

ARCHIVES HISTORIQUES DE BRETAGNE, N° 2
Collection publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne

JEAN V, duc de Bretagne et l'ANGLETERRE

(1399 - 1442)

PAR

George Akenhead KNOWLSON

M.A., Liverpool, Docteur de l'Université de Paris

CAMBRIDGE (England)
W. HEFFER & SONS, Ltd

LIBRAIRIE DE BRETAGNE
Yves DURAND-NOËL
17, quai Chateaubriand - Rennes

1964

ARCHIVES HISTORIQUES DE BRETAGNE, N° 2
Collection publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne

JEAN V, duc de Bretagne et l'ANGLETERRE

(1399-1442)

PAR

George Akenhead KNOWLSON

M.A., Liverpool, Docteur de l'Université de Paris

*Les opinions exprimées dans le présent
ouvrage appartiennent à l'Auteur. La
Société n'entend ni les approuver ni
les improuver.*

CAMBRIDGE (England)
W. HEFFER & SONS, Ltd

LIBRAIRIE DE BRETAGNE
Yves DURAND-NOËL
17, quai Chateaubriand - Rennes

1964

**ARCHIVES HISTORIQUES
DE BRETAGNE**

RECUEIL PUBLIÉ
PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE BRETAGNE

TOME SECOND

**JEAN V
duc de Bretagne,
ET L'ANGLETERRE**

PAR
George Akenhead KNOWLSON
M.A., Liverpool,
Docteur de l'Université de Paris

AVANT-PROPOS

Au seuil de cet ouvrage je tiens à adresser mes remerciements aux savants des deux côtés de la Manche qui m'ont prodigué leurs conseils dès le début de mes recherches : MM. Edouard Perroy et Michel Mollat, alors professeurs respectivement à l'Université de Lille et à l'Université de Besançon, et M. Pocquet du Haut-Jussé, professeur à l'Université de Rennes.

Les chapitres ci-après ont été portés à la bienveillante attention de M. Robert Fawtier, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut, et, après sa retraite, cette thèse fut heureusement achevée grâce aux conseils de MM. Perroy, Mollat et Renouard, professeurs à la Sorbonne.

Je ne dois pas moins de reconnaissance à M. G.W. Coopland, professeur émérite à l'Université de Liverpool, qui a su éveiller et soutenir mon intérêt à ce sujet ; feu M. R.R. Betts, professeur à l'École d'Études slaves ; M^{me} Ahoyu Ruddock, professeur de Birkbeck College, Université de Londres ; et M. D.B. Quinn, professeur à l'Université de Liverpool.

M^{me} R. Cornu a bien voulu revoir la traduction, dans laquelle M. F. Pijollet m'a aidé matériellement ; je les en remercie sincèrement.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude envers les archivististes et bibliothécaires de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque de l'Arsenal, des Archives nationales et des Archives de la Loire-Atlantique ; du British Museum, du Public Record Office et aussi de la H.M. General Register House d'Édimbourg, de la Bibliothèque Bodléian, à l'Université d'Oxford, de la Bibliothèque John Rylands à Manchester et de la Bibliothèque municipale de Swansea, pour l'aide qu'ils ont bien voulu m'apporter dans mes investigations.

Que la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE et son éminent président, M. le Professeur Pocquet du Haut-Jussé, correspondant de l'Institut, veuillent bien agréer l'expression de ma profonde reconnaissance pour avoir accueilli mon travail dans la collection des ARCHIVES HISTORIQUES DE BRETAGNE.

ABBREVIATIONS

B.N.	Bibliothèque Nationale
A.N.	Archives Nationales
A.L.-A.	Archives départementales de la Loire-Atlantique.
P.H.O.	Public Record Office.
B.M.	British Museum.

IMPRIMÉS

BLANCHARD	<i>Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne</i> , éd. René Blanchard. Nantes, 1889. Archives de Bretagne, tomes IV-VIII. (Les références ci-dessous renvoient à celle tomanon.)
MORICE	<i>Preuves</i> . Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne. Paris, t. I-III, 1742-1746.
HYMER	<i>Foedera, Conventiones, etc.</i> , t. VIII-X, Londres, 1709.
<i>Rot. Parl.</i>	<i>Rotuli Parliamentorum</i> . Vols III, IV. Record Commission. Londres, 1767-1777.
CHAMPOLLION-FIGEAC	<i>Lettres des Rois, Reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre</i> , tirées des archives de Londres par Bréquigny. Paris, 1847.

SOURCES

A. — DOCUMENTS INEDITS

PARIS

Bibliothèque Nationale

Collection de Bretagne : ms. fr. 22308 - 22359
 Collection de Lorraine : ms. 371
 Nouvelles acquis. françaises : ms. 4465
 Collection de Languedoc : ms. 161
 Ms. fr. 2714, folios 64-65 ; 2715, folios 36-37.

Bibliothèque de l'Arsenal

Ms. 3912 (263 H.F.) Fol. 115.

Archives nationales

J 244 A, n° 98
 K 57, n° 1.

NANTES

Archives départementales de la Loire-Atlantique : Série E, Trésor des chartes des ducs de Bretagne.

LONDRES

Public Record Office :

(I) Chancery Records

Diplomatic Documents.
 Warrants for the Great Seal.
 Treasurer at War's Warrants.
 Treaty Rolls, « French ».

(II) Exchequer Records

Memoranda Rolls (The King's Remembrancer Roll and the Lord Treasurer's Remembrancer Roll.)
 King's Remembrancer, Accounts Various, France.
 King's Remembrancer, Customs Accounts.
 Lord Treasurer's Remembrancer, Foreign Accounts, Rolls.
 Treasury of the Receipt, Diplomatic Documents.

(III) Ancient Correspondence

(IV) Papal Bulls

British Museum :

Mss.

Cottonian Collection

Julius B VI.
Julius E IV.
Vespasianus f. III.
Faustina B VII.
Cleopatra f. IV.

Harleian Collection

4371 Plut. XLVIII F.

Additional Mss.

30749, 30750, 30752, 30662.

EDINBURGH

H.M. General Register House :

French Archives, Treaties with France.
Exchequer Bolls of Scotland.

MANCHESTER

The John Rylands Library :

French Mss. 58, 74.

B. — DOCUMENTS EDITES

Collections de textes

(a) Bretonnes :

BLANCHARD (René), *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, Nantes, 1889-1895. Archives de Bretagne, t. IV-VIII.

DOM MORICE, *Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. I-III, Paris, 1742-1746.

PLANIOL (M.), *La Très ancienne coutume de Bretagne*, Rennes, 1896.

(b) Françaises :

BRÉQUIGNY, *Rôles normands et français*, Paris, 1858. Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, vol. XXIII.

CHAMPOLLION-FIGÉAC, *Lettres des rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, tirées des archives de Londres par Bréquigny, Paris, 1847.

CHARMA (A.), *Partie des dons faits par Henri V*, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, vol. XXIII, Paris, 1858.

CHARBIÈRE, *Chronique de Bertrand du Guesclin* par Chevlier, Trouvère du xiv^e siècle, tome II, pp. 427-560 : *Libre du bon Jehan, duc de Bretagne*, Paris, 1839. Collection de documents inédits sur l'histoire de France.

DELPIT, *Collection des documents français en Angleterre*, Paris, 1847.

DÉPREZ, MIROT, *Les Ambassades anglaises pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1898-1900. Bibliothèque de l'École des chartes, t. LIX, LX, LXI.

DOUËT D'ARÇY, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VII*, Paris, 1863.

DUMONT, *Corps universel diplomatique*, Amsterdam, 1726-1831.

JOUBERT (André), *Documents inédits sur la guerre de Cent Ans*, Angers, 1890.

LE CACHEUX (P.), *Actes de la Chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise*, Société de l'histoire de Normandie, Paris, 1907.

LÉCHAUDÉ D'ANISY, *Extraits des chartes dans les Archives du Calvados*, Caen, 1834.

LEMOINE (Jean), *Pièces soustraites au Trésor des chartes des ducs de Bretagne*, Paris, 1893. Bibliothèque de l'École des chartes, LJV.

MERLET (Lucien), *Registre et minutes des notaires du comté de Dunois, 1369-1676*, Chartres, 1886.

MOLLAT (G.), *Études et documents sur l'histoire de Bretagne*, Rennes, 1907.

Ordonnances des Rois de France, Paris, 1723-1820.

TARDIF, *Momuments historiques*, Paris, 1866.

VAESEN, CHARAVAY, *Lettres de Louis XI*, Paris, 1883-1909.

VAUTIER (Charles), *Extrait du registre des dons, etc. par Henri V*, Paris, 1828.

(c) Anglaises :

Calendar of Letter books of City of London, Letter Book I, 1400-1422, Londres, 1909.

CLAY, *Yorkshire archaeological Society Records Series*, Early Yorkshire Charters, Vol. IV, The Honour of Richmond, Part I (Extra Series, Vol. 1), Wakefield, 1935.

DEVON, *Issues of the Exchequer*, Londres, 1837.

ELLIS, *Original letters illustrative of English History*, Londres, 1826-1846.

GALE, *Registrum de Honoris Richmond*, Londres, 1722.

HALLIWELL, *Letters of Kings of England*, Londres, 1846.

HARDY, *Botuli Normannie*, Londres, 1835.

LAWTON, *Collectio rerum ecclesiasticarum de diocesi Eboracensi*, Londres, 1840.

- NICHOLS, *Royal Wills*. Londres, 1780.
- NICOLAS, *Testamenta vetusta*. Londres, 1826.
- Public Record Office : *Report of the Deputy Keeper*. Vol. I. Londres, 1839.
- *Calendar of Norman Rolls*, contained in Reports of the Deputy Keeper of Public Records, Vols 41 et 42. Londres, 1880-1881.
- *Calendar of French Rolls*, contained in 45th Report of the Deputy Keeper. Londres, 1884.
- *Calendar of French Rolls*, contained in 48th Report of the Deputy Keeper. Londres, 1887.
- *Calendar of Close Rolls*. Londres, 1927.
- *Calendar of Patent Rolls*. Henry V. Londres, 1910-1911.
- — — Henry VI. Londres, 1901-1910.
- *Inquests Ad Quod Damnum* : Calendar, ed. J. Caley. Londres, 1803.
- RILEY, *Memorials of London, 1276-1419*. Londres, 1868.
- Rotuli Parliamentorum*. Vols. III, IV. Record Commission. Londres, 1767-1777.
- RYMER, *Collections* (B.M. Mss. Add 4613 et 4614).
- RYMER, *Foedera, conventiones...*, t. VIII-X, Londres, 1709.
- Statutes of the Realm*. Record Commission. Londres, 1810.
- STEPHENSON, *Letters and Papers illustrative of the Wars of the English in France*. Rolls Series. Londres, 1861-1864.
- Surtees Society Publications :
- *Richmondshire Wills*. Vol. XXVI.
- *Archbishop Gray's Register*. Vol. LVI.
- *Testamenta Eboracensia*. Vols. IV, XXX, XLV, LXXIX, CVI.
- *Yorkshire Chantry Survays*. Vols. XCI, XCH.
- *Yorkshire Times*. Vol. XCIY.
- *Kirkby's Inquest* : Knight's Fees et nomina villarum in Yorkshire. Vol. XLIX.
- WILKINS, *Concilia*. Londres, 1737.
- Yorkshire Archeological Journal*. Londres et Leeds, 1870.

CHAPITRE I

L'EUROPE AU COMMENCEMENT DU XV^e SIÈCLE

Le millénaire écoulé depuis le déclin de l'empire romain doit apparaître à l'observateur impartial comme n'ayant modifié que très légèrement le mode de vie des hommes. C'est une question demeurée en litige que de savoir si, au début du XV^e siècle, la vie était, de quelque façon que ce soit, meilleure qu'un millier d'années auparavant. Est-ce que la doctrine du Christ était prêchée d'une façon plus fervente par Hus ou Wiclif, que par Basile, Jérôme ou Benoît ? Est-ce que les universités possédaient la lucidité intellectuelle d'Aristote ? Peut-être n'est-il pas juste de comparer les langues originales qui surgirent au cours du Moyen Age, l'anglais de Chaucer ou le français de Villon, avec le pur latin d'Ovide ; cependant on pourrait discuter si des chefs-d'œuvre tels que les cathédrales de Cologne ou de Paris peuvent rivaliser avec les ruines du Colisée. Le don peu commun que les Plantagenets avaient pour l'administration et pour l'interprétation des coutumes pousserait vraiment peu d'individus à prétendre qu'il existait déjà un élément législatif quelconque — même le droit canonique — comparable en cohésion et en solidité avec les Institutes de Justinien. L'idée de l'Etat avait survécu dans la cité idéale d'Augustin, dans la sainte Eglise, et dans sa trouble image, le saint empire romain ; mais les sanctions et l'autorité avaient péri, et en même temps, l'Etat lui-même.

A l'aube du XV^e siècle, les aspects extérieurs de la vie, la disposition des côtes, leurs contours, le climat, les différentes saisons, la terre et la famille, étaient très peu différents de ceux du millénaire précédent. Il n'y avait eu aucune révolution comparable à celle de l'âge néolithique. L'homme, avec les

mêmes outils, travaillait la terre pour y puiser sa subsistance et confectionnait ses vêtements. Avec sa famille il vivait dans une petite communauté où il avait appris à satisfaire ses besoins, à suspecter l'intrus, à craindre le feu, les loups, la famine, la peste et la guerre. Quand il était contraint à voyager, il se déplaçait à pied, avec une bête de somme, empruntant les routes mêmes que les Romains avaient construites, alors envahies par les herbes ou en ruines, ou bien, dans une embarcation primitive, le long d'anciennes voies d'eau ensablées ou encombrées d'herbes, pour atteindre des mers infestées de pirates.

Quelques localités avaient bâti des fortifications inspirées de celles de l'architecture militaire romaine, avec des tourelles, des murs et des fossés. C'est ainsi que les cités impériales libres, entourées de remparts et d'eau, les fiefs capétiens fortifiés massivement sur la Loire, les chevaliers de l'empire dans leurs palais surplombant le Rhin, les comtes palatins et les pairs marchers d'Angleterre, maintenaient leur indépendance.

Ainsi l'autorité était-elle assise au début du xv^e siècle. L'administration était entre les mains du seigneur, et n'avait d'effet que selon la distance et la rapidité des déplacements que lui procurait son cheval. Les cumuls étaient fréquents. Ils constituaient une source de fierté à la fois chez les pairs et chez les prélats. C'est là l'une des ironies de l'histoire que, tandis qu'ils contribuaient beaucoup au crédit des pairs, ils étaient invoqués pour discréditer les prélats. On peut avancer que les cumuls n'étaient pas considérés comme blâmables en eux-mêmes, mais ils entraînaient une négligence des devoirs spirituels. Cependant, l'argument n'est pas décisif, car les pairs négligeaient encore plus les tâches qui leur incombait, et cela sans la même censure.

Assurément, les plus grands cumulants n'étaient pas les archevêques et les évêques, mais plutôt les rois et les ducs. Beaucoup d'eau s'était écoulée sous les ponts de la Seine depuis le temps où le roi ne régnait que sur l'Île-de-France. En guerroyant, ainsi que par mariage et par déshérence, il avait acquis plus de seigneuries qu'il n'en avait perdu. Leur énumération détaillée serait fastidieuse. Ces seigneuries étaient répandues sur la surface de la France, ressemblant aux lambeaux de terre dispersés appartenant au seigneur du

manoir anglais. A l'extérieur de ces domaines royaux, le roi n'avait aucun pouvoir, sinon celui des lois de la physique. Il pouvait forcer les autres seigneurs (et, de fait, il le faisait) à accepter la sorte de chantage qu'était la soumission de l'hommage lige ou l'alliance de guerre qu'était alors l'hommage simple.

A ce stade, il devient facile de concevoir combien profonde fut la blessure causée par la géographie à sa jumelle, l'histoire. Celui qui étudie l'histoire de la France, tout particulièrement s'il n'est pas Français, perçoit, au premier examen d'une carte, que l'histoire de France débute par une unité politique qui n'est que le complément de son unité géographique. Même si on lui dit ou s'il lit le contraire, il continue à croire que l'unité de la France existe quelque part dans l'ombre ; peut-être tient-il essentiellement à le croire étant un romantique incurable, ou bien parce qu'il sait que l'avenir lui donnera raison et en partie parce que le vocabulaire historique est trompeur. S'il lit un ouvrage sur la France, il la considère comme un Etat ayant réalisé son unité politique, ce qui est faux ; s'il s'intéresse à ce qui la divise, c'est encore pire, car avant qu'une chose puisse être divisée, il fallait qu'elle fût unie. S'il progresse vers des pensées plus précises telles que le processus de centralisation, il saisit instantanément le rapprochement de choses qui devaient être rapprochées, et se crée ainsi une idée tout à fait illusoire d'une union préliminaire. S'il se tient sur ses gardes, et qu'il parle de « localisme », il se place dans une situation encore plus grave, car il suggère l'existence d'une chose réelle au centre — ce qui est encore faux. Seule l'abolition de la carte de la France, ou bien une vie entièrement consacrée à l'étude d'archives qui ne sont pas à Paris, peuvent lui faire entrevoir la vérité.

Abandonnant ce préambule, plutôt décourageant, redisons qu'au début du xv^e siècle le royaume de France était une masse informe de domaines mal assortis, chacun d'entre eux devant obéissance au roi, comme à leur seigneur. Comme tous les collectionneurs de fiefs dont il était le plus grand, le roi était obligé de faire administrer ses nombreux domaines détachés par des lieutenants appointés, des députés (au sens anglais du mot), des sénéchaux, des baillis et des châtelains. Seul, un roi capable de grande endurance physique, résolu à demeurer en selle vingt heures par jour, pouvait tenter de

parcourir ses domaines éloignés et isolés. Souvent, cette tâche n'était pas entreprise et, bon gré mal gré, l'administration des domaines royaux retombait entre les mains des agents du roi. Leur but principal n'était pas de réaliser l'épanouissement de l'autorité et de la puissance royale, mais simplement de mettre du foin dans leurs bottes. Il est vrai qu'afin de réaliser la seconde condition, ils remplissaient la première. C'était surtout par pur intérêt personnel que les hommes à la solde du roi essayaient d'améliorer la richesse et l'importance du domaine royal.

Qu'étaient alors les relations entre le roi de France et ses vassaux ? La réponse est en grande partie une question de force physique. Il n'y avait aucune magie chez le roi. Ses ressources normales étaient surtout formées par ce qu'il pouvait extorquer de chaque domaine à titre de loyers, produits arrachés par procès, amendes, vente de charges, de privilèges commerciaux et, dans les temps de crise, par des aliénations de bois et la mise en gage de bijoux. À l'intérieur et à l'extérieur du domaine, il faisait pression sur les seigneurs, intervenant dans leurs affaires personnelles, enlevant les mineures, arrangeant (moyennant finances) mariages, héritages, confisquant des domaines et cela au risque de perdre dans un conflit avec des rivaux comme la Bourgogne et la Normandie, pour ne pas dire l'Angleterre.

Par conséquent, toute tentative pour étudier une sorte d'unité politique ou constitutionnelle, ou bien pour suggérer qu'un Etat, dans le sens moderne du terme, peut être observé, même naissant, dans la France géographique du xv^e siècle est une erreur. Seules, la fédération ou la conquête pouvaient conduire à l'unité. Les fédérations étaient rares et impopulaires. Lorsqu'elles prenaient naissance, elles étaient le plus souvent dirigées contre la monarchie comme en témoignent la Praguerie et la ligue du Bien Public. Inefficaces comme elles l'étaient, ces associations furent pourtant plus près de réaliser ce qui aurait été considéré comme un gouvernement constitutionnel que les états ou le parlement qui se réunissaient à Paris. Ce que Tocqueville disait de la constitution britannique du xix^e siècle était également vrai de la constitution française du xv^e siècle : elle n'existait pas.

Si l'on en vient à examiner d'autres aspects de la royauté du xv^e siècle, on constatera qu'ils portent tous le même sceau.

L'impôt militaire sur les domaines, par exemple, était invariablement décevant, comme l'étaient toutes les tentatives que faisait le roi pour lever de l'argent. À l'intérieur du domaine, ces tentatives étaient vouées à l'échec ; à l'extérieur, elles s'engourdisaient. Le résultat des efforts entrepris pour obtenir des hommes aussi bien que de l'argent, reflétait l'inefficacité de l'administration monarchique. Et pourtant ce serait une erreur que de considérer la monarchie médiévale en France comme faible. Ce serait transposer des idées modernes et donc historiquement fausses. Cette chose composée de morceaux et de lambeaux, sans aucune puissance apparente de cohésion ou de contrainte, était un monstre tentaculaire enlaçant les adversaires les plus recelés.

Tout dirigeant qui pouvait prétendre à la seigneurie en dernier ressort sur les deux tiers des domaines du pays, était formidable. Le fait que beaucoup de ces domaines obéissaient à des dirigeants locaux — Orléans, Tours, Poitou — et que les sergents du roi, comme ceux de Caux et de Rouen, pouvaient être nommés à leur place si le besoin s'en faisait sentir, ne pouvait être que bon. Au demeurant, avec une armée d'environ quinze mille hommes d'armes, le roi de France était alors reconnu et a été jugé depuis, à juste titre, comme étant le souverain le plus puissant de la chrétienté (1).

Si l'on tient compte du principe que toute violation de la propriété par la monarchie anglaise en dehors du domaine devait être évitée, la situation au-delà de la Manche n'était pas essentiellement différente. Les prétentions théoriques de la monarchie anglaise à la souveraineté sur le royaume d'Ecosse, sur la principauté de Galles et sur le coin nord-est de l'Irlande, pour ne pas citer le reste de l'archipel, n'avaient jamais été complètement assurées par les armes. De telles prétentions ne signifiaient pas grand chose dans les vallons des Highlands ou dans les vallées de l'ouest du Pays de Galles.

En tout cas, le roi n'était pas le maître absolu du triangle qui restait, l'Angleterre propre. Le Nord était presque un royaume intermédiaire. Comme une barrière contre le roi s'étendait depuis les frontières du Pays de Galles jusqu'à la chaîne Pennine, le comté palatin de Chester ; de la mer du

(1) PERRY, *The Hundred Years' War*, London, 1951, p. 44, en français *La Guerre de Cent ans*, Paris, 1945 (collection « La Suite des temps », n° 13).

Nord à la mer d'Irlande, le comté palatin du Lancaster enjam-bait la chaîne Pennine ; tandis qu'à l'est, de la rivière Tweed à la Wash, dans le palatinat de Durham, régnait l'un des princes les plus puissants de l'Église médiévale. Il n'y avait rien d'imaginaire dans le pouvoir de ces petits souverains : ils étaient la réplique, en Angleterre, des princes apanagés du royaume français, et l'autorité de la couronne ne pénétrait pas dans leurs domaines. Il y avait d'autres régions comme la vallée fertile de la Severn où les Lords Marchers régnaient, où le gallois était le langage du foyer et où, pour employer la phrase légale et conventionnelle, le bref royal n'avait pas cours. Les messagers du roi n'osaient pas pénétrer en ces lieux. L'accès à d'autres régions leur était refusé. Les forteresses du Cumberland et du Northumberland, encerclées par les palatinats, les landes désolées du Devon et les côtes accidentées de la Cornouaille — à cause de la distance qui les séparait de la couronne — faisaient en grande partie leurs propres lois. À l'exception des bourgs, le siège véritable de l'autorité était le manoir, équivalent de la seigneurie française, ou quiconque pouvait le contrôler efficacement.

Cependant, une différence entre le mécanisme de la monarchie en France et en Angleterre, s'avère. Il était impossible au roi de France de surveiller les domaines royaux, tant ils étaient éloignés les uns des autres, et l'autorité demeurait pour une grande part entre les mains des seigneurs. Il est vrai que des fonctionnaires tels que les baillis et les sénéchaux étaient nommés pour défendre les intérêts du roi et qu'ils grignotaient les seigneuries. Mais le but essentiel de tels fonctionnaires était de faire leur propre fortune, et leur qualité n'était généralement pas égale à celle des seigneurs, jusqu'à Richelieu.

En Angleterre, le tableau diffère. Les principaux agents de la couronne dans les comtés, les sheriffs, étaient, depuis le xiv^e siècle, les égaux (souvent plus riches) des chevaliers. Ils avaient survécu à la lutte pour l'existence menée contre les comtes, mais avaient échoué dans leur tentative de révolte contre la couronne. On peut dire que le roi d'Angleterre était plus capable que le roi de France de se déplacer sur ses différents domaines, du fait qu'ils étaient moins éloignés de lui. Il est curieux que la lignée des rois français ait donné à la monarchie anglaise une institution administrative, qu'ils n'ont

pas appliquée chez eux, celle des cours de justice itinérantes, lien sérieux entre la couronne et les comtés. À l'est de la Severn et au sud de la chaîne Pennine, avec l'aide des sheriffs et des cours de justice, les rois d'Angleterre avaient obtenu un meilleur contrôle que les rois de France.

La péninsule bretonne était située sur les flancs des deux monarchies. Elle était légèrement plus grande que la Cornouaille et le comté de Devon sur la côte opposée et, au xv^e siècle, se comportait en duché indépendant. Cette région géographiquement compacte, bordée au nord et à l'ouest par la Manche et au sud par la Loire, se suffisait à elle-même. Cependant, la faiblesse militaire du duché résidait en sa frontière est qui était mal définie par la nature. Aucune défense naturelle contre une éventuelle attaque venant de la Normandie, du Maine ou de l'Anjou ; et certaines terres, essentielles à sa défense, demeuraient entre les mains de seigneurs puissants, temporels et spirituels, ce qui interrompait la ligne défensive de ses forteresses.

En Bretagne, comme en France et en Angleterre, l'autorité était entre les mains des seigneurs qui se dénombrèrent à un peu moins de cinq mille (2). Cette estimation, en accord avec le nombre de sceaux délivrés aux agents du duc en 1440 (3), reflète probablement une image raisonnable de la situation à laquelle le duc devait faire face. Dominer une noblesse aussi nombreuse et propriétaire de ses terres, et par surcroît les prélats de l'Église, était manifestement impossible, malgré le fait que l'exiguïté de chaque domaine, pris individuellement, était un avantage pour le duc.

Bien que le duché fût petit et compact, comparé avec les royaumes de France et d'Angleterre, la tâche de le gouverner était loin d'être simple. Ce que le duc pouvait entreprendre était soumis à des limites très strictes. Sa première besogne était de gouverner ses propres domaines ducaux, éparpillés à travers la péninsule comme un jeu de patience. À cette fin,

(2) Philippe de Coëtquis, autrefois évêque de Léon, Breton de naissance, à cette époque archevêque de Tours, défendant en 1434, au Concile de Bâle, la préséance des ambassadeurs bretons sur ceux de Bourgogne, cita un memorandum au parlement, remontant à 21 ans plus tôt (1413) et montrant que la Bretagne dénombrait 3 comtes, 9 grands barons qui avaient rang de duc, l'un d'entre eux, Alain IX de Rohan, ayant épousé la sœur de Jean V ; 18 bannerets et 4.700 petits nobles. PORCRET DE HAUT-JUSSÉ, *Deux Flodaux, Bourgogne et Bretagne, 1363-1491*, Paris, 1933.

(3) MONIER, *Preuves*, t. II, col. 1301-1313.

Jean V passa une grande partie de sa vie en selle, voyageant constamment d'un domaine à l'autre, ne s'attardant que très peu de temps au même endroit et ne quittant que très rarement son duché. De cette façon le duc connut ses terres et se familiarisa avec les quelques routes et ponts existants. Il visitait la plupart des châteaux, les seigneurs et leurs familles, il entraînait dans les ports, il surveillait les officiers ducaux et entendait les plaintes de maintes gens du peuple. L'autorité ducale fut élargie au cours de la première moitié du xv^e siècle, non pas comme les écrivains de l'histoire administrative voudraient nous le faire croire, par l'extension de la bureaucratie ducale, ce qui fut un effet plutôt qu'une cause, mais par les efforts personnels de Jean V. La France fut témoin d'un fait similaire au cours du règne de Louis XI.

Les agents du duc exerçaient trois fonctions distinctes : l'administration courante, la recherche de l'argent et enfin la défense du duché. A la première fonction s'attachait le chancelier, officier principal du duc, et le petit groupe de conseillers qui, avec le président et les secrétaires, gardait le contact avec les agents des domaines ducaux, par l'intermédiaire des courriers. D'une façon similaire, la chambre des comptes, sous la direction de ses deux présidents, recueillait de l'argent pour le duc par l'intermédiaire du receveur général, des trésoriers et receveurs du domaine, payait les notes du duc et vérifiait ses comptes (4).

Jusque là l'image est celle d'un gentilhomme campagnard. Mais les responsabilités du duc s'étendaient au-delà de la sécurité de ses propres domaines, à tout le duché. Ces responsabilités le forçaient à entretenir des relations harmonieusement équilibrées avec les seigneurs ainsi qu'avec les puissances étrangères.

Les droits des seigneurs, spirituels et temporels, de taxer leurs propres sujets, de faire commerce de leur propre justice, et de lever leur propre armée, étaient bien établis. Ils avaient d'ailleurs le droit d'être consultés au sujet de certaines décisions vitales, telles que la paix ou la guerre, la levée d'une armée ou d'argent. Cependant c'était le duc qui décidait si les états de Bretagne devaient être consultés. En recourant à des procédés administratifs, il pouvait s'arroger une partie de

(4) BELLIER-DUMAINE, *L'administration du duché de Bretagne*, Rennes, 1902, p. 19-20. — MAÏTRE, *Domaines de Bretagne dépendant de la couronne ducale*, Annales de Bretagne, tome XXXVIII, 1929, p. 188.

l'autorité sur les domaines des seigneurs, tantôt individuellement, tantôt collectivement.

Il essayait de parvenir à ce but non pas en inventant de nouveaux instruments, mais en utilisant d'une façon plus vigoureuse les organes de gouvernement existants. Le conseil privé devint le grand conseil, prenant en charge l'administration des affaires qui affectaient tout le duché, particulièrement les relations étrangères. Quand des dépenses ou des engagements d'importance faisaient ressortir que les domaines ne pouvaient pas supporter la totalité de la charge financière, le duc levait des impôts ou lançait des emprunts à l'extérieur des domaines, faisait de la chambre des comptes, dans un sens limité, le centre financier non seulement de ses domaines personnels, mais de tout le duché. Les sénéchaussées et tribunaux seigneuriaux portèrent leurs causes en appel au parlement, en grande partie dans le but d'augmenter les revenus du duc (5). Mais l'effet de cet affaiblissement a probablement été exagéré. Il était discret en général, et les conflits ouverts avec les seigneurs étaient rares, mis à part l'Eglise et les ennemis dynastiques. Les seigneurs s'estimaient probablement plus heureux sous le règne de Jean V qu'auparavant. La prise d'armes féodale était virtuellement morte. Le duc entretenait une armée, ce qui offrait une carrière intéressante à un noble ou à son fils. Alors, valait-il mieux de payer, pour ses domaines, le service de chevalerie, ce qui brisait une vie entière ? Les seigneurs ne semblent pas avoir considéré Jean V comme un tyran. Ils sont venus rapidement à son aide, et cela de leur propre gré, quand il fut capturé par les Penthièvre, et le libérèrent, le considérant comme la meilleure garantie de leurs propres libertés.

On trouve la meilleure preuve de cette entente entre l'autorité seigneuriale et l'autorité ducale dans les affaires étrangères. En théorie les traités d'alliance, les déclarations de guerre et les conclusions de paix requéraient l'assentiment des états de Bretagne (6). En fait, le duc menait sa propre diplomatie, ne se référant à eux que très rarement. Il est vrai que les grands traités comme celui entre Jean IV de Bretagne et Richard II d'Angleterre, en 1379 (7), et celui de 1422 entre

(5) BELLIER-DUMAINE, *op. cit.*, p. 27.

(6) MORICE, tome III, Préface, p. II.

(7) *Ibid.*, tome II, col. 237-242.

Henri V d'Angleterre et Charles VI de France, auxquels le duc de Bretagne prit part, furent endossés par les prélat, barons et ceux qui formaient les états de Bretagne (8). Mais les nombreuses trêves qui sont la trame de la toile diplomatique entre l'Angleterre et la Bretagne étaient l'œuvre des dirigeants des pays respectifs et de leurs conseillers. Le consentement des états de Bretagne et du parlement d'Angleterre était rarement invoqué (9). Le duc menait ses seigneurs et ses sujets, il leur imposait sa politique. On peut soutenir qu'ils demeuraient indifférents tant qu'il les laissait tranquilles, ou bien que le duc était épaulé par les seigneurs. Il y a une part de vérité dans ces deux interprétations.

Il est tentant mais insignifiant d'examiner l'éthique de la politique étrangère bretonne en parlant des principes autres que ceux qui avaient cours au XV^e siècle. Si l'on accepte à l'avance que la Bretagne était, au XV^e siècle, un royaume indépendant, le reste suit. Une étude érudite a été faite de l'hommage dû par les ducs de Bretagne aux rois de France (10). Le duc refuse l'hommage lige au roi de France, et seulement consent à rendre l'hommage simple. Il est également intéressant de voir les rois indépendants d'Ecosse rendre l'hommage lige au roi d'Angleterre. Considérant les circonstances, on ne doit pas apporter trop d'importance à de telles choses. Non que le siècle fût caractérisé par l'absence de principes moraux, accusation portée trop facilement, mais les faits étaient en désaccord avec les principes. Il ne serait pas réaliste d'attribuer à ces derniers trop d'importance. Le fait que le roi d'Ecosse rendit l'hommage lige au roi d'Angleterre ne l'empêcha pas, lui et ses sujets, d'être indépendant du roi d'Angleterre et de s'allier assez solidement avec le roi de France. Le fait que le duc de Bretagne rendit l'hommage simple au roi de France ne l'empêcha pas de demeurer indépendant de ce dernier, et de s'allier avec le roi d'Angleterre. Occasionnellement, il renouvela l'hommage lige au roi d'Angleterre à titre de roi de France (11). Il n'y avait rien d'indigne d'un roi dans l'acte d'hommage, puisque les rois d'Angleterre et d'Aragon,

(8) *Ibid.*, tome II, col. 1112. — RYMER, X, p. 206-207.

(9) Pas même la trêve de dix ans conclue en 1411. *Archiv. de la Loire-Atlantique* E 121.18. — RYMER, tome IX, p. 82.

(10) PAUL JULIAS, *L'hommage de la Bretagne en droit et dans les faits* dans les *Annales de Bretagne*, XLI, 1934, p. 380-473.

(11) En 1372, Jean IV à Édouard III. *Ibid.*, p. 471.

par exemple, devaient l'hommage, si l'on en croit un écrivain contemporain, au saint empire romain (12). En somme, il n'y a pas trop de raison de regarder de travers la conduite des relations diplomatiques entre l'Angleterre et la Bretagne.

Deux thèmes font contraste : hostilité, amitiés commerciales apparaissent dans les relations entre les deux peuples. Fixés de chaque côté de la mer, les marins étaient à couteaux tirés. Vivant dans leurs habitations primitives — parfois un bateau renversé — ils tiraient tout ce qu'ils pouvaient de la mer. Avec de la chance, les tempêtes amèneraient peut-être les épaves sur le rivage, ou bien des vents favorables, un hulin à capturer. Quand rien ne venait, ils pouvaient se louer à des marchands, pêcher, ou, en dernier ressort, gratter le rivage à la recherche d'anguilles de sable. Ils ne reconnaissaient aucune loi sinon celle du couteau, et le patronage d'un roi ou d'un duc n'était que pure fiction.

Il n'est pas nécessaire d'en faire une liste détaillée : on rencontre fréquemment vols et violences en mer dans les documents : les greffiers devaient en avoir la nausée. Cependant, si terrible que fût la réputation des pirates britanniques, vue par un œil contemporain, elle pâlisait en comparaison avec celle des Bretons. De part et d'autre, les pirates étaient organisés et dirigés par des hommes appartenant à la classe seigneuriale. Du côté anglais, le groupe ayant Fowey comme port d'attache avait une réputation particulièrement affreuse auprès des Bretons. Du côté breton, les pirates de St-Malo non seulement défiaient l'autorité du duc (13), mais encore offraient asile à tout fugitif européen. Leur commerce normal consistait en prises sur mer, deux ou trois moutons, une cuve de beurre salé, la rançon de prisonniers qui étaient rarement riches ou renommés, mais le plus souvent de malheureux marchands, insignifiants aussi bien en nom qu'en fortune, auxquels on extorquait quelques livres tournois en rançon. Il n'y avait nulle règle : les Bretons se battaient aussi bien contre d'autres Bretons que contre des Anglais pour de telles prises. De temps en temps les pirates bretons formaient une force de représailles qui accomplissait des expéditions

(12) BONEY, *L'Arbre des Batailles*, éd. G.W. COPLAND, Liverpool et Harvard, 1949, p. 178-179.

(13) *The Libelle of Englyshe polyege*, 1436, éd. G. WARRER, Oxford, 1926, ligne 165.

— presque des invasions — non seulement en Cornouaille et dans le Devon, mais aussi dans le Norfolk (14) d'une façon similaire aux attaques faites par les nordiques dans le IX^e siècle. L'unique remède consistait en représailles sans fin.

L'activité commerciale essayait de percer le rideau de la piraterie. Venant de Bretagne, les principaux produits exportés étaient le sel, la toile, le drap (15), et le vin du pays, quelque peu âpre. Le trafic de ces produits entre la Bretagne et la Cornouaille était particulièrement fréquent (16). Les Bretons entreprenaient également des transports considérables — notamment celui du vin — entre la Gascogne et l'Angleterre, tandis que les exportations anglaises, particulièrement les métaux, pénétraient en Europe par la Loire. Tout commerce était soumis à l'exaction de douanes proportionnelles au tonnage et au nombre de livres pour les solides, de saisies des vins, dans les ports anglais, et de levées sur les foires et marchés, ce qui variait selon les localités. De plus, les Bretons étaient obligés d'accepter les prescriptions sur les textiles faisant de Calais le seul port, l'étaple, où toutes les laines anglaises étaient supposées passer pour pénétrer en Europe. Inutile de dire qu'il y avait des exceptions à cette règle, autorisées ou non ; il semble qu'une certaine quantité de laine anglaise ait réussi à pénétrer en Bretagne sans prendre la peine de se rendre à Calais.

A cause de ces relations commerciales, les Bretons et les Anglais s'entremêlaient à quelque degré ; il est vrai qu'à cette époque, le gallois était le langage parlé jusqu'à Exeter à l'est, et qu'ainsi il y avait une certaine unité linguistique entre les deux peuples. Mais les prétentions à une étroite affinité sont superficielles. Que tel clerc breton ait pu se plaindre à Oxford ou à Cambridge, que l'on trouve des noms bretons dans les mines d'étain de Cornouaille, que les haquenées anglaises fussent très prisées en Bretagne, cela prouve-t-il qu'il y eût une amitié naturelle entre les deux peuples ? Il est vrai que Chaucer savait une chanson bretonne (17) et que des aventuriers bretons, comme les normands et les angevins, avaient

(14) *Libelle cité*, ligne 170.

(15) *Ibid.*, ligne 158.

(16) *Magr. Transactions of the Royal Historical Society*, series IV, vol. VIII, p. 124-126.

(17) *Chaucer, Canterbury Tales*, éd. Skeat, Oxford, 1906, p. 637, *Franklin's Tale*.

obtenu des emplois convoités à la cour anglaise, tels que celui de connétable de la Tour de Londres (18). Mais, prétendre à une fraternité entre les deux peuples, en partant de telles ombres de preuves, est ignorer l'un des faits cardinaux du XV^e siècle. Les Anglais et les Bretons étaient à couteaux tirés, et les efforts de commerce pacifique fournissaient seulement de plus amples occasions de représailles.

Par dessus l'hostilité ouverte entre les deux peuples, s'étendait un lien diplomatique entre les deux pays. Négligeant la revendication plus ou moins obscure des rois anglais, comme ducs de Normandie, de la souveraineté sur la Bretagne, on doit reconnaître que la concession de l'honneur de Richmond à son partisan Alain Rufus de Bretagne, par Guillaume le Conquérant, établit un lien féodal entre les deux dynasties (19). Au XII^e siècle, le comté de Richmond, qui devait l'hommage lige au roi d'Angleterre, échut au duc de Bretagne. Cet héritage fut un grand accroissement de richesse pour le duc, car les terres de l'honneur étaient aussi étendues — et plus profitables — que les domaines du duché. Elles étaient dispersées à travers l'Angleterre depuis le Durham jusqu'à Londres, et étaient tenues de la couronne pour le service de la garde du château de Richmond (20).

Les fiefs variés, par exemple ceux de steward et de chambellan, s'étendaient du comté de Yorkshire à ceux du Cambridgeshire, de Norfolk, du Lincolnshire, du Nottinghamshire, et même jusqu'au Hampshire (21). Dans le Yorkshire 720 fiefs de chevalier furent organisés dans les cinq wapentakes de Gilling West, Gilling East, Hang West, Hang East et Hallikeld, et les paiements annuels de la Saint Michel en 1175 atteignirent près de mille livres sterling (22). Avec les fiefs au-delà du Yorkshire, les recettes s'élevaient à une bonne moitié de la somme sus-nommée (23). En 1334,

(18) Richard de Bretagne, 1336-7. *History of the Tower of London*. Carkeel-James, London 1950, p. 130.

(19) *Art de vérifier les dates*, 1818, III, 8.

(20) G.T. CLAY, *Early Yorkshire Charters*, vol. IV, part I, dans *Yorkshire archaeological Society. Records series. Extra series*, vol. I, Wakefield, 1935. — JEVLES, *Un grand honneur anglais, le comté de Richmond, possession des ducs de Bretagne*, dans les *Annales de Bretagne*, XLII, 1935, p. 265.

(21) CLAY, *op. cit.*, IV, p. VII.

(22) *Ibid.*, § 969.3.

(23) *Arch. L.-A. E* 116, 43 donne la somme de £ 1418.8.4.

le prix offert par Edouard III fut de 10.000 livres tournois pour l'année (24) et au xv^e siècle les revenus de l'honneur devaient s'élever à 12.000 livres tournois, ou 3.000 livres sterling, ce qui était en gros le vingtième des revenus financiers totaux de la couronne anglaise, et l'équivalent des revenus anglais du duc d'York (25). L'honneur s'était enrichi, de plus, au cours de l'administration ducale, par la fondation des prieurés comme Ellerton et Marrick, et des abbayes comme Egglestone, Easby, Coverham et Jervaulx.

Quelle que fût la valeur de ces terres pour un souverain appauvri, il y avait d'autres raisons, peut-être plus importantes, pour que le roi d'Angleterre cherchât à les unir à son domaine. Les terres elles-mêmes formaient virtuellement un palatinat, coïncant, comme une clef de voûte, ceux de Chester, de Lancaster et de Durham. Telle était la frontière, perçue comme par une pointe de flèche, par la franchise de Tynedale, qui séparait le Cumberland du Northumberland. Par cette fissure le roi d'Écosse parvint jusqu'au seuil du Durham, où les moines en 1345 chantaient les litanies autour de la cathédrale, tandis que les Écossais étaient repoussés de Neville's Cross. L'unique défense contre cette dague écossaise pointée sur la gorge de l'Angleterre, depuis que le rempart romain s'était écroulé, c'étaient les hommes du nord menés par les Percy du Northumberland, les Clifford du Westmorland, les Lucy du Cumberland et ceux de l'honneur de Richmond, conduits par les Neville, les Balliol, les Fitzalan, les Fitzhughes, les Marmon, les Lascelles, les de la Mare, les Conan (26) et tant d'autres dont le courage et les armes avaient été appréciés à leurs dépens par des générations d'Écossais en maraude.

Pendant près de deux siècles, ce comté beau et prometteur eut sa chancellerie, non pas à Richmond mais à Nantes. L'honneur fut saisi au moins trois fois par la couronne, sous

(24) P.R.O., Exchequer Records, Diplomatic Documents, E 30, 3, 61, 8 mai 1334.

(25) PERRY, *op. cit.*, p. 56. — GREENS, *The Later Plantagenets*, 1935, p. 96.

Cf. TOTT and BROOM, *A National Balance-Sheet for 1362-1363*, dans *English Historical Review*, XXXIX (1924), pp. 404-19. — DOWELL, *History of Taxation and Taxes in England*, 1888, vol. I, p. 87. — LIPSON, *Economic History of England*, vol. I, p. 606 (12^e éd., 1959).

(26) CLAY, *op. cit.*, IV, pp. VII, VIII.

le règne d'Henry III (27), sous ceux d'Edouard III (28) et de Richard II (29), et par trois fois fut récupéré, par Jean I (30), par Jean III (31) et par Jean IV (32), sous le règne duquel il devait faire définitivement retour à la couronne anglaise. Tout au long de son histoire mouvementée, l'honneur avait été administré séparément par les ducs de Bretagne qui échangeaient ses fiefs (33), accordaient des tutelles (34), aidaient les prêtres des villages à construire leurs maisons (35), contrôlaient les droits de chasse et de pâture (36), recueillaient le produit des brefs délivrés dans le comté (37), et recevaient dans leur trésorerie les impôts perçus par leurs officiers anglais (38). Cet argent était la plus importante et unique source des disputes entre le roi et le duc, une querelle qui continua au xv^e siècle (39).

Il n'y a donc aucune formule simple qui puisse expliquer les relations entre les deux pays et leurs princes. Peu de signes d'affinité survivaient entre les deux peuples et le commerce était entravé par la piraterie. L'unique lien réel était féodal, l'honneur de Richmond, qui pendant longtemps avait été une pomme de discorde. Il est temps d'étudier les circonstances politiques qui ont été la base de leurs relations diplomatiques.

(27) Arch. L.-A., E 114, cassette 43, 1.

(28) *Ibid.*, cassette 43, 13.

(29) *Ibid.*, E 115.

(30) *Ibid.*, E 114, 43, 3.

(31) *Ibid.*, E 114, 43, 11.

(32) *Ibid.*, E 115, 43, 8.

(33) *Ibid.*, E 114, 43, 4, 6.

(34) *Ibid.*, E 114, cassette 43, 7.

(35) *Ibid.*, E 114, 43, 8.

(36) *Ibid.*, E 114, 43, 9, 10.

(37) *Ibid.*, E 115, 43, 1.

(38) *Ibid.*, E 117, 44, 2, 5.

(39) JEULIN, *Un grand honneur anglais*, ouvr. cité, p. 265-302.

CHAPITRE II

LA PREMIÈRE PHASE DE LA GUERRE DE CENT ANS 1341 - 1399

L'amas des domaines décrits collectivement sous le nom de France donne l'impression d'être rassemblé à la manière d'un jeu de patience et avoir la même tendance à se désagréger. Les fiefs et les apanages ont essayé de se séparer du domaine principal, comme s'il existait une loi centrifuge non écrite à laquelle ils dussent obéir. Les historiens qui traitent de la France ou de l'Angleterre comme si toutes les forces tendissent vers l'unité, à ce sujet sont dans l'erreur. La lutte contre cette tendance centrifuge était un souci majeur des souverains et du *xiv^e* siècle.

Pour un esprit moderne, cette tendance paraît analogue à la scissiparité biologique, une multiplication par division. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Si nous imaginons la France médiévale, nous ne voyons pas un organisme unifié, prêt à être divisé, mais une structure lâche d'unités obéissant à la physique plutôt qu'à la biologie. Toute unité politique avait un champ magnétique de force exerçant son attraction dans un périmètre limité, au-delà duquel l'attraction cédait la place à la répulsion.

Ce qu'un esprit moderne comprend difficilement c'est que la répulsion était, au *xiv^e* siècle, aussi naturelle que l'attraction. Il a déjà été indiqué que la portée de l'hommage dans la politique médiévale avait été exagérée. Les historiens, éclairés après l'événement, ont considéré l'hommage comme un maillon de la chaîne d'unification. Ils ont été peu disposés à attacher une importance égale au procédé opposé, appelé *diffidatio*, vraisemblablement parce que, logiquement déve-

loppé, le procédé physique de répulsion eût engendré des conséquences totalement différentes. La *diffidatio* entre le vassal et le suzerain était une condition honorable : ce qui ne l'était pas était le refus de le reconnaître. Où l'hommage lige était refusé, la guerre ouverte succédait à la *diffidatio* ; et, quoique indésirable, n'était pas moins reconnue comme légale. Dans l'esprit médiéval, il était étonnant de ne pas reconnaître l'état de guerre comme valide, comme, par exemple, quand le roi de France, en guerre avec le duc de Bretagne, voulut le faire comparaître devant son parlement. Pour les historiens modernes ce que les hommes du roi tentaient, c'était d'appliquer les principes du code romain, gardés par l'empire byzantin et par l'Eglise, aux coutumes féodales. On voit l'impropriété et l'injustice d'une telle mesure (1).

L'idée que la séparation était un procédé normal et naturel ne servait qu'à en faire sentir le danger aux dirigeants du *xiv^e* siècle. Personne ne pouvait dire où le procédé, une fois commencé, s'arrêterait. Quand dès le *xiii^e* siècle une dispute féodale personnelle était survenue entre le roi de France et un vassal particulièrement difficile, le duc de Guyenne, le différend s'était tellement étendu qu'au *xiv^e* siècle toute la chrétienté y prenait part. Le duc de Guyenne était également roi d'Angleterre, avec des prétentions sur le Poitou, la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Normandie. La victoire de ces prétentions aurait provoqué l'éclatement du royaume de France, du nord au sud.

Une autre question se posait alors. De quel côté, à l'est ou à l'ouest, résiderait la couronne de France ? Selon la loi normale, il n'y avait pas de question. Mais selon les lois de la physique pure ? En tout cas, la scission féodale se perdit dans la dispute dynastique où les Plantagenets d'Angleterre s'efforcèrent de supplanter les Valois sur le trône de France. Les Valois, pour des raisons justifiées ou non, reçurent le soutien de la papauté. Les Plantagenets cherchèrent appui auprès des Pays-Bas, auprès des princes de l'Empire. La France pouvait compter sur l'aide de l'Ecosse. Où l'Angleterre pouvait-elle trouver un contrepoids ?

Menacés par une alliance franco-écossaise persistante, les rois d'Angleterre avaient, pendant des générations, fait leur

(1) CHAMPOLLION-FRÉAC, tome I, p. 284.

cour aux ducs de Bretagne afin d'obtenir une alliance similaire. Ces avances revêtirent des formes variées, depuis la domination et le chantage jusqu'au troc, aux flatteries et cajoleries grâce auxquelles les ducs devinrent, tour à tour, les pensionnaires, les prisonniers et, par force, les alliés, même avec répugnance, des rois anglais. Depuis le XII^e siècle, au cours duquel la Bretagne avait fait partie de l'empire angevin d'Henry II, et avait été dirigée comme telle (2), on a la preuve des attentions constantes (même si elles n'étaient pas désirées) de l'Angleterre envers la Bretagne. Il y a par exemple la remarquable série de documents — pas moins de 108 — qui prouvent que Jean, le fils du duc de Bretagne, était le pensionnaire personnel d'Edouard I^{er} (3) en 1296 et 1297, un précédent qui n'est pas du tout isolé (4).

Au cours de la première moitié du XIV^e siècle, en dépit des différends répétés au sujet de l'honneur de Richmond (5), les deux souverains développèrent une politique de trêves commerciales, comme celle de 1314 (6) et, afin de les faire valoir, ils élaborèrent le mécanisme d'une commission commune aux deux pays (7). Il est vrai que les trêves et les commissions échouèrent dans leur but d'empêcher la piraterie, mais elles fournirent un modèle pour les grands traités commerciaux, en même temps qu'elles aidèrent à dégager le terrain pour les alliances politiques qui suivirent aux XIV^e et XV^e siècles.

En 1341 la Bretagne fournit aux grands concurrents l'opportunité célèbre d'une intervention : une succession contestée. Les trois mariages de Jean III avaient été stériles (8). A sa mort le duché fut réclamé par sa nièce Jeanne qui était la fille de Guy de Penthièvre, frère, mort dix ans plus tôt ; et par Jean de Montfort, frère puîné de Jean III. Le conflit éclata entre une femme, appuyant sa revendication basée sur la théorie de la représentation, et un homme qui invoquait la

(2) POGUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Plantagenets et la Bretagne*, dans les *Annales de Bretagne*, vol. LIII, 1946, p. 1-27.

(3) P.R.O., Accounts Various, Exchequer Accounts, E 101, Bundle 154, n° 7.

(4) RYMER, tome X, p. 522.

(5) P.R.O. 45th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 3, 61.

(6) *Ibid.*, 27, 1080.

(7) *Ibid.*, 27, 1081.

(8) MORICE, tome I, col. 1368.

proximité dans le rang (9). Edouard III et Philippe VI avaient tous deux leur stratégie bien préparée et le premier triomphe revint à Philippe VI quand, dès 1337, il arrangea le mariage de Jeanne avec son propre neveu, Charles de Blois. Quand Philippe VI se déclara ouvertement en faveur de Jeanne de Penthièvre (10), Edouard III, en riposte, reconnut Jean de Montfort (11). La querelle féodale entre l'Angleterre et la France déchira la Bretagne, qui ne devint pas simplement un parti intéressé dans la lutte, mais désormais le champ de bataille lui-même.

Tous les atouts, d'abord, tombèrent entre les mains d'Edouard III. En 1341, il obtint le secret du trésor ducal (12) ; Jean de Montfort lui rendit l'hommage lige en Angleterre pour le duché de Bretagne, et le fils de Montfort, le futur Jean IV, fut élevé en Angleterre comme un prince anglais, et marié à la fille d'Edouard, Margaret. En outre, la poursuite de la guerre conduisit à l'occupation de la Bretagne par les troupes anglaises et à la capture des prétendants de la famille des Penthièvre : Charles de Blois et ses fils Guy et Jean, qui devinrent les prisonniers d'Edouard en Angleterre (13).

Les événements qui suivent sont dangereusement clairs. La question qui émergeait alors était si la Bretagne allait rester un fief de la couronne de France ou devenir celui du roi d'Angleterre : Jean IV avait finalement gagné, grâce au concours de l'Angleterre ; on pourrait conclure qu'en conséquence, la Bretagne tombait si clairement dans l'orbite de la diplomatie anglaise, que l'alliance anglo-bretonne — ou au moins anglo-Montfort — deviendrait fondamentale. Une telle thèse contiendrait des éléments de vérité, mais induirait en erreur.

La poursuite de la lutte féodale contre la France était une opportunité pour Edouard III. Il aurait rattaché la Bretagne à la couronne d'Angleterre, s'il en avait été capable, comme les traités de Londres le stipulaient en 1359 (14), mais ses espoirs

(9) PLANIOL, *La Très ancienne coutume de Bretagne*, Rennes, 1896, p. 6.

(10) MORICE, tome I, 1421.

(11) *Ibid.*, 1424.

(12) P.R.O. 45th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 3, 63.

(13) DÉRYNE, *La querelle de Bretagne, de la captivité de Charles de Blois à la majorité de Jean IV de Montfort (1347-1363)*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VII, 1929, p. I, p. 25-60.

(14) PERRON, *op. cit.*, p. 137.

de succès ne furent pas durables, car le traité de Brétigny, auquel il adhéra moins de douze mois plus tard, contenait des clauses totalement opposées, à savoir que la souveraineté et l'hommage du duché de Bretagne appartenaient à la couronne de France (15). La supposition qu'au XIV^e siècle la Bretagne aurait pu facilement devenir un apanage de la couronne d'Angleterre ne peut pas être acceptée.

Il n'est pas exact de prétendre que Jean IV fut installé sur le trône de Bretagne à la suite d'un coup de maître d'Edouard III. Celui-ci douta de l'issue de la guerre. Lorsqu'il contrôla les deux prétendants au duché, il hésita à reconnaître l'un ou l'autre ; ou plutôt il reconnut l'un, puis l'autre, selon ce qui l'arrangeait le mieux. En 1356, par exemple, il avait accepté 700.000 florins comme rançon de Charles de Blois, parlant de lui comme duc de Bretagne. Mais il prit soin de garder ses fils Jean et Guy comme otages (16).

En 1360, Edouard III semblait toujours maintenir l'équilibre (17), déclarant qu'il ne devait être porté préjudice aux droits des parties en lutte. Quand Jean IV eut atteint sa majorité, en 1362, Edouard III conclut avec lui un traité d'alliance perpétuelle (18) ; Jean IV promit de ne pas se remarier sans le consentement du roi d'Angleterre (19). Il se servit des plénipotentiaires d'Edouard pour mener ses propres négociations avec Charles de Blois (20). Il avait également confié sa requête au roi d'Angleterre, tandis que Charles de Blois avait confié la sienne au roi de France (21).

Si Jean IV avait espéré que l'alliance anglaise serait la garantie durable de sa réussite, il fut amèrement déçu. Il découvrit que l'administration anglaise lui coûtait cher : en 1362, il eut à annuler tous ses bénéfices et tous ses revenus en faveur d'Edouard III (22), pour la durée de sa minorité. En outre, la présence anglaise était un désastre pour le duché. Pendant toute une génération, la Bretagne avait été la proie des compagnies anglaises, et, à cette époque, l'animosité géné-

(15) Cf. P.R.O. 45th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 6, 168.

(16) *Ibid.*, 3, 74.

(17) *Ibid.*, 6, 168.

(18) *Ibid.*, 7, 194.

(19) *Ibid.*, 7, 196.

(20) *Ibid.*, 7, 197.

(21) *Ibid.*, 7, 198.

(22) *Ibid.*, 7, 193. Cf. P.R.O. Exchequer, Accounts Various, E 101, 173, 1.

rale qui régnait envers l'Anglais s'était convertie, pour de bonnes raisons, en une véritable haine. Trois générations plus tard, des pères murmuraient à leurs fils de terribles avertissements au sujet des Anglais, comme fit le vicomte de Rohan, quand il protesta contre la souscription de son fils au traité de Troyes, et tout ce que cela voulait dire : « *destructionem ducatus Britanniae propter terribiles incursus Anglorum* » (23).

Il est vrai qu'après avoir guerroyé pendant un quart de siècle, Charles de Blois fut tué en 1364 et son lieutenant Du Guesclin fait prisonnier par Jean IV et ses auxiliaires anglais, à Auray. Cette fois l'alliance anglaise aidait Jean IV à se rendre maître de la situation, et déblayait le terrain en vue du traité de Guérande, qui transféra le duché à Jean IV. Il est peu probable que Jean IV eût pu achever cela sans une aide quelconque, non nécessairement de l'Angleterre. Mais aller plus loin, croire que l'alliance était essentielle à la maîtrise du duché, et considérer la Bretagne comme un fief virtuel de la couronne anglaise, serait une erreur.

C'est précisément cette erreur que Jean IV semble avoir faite tout naturellement, vu qu'il avait été élevé en Angleterre. Sans aucun doute il comprit qu'après une génération de guerre civile, les seigneurs bretons, comme les paysans, voulaient la paix. Peut-être était-il assez sagace pour deviner que Charles de Blois aurait été un duc plus populaire que lui-même. Il était naturel qu'il se demandât s'il était le dirigeant du duché ou seulement d'une faction, et il est compréhensible qu'il se soit mêlé du roi de France. Donc, au lieu de s'assurer de la loyauté de son duché et de parvenir à un accord avec le roi de France, il renforça assidûment les liens qui le rattachaient à la couronne anglaise. En 1365, il conclut un nouveau traité avec Edouard, prince d'Aquitaine et du Pays de Galles (24), promit, en 1371, d'encourager une monnaie commune à la Bretagne et à la Guyenne (25) et en 1372, il réaffirma son alliance avec Edouard III (26).

Le résultat de cette politique fut désastreux pour Jean IV et pour la Bretagne. Expulsé de son duché en 1372, Jean IV se retrouva une fois de plus réfugié à la cour d'Angleterre.

(23) MORICE, II, col. 1293.

(24) P.R.O. 45th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 8, 213.

(25) *Ibid.*, 9, 262.

(26) *Ibid.*, 9, 265 ; 10, 280 ; B.M. Add. Mss. 30662, f. 316.

Pendant cinq autres années, le duché endura la rigueur de la guerre. Au cours de ces cinq années, Jean IV dut se rendre à l'évidence : que si l'alliance anglaise lui avait procuré le duché en 1364, elle le lui avait tout aussi certainement fait perdre en 1372. Jean IV devait apparaître à Edouard III sur son lit de mort, comme un bon à rien ; et le *dominion* de Bretagne, après trente ans d'investissement d'argent, d'armes et d'hommes comme une ambition complètement égarée.

Richard II, son successeur, voyait les choses d'une façon très différente. Il exploita la situation bretonne avec une ingéniosité dont Edouard III avait rarement fait preuve, même à l'apogée de son pouvoir. Tout d'abord, il parla doucement à Jean IV au sujet des revenus féodaux de Richmond. Il déclara que Jean IV bénéficierait de tous les brevets délivrés dans le comté, et donna l'ordre à ses agents de s'abstenir d'y engager des procès (27). En outre, il ordonna à ses agents de rembourser à Jean les revenus qu'ils avaient perçus dans l'honneur (28).

Il renforça l'alliance d'Edouard III par un nouveau traité, celui du 5 avril 1378 (29) qui imposait une unique condition à Jean IV : la livraison du château de Brest au roi anglais. Une garnison anglaise à Brest n'était pas chose nouvelle ; et pour quelqu'un qui menait une guerre contre la France, c'était une action assez éloquente. Jean IV livra à Richard II la clef d'une autre porte du royaume de France : un second Calais, un nouveau Bordeaux. Il réalisait ce que n'importe quel Breton aurait pu lui dire une génération auparavant, qu'il se mettait, lui et son duché, au service des Anglais. Il est vrai qu'il obtint une manière de promesse qui était supposée le libérer de ses engagements, une fois la guerre contre la France terminée, et à cela Richard n'avait pas grand chose à objecter. Le suppliant signa (30), mais il restait à savoir si un pantin du roi d'Angleterre pouvait être un duc de Bretagne indépendant.

Jean IV fut l'un des rares princes à bénéficier d'une seconde chance. On lui restitua son duché au cours de circonstances dont il n'eut pas l'initiative. Le caractère original des Bretons n'est pas facile à définir. Il est certain qu'ils n'aimaient pas,

(27) Arch. L.-A., E 115, 1.

(28) *Ibid.*, E 115, 2.

(29) P.R.O. 15th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 10,285.

(30) *Ibid.*, 10,286.

même ils haïssaient les Anglais. Ce qu'ils pensaient des Français est plus difficile à définir. On doute si, au XIV^e siècle, ils auraient adhéré à la profession de foi de Péan Gaudin, d'être « bons Bretons et bons Français » (31). Ils désiraient n'être dominés par personne, Français inclus. Ce fut donc une faute capitale que Charles V commit lorsqu'il confisqua le duché. Les Bretons, préférant un duc anglicisé à une domination française, rappelèrent Jean IV, et l'acclamèrent lors de son retour en août 1379.

Jean IV était décidé à ne plus repartir en voyage. Il fit face à la colère immédiate de Charles V en se rattachant à l'alliance qu'il avait conclue avec Richard II, et, à cette fin, il envoya une ambassade en Angleterre, cela en janvier 1380 (32). En mars, il conclut un traité qui était une alliance offensive et défensive contre l'adversaire commun, la France (33). Il n'avait absolument pas l'intention de reprendre son duché, que ce fût en faveur du roi d'Angleterre ou bien du roi de France. Son seul désir était de libérer le duché du danger que représentait aussi bien la France que l'Angleterre, et aussi d'être le maître chez lui.

Il est tentant de se représenter Jean IV comme un homme qui, mûri par les extrémités de sa chance, était capable de discerner les différentes forces qui convergeaient sur le sol de son duché. On pourrait l'imaginer se plaçant à la tête des seigneurs bretons, qui en avaient plus qu'assez des Anglais, et faisant la paix avec le roi de France, ce qui eût été plus facile à la suite de la mort de son ennemi personnel Charles V. Il est vrai que Jean IV, par son troisième mariage, s'unit à une princesse qui n'était pas de souche anglaise, à la différence de ses deux premières épouses. Par son premier mariage, il était le gendre d'Edouard III, son second mariage le mettait au même degré de parenté avec le Prince Noir. En 1386, il prit comme troisième femme Jeanne, fille de Charles II de Navarre et de Jeanne de France, qui était la petite-fille de Jean le Bon, roi de France. Ce mariage pouvait être interprété clairement comme la fin de l'alliance anglaise si exécutée et le commencement d'une nouvelle ère de relations heureuses entre la Bretagne et la France. L'union du

(31) Le Moysse de La Honoussière et Barthélémy Pochet, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 463.

(32) P.R.O. 15th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 10,285.

(33) *Ibid.*, 288, 289 A.

royaume et du duché pouvait suivre naturellement, d'autant plus que le mariage fut fructueux. Le premier né fut un fils, non seulement successeur des Montfort — le futur Jean V de Bretagne — mais de son plein droit, le cadet des deux maisons de France : les Capétiens et les Valois. On avait là, enfin, un prince appartenant à la fois aux maisons ducale et royale, qui pouvait être « bon Breton et bon Français ». Quand à son tour, en 1397, il se fiança à Jeanne de France, fille de Charles VI, l'union de la Bretagne et de la France semblait assurée d'une façon durable. C'était en quelque sorte comme si le cauchemar du XIV^e siècle, au cours duquel l'alliance anglaise avait hanté la Bretagne comme un spectre, était terminé, et que des temps heureux s'annonçaient avec le nouveau siècle.

La nature humaine est si contradictoire et l'exemple des événements humains s'oppose tellement, que l'explication historique pure et simple est rarement complète. Ainsi donc la théorie du rapprochement de Jean IV vers la France semble ne pas être tout à fait exact. Il n'y avait certainement aucune raison particulière pour qu'il eût des rapports amicaux avec Richard II. La dispute au sujet de Richmond s'éternisa. En 1393, Jean se plaignit qu'il eût été dépossédé de l'honneur de Richmond pendant neuf ans, sans raison apparente, et cela malgré une déclaration de restitution faite par le parlement anglais (34). Et, qui plus est, il avait dépensé lourdement en envoyant en Angleterre des missions coûteuses qui s'efforçaient à récupérer l'honneur.

D'autres raisons justifiaient le fait que Jean IV n'était pas enclin à des rapports très amicaux envers Richard II. Ils avaient conclu d'un commun accord que Jean de Blois, retenu comme otage par Richard, qui était toujours un potentiel rival de la couronne de Bretagne, ne serait pas libéré sans le consentement de Jean IV. Or, selon les dires de Jean IV, il avait été remis à son plus grand ennemi, le roi de France (35).

Jean pensait également qu'il avait été magistralement frustré par Richard qui lui avait promis une rente de 700 marcs par an pour le château de Brest et ce dernier en paiement lui allouait les revenus de Rising, dans le Norfolk. Or, Rising faisait déjà partie de l'honneur de Richmond. En outre, Richard avait promis d'entretenir la garnison de Brest

(34) CHAMPOLLON-FRIGAC, p. 270.
(35) *Ibid.*, p. 271.

à ses frais, mais, malgré cet accord, les officiers anglais n'avaient pas extorqué moins de trente mille francs par an dans les alentours. Pour ajouter l'insulte au mal, quand le receveur général de Jean IV en Angleterre, un certain Jenkin FitzNichol, disparut avec le revenu de ses domaines, non seulement Richard fut de connivence, mais il avait ouvertement aidé et soutenu le délinquant, si bien que même son arrestation par le trésorier du duc, l'évêque de Saint-David, ne permit pas de récupérer l'argent. La déduction était évidente : les revenus dus au duc avaient été détournés au profit du trésor royal. Pour finir l'affaire, l'honneur de Richmond avait été attribué à la reine. Jean IV voyait d'une façon évidente que la récupération de la Bretagne lui coûtait la perte de l'honneur de Richmond.

Il y avait d'autres sujets, questions d'honneur aussi bien que questions pécuniaires, dont Jean IV aurait pu se sentir offensé. Il réclamait comme un droit immémorial la vente de brefs aux vaisseaux anglais qui traversaient les eaux bretonnes se dirigeant vers Bordeaux et La Rochelle — ce que les capitaines anglais en ce temps répugnaient à payer, sans doute avec l'appui de leur roi. En temps ordinaire, il y aurait eu suffisamment de raisons pour ouvrir une guerre entre la Bretagne et l'Angleterre. Malgré toutes ces causes de friction, leurs relations demeurèrent presque cordiales (36).

Quelles étaient les raisons de cette alliance persistante ? La raison principale semble avoir été la crainte bien enracinée que Jean IV éprouvait envers le roi de France, qu'il dérivait encore en 1393 comme son plus grand ennemi. Il était encouragé dans cette attitude par son épouse, Jeanne de Navarre, qui semble avoir hérité de l'ambition de son père, Charles II, et *el Mato*, d'un peu de son arrogance, combinée avec une plus grande détermination. Elle lui devait son origine capétienne et son dégoût de jouer des rôles de second ordre. C'était une escorte de reine, trois vaisseaux, que Jean IV avait envoyée au-devant d'elle en 1386 (37), et, une fois duchesse, non seulement elle lui avait donné un fils héritier et, au total, sept enfants, mais encore elle avait stipulé son indépendance vis-à-vis de la ligne cadette, les Valois, qui avait usurpé, selon elle, le trône de France. L'alliance anglaise convenait parfaitement

(36) CHAMPOLLON-FRIGAC, p. 272.

(37) Arch. L.-A., E. 11785 féodaux 206, cotes, cassette 30, 1377-1386.

à ses vues orgueilleuses, et à cette fin elle entretenait une correspondance diplomatique personnelle avec Richard II. Les lettres de 1396, non dépourvues de charme féminin, mentionnaient ses enfants y compris le futur Jean V, et s'inquiétaient de la santé de Richard. Elle avait les passages de la correspondance de son mari, où celui-ci demandait la restitution de Richmond (38), en envoyant, avec l'autorisation du duc (39), un agent diplomatique personnel, Jeanne de Bavalen (40).

Comment ces considérations influèrent-elles sur le caractère et l'éducation du futur Jean V ? Avec un père orgueilleux et résolu, une mère ambitieuse et dominatrice, avait-il des chances d'être fougueux ? Il est vrai qu'à neuf ans, il se trouvait déjà mentionné dans la correspondance diplomatique (41), mais il est plus que certain qu'avec de tels parents, il devait être bel et bien remis à sa place et probablement sous le contrôle rigide de sa mère. Il est également clair que l'alliance anglaise a dû, au cours de son enfance, parcourir sa vie domestique à la manière d'un courant sous-marin. Cela ne veut pas dire qu'il sympathisait nécessairement avec ses parents ou avec les causes qu'ils soutenaient. Sans aucun doute, il avait entendu parler de la resplendissante couronne de France à laquelle la famille de sa mère pouvait prétendre, de leur royaume au-delà des Pyrénées, ainsi que du riche comté que son père avait laissé en Angleterre. Cependant, les gens avec qui il avait des contacts étroits, sa nourrice, sa femme de chambre, ses serviteurs, ses valets, ses fauconniers, les personnes qui rendaient visite à la cour et ses amis intimes ne s'intéressaient ni à la France, ni au royaume de Navarre, ni à l'Angleterre, mais à la Bretagne. Quelles que soient les influences étrangères que le jeune Jean ait pu subir dans sa prime jeunesse, il semble cependant raisonnable de supposer que ses instincts de naissance étaient plus forts et que pendant ses années de formation, il devint Breton de cœur.

Les relations entre Jean IV et Richard II n'étaient pas particulièrement cordiales. Même les suaves paroles de la diplomatie étaient en discordance en ce qui concerne les trois principales causes de dispute : la lutte pour la possession de

(38) CHAMPOLLION-FRÉAC, II, 278-279.

(39) B.M. Cotton, *Mss. Vespasian*, F. III, fol. 58.

(40) B.M. Cotton, *Mss. Julius B*, VI, fol. 54. Voir chapitre III, note 2.

(41) CHAMPOLLION-FRÉAC, II, 282.

Richmond, la récupération de Brest, l'égalité sur mer. La querelle au sujet de Richmond se termina au bénéfice de Jean en raison de sa ténacité, mais non de Richard, à cause de son honnêteté. Jean entreprit toute action possible, sauf la guerre, afin de récupérer son comté. En mars 1396, il envoya une mission distinguée composée de l'évêque de Léon, du seigneur de Montauban, de l'évêque de Saint-Malo et de son amiral, Etienne Goyon (42), afin que lui fussent restitués Brest et Richmond, s'engageant lui et son fils, le futur Jean V, à ce que Brest ne fût jamais utilisé à des fins agressives contre l'Angleterre (43). La duchesse intervint encore d'une façon active dans ces négociations (44) se montrant ambitieuse et décidée, comme une dirigeante auxiliaire et non pas comme la simple épouse du duc. On suppose que son intervention fut suggérée par le duc. Mais il est aussi permis de se demander si la correspondance de sa femme ne le dérangeait pas. Les conditions anglaises n'avaient rien de facile : 120.000 francs, indexés sur la valeur du marc d'or, étaient le prix exigé pour Brest. Il y avait également des pourparlers pour une protection commerciale réciproque ; mais absolument rien au sujet de Richmond (45).

L'adversité avait endurci Jean IV, et la lutte pour son duché, qui dura pendant toute sa vie, ne l'avait changé en rien, sinon rendu plus persévérant. Ni l'hostilité du roi de France, ni la sentence d'arrêt prononcée par le parlement de Paris, avec menace de confiscation et tout ce qui pouvait s'ensuivre, ne le détournèrent de l'alliance anglaise et de la tâche qu'il s'était fixée : obtenir ce qu'il désirait de Richard II. Il est vrai qu'il demanda les bons offices du roi d'Angleterre auprès du roi de France : mais en même temps il sollicitait la restitution de Brest et de Richmond ainsi que l'acquittement des droits de passage par les commandants anglais dont les bateaux venant de Bordeaux, traversaient les eaux bretonnes (46). Le moment était bien choisi. Des pourparlers étaient ouverts en vue d'une longue trêve entre les rois de France et d'Angleterre (47) : les cercles diplomatiques anglais ne savaient plus

(42) CHAMPOLLION-FRÉAC, II, 279-280, 282.

(43) *Ibid.*, 278-9, 282.

(44) *Ibid.*, 280-281.

(45) *Ibid.*, 282.

(46) *Ibid.*, 284.

(47) *Ibid.*, 285.

quoi penser. Est-ce que Jean adhérerait à la trêve ou bien refuserait-il d'y prendre part ? Les Français le reconnaîtraient-ils comme allié de l'Angleterre ? Sinon, qu'allait-il advenir ? Percy dans son memorandum sur le projet du traité (48) rendit très clair le point de vue avancé par Mgr de Guyenne : dans ce traité, tout avantage sur la France ne devrait point être perdu par déférence pour la Bretagne. L'implication immédiate était que Jean aurait à préciser ses intentions ; l'implication plus lointaine, que s'il ne se conformait pas aux exigences des négociateurs, il serait rayé de la trêve.

Ainsi donc en 1396, Jean IV avait à faire face à une crise diplomatique classique : la France et l'Angleterre se rapprochaient comme deux lourdes meules et pouvaient broyer l'indépendance de la Bretagne. Jean IV semble avoir été certain que la vieille hostilité qui régnait entre la France et l'Angleterre les maintiendrait séparées. Il poursuivit sa course sans jamais dévier, et continua ses requêtes au roi d'Angleterre sur un ton presque agressif. Les causes de friction étaient nombreuses : les rapines de la garnison pour ne pas parler de l'insolence des officiers anglais à Brest ; le fait de lever des droits de passage sur des bateaux vides (49). Mais Jean n'entendait pas être détourné de son but principal — la récupération de Richmond — par des faits de moindre importance.

L'histoire offre peu d'exemples de pareille ténacité. Après avoir lutté pendant trente ans pour son duché, il commença aussitôt une nouvelle lutte pour Richmond. Après vingt ans de cette guerre d'usure, une lutte d'un demi-siècle, il montrait toujours l'énergie et la résolution qui lui avaient gagné la Bretagne. Ces qualités lui firent presque récupérer Richmond. La pression que le duc parvenait à exercer sur le roi d'Angleterre, bien que séparé des côtes anglaises par une large mer, était une sorte de maîtrise. Dira-t-on que vingt années de querelles diplomatiques n'avaient donné aucun résultat ? Un observateur impartial pariera-t-il que le duc avait perdu la partie : que le roi d'Angleterre n'avait qu'à demeurer inactif et que le temps, à lui seul, réglerait l'affaire en sa faveur ? Un tel pari n'aurait pas tenu compte de la ténacité et de l'esprit d'entreprise de Jean IV, sans même mentionner qu'il connaissait à fond la situation anglaise. Il n'y avait pas à s'y tromper :

(48) CHAMPOLLION-FRÉAÇ, 290.
(49) *Ibid.*, 291-294.

en mars 1397, les litiges bretons furent étudiés sérieusement par le grand conseil. La détermination de Jean IV ennuyait Richard II, mais il se préparait à céder à ses demandes : négocier avec le roi de France, pour le compte de Jean, au sujet de l'île de Ré si convoitée, et prendre des mesures détaillées pour la livraison du château de Brest. Cependant, Richard hésita au sujet de Richmond et se fit couvrir par le parlement (50).

Le stratagème était clair et trahissait la faiblesse de Richard. Jean y vit sa chance et agit donc résolument. Il commença par assurer à sa dynastie des perspectives vers le trône de France en arrangeant le mariage de son fils — le futur Jean V — alors âgé de dix ans, avec la fille mineure du roi de France ; puis, le 20 juillet 1397, il se procura des sauf-conduits afin de se rendre en Angleterre avec une escorte diplomatique de deux évêques, dix clercs et une garde du corps composée de vingt chevaliers et quarante hommes d'armes (51).

Le succès de sa visite personnelle fut incontestable et doit être considéré comme un grand triomphe pour la diplomatie bretonne. Il est difficile de savoir exactement quels contacts furent renoués par Jean, mais la façon dont il semble avoir influencé Richard II ressort presque de la magie. Dans un document daté du 23 avril 1398, délivré sous sceau secret à Windsor, Jean renonça à tous les revenus de l'honneur de Richmond que la couronne s'était annexés au lieu de les lui remettre. Il n'y a pas de doute que ce document essayait de régler définitivement la question des rentes féodales de Richmond. Ce que le roi d'Angleterre avait eu et ce que le duc de Bretagne avait perdu était maintenant annulé par écrit (52). En retour, la dette personnelle de Jean IV à Richard — qui s'élevait à £ 11.566. 13. 4, en l'an 1379 et à £ 15.145. 7. 3, en 1397 — fut annulée le 1^{er} mai 1398 (53). La route était ainsi déblayée pour une restitution complète de Richmond à Jean IV. Au début, il y eut quelques difficultés avec les agents royaux qui ne voyaient pas les nouveaux arrangements du

(50) CHAMPOLLION-FRÉAÇ, 294.

(51) RYMER, t. VIII, p. 8.

(52) P.R.O., Diplomatic Documents, Exchequer E 36 N° 332. — RYMER, VIII, p. 79, 45th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, n° 3, II/332 (21 Rich. II).

(53) RYMER, VIII, p. 38.

même eil, mais ils reçurent des instructions catégoriques à ce sujet, précisant que le comté avait été restitué à Jean IV et que tout argent qui avait été perçu à tort devait lui être restitué (54).

De retour dans son duché, Jean IV avait matière à se réjouir. Il pouvait méditer sur son alliance matrimoniale avec la France ainsi que sur son riche comté du Yorkshire qu'il avait récupéré et qui faisait partie de l'héritage de son fils. Il ne fut peut-être pas surpris quand peu de temps après son retour il apprit le coup d'État qui venait de détrôner Richard II et d'amener au pouvoir Henry de Lancaster, son ancien compagnon d'armes. Dire précisément quelles étaient à cette époque les relations entre Jean IV et Henry de Lancaster peut faire l'objet d'une étude extrêmement intéressante. Ce qu'étaient les relations entre Henry de Lancaster et Jeanne, la femme de Jean IV, pourrait s'avérer encore plus absorbant. Il n'est pas évident que Jean IV ait eu une part de responsabilité dans le renversement de Richard II, mais il est clair qu'il était gravement atteint, car en conséquence les accords concernant les terres de Richmond étaient annulés. Le comte de Westmorland se vit attribuer la seigneurie de Richmond et Jean IV perdit ainsi le résultat de cinquante années d'efforts. Amèrement, mais non sans ruse et plus décidé que jamais, Jean se consacra de nouveau à sa tâche difficile. Son influence en Angleterre se révéla quand il tourna le parlement contre l'usurpateur ; ce parlement derrière lequel Richard II avait essayé de se réfugier, ce parlement, influencé d'une façon évidente par Jean IV, fit remarquer le 27 octobre 1399 que le comté de Richmond faisait partie de l'héritage du duc de Bretagne, et pria le roi d'abroger les lettres patentes délivrées au comte de Westmorland concernant Richmond.

Etre ainsi contré par un duc étranger, utilisant le parlement anglais comme porte-parole, montrant ainsi la faiblesse du trône nouvellement usurpé, devait faire monter dans le cœur d'Henry IV les plus grandes colères et les plus graves ressentiments. Il n'était pas assez puissant pour se permettre de laisser éclater sa colère devant le parlement. Il répondit docilement qu'il avait apposé son sceau sur des lettres autres que celles dont il était question, bien avant qu'on le priât de

(54) Rymer, VIII, p. 64-65.

le faire (55), et il pouvait seulement espérer que le temps agirait en sa faveur. L'historien connaît peu de moments plus propres à exciter le cynisme au cœur de l'observateur. Jean IV avait combattu pour son duché pendant toute une génération. En une nuit, Lancaster avait gagné une couronne. Pendant une génération, Jean avait combattu pour que Richmond lui fût restitué. En une nuit, Lancaster le lui ravit. Défié par son propre parlement, Lancaster pouvait seulement espérer gagner du temps. Quatre jours virent la fin de Jean, et de la seigneurie bretonne de Richmond. Que pouvait encore s'approprier Henry de Lancaster ?

(55) *Rotuli Parliamentorum*. Hen. IV, vol. III, p. 427, section 77. Johannis de Trokelowe et Henrici de Blancorde, monachorum S. Albani, *Chronica et Annales*. Rolls series, London, 1857, p. 311.

CHAPITRE III

MARIAGE SANS ALLIANCE

1399 - 1406

Il existe une similitude surprenante entre les infortunes des monarchies française et anglaise de la fin du xiv^e siècle. Le manque d'équilibre mental de Charles VI et l'esprit sur-tendu de Richard II nous permettent de penser que tous deux demeurèrent, en quelque sorte, en « minorité perpétuelle ». Un trait commun évident était l'existence de princes trop puissants dans chacun des deux royaumes : ducs de Bourgogne en France, les Gand et Gloucester en Angleterre. Il serait inexact de dire que les mêmes causes produisaient les mêmes effets ; mais le synchronisme des événements était remarquable. Des troubles sociaux eurent lieu à la même époque dans les deux pays. En 1381, le soulèvement des paysans en Angleterre, fut suivi par celui des Maillotins en France (1382) : les contrôles constitutionnels sur la couronne furent imposés par les Appelants d'Angleterre en 1387 et par les Marmousets en France, en 1389. Il semble donc normal de penser que les forces aristocratiques contrôlantes : la Bourgogne, le Berry et le Bourbonnais, pour la couronne de France ; les comtes de Lancaster et de York, pour celle d'Angleterre, devaient se réunir pour diriger la diplomatie des deux royaumes. Ce qu'ils firent, en fait, fut de reconnaître l'épuisement des deux monarchies en prolongeant, autant qu'il était possible de prévoir, la trêve de Leulinghen jusqu'au xv^e siècle. Au cours de ces événements, en contraste avec ce qui se passait dans les deux royaumes, Jean IV s'érigéait en maître sur la Bretagne où, comme Philippe le Hardi, il avait consolidé sa position. C'est lorsqu'il mourut, en 1399, laissant

la couronne ducale à un enfant de douze ans, que la solidité de son œuvre fut mise à l'épreuve.

On décèle les périls de cette minorité pour l'indépendance de la Bretagne. S'il y avait eu des souverains puissants aux alentours, le duché aurait encore été envahi, son indépendance diminuée sinon éteinte. Mais ni Henry IV qui à l'époque était incertain de sa couronne, ni Charles VI, atteint mentalement, ne pouvait tenter de profiter de cette opportunité. Il n'y avait pas non plus d'opposition à la succession des Montfort dans le duché. L'histoire (1) prétend que Marguerite de Clisson, la femme du prétendant adverse, Jean, comte de Penthièvre, qui avait languï pendant trente-six ans en Angleterre, incita son père, le connétable, à assassiner le jeune Jean V ainsi que tous ses frères et sœurs, afin de laisser la voie libre à ses propres enfants. On dit que, de colère, le connétable battit sa fille à coups de bâton et que cette dernière, en fuite, se cassa une jambe en tombant dans l'escalier. Vrai ou non, le fait est que Jean V succéda à son père sans aucune contradiction.

Entre quelles mains le gouvernement du duché et la conduite des relations diplomatiques passèrent-elles alors ? Il semble que la machine gouvernementale élaborée par Jean IV ait continué à marcher presque automatiquement. Ces secrétaires, de la trempe de Mauléon, qui avaient accompagné Jean IV en Angleterre, le conseillaient dans ses négociations personnelles, rédigeaient et signaient les documents revêtus du sceau secret, continuaient à diriger le gouvernement et la diplomatie du duché.

Il y avait des personnalités très fortes à la cour, la duchesse douairière ou le duc de Bourgogne, qui étaient capables d'exercer leur influence puissante n'importe où en Europe. Il y avait des forces presque irrésistibles — étrangères à la cour — qui étaient prêtes à renverser la diplomatie de Jean IV : les seigneurs dont les domaines avaient souffert, tout comme le commerce des marchands honnêtes, faisaient écho aux criaileries des corsaires et des flibustiers qui voulaient courir sus à l'Anglais. Des Bretons de cœur comme Mauléon ne pouvaient pas non plus demeurer indifférents à de telles passions, mais ils voyaient plus loin que le bout de leur nez et savaient où

(1) B. n^o ANGERS, *Histoire de Bretagne*, cit. viii citant Alain Bouchart, livre IV, qui prétend l'avoir lu dans « quelque chronique abrégée ».

étaient leurs intérêts. Il était incertain qu'une guerre contre l'Angleterre eût vu la victoire de la Bretagne, et une amitié avec la France aurait été susceptible de n'apporter rien d'autre que la misère dans le duché. Il semble qu'alors, l'administration ducal ait mis un frein aux impulsions naturelles qui auraient pu avoir libre cours pendant la minorité de Jean V, et que par ses conseils et ses suggestions, ses hésitations et ses atermoiements ainsi que par toutes les méthodes connues de la bureaucratie, elle sut préserver l'héritage que constituait l'alliance de Jean IV avec l'Angleterre.

La duchesse douairière, qui avait seulement vingt-neuf ans et qui était une femme au sang vif, ayant la charge d'une jeune famille nombreuse et pauvre, faisait curieusement cause commune avec ces hommes dépourvus de romantisme, ces sages conseillers, ces comptables réfléchis, ces diplomates tous pourvus d'une même mentalité. Il n'est pas difficile de deviner la situation dans laquelle Jeanne se trouvait alors. C'était une femme fière et passionnée qui avait quitté sa Navarre natale avec crainte. Avoir échangé la chaleur de son passé espagnol pour la froideur bretonne dut être pour elle une sorte d'épreuve personnelle en premier lieu.

Il n'y a pas d'indication que Jeanne se soit adaptée particulièrement bien à son nouvel entourage. Elle était habituée aux fanfaronnades gasconnes et elle dut trouver l'âme celtique difficile à pénétrer. On doute qu'elle ait jamais réussi à comprendre le tempérament et l'esprit bretons. Était-elle qualifiée pour être la femme de Jean IV ? Non, en ce qui concerne l'âge, quoiqu'il fût beaucoup plus vieux qu'elle (c'était usage courant) mais plutôt au point de vue du tempérament. Il semble avoir été un homme d'humeur inégale (reflet étrange de sa chance) ; et si elle avait hérité quelque chose de l'impétuosité, de l'arrogance et de l'ambition de Charles le Mauvais, son père, l'union put ne pas s'être révélée des plus harmonieuses. En tout cas, elle semble avoir été bonne épouse envers Jean IV, si l'on en juge par le nombre d'enfants qu'elle porta, et tant qu'il vécut avoir fait de son mieux en face de situations qui ne lui plaisaient peut-être pas trop.

Une fois Jean IV décédé, sa situation fut radicalement différente. La source de son pouvoir avait disparu. Elle découvrit qu'elle n'avait inspiré aucune affection particulière au sein du clergé, de la noblesse ou des simples mortels, pour

qui elle était toujours une étrangère ; et la perspective de rester douairière de Bretagne lui paraissait plutôt austère. Elle n'avait aucun penchant vers l'état religieux, elle était assez jeune pour songer à se remarier : elle chercha ce qui lui conviendrait le mieux. Il y avait également le problème de ses filles. Il faudrait qu'elle leur trouvât des époux avant longtemps. Déjà, en 1395, on avait parlé de fiancer l'une de ses filles, Marie, à Henry de Monmouth, héritier du trône anglais. Les possibilités offertes par la noblesse bretonne n'étaient pas tentantes, pas plus, semble-t-il, que celles offertes par la Navarre ou par la riche Bourgogne ou par les principautés impériales.

L'ambition de Jeanne ne demandait rien moins qu'une couronne royale. La France était le choix évident pour une Capétienne, mais l'accès était barré par le lignage même ; le roi était dément et, ce qui était pis pour les projets de Jeanne, il était marié. D'ailleurs ses sympathies visaient plus loin. Tout au long de sa vie de conjointe, elle avait cherché appui en Angleterre où il y avait un roi qui non seulement revendiquait la couronne d'Angleterre, mais également celle de France. Ses filles auraient plus de chances parmi la noblesse insulaire anglaise que parmi la noblesse cosmopolite française. Il y avait de l'argent au parlement ; et même si le parlement se montrait avare, elle n'en aurait pas moins le comté de Richmond.

Il était providentiel pour Jeanne que Henry IV fût resté si longtemps veuf, depuis le décès de Marie de Bohun qui mourut en couches en 1394. La question délicate des négociations demeure confuse : les documents contemporains offrent peu d'indices de ce qui se tramait jusqu'à ce que la chose fût presque conclue. Plus ou moins vraisemblablement le projet serait accueilli sans enthousiasme en Bretagne, peut-être même avec une hostilité déclarée. Cependant la duchesse devait avoir des amis dignes de confiance et loyaux dans l'administration, prêts à soutenir le mariage de Jeanne avec Henry IV.

De l'autre côté de la Manche, Henry IV se rendait compte de sa propre valeur. Un roi veuf était un article rare. Un roi qui régnait sur l'Angleterre et qui revendiquait le trône de France pouvait choisir celle qu'il désirait comme épouse. Il est surprenant, à première vue, que, négligeant les riches

maisons royales de Castille et d'Aragon, les princesses d'Italie, de l'Empire, des royaumes Baltiques et les héritières d'Ecosse, d'Irlande et des Marches, Henry ait jeté son dévolu sur la veuve de Bretagne. Ce choix montre l'importance de la Bretagne en tant qu'alliée traditionnelle de l'Angleterre : Jeanne descendait d'Hugues Capet et, en temps opportun, elle renforcerait les prétentions d'Henry IV au trône de France. De plus en représentant une double alliance, avec la Navarre et avec la Bretagne, elle offrait à Henry IV la moitié de l'encerclement diplomatique qu'il recherchait contre la France. Avec des raisons aussi résolument favorables à la réalisation de ce mariage, il devient inutile d'examiner la suggestion d'une affection romanesque antérieure entre Henry IV et Jeanne (2).

Jeanne découvrit son jeu au cours du printemps de l'année 1402. Le 14 mars de la même année, Antoine de Rys, qui avait été envoyé par Jean IV en Angleterre en 1396 (3), fut nommé son procureur pour les négociations en vue du mariage : une semaine plus tard, une dispense était obtenue de Benoît XIII qui permettait le mariage à moins du quatrième degré de consanguinité et le 3 avril, le mariage eut lieu par procurat à Eltham. Du côté anglais, le zèle fut médiocre. Philippe de Courtenay raconte comment, en juin, deux de ses bateaux furent réquisitionnés à Southampton, par ordre du roi, et comment on lui ordonna de se préparer à appareiller pour la Bretagne. Les bateaux furent pourvus d'un équipage, approvisionnés en vivres et armés de toute urgence, puis des compagnies d'archers embarquèrent. Tandis que les navires demeuraient ancrés, la foule d'hommes qui était à bord continuait à manger ses rations aux dépens de Courtenay.

(2) Griffith Davies, J. C., *Henry IV*, Londres, 1935, p. 243.

COSNEAU, *Le Connétable de Richemont*, Paris, 1886, p. 478-479, accepte de Froissart (IV, 320, 342, 344, 366) que, avant son accession au trône anglais, Henri IV avait formé un attachement pour Jeanne de Navarre pendant une visite à son mari Jean IV. L'acceptation de Cosneau se fonde sur une lettre de Jeanne qui recommande Jeanne de Bavalen, citée dans F.C. Hingeston, *Royal and historical letters during the reign of Henry IV*, London, 1860, t. I, p. 19, et que Cosneau date « vers 1400 », c'est-à-dire après la mort de Jean IV. Hingeston (*op. cit.*, p. 20, note 1) conclut que cette lettre doit avoir été écrite après la mort de Jean IV, parce que Jeanne ne le mentionne pas avec sa famille. La lettre, en fait, semble mieux appartenir à l'an 1396, avoir été adressée, non à Henry IV mais à Richard II, avec la collaboration de Jean IV, qui en même temps envoya à Richard II une lettre semblable. Voir chapitre II, notes 39 et 40.

(3) B.M., Coll. Mss., Julius B. VI. 72. CHAMPOLLION-FRÉGAC, 282. HINGESTON (*op. cit.*), p. 104-107.

Apparemment, l'ordre d'appareiller ne vint jamais. Courtenay se retrouva fort démuné, devant assumer la tâche surhumaine de se faire rembourser ses dépenses par un Exchequer mesquin et peu empressé (4).

Le retard était-il dû à un scrupule de Jeanne : la difficulté d'aller vivre dans un royaume soumis au pontife schismatique de Rome ? Plus probablement, elle devait avoir des difficultés à régler certaines affaires en Bretagne selon son gré (5). Le fait est qu'aucune escorte souveraine ne vint la chercher. L'été passa lentement et les tempêtes d'automne commencèrent à faire d'une éventuelle traversée un projet risqué. Ce n'est pas avant la fin d'octobre qu'un bateau partit d'Angleterre (6). Pourquoi ?

Certes, il y avait des difficultés en Bretagne. Là, depuis trois ans, Jeanne soumettait la diplomatie du duché à un contrôle plus étroit qu'on ne pourrait supposer. Les archives pour ces trois années sont pauvres. Même les actes journaliers d'hostilité sur mer n'émergent pas, mais ils peuvent être admis sans hésitation. Jeanne avait réussi, avec l'aide de la chancellerie, à continuer la politique de paix de son premier mari avec l'Angleterre, une politique qu'elle avait maintenant l'intention de cimenter par son mariage avec Henri IV. Les nobles étaient circonspects : ils n'aimaient pas voir leur duchesse devenir la femme d'un Anglais, et ils n'étaient pas du tout enthousiasmés par son succès à devenir la reine-éluë de ce pays détesté. Qu'elle partît si elle le souhaitait, bon débarras ! Mais aucun autre duc ne suivrait la trace de Jean IV : être élevé à la cour d'Angleterre, y être induit en erreur, en revenir milord anglais, avec des bons-à-rien d'Anglais qui ne sauraient parler que de bière nauséabonde, d'ares et de Crécy !

Jusqu'à quel point les Bretons avaient-ils deviné les intentions de Jeanne ? Elle aurait préféré emmener avec elle son fils aîné, l'enfant de sa jeunesse. Les enfants de son premier mariage l'embarrassaient-elle ?

Les plus grandes difficultés contrariant le mariage provenaient-elles d'au-delà de la Manche ? Menacé au nord par des complots pour rétablir Richard II et gêné à l'ouest par les

(4) B.M., Coll. Mss., Jul. B. VI. 74.

(5) LONJEAU, II, col. 874-876.

(6) P.R.O., Exchequer (K.R.), Accounts Various, E 101, liasse 320, n° 28.

guérillas victorieuses de Glyndŵr, Henry IV pouvait-il mobiliser un homme pour escorter son épouse ? Il est possible que la victoire de Glyndŵr à Brynglas, et le ban et l'arrière-ban à Lichfield aient retardé la mission de Courtenay. Cependant, ce n'était pas dans la nature d'Henry IV de se laisser intimider de la sorte. Ces incidents de frontière, la défiance dans le nord turbulent et la fureur au Pays de Galles étaient à prévoir et seraient plus que compensés par l'alliance continentale que la reine apporterait. Henri IV confessait-il qu'il était trop faible pour envoyer une garde du corps ? Non, les complications étaient en Bretagne. Là, l'opinion s'opposait formellement au départ du jeune duc pour l'Angleterre, et afin de faire cesser tout commentaire, Jeanne fit intervenir un étranger, nul autre qu'un membre de la famille de Bourgogne, apparemment en octobre 1402 (7).

Certains Bretons se considéraient comme trahis par Jeanne. Au cours de l'automne 1402, quand ses projets furent connus, ils pouvaient encore échouer. La tutelle de Jean V par Philippe le Hardi sauva son plan. Le Bourguignon ne fut certainement pas le bienvenu : quoiqu'il fût vassal du roi de France et prince de l'Empire, il n'était pas Breton et devait être considéré comme à peine meilleur que les Anglais. Cependant, il y avait deux arguments en sa faveur. Le Bourguignon pouvait invoquer sa parenté avec Jean V, qui avait épousé sa petite-nièce Jeanne, fille de Charles VI, lui-même neveu de Philippe le Hardi. Cet argument était maigre. L'autre était que Philippe était probablement le plus respecté et certainement le plus puissant des dirigeants d'Europe. On pouvait être sûr qu'il n'avait aucun dessein sur la personne du jeune duc ni sur l'avenir du duché. Sa réputation à elle seule sauva la situation pour la reine-éluë d'Angleterre.

En octobre 1402, mois où Philippe vint à Nantes, l'escorte royale commença une fois de plus à s'assembler en Angleterre (8). Mais Jeanne n'était pas encore sortie d'affaires. Toute action fut entreprise afin de neutraliser les effets du mariage avant même qu'il n'ait eu lieu. En novembre, elle

(7) *Chron. du Religieux de S.-Denis* (III), 41-3. Pocquet de Hautecloque, *Les séjours de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en Bretagne*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, tome XVI, 1935, p. 20-24. Du même auteur, *Philippe le Hardi, régent de Bretagne*, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1933, p. 189-191.

(8) P.R.O., Exchequer (K.R.), Accounts Various, E 101, liasse 320, n° 33.

souscrivit une alliance avec la Bourgogne, contre tous. Seules, les exceptions suivantes étaient mentionnées : le roi de France, le dauphin, le duc de Berry et le roi de Navarre. L'Angleterre était exclue des exceptions, sans équivoque. La loyauté de Jeanne à son nouvel époux et à son nouveau pays passait alors au second rang. A cette condition, elle pourrait partir (9). Jeanne n'était pas le genre de femme qui s'engueule dans une formule : c'était là pour elle la seule chance de pouvoir partir, et elle la prenait. Ce même mois, l'escorte de la reine-éluë appareilla (10).

En ces jours où les armées étaient peu nombreuses, une force de 200 hommes n'était pas une escorte indigne d'une reine. Le cortège avait à sa tête l'évêque de Lincoln dont la mitre avait accompagné le gage d'Edouard III à Philippe VI. La garde du corps était divisée en deux compagnies principales, l'une sous les ordres de l'évêque de Lincoln qui était protégé par deux chevaliers avec leurs 40 écuyers et 74 archers ; l'autre, sous les ordres du comte d'Essex, composée de quatre chevaliers, 28 écuyers et 50 archers. Et ce n'était pas de piètres gens : les chevaliers étaient de la qualité d'Arundel et de Berkeley. Les écuyers provenaient des comtés de York, de Richmond et de Lancaster, et comptaient parmi eux les Malory, les Grey, les Ashton et les Neville ; tandis que les noms des comtés du nord — Butler, Bailey, Harper, Johnson, Pickering, Baxter, Talbot, Parker-Neville, Burton, Porter, Crossland, Milner, Knowles, Noble, Bradley, Wignall — étaient tous des archers réputés. Cette petite force expéditionnaire ne partait pas pour son plaisir ; les femmes et les vins d'Outre-Manche étaient une compensation à peine équitable quand on était trempé tout le long du voyage, et qu'il fallait coucher sur la dure pendant les nuits d'hiver. Les chefs se souciaient, non sans raison, des questions que le lord trésorier pouvait très bien leur poser à leur retour. Il avait l'habitude de faire subir un interrogatoire aux hommes de guerre afin de connaître les raisons pour lesquelles ils étaient restés si longtemps à l'étranger, ce qui enlevait beaucoup à l'attrait de telles expéditions.

On ne pouvait pas s'attendre à ce qu'ils houscoulassent une reine. Et ils ne le firent pas. Jeanne continua à lutter pour retarder son départ dans l'espoir d'emmener son fils avec elle.

(9) BLANCHARD, IV, p. 2.

(10) P.R.O., Exchequer (K.R.), Accounts Various, E 101, liasse 320, n° 38.

Ce projet s'effondra lorsque le duc de Bourgogne emmena Jean V, Arthur et Gilles à la cour royale de Paris, le 3 décembre 1402 (11). Une fois son fils parti, Jeanne n'avait plus de raison d'attendre plus longtemps. En compensation peut-être, elle fut autorisée à emmener en Angleterre avec elle ses filles Blanche et Marguerite (12). Quittant Nantes le 20 décembre, elles embarquèrent à Camaret le 13 janvier 1403, à bord d'une flotte anglaise commandée par les comtes de Somerset, de Worcester et par l'évêque de Lincoln (13). Pour la deuxième fois Jeanne voyageait vers un mari et une couronne.

On dit que les bateaux furent dérouterés par la tempête et qu'ils accostèrent dans un port de Cornouaille. De là, Jeanne fut conduite à Winchester où son union avec Henry IV fut célébrée solennellement le 7 février 1403. Au cours du même mois, elle fut couronnée à Westminster (14). Une esquisse assez vive au crayon qui se trouve encore au British Museum, révèle que Jeanne était une personne très petite et moins lugubre certes que ses dames d'honneur et les dignitaires ecclésiastiques (15). Il est probable qu'elle était beaucoup plus intéressée par son douaire qui était fixé à 10.000 marks par le parlement (16). La paye de l'escorte cessa le 8 février, un jour après le mariage. Les soldes journalières coutumières furent payées : 2 shillings pour les chevaliers, 1 shilling pour les écuyers et 6 pence pour les archers. Les rations et les provisions furent déduites et évaluées en gros à la moitié des soldes. La feuille de solde des hommes d'Essex s'élevait en gros à 318 livres pour les hommes et à 146 livres pour leurs provisions. Pour les hommes de l'évêque, la feuille de solde s'élevait à 440 livres, et à 303 livres pour leurs provisions ; ce

(11) *Religieux de St-Denis* (III), 43. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Séjours de Philippe le Hardi en Bretagne*, p. 42 et voir où la date de départ donnée est le 19 novembre (p. 42) et où il est imprimé qu'un quatrième fils de Jean IV, l'enfant Richard, demeura en Bretagne (p. 43).

(12) BLANCHARD, IV, p. 7.

(13) RYMER, *Foedera*, VIII, 280, Devon, Issues of the Exchequer, p. 292-296.

(14) TROKELOWE, *op. cit.*, p. 350.

(15) B.M., Coll. Mss. Julius E IV, art. 6, f. 2 v. 6256.

(16) *Rot. Parl.* 532, 548-549, 577, 586, 625, 632.

qui faisait un total de 1.207 livres pour amener la reine dans son royaume (17).

Si Henry IV avait envisagé son mariage pour réaliser l'alliance entre l'Angleterre et la Bretagne, pour servir de contrepoids au danger cumulé représenté par l'Ecosse et la France, il dut endurer une déception humiliante. Une fois que Jeanne eût quitté la Bretagne, toutes les forces hostiles à l'Angleterre semblent avoir été libérées. Elle avait été capable de maîtriser ces forces et pour ce qui est de l'alliance anglo-bretonne, elle aurait beaucoup mieux fait, immédiatement en tout cas, de demeurer en Bretagne. La seule forme de gouvernement pendant l'année qui suivit le départ de Jeanne — c'est-à-dire pendant la totalité de l'année 1403 — fut constituée par les hommes modérés de la chancellerie. Quoiqu'il soit raisonnable de supposer qu'ils désiraient la paix avec l'Angleterre, il est indéniable que les actes d'hostilité de toute sorte et même sanglants commencèrent à se produire dans les deux camps. La vérité est que le gouvernement perdit le contrôle de la situation et que les hors-la-loi agirent librement sur mer.

C'est là une raison de la rupture diplomatique, différente de celle que certains historiens ont affirmée. On a suggéré qu'en 1403 il existait une alliance active entre la Bretagne et l'Ecosse contre l'Angleterre (18). On a dit qu'il y avait une alliance entre Owen Glyndŵr et la Bretagne contre l'Angleterre (19) ; or les documents diplomatiques connus ne permettent pas de croire à une alliance de la Bretagne ni avec l'Ecosse, ni avec Glyndŵr contre l'Angleterre.

Les actes d'hostilité sont connus : attaques sur la côte bretonne par les Anglais au début de l'année 1403, à quoi les Bretons répliquèrent par leur victoire navale au large du cap

(17) P.R.O. Exchequer (K.R.), Accounts Various, E 101. Le rapport de Lincoln se trouve dans la liasse 320 n° 38 et celui concernant Essex dans la liasse 43 n° 19. Pour le récit de William, Lord Zouche, concernant la solde de ses soldats voir *Ibid.*, liasse 43, n° 18 ; et RYMER, *Foedera*, tome VII, p. 280, lettres de protection accordées, pour la même mission, à Thomas de Percy, à Robert James de Great Wilburgham et à John Melton.

(18) LA NICOLLÈNE-TELLINO, *Histoire de la marine bretonne*, p. 22.

(19) CALMETTE et DÉPREZ, *Histoire du Moyen Âge*, t. VII, *La France et l'Angleterre en conflit*, p. 187.

Saint-Mathieu, en juillet de la même année, au cours de laquelle ils capturèrent, assure-t-on, quelque deux mille Anglais (20). Le 26 août 1403, six mois après son mariage avec la duchesse de Bretagne, Henry IV écrivait à John Stevens, maire de Bristol, ainsi qu'à ceux de Dartmouth, Plymouth, Southampton, Lyme et Londres, disait : « Nous avons cru que les Bretons étaient nos amis au cours des trêves conclues entre nous et la France à Leulingham... Malgré cela, les Bretons ont envahi et brûlé plusieurs villes ; ils ont capturé, mutilé et assassiné plusieurs de nos sujets et ils ont emporté leurs provisions ainsi que leurs biens ; et non contents de cela, ils ont rassemblé une flotte importante pour détruire nos bateaux de commerce lors de leurs allées et venues. » Pour ces raisons, les maires étaient autorisés à lever des compagnies d'hommes d'armes, d'archers et de marins, afin de protéger les navires marchands, particulièrement ceux qui faisaient le commerce du vin avec la Bourgogne (21). Les Bretons néanmoins firent suivre leurs victoires du pillage des îles de la Manche en septembre 1403, ainsi que de la mise à sac de Plymouth et des terres environnantes (22). Au cours du même mois, les Anglais agirent de même à Penmarch et à Saint-Mathieu, renouvelant leurs attaques au début de 1404 (23), tandis que les Bretons ne mirent pas longtemps à prendre leur revanche sur les côtes de Cornouaille, de Devon et de Dorset. Au cours de ces débarquements des Bretons furent faits prisonniers : Bertrand de Guytyn, John Gaudyn, Olivier Arell, Tanneguy du Chastell, Henri du Chastell, ainsi qu'un certain écuyer gallois. Henry IV leur porta un intérêt tout particulier. Tout d'abord, le 23 mai 1404, il fit savoir aux sheriffs et aux maires intéressés que les procédés normaux de représailles ne devaient pas être appliqués : de tels prisonniers ne pouvaient être autorisés, sauf licence spéciale, à retourner en Bretagne pour y chercher leur rançon (24). Deux jours plus tard, il donna l'ordre à John Drax, shériff de Devon, et au maire de Dartmouth de les interroger afin de découvrir les secrets et

(20) WAVRIN, *Chroniques*, Londres, 1897, vol. 4, livre 6, p. 87-91. — d'ANDRÉOTÉ, *op. cit.*, 1804, fol. 355. — RYMER, VIII, p. 325.

(21) RYMER, VIII, p. 325.

(22) THORPELOWE, *op. cit.*, p. 375-376.

(23) RYMER, VIII, p. 356.

(24) *Ibid.*, p. 357.

les ordres de l'ennemi (25). On imagine le procédé par lequel telle révélation aurait pu être extorquée. La portée diplomatique de ces actes de violence ne doit pas être exagérée. Lorsque Jean V rentra en Bretagne en janvier 1404 (26), la situation était certainement hors de son contrôle. Le 17 février de cette année, il conclut une alliance dynastique avec Isabeau de Bavière, reine de France, dont il avait épousé la fille (27). Il est également vrai que le parlement était devenu hostile à sa mère et avait insisté pour qu'elle se débarrassât de ses filles ainsi que de ses serviteurs bretons. Voilà pour les rêves de Jeanne, qui devait considérer son départ pour l'Angleterre comme une faute encore plus grave que son premier départ pour la Bretagne. En mai, Jean V envoya Michael Abraham en Angleterre afin qu'il ramenât ses sœurs Blanche et Marguerite (28). Il fut autorisé à partir d'Angleterre avec un sauf-conduit pour lui ainsi que pour son serviteur et leurs deux chevaux. La même source mentionne la requête de dix sauf-conduits d'une durée d'un an, faite par Duboys, secrétaire de la reine, et également un pour un bateau, le *St-Julien* de Nantes, commandé par Hamelin du Rochier, transportant environ trente personnes. Aucune mention spécifique de Blanche et de Marguerite n'est faite dans ce document, mais il est clair que la reine se voyait forcée de dire adieu à une partie de sa suite. Il est rare qu'un mariage entre souverains ait eu à subir une opposition aussi obstinée de la part de leurs sujets respectifs ; il est non moins rare qu'un mariage ait produit une alliance aussi éphémère, aussi illusoire (29).

En l'absence d'une main modératrice dans chaque camp, la violence continuait sans faiblir. Il y eut de nouveaux assauts bretons contre Dartmouth et Devon et quand les Anglais, en août, attaquèrent Guérande, ils furent repoussés par la force et le jeune duc, lui-même, prit part à l'action (30). Pourtant,

(25) RYMER, *ibid.*, p. 358.

(26) POQUEUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Séjours de Philippe le Hardi en Bretagne*, *op. cit.*, p. 56.

(27) *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 54, 1893, p. 414.

(28) RYMER, IX, p. 7.

(29) P.R.O. Chancery, Miscellanea (C. 47), Bassé 28, dossier 7, n° 3. — EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, t. VIII, 1893, p. 200. Ballade MCCCCLXXXVIII, D'un compagnon qui venait de Paris (1400), « La pais se fera en breton ». L'auteur doit cette référence à M. Poqueu du Haut-Jussé.

(30) DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne*, p. 275. — LA NICOLLÈRE-TELBIBO, *op. cit.*, p. 24.

il n'y eut aucune rupture diplomatique. La mission d'Arthur allant en Angleterre de la Bourgogne où il était resté depuis la mort de Philippe le Hardi, apparemment pour s'acquitter de l'hommage de Richmond (31), n'est pas concluante. Car, alors, Jean V et Arthur étaient rivaux en ce qui concerne l'honneur de Richmond, qui n'en restait pas moins la possession du comte de Westmorland.

Les lettres patentes délivrées à Jeanne, reine d'Angleterre, l'autorisant à payer une somme d'argent à son fils Jean (32) sont une base de discussion plus judicieuse. A l'origine, le document fut délivré par un mandat du grand sceau. Malgré l'insistance du gouvernement sur l'économie et la demande de supprimer les dépenses envers les étrangers, Henry IV permit de verser à Jeanne, en terres et en argent, une somme de six mille livres sterling ou vingt-six mille marcs d'or. Cela semble être un équivalent des droits féodaux de Richmond pour six ans, mais il n'y a aucune preuve de cette hypothèse. La raison était plus forcée. Le préambule précise que Jeanne avait été liée par un contrat de mariage entre le roi de Navarre et le duc de Bretagne. La dot de Jeanne pour son premier mariage n'avait pas été payée, et afin de régler ce différend, Henry IV, son second mari, versa l'équivalent à son fils. Selon le code matrimonial de l'époque, on aurait pu discuter si Jeanne devait cet argent à son premier mari, et si son devoir était de verser cette somme à son fils Jean V. Quant à la provenance de cet argent, c'était là son affaire. On aurait pu demander où était la dot emportée en Angleterre. Un roi comme Henry IV, réputé pour son manque de scrupules, aurait pu réclamer la dot du premier mariage de Jeanne pour lui-même. Qu'au lieu de réclamer cette dot, il la paye lui-même, en des temps aussi mauvais et des jours aussi dangereux, laisse supposer qu'il avait un point faible en ce qui concernait Jeanne, comme si, pour compenser l'antagonisme de ses sujets, Henry IV avait satisfait les caprices de la reine. Certes Jeanne avait une influence marquée sur Henry IV.

Au début de l'année 1404, Henry IV était prêt à prendre des mesures exceptionnelles et des risques considérables pour entretenir de bonnes relations avec le duc de Bretagne. La

(31) GORREAU, *op. cit.*, p. 7. *Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 131.
(32) P.H.J. CHANCEY, *Miscellanea*, *Diplomatic Documents* 28, 7, 4.

violence sur les mers et l'effusion de sang des deux côtés de la Manche donnent une indication imparfaite de la diplomatie.

Il y avait alors quelques éléments de discorde. En 1405 la Bretagne aurait pu être l'un des barreaux de la cage qui enfermait l'Angleterre. L'attaque de Calais par la Bourgogne et celle de la Guyenne par Orléans, l'alliance française avec Glyndŵr et l'envoi de troupes françaises au Pays de Galles invitent à supposer que la Bretagne s'alliait aux ennemis de Henry IV. D'autre part les actes d'hostilité entre les deux peuples ne faisaient pas défaut. Il y avait des pillards anglais en Basse-Bretagne en 1405, et l'action du duc s'avéra nécessaire pour les chasser. Les dépenses ainsi faites furent subventionnées selon le compte du trésorier général Sorin (33) en septembre 1405. Le mois suivant, Jean de Penhouët, amiral de Bretagne, prit la mer avec une armée contre l'Angleterre (34). La même année, Hornsea, près de Hull, fut incendié par une troupe de maraudeurs bretons et flamands (35). Le trafic des rançons continuait : le trésor payait même une partie de la rançon d'un homme comme Alain de Coëtivi pour qui le duc versa aux Anglais 200 livres tournois (36).

Il serait logique de définir la situation de 1405 en disant que l'on discernait des signes d'exaspération entre Jean V et Henry IV. Mais l'état de guerre n'existait pas entre eux, pas plus qu'une alliance officielle entre Jean V et Owain Glyndŵr. Une hirondelle ne fait pas le printemps, et un Gallois, parmi les Bretons capturés par les Anglais, ne prouvait pas qu'il existât une alliance entre Glyndŵr et Jean V (37).

L'attitude de l'Angleterre était invariable. Elle soutenait que les trêves de Leulinghen impliquaient la Bretagne ; et que des vies et des biens anglais souffraient à présent de la violation de ces trêves. Cela ne suffisait pas. Les bateaux anglais devaient être armés pour pouvoir se défendre (38). C'était là le langage familier non pas de la guerre, mais de la diplomatie et, aussi courrouçants que ces événements pussent

(33) BLANCHARD, IV, p. 47.

(34) *Ibid.*

(35) *The Libelle of Englyshe Polycye* (1496), *op. cit.*, Note au bas de la page n° 2. — THORNTON, *op. cit.*, p. 413. « Simul juncti, combussurunt villam de Horneseye... quos viri de Hul, armatis septem navibus, persecuti sunt et ceperunt omnes. »

(36) BLANCHARD, IV, p. 71.

(37) « Wallensem quemdam armigerum ». RYMER, VIII, 328.

(38) RYMER, VIII, p. 325.

être pour les deux parties, les efforts des dirigeants n'en étaient pas moins orientés vers la paix.

Il eût été facile de laisser les événements évoluer d'eux-mêmes, de continuer à rendre coup pour coup et représaille pour représaille. Au cours de l'été 1406, les bandes anglaises pratiquaient encore leur métier sanglant. En juin, le duc prévoyait prudemment un raid de quelque pénétration, organisait la défense en profondeur. Une mobilisation générale fut ordonnée le 23 juin (39) et le sire de Châteaubriant reçut le commandement des troupes de réserve qui devaient être levées dans le diocèse et basée à Rennes (40) si le besoin s'en faisait sentir. Tout cela ne produisit qu'un raid courant sur Hennebont (41).

Quoiqu'il fût encore jeune puisqu'il n'avait que 19 ans, Jean V ne se trompait pas en supposant les intentions d'Henry IV. Ses sources d'information étaient sûres, se concentrant chez la reine qui percevait à jour la pensée d'Henry IV.

Au cours de l'année 1406 se révèle un mince filet de tractations entre Nantes et Londres. Tout d'abord, il y avait au service de la reine des hommes comme Languefort, dont la famille demeurait en Bretagne et dont l'épouse était payée par le duc (42). Avec des hommes comme lui et Le Meignan (43), la reine avait à portée de la main une liaison toute prête avec son fils. Il y avait aussi le courant continu des prisonniers en quête de leur rançon — Pierre Rouant de Couëron, par exemple (44) — qui étaient susceptibles de transmettre des nouvelles ; il y avait enfin ceux qui administraient pour la reine son domaine en Bretagne. Le fait que le comté de Nantes demeura sous son contrôle nous montre la ténacité de cette femme : en mars 1406, le duc autorisa Duboys, secrétaire de Jeanné, à assumer pour elle dans le comté (45) les charges de trésorier et de receveur général, tandis qu'elle autorisait Guillaume de la Barde à demeurer en possession de ses seigneux (46). On suppose que ses contacts avec Jean V étaient

(39) BLANCHARD, IV, p. 99, n° 366.

(40) *Ibid.*, p. 99, n° 367.

(41) *Ibid.*, p. 120.

(42) *Ibid.*, p. 75.

(43) *Ibid.*, p. 75.

(44) *Ibid.*, p. 88.

(45) *Ibid.*, p. 86.

(46) *Ibid.*, p. 87.

sûrs et fréquents et que ce dernier savait ce que pensait Henry IV.

Il n'est donc pas surprenant qu'une trêve ait été conclue par les deux souverains, un mois après que Jean V eût organisé la défense contre les Anglais. Le texte de cette trêve présente un intérêt intrinsèque (47), non seulement parce qu'il a généralement été dédaigné, mais parce qu'il montre que, tandis que leurs sujets respectifs se battaient, les souverains faisaient un effort sensible pour mettre fin à ces bagarres. Imaginer une confiance absolue entre des souverains du xv^e siècle serait plutôt naïf. Jean faisait donc preuve de prudence lorsqu'il étudiait le mécanisme de cette trêve tout en parant à une attaque anglaise. Faire face aux deux éventualités ne prouve ni ruse, ni duplicité, ni l'irrésolution dont il a parfois été taxé, c'était simplement bon sens.

La trêve du 11 juillet 1406 était simple dans son genre. La version anglaise (48) en attribue l'initiative à Jean V. C'est lui qui, selon les termes de l'acte, avait offert que les bateaux de commerce des deux camps pussent naviguer en paix pendant une durée d'un an ; c'est lui qui avait promis de faire proclamer la trêve en Bretagne. Les marchands pourraient venir puis repartir, en ayant seulement à acquitter les droits de douane et les taxes habituelles, sans subir aucun dommage. Bordeaux, Bayonne et les îles de la Manche étaient inclus dans la trêve. Elle devait durer un an. Ordre fut donné aux officiers navals et judiciaires de veiller à ce que ces clauses fussent respectées. Les lettres patentes à cet effet furent délivrées, munies du grand sceau. La trêve elle-même fut signée par Wakeryng et portait le sceau privé.

C'était un accord de principe. Le document ne contient que peu de fioritures diplomatiques, quoiqu'il mentionne les courtoisies habituelles telles qu'éviter l'effusion de sang et les autres inconvénients des guerres. Il n'entre pas dans les détails administratifs ou juridiques. Il montre surtout que les deux contractants jugeaient sage de faire savoir qu'ils n'étaient pas à l'origine des actes d'hostilité entre leurs sujets.

Qu'y avait-il derrière cette formalité ? Dans les deux pays certains éléments désiraient la paix. C'était l'héritage de

(47) Arch. L.-A., E 121, 20, faussement catalogué comme « Trêves de guerre d'un an et de dix ans ».

(48) La contre-partie bretonne n'a pas été retrouvée.

Jean IV. Il peut sembler fantaisiste de prétendre que, sept ans après sa mort, ses idées portaient encore leurs fruits. Mais ceux qui avaient été à son service étaient toujours présents et pouvaient encore voir le bon sens d'une paix avec l'Angleterre. En Angleterre, la reine lutta aux mêmes fins. Son nom n'est pas mentionné dans le document, mais on peut croire qu'elle participa à son élaboration. Le désir d'une mère de protéger son fils est compréhensible ; cette raison seule suffirait à expliquer son intérêt en cette affaire. De plus, cette femme avait l'intuition que la guerre pouvait très bien reprendre entre la France et l'Angleterre ; auquel cas il serait nettement préférable que son fils fût en paix avec ce dernier pays. Cette possibilité était-elle trop lointaine pour que Henry IV s'en préoccupât ? Il est vrai que l'année 1406 vit les événements tourner en sa faveur : la victoire sur Glyndŵr, le jour de la Saint Georges et celle sur Northumberland et Bardolf, en juin. Cependant le Pays de Galles et le nord préoccupaient encore suffisamment Henry pour qu'il accueillît comme un soulagement la trêve avec Jean V.

Un accord de principe, en lui-même, ne sert pas à grand chose. La trêve marqua cependant une tentative des deux souverains pour stabiliser les relations diplomatiques entre leurs pays ; pour limiter l'hostilité qui avait suivi la mort de Jean IV, et le mariage de Jeanne avec Henry IV ; et, enfin, pour procurer une voûte à l'abri de laquelle, encore qu'ébauchée, les négociations se poursuivraient.

CHAPITRE IV

DE LA TRÊVE A L'ALLIANCE

1406 - 1413

Nous avons noté la similitude des événements qui eurent lieu à la fin du xiv^e siècle dans les royaumes de France et d'Angleterre, et son caractère plus apparent que réel. Vers 1406 cette ressemblance cesse. En France, la monarchie décline et elle est encore plus faible qu'en 1399. Le roi était fou ; le nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur, supprime Louis d'Orléans et, pour le moment, il devient maître de Paris. Par contraste la monarchie se renforçait en Angleterre. Le danger qui émanait de Glyndŵr et du Nord se dissipait. Bien que Henry IV fût toujours critiqué par le parlement, il n'était pas moins rompu à son métier de roi, et son esprit inventif put imaginer que, si on lui donnait les ressources nécessaires, il pourrait exploiter la situation malheureuse de la France. Mais il ne pouvait envisager une telle aventure avant d'avoir consolidé sa propre position de maître de l'Angleterre. Il n'était pas homme à risquer de perdre le royaume pour lequel il avait tout mis en jeu, y compris sa propre tête, à seule fin de récupérer l'empire angevin. Toutefois, il pouvait sonder le terrain et commencer dès à présent les travaux préparatoires les moins voyants. Jeanne en eut l'intuition et se prépara à poursuivre à son avantage la trêve de 1406.

La tâche n'avait rien de facile. D'abord, Jean V se trouva mêlé à la guerre qui opposait le duc de Bourgogne aux Orléans. C'est sous sa bannière d'hermine que la reine Isabeau rentra à Paris et quand sa sœur Blanche fut fiancée à

Jean, fils de Bernard, comte d'Armagnac, Jean V sembla se rallier à la cause des Orléans contre la Bourgogne. C'était là une remarquable volte-face si l'on considère que Philippe le Hardi avait été le gardien personnel de Jean V et un régent de Bretagne respecté sinon populaire. Les temps avaient changé. Jean V gouvernait par lui-même. Etant plus proche de la France, il était mieux à même de juger la situation que sa mère, et elle suivit alors les décisions de son fils. Elle prêta son concours au mariage Armagnac, allant jusqu'à mettre le comté de Nantes, son domaine, en gage afin de doter Blanche. Henry IV aussi, se laissant dominer par la reine, avait payé la dot due à son premier mari. D'une façon tout aussi indulgente, il laissait le douaire qui lui était dû servir de cadeau de mariage à la fille de sa femme (1). Au lieu de recevoir une dot, il en abandonnait deux. Il était pourtant difficile de mettre générosité et libéralité à l'actif d'Henry IV. On le dépeint comme un homme mesquin et dépourvu de scrupules. A l'égard de Jeanne, ces traits n'apparaissent pas. Il ne lui refusait quoi que ce soit, à part Richmond. Le parlement ne partageait pas cette affection et lui fit la cuisante insulte de renvoyer les filles de la reine ainsi que ses conseillers bretons (2). Néanmoins, Henry IV avait toujours beaucoup à gagner et peu à perdre en cultivant l'amitié de la Bretagne. C'était moins vrai de Jean V vis-à-vis de l'Angleterre. Toutes les difficultés concevables semblaient s'opposer à l'accomplissement de la trêve de 1406. C'est une ironie de l'histoire que des douze mois qui suivirent, il soit resté plus de rapports d'actes de piraterie que jamais auparavant. Il ne serait pas logique d'insinuer que celle-ci irritait les sentiments des deux partis ; il est cependant évident que la trêve n'était pas respectée. La façon dont les cas étaient traités du côté breton montre que l'on était loin de toute tentative d'application. Aucun ne représente une référence quelconque à la trêve, elle était purement et simplement ignorée. On a dit qu'il n'y avait ni règles ni lois sur les mers, et que les Bretons détroussaient aussi bien d'autres Bretons que des Anglais (3).

(1) P.R.O. Chancery, Miscellanea. Diplomatic Documents, 28, 7, 4. — RYMER, VIII, p. 482-483. — BLANCHARD, V, p. 67.

(2) THORNTON, *op. cit.*, p. 419. « Medio tempore, durante parlamento, eliminati sunt Britones familiares Regine, cum duabus filiabus ejusdem, a regno, ex ipsius Parlamenti decreto ».

(3) LA NICOLLÉNE-ТРИШКО, *op. cit.*, p. 26.

Quoique ces dires soient vrais, ils ne le sont pas tout à fait. Le duc semble avoir tranché les litiges qui lui furent présentés en 1407 suivant ce principe que si un Breton avait saisi un butin sur un Anglais, que ce fussent des personnes ou des marchandises, il en garderait la jouissance, mais que d'autres Bretons n'auraient pas le droit de s'en emparer.

Dans des suppliques de mai 1407 Hector de Pontbriand accusa les hommes de Guérande de s'être emparés d'un butin qu'il avait pris sur les Anglais. Les ordres du duc furent très simples : le sénéchal de Guérande fut chargé d'amener le bâtiment dans un port de sa juridiction où le différend serait réglé (4), mais les Guérandais étaient trop adroits ou trop rusés car, avec ou sans l'assentiment du sénéchal, ils vendirent le bateau. Sur quoi le duc ordonna à l'amiral de forcer ceux qui l'avaient acheté, des Bretons du nom de Bouchant et Bouzec, à payer à Pontbriand une part équitable d'environ 2.975 couronnes (5). Les Guérandais présentaient des plaintes du même genre. Ils rapportèrent comment un bateau anglais qu'ils avaient capturé leur avait été pris par Guillo Bintie entre les mains duquel il avait coulé bas au large des côtes de Pennmarch et à qui ils réclamaient la perte du bâtiment. Le duc ordonna que le cas fût porté devant son conseil pour y être jugé (6).

L'autorité ducal se déployait donc pour soutenir les droits de la piraterie et du rançonnement. Ce dernier droit semble avoir été presque sacré. Le duc recevait continuellement des plaintes de prisonniers anglais qui, en route pour payer leur rançon, avaient été capturés par d'autres Bretons. Alors le duc interdisait d'extorquer des rançons. Henri Malleterre fit une plainte de ce genre contre trois capitaines de bateaux de Guérande qui lui avaient volé deux de ses prisonniers anglais (7) et il fut soutenu par le duc. Hector de Pontbriand qui avait déjà fait requête pour la perte d'un bateau se plaignit à nouveau que ses prisonniers anglais étant allés à Jersey pour se procurer l'argent de leurs rançons, eussent été capturés avec leur bateau et tous leurs biens par trois individus que le duc chargea son amiral d'appréhender (8).

(4) BLANCHARD, V, p. 38.

(5) *Ibid.*, p. 47.

(6) *Ibid.*, p. 40.

(7) *Ibid.*, p. 38.

(8) *Ibid.*, p. 47.

Si le duc recevait des requêtes en vue de redresser ce qu'on pourrait appeler des irrégularités dans la pratique de la piraterie, son autorité était le plus souvent invoquée afin d'assurer les routines du métier, spécialement pour délivrer des sauf-conduits protégeant ses sujets qui ramassaient l'argent qu'ils avaient gagné, ou qui allaient en Angleterre s'acquitter de la rançon qu'ils avaient à payer. Il reste sept sauf-conduits datant de mars 1407 (9), il en reste huit d'avril (10), quatre de mai (11), un de juin et cinq autres provenant de marchands anglais. A l'occasion, le duc aidait ses sujets à faire un meilleur marché, comme lorsqu'il permit que treize prisonniers fussent remis à Olivier Giquel, d'Auray, afin qu'il pût négocier plus avantageusement la libération de dix-huit Bretons apparentés à lui ou à ses amis et captifs en Angleterre (12). Il y avait également des cas étranges comme celui des enfants qui avaient été confiés à la maison d'un certain Pascal par les Anglais, d'où ils s'étaient échappés. Il est difficile de découvrir ce que cache cette histoire. Cela signifie probablement que l'enlèvement des enfants était une branche de la piraterie que le duc pratiquait comme les autres (13).

Si le duc se montrait le personnage principal dans la piraterie, soutenant ses compatriotes et faisant en sorte que ces marchés fussent honorés selon les usages, quel était alors l'effet pratique de la trêve de 1406 ? D'après les preuves disponibles, il fut nul. On peut assurer que cette trêve fut lettre-morte, qu'elle ne fut pas même proclamée et encore moins appliquée.

Quelles étaient donc les relations entre l'Angleterre et la Bretagne ? La réponse n'est pas simple. Les hostilités étaient courantes entre les sujets. Les archives indiquent même des actes inamicaux entre les dirigeants, certains proviennent de Jean V envers Henry IV. En janvier 1407, le don d'armes fait à Eon Payen, qui se préparait à aider les Orléans contre les Anglais en Guyenne, peut apparaître comme insignifiant (14),

(9) BLANCHARD, V, p. 12.

(10) *Ibid.*, p. 16.

(11) *Ibid.*, p. 55.

(12) *Ibid.*, p. 49.

(13) *Ibid.*, p. 44.

(14) *Ibid.*, p. 1.

mais c'était sans aucun doute par hostilité. En avril 1407, Jean ordonna à ses collecteurs d'impôts d'Acrelcon d'exempter Hervé Nars du fouage, parce qu'il avait perdu un bras en défendant le comté contre les Anglais (15). Au cours du même mois, la ville de Brest fut réapprovisionnée, certainement devant l'imminence d'une attaque (16) et un fouage de 21 sous par foyer fut demandé pour servir à la fortification de la ville (17).

Une trêve mort-née, des actes inamicaux entre les dirigeants, des hostilités ouvertes entre leurs sujets, était-ce là toute l'histoire des relations entre l'Angleterre et la Bretagne en 1407 ? Non. En même temps et comme pour renforcer la trêve, il existait une correspondance dont le ton général était amical. Les deux familles s'aperçurent qu'il était profitable de traiter pour leur propre compte. En avril 1407, des sauf-conduits furent accordés par le duc à cinq Anglais pour emporter du blé en Angleterre et lui rapporter du plomb afin de couvrir la tour de Cesson (18). Le mois suivant, Tristan de la Lande, gouverneur du comté de Nantes, reçut d'Henry IV un sauf-conduit pour lui permettre d'amener de Guérande une flotte de trente bateaux transportant du sel, auquel Jeanne avait peut-être droit en raison de son douaire.

Bernard de Penandreu qui était en Angleterre en avril 1407 et qui avait servi sous Jean IV, servait également Jean V. En tout cas, pour une raison quelconque, Jean V s'assura qu'une somme de 40 livres sterling lui fut versée (19). On peut raisonnablement penser qu'il agissait en tant qu'agent du duc. Il y avait certainement des problèmes d'actualité débattus entre les deux cours. Entre autres, la question de trouver des maris pour Blanche et Marguerite, les sœurs de Jean, mûrissait. Les Anglais avaient éprouvé une déception. Après un an passé en Angleterre, les princesses étaient rentrées sans époux en 1404. Maintenant, en 1407, on préparait leur mariage. Ces alliances étaient strictement l'affaire de Jean V et il les choisit sans aucun doute à son propre avantage. Il se servit de Marguerite pour consolider sa propre position dans le duché tout en visant à agrandir le domaine ducal dans l'avenir, en l'unis-

(15) BLANCHARD, V, p. 18.

(16) *Ibid.*, p. 16.

(17) *Ibid.*, p. 5.

(18) *Ibid.*, p. 23.

(19) *Ibid.*, p. 27.

sant à Alain, fils et héritier d'Alain de Rohan et de Béatrice de Clisson. Il fallait la doter. Son choix porta sur ce que son père avait laissé à sa mère, la terre de Guillac, qui appartenait toujours à Jeanne. Jeanne devait être consultée et elle fut représentée par Tristan de la Lande qui approuva l'arrangement au conseil d'avril 1407.

Le mariage de Blanche était un acte de diplomatie d'une portée plus étendue. Elle eut comme époux Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, fils aîné de Bernard, comte d'Armagnac. Il serait téméraire d'en conclure que Jean V se rangeait *ipso facto* au parti d'Orléans contre la Bourgogne. En 1407, les factions n'étaient pas encore déchaînées et le mariage célébré en juin ne dépendait pas du meurtre du duc d'Orléans perpétré cinq mois plus tard. Quelles furent les conséquences d'un tel mariage pour l'Angleterre ? Henry IV aurait pu s'y intéresser dans une certaine mesure. Le comté de Nantes était une partie du douaire de sa femme depuis sa venue en Angleterre. A présent, Jeanne la donnait en gage à Tristan de la Lande pour une somme de 11.250 francs d'or, en vue de contribuer pour un dixième environ aux besoins de Blanche. La dot de Blanche était à la charge de Jean V. Si l'on considère que le douaire de Jeanne appartenait à Henry IV et qu'il aurait pu l'exiger, on constate qu'il fut au contraire très arrangeant (20).

Pourquoi ? Henry IV avait des enjeux plus importants que de menus gains sur les dots des deux obscures Bretonnes. La lutte qu'il menait pour se rendre maître de son royaume tirait à sa fin. Une fois cette tâche accomplie, il serait peut-être plus facile de s'approprier la couronne de France que celle d'Angleterre. Jeanne qui succédait à son défunt mari en tant qu'agent de la Bretagne à la cour d'Angleterre, avait pressenti, dès l'été 1406, avons-nous dit, la possibilité de nouveaux troubles entre la France et l'Angleterre et avait voulu assurer la sécurité de son fils en conséquence. Ce fut probablement l'un des motifs sous-jacents de la trêve de 1406. Or, au cours de l'été 1407, un changement évident se perçoit du côté anglais. Henry IV donne l'ordre à ses agents de proclamer la trêve avec la Bretagne, jusque là inappliquée, dans le port de Bristol ainsi que dans tous ceux de l'Ouest et de veiller à ce que ses sujets ne commettent aucun délit contre les biens du duc. Ceci se passait

(20) BLANCHARD, V, p. 67.

le 30 mai 1407 (21). La proclamation de mai 1407 avait trait à la trêve conclue au mois de juillet 1406. Pourquoi le roi d'Angleterre s'était-il décidé à mettre cet accord en vigueur avec dix mois de retard ? Il n'existe aucun geste semblable du côté breton : l'initiative venait des Anglais, d'autant plus que la proclamation d'Henry contenait une clause qui ne figurait pas dans la trêve de 1406. Il spécifiait que ses sujets ne devaient pas attaquer ceux du duc « à condition que ledit duc ne s'allie pas à notre adversaire de France ni à aucun de nos ennemis, qu'il ne les aide ni ne les conseille ».

Deux hypothèses sont possibles : ou bien un autre accord diplomatique entre le 11 juillet 1406 et le 30 mai 1407 qui aurait rangé la Bretagne aux côtés de l'Angleterre contre la France, accord dont aucune trace n'a été découverte et qui, vu le climat qui régnait en 1407, est tout à fait improbable ; ou bien Henry IV changeait les termes de la trêve, ce qui est plus vraisemblable. Il les avait donc modifiés à son avantage. Quel avantage ? Il se révèle par les termes d'« adversaire de France ». Simple tournure de phrase, jargon de la diplomatie ? Non. Ce changement dans les mots répond à un renversement complet dans l'attitude d'Henry IV vis-à-vis de la Bretagne.

Dans l'été 1407, les soucis d'Henry IV tendaient à se dissiper. Glyndŵr résistait dans les forteresses de Harlech et d'Aberystwyth. L'Anglesey au nord de la principauté et Gower au sud, étaient tombés aux mains des Anglais. Northumberland et Bardolf avaient fui vers le nord, et le danger venant d'Ecosse semblait conjuré. La vision de la couronne de France surgissait devant l'esprit d'Henry IV. Un tel rêve était partagé par sa femme, impérieuse et de haute descendance capétienne. Elle pouvait douter de l'avenir, ne sachant pas si la couronne de France une fois gagnée reviendrait au fils d'Henry, le jeune Monmouth, qui se battait actuellement contre Glyndŵr, ou bien à son propre fils, Jean, duc de Bretagne. Elle n'était pas femme à lâcher la proie pour l'ombre. En tout cas, Jeanne, au cours de l'été 1407, a dû pousser son mari à la conquête de la France.

S'il en était ainsi, il était plus nécessaire que jamais de savoir de quel côté se rangerait la Bretagne. Aucune faute ne fut commise lors de l'échéance de la trêve de 1406. Chacun des

(21) RYMER, VIII, p. 463.

deux partis fit des concessions. Pour sa part, Jean V déclara sans ménagements que sa mère, la reine d'Angleterre, s'était prononcée en faveur de la paix et qu'il était disposé à s'y ranger (22).

De son côté, Henry IV reconnut que Jean V avait mis cartes sur table, qu'il avait délivré ses lettres patentes et entrepris la proclamation de la trêve et qu'en conséquence lui-même s'appropriait à en faire autant (23). Pourquoi un désir aussi tangible d'attribuer l'initiative à l'autre camp ? Était-ce précaution diplomatique normale ? Désir d'afficher que son alliance était recherchée ? La conclusion la plus vraisemblable semble être que Jean considérait que la signature d'une telle trêve était la conséquence du bon sens. En tout cas, la trêve fut libellée en termes qui étaient les mêmes en substance que ceux de 1406. Elle fut conclue précisément douze mois plus tard, le 11 juillet 1407 (24).

Un document qui a été publié le même jour montre la foi que Jean V avait en cette trêve : un sauf-conduit délivré à un certain Eon de Kerozéré et ses quatre prisonniers anglais pour

(22) La version bretonne se trouve dans P.R.O. Exchequer, Diplomatic Documents, E 30.366. On peut trouver des versions secondaires comportant diverses erreurs dans RYMER, VIII, 490 ; MORTIMER, *Preuves*, II, 793-4. BLANCHARD, p. 75. L'original breton est percé de trous — apparemment où le document a été plié. Actuellement, la date manque. On peut logiquement accepter la transcription de Rymer au temps duquel le document était en bon état. R. Blanchard, éditeur des *Actes de Jean V*, a suggéré que Rymer avait faussement transcrit le nom du secrétaire « J. Breton » en « Gretton » (tome V, p. 75, note 3). Suffisant de la signature originale demeure, néanmoins, pour confirmer la transcription de « Gretton » par Rymer, ce qui renforce l'authenticité de sa version.

(23) On trouve la version anglaise reproduite dans RYMER, VIII, p. 491 ; l'original n'a pas été retrouvé.

(24) Il y a une étroite ressemblance entre le texte du 11 juillet 1406 et celui du 11 juillet 1407, mais leur différence d'identité est très claire. Le document original anglais de l'année 1406 se trouve au Bretagne. Arch. L.-A., E 121, 20 ; il est daté du 11 juillet « l'an de notre règne septième », c'est-à-dire le 11 juillet qui tombe dans la septième année du règne d'Henry IV, entre le 30 septembre 1405 et le 29 septembre 1406, ce qui fixe la date de la trêve au 11 juillet 1406. Un document daté du 28 septembre 1411 et reproduit dans RYMER, VIII, p. 712, parle de trêves qui eurent lieu au cours des cinq dernières années « Treugas... a quinque annis ultimis nunc elapsis ».

Le document original breton de l'année 1407 est en Angleterre. P.R.O., Documents diplomatiques de l'Exchequer, E 30.366. C'est l'original du document dont parle BLANCHARD, IV, LV. Il s'en trouve une copie dans RYMER, VIII, p. 490. On trouve dans RYMER, VIII, p. 491, une copie d'un document apparemment de la même date « le XI jour de juillet », attribué à Henry IV, assigné par RYMER à l'an 1407.

aller et venir librement pendant une durée d'un an, à bord de deux vaisseaux de trente tonneaux ou moins, comprenant un équipage de dix marins chacun, afin que les Anglais pussent payer leurs rançons (25). Pourquoi ces sauf-conduits étaient-ils nécessaires ? Si la trêve entraînait en vigueur, les marchands étaient censés pouvoir se déplacer librement. Il n'y avait pas de classe privilégiée de marchands auxquels la trêve procurerait une protection spéciale, tandis que les autres, ne faisant pas partie de leur guilde, ne jouiraient pas des mêmes privilèges. Une telle conception eût été compatible avec les coutumes médiévales mais n'est point formulée dans le texte de 1407 qui s'appliquait à tous indistinctement.

Il est probable que les dirigeants s'aperçurent que cela était trop beau pour être vrai. Il y avait en outre des difficultés que les clercs avaient éludées. Qu'advierait-il des prisonniers astreints à rançon ? Si le rançonnement était abandonné, ce serait un geste impopulaire que de jeter, comme de la paille au vent, des revenus précieux, enlever le pain de la bouche de leurs sujets. Nul n'y songea. Au contraire, Henry IV s'intéressait particulièrement à quelques Bretons captifs en Angleterre. Il y avait Tannegny du Chastel (26), un otage de marque, et d'autres dont Henry IV voulait obtenir des renseignements (27). Jean V jugea qu'il valait la peine de payer cent couronnes d'or pour obtenir la liberté de l'un d'entre eux, Bertrand de Guitté (28).

Tout au long de l'été de l'année 1407, la trêve subit le sort de la précédente et demeura lettre-morte. Henry IV ne se décida à publier cette trêve que lorsque les marées d'automne et les vents violents du sud-ouest rendirent la navigation périlleuse, c'est-à-dire après un délai de près de trois mois. Le 30 septembre 1407, il donna l'ordre aux shériffs de Cornouaille, du Devon, du Somerset, de Bristol, du Dorset et de Southampton de faire proclamer publiquement les trêves avec la Bretagne et de veiller à ce qu'elles fussent appliquées (29). Songeant à ses sujets de Bayonne Henry IV, six semaines plus

(25) BLANCHARD, V, p. 75.

(26) Fall prisonnier au cours des raids de 1404. Vide RYMER, VIII, p. 258.

(27) BLANCHARD, V, p. 77.

(28) *Ibid.*, p. 77. Voir p. 42, note 24.

(29) RYMER, VIII, p. 500.

tard, le 17 novembre 1407, donna l'ordre à son sénéchal d'Aquitaine de veiller à ce que la trêve fût observée (30).

Cette trêve avait-elle des rapports avec les événements qui se déroulaient autre part ? Il serait facile de dramatiser la situation, d'insister sur le déclin des chances de Glyndŵr, sur le relâchement de l'effort fait par les Français contre la Gascogne et Calais, sur l'assassinat de Louis d'Orléans au cours de ce même mois de novembre et sur la défaite de Northumberland et de Bardolf à Bramham Moor en février ; d'imaginer Henry IV poursuivant son rêve, de s'emparer de la couronne de France et de montrer la trêve avec les Bretons comme un prudent préliminaire. Un tel raccourci serait erroné. Au moment de la trêve, Glyndŵr était encore une force considérable et menaçante. Et Northumberland était de retour en Ecosse après une mission de recrutement en France. Prétendre que la trêve anglo-bretonne de juillet pouvait en quelque sorte avoir anticipé sur le meurtre d'Orléans en novembre de la même année serait un contresens ; le résultat de ce dramatique épisode n'était pas d'empirer les relations entre l'Angleterre et la France. Au contraire, une trêve conditionnelle s'ensuivit dont l'idée générale semble avoir été compatible avec celle qui était derrière la trêve bretonne. Dans l'automne de 1407, Henry IV se bornait sagement à s'occuper de son royaume, et aussi tentantes que pouvaient être les divisions de la France, il n'était pas encore assez fort pour l'attaquer. Cela paraissait peut-être prosaïque aux yeux d'une femme ambitieuse comme Jeanne, mais c'était Henry IV qui commandait. La signification politique de la trêve bretonne apparaît donc comme ayant pour simple but de stabiliser la situation, de gagner du temps en ajournant le rêve de reconquérir l'empire tout en le caressant.

En 1408, Jean V se trouvait dans une position diplomatique aussi favorable que possible. En Angleterre, Henry IV se montrait amical. Même s'il ne l'avait pas été, les deux points sensibles qu'étaient le Pays de Galles et l'Ecosse l'auraient empêché de déclencher des hostilités contre la France et toute guerre où la Bretagne eût pu être entraînée. De l'horizon anglais aucun danger ne risquait de surgir avant quelque temps.

(30) RYMER, VIII, p. 503.

Le spectacle de la France était différent, mais le résultat était le même en ce qui concernait la Bretagne. Quoi qu'il n'y eût pas guerre ouverte entre Bourgogne et Orléans, l'hostilité existante garantissait que la Bretagne serait laissée en paix.

Telle était la chance de Jean V. A l'âge de vingt et un ans, il aurait pu jouer un rôle à l'échelle européenne, un rôle de dirigeant comme faisait Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Mais la nature de Jean l'empêchait d'agir d'une façon aussi hardie. Il ne cherchait pas le risque. La Bretagne représentant tout ce qu'il désirait ; il n'avait pas à détruire le travail de son père en s'embarquant dans des aventures étrangères. Sa politique diplomatique était si orthodoxe et si traditionnelle qu'elle aurait pu s'exprimer en copiant quelque modèle gardé dans sa chancellerie. Elle consistait à demeurer en bons termes avec le plus grand nombre de puissances possible. Jean V rejeta une convocation du roi de France pour aller se battre contre la Bourgogne (31) ; loin d'attaquer la Bourgogne, il lui paya en mars 1408 une somme de 4,666 couronnes en acompte sur les 14,000 qu'elle avait prêtées à la reine d'Angleterre (32). En mai, il s'allia avec Orléans (33) ; en juin (34), il promit de secourir Alençon contre quiconque sauf le roi et la reine de France, leur fils aîné et la reine d'Angleterre. Cette dernière semble avoir été anxieuse de préserver son fils et ses sujets. C'est à cette époque qu'elle envoya une dalle d'albâtre sculptée par des artisans anglais et qui devait recouvrir la tombe de Jean IV (35).

La politique de paix de Jean V était pleine de sagesse. La France, l'Ecosse, la Bourgogne avaient confirmé et prolongé leurs trêves avec l'Angleterre ; la France et l'Ecosse en avril et la Bourgogne en juin 1408 (36). Il eût été imprudent de rester en dehors, d'autant plus que des trêves, déjà vieilles de deux ans, jouaient en sa faveur. Le terrain était donc préparé pour un renouvellement de la trêve de 1407, le 11 juillet 1408 (37).

(31) MORICE, II, col. 894.

(32) BLANCHARD, V, p. 101.

(33) *Ibid.*, p. 103 ; VIII, p. 92. — J. LEMOINE, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 54, 1893, p. 414.

(34) BLANCHARD, V, p. 104.

(35) RYMER, VIII, p. 510-511. Les sauf-conduits pour le capitaine de marine marchande conduisant la pierre tombale fut délivré le 24 février 1408.

(36) *Ibid.*, p. 514-530.

(37) *Ibid.*, p. 542.

Mais il y avait un changement. La trêve de 1406 n'était qu'un accord de principe, celle de 1407, en grande partie, une répétition de cette dernière. Les deux dirigeants savaient qu'ils ne prenaient aucune mesure pour faire respecter leurs trêves. En 1408, Henry IV fit un premier pas pour mettre fin à cette anarchie. Il nomma conservateurs de la trêve l'archevêque de Canterbury, son chancelier ; Edmund, comte de Kent, son amiral, et Thomas Erpingham, chevalier et connétable de Douvres et gardien des Cinq Ports. Ils reçurent l'ordre de faire proclamer les trêves et de veiller à ce qu'elles fussent appliquées, sous peine d'emprisonnement et de confiscation des biens des délinquants. Le sérieux avec lequel les conservateurs remplirent leur mission est une autre question. On peut difficilement imaginer l'archevêque de Canterbury exerçant une puissante influence sur les événements au cours de nuits noires sur la Manche ; et l'on pouvait s'attendre à ce que la plupart des actes de piraterie se passent loin de l'amiral et du gardien des Cinq Ports. On pourrait répondre que c'était devant ces dignitaires que les plaintes pouvaient être déposées dans les cours de justice des Cinq Ports, de l'amirauté et de la chancellerie. Le geste était au mieux une preuve de bonne volonté, et au pire, une décision de pure forme. Henry IV voulait que la trêve engendrât ses effets, car, par déférence pour Jean V, il avait privé de sa protection les habitants de l'île de Bréhat (38) en rébellion contre le duc.

Ces années au cours desquelles ni la France, ni l'Angleterre ne semblent avoir été capables de se faire la guerre et au cours desquelles Jean V mesura les avantages de la paix avec l'Angleterre, furent pour la Bretagne les années d'or sur lesquelles se fonda la prospérité du règne. Déjà en 1409, le duché avait connu quelque cinq années de paix consécutives, gâtées seulement par la piraterie. Si l'on éliminait cette unique calamité, l'avenir promettait des jours heureux. Quels contacts officieux, quels échanges d'idées conduisirent au renouvellement de la trêve le 11 juillet 1409 ? Quand ses termes furent définis, à nouveau se révéla une différence importante. Au cours des deux dernières années elle n'avait été renouvelée que pour une période d'un an ; maintenant, le 11 juillet 1409, elle était renouvelée pour une période plus longue, deux

(38) RYMER, VIII, p. 593. Par l'île de « Brehake », on entend l'île de Bréhat, au nord de Palmpol.

ans (39). L'économie des efforts n'est pas une raison suffisante. La trêve avec l'Angleterre avait profité aux deux pays. Dès 1406 c'était incontesté. Or, à l'échéance des trêves, on retombait dans l'état de guerre. Cette théorie faisait en fait de Jean V un ennemi de Henry IV et le rangeait aux côtés de l'adversaire français. La trêve d'un an ne fut considérée que comme un pis aller momentané.

La trêve avait été utilisée pendant une période de plus de trois ans et elle était en vigueur pour deux autres années, ce qui fait un total de cinq ans. L'atmosphère était changée. Les esprits se détournaient de la guerre. Vers quoi sinon vers la paix ? Mais ces grandes décisions politiques n'étaient pas prises à la hâte. Les participants, si convaincus qu'ils fussent des avantages de la paix, étaient si traditionalistes qu'ils utilisèrent la trêve en la prolongeant de deux ans.

Henry IV, de son côté, consolida sa position. Avec la chute d'Harlech et d'Aberystwyth, l'insurrection galloise se terminait ; Glyndŵr était un hors-la-loi dont la tête était mise à prix. On pouvait dire la même chose des rebelles du Nord depuis la victoire du roi à Bramham Moor en 1408 où Bardolf et Northumberland furent tués. Henry IV maître de son royaume pouvait, à présent, manifester son ambition au dehors. En France déjà, ceux qui passaient pour être de ses amis prenaient de l'importance. A ce stade si délicat, un génie quelconque, peut-être Mauléon, rappela au duc la vénérable revendication de Richmond (40).

Dix années s'étaient écoulées depuis que Jean IV avait entrepris d'arracher Richmond à la couronne d'Angleterre, dix années depuis que Mauléon avait rédigé sous le sceau secret l'accord de son maître avec Richard II. Richmond semblait acquis définitivement. Survinrent les événements dramatiques de 1399 : l'usurpation de Lancaster, ainsi que la mort de Richard II et de Jean IV, Richmond fut perdu. Henry IV ignorait-il l'accord sur Richmond (41) ? Peu importe, car en aucun cas il n'aurait accepté de livrer un comté aussi riche à

(39) RYMER, VIII, p. 591-592.

(40) BLANCHARD, V, p. 130.

(41) P.R.O., 45th Report of the Deputy Keeper, Appendix I, n° 2, 11/332 (21 Ric. II), Lists and indexes, XLIX. Chancery : Diplomatic Documents, Typewritten lists, Miscellaneous, C 47, 28, 6 (37).

un prince étranger. Dans le nord, il avait besoin de tout le soutien qu'il pouvait rassembler. Richmond était une légende de la cour de Bretagne. Le jeune duc ne s'y méprenait pas. Mais la malchance qui l'avait fait perdre hantait la mémoire de Mauléon.

Pourquoi ne s'était-on pas occupé plus tôt et avec plus de zèle d'une telle fortune ? Était-ce un signe de faiblesse chez Jean V ? Non. Henry IV avait une opinion arrêtée sur le sujet, Mauléon le savait. Il savait également qu'il ne dominerait pas Henry IV. Il savait que le jeune duc, encore mineur, ne pouvait même pas être considéré comme un débutant dans des intrigues éventuelles avec Henry IV. L'unique espoir était que Jeanne contribuât à la restitution de Richmond et cet espoir avait échoué. Ce n'était pas un signe de passivité de la part de Jean V que de ne pas s'être attaqué plus tôt au problème de Richmond, c'était plutôt un signe de bon sens.

Ce n'était donc pas dans l'espoir sincère de récupérer Richmond que Jean V fit des avances en 1409, mais plutôt afin de renforcer et d'améliorer ses relations avec Henry IV. Il fallait attribuer une signification à la réitération de sa requête, mais cette répétition procurait à Jean V l'occasion de causer avec Henry IV. La question qui importe n'est pas s'il eut finalement gain de cause. Jean V n'allait pas se leurrer d'aucun espoir. Cependant, le fait de rendre hommage et tout particulièrement l'hommage lige à Henry IV sous l'ancien titre de Richmond signifiait que Jean V reconnaissait en Henry IV une puissance qu'il ne fallait pas traiter à la légère, et qu'au cours de circonstances favorables, des relations plus intimes pourraient s'établir entre eux.

Naturellement, on ne trouvera nulle mention de ces belles choses dans le mandement adressé à Armel de Châteaugiron le 14 octobre 1409 (42). Le duc y exposait que devant l'hommage lige au roi d'Angleterre à cause du comté de Richmond, il avait été empêché de le lui rendre par la distance qui les séparait. Pour cette raison, déclarait le duc avec tact, le comté avait été saisi par le roi. Le duc cependant souhaitait prêter cet hommage et il autorisait Armel de Châteaugiron à expliquer pourquoi il n'avait pas été en mesure de le faire jusque là et pourquoi, actuellement, il était toujours dans l'impossibilité de se présenter en personne devant Henry IV.

(42) BRANCHARD, V, p. 130. — MONCE, II, col. 327.

En conséquence, il lui ordonnait de demander à Henry IV s'il accepterait un hommage par procuration, auquel cas il était autorisé et député pour agir de la sorte.

Le document étudiait un certain nombre de questions. Pourquoi, à supposer que Jean V ait été dans l'impossibilité de se déplacer personnellement, n'avait-il pas envoyé une procuration au cours des dix années précédentes ? Assurément, l'habile Châteaugiron aurait pu le justifier, mais il était peu vraisemblable qu'Henry IV posât une telle question, vu que la raison pour laquelle il avait saisi le comté de Richmond ne reposait pas du tout sur le fait de l'hommage. La raison de son annexion avait été l'occasion politique favorable et rien d'autre. Cet usurpateur qui avait risqué sa propre tête pour un royaume n'était vraisemblablement pas enclin à se montrer scrupuleux pour un comté. Il l'avait annexé à son royaume, l'affaire était classée. Cependant, dix ans de règne avaient métamorphosé l'usurpateur en un roi respectable qui ne désirait pas qu'on lui remémorât des procédés aussi peu honorables.

Le duc de Bretagne, dès 1406 et dans la suite, avait adopté le chemin prudent des trêves avec l'Angleterre. La raison latente était toujours la même. Tant que les deux royaumes étaient affaiblis par des dissensions intestines, ils ne présentaient aucun danger urgent pour la Bretagne. Depuis que Henry IV avait vaincu ses ennemis de l'ouest et du nord, Jean V était devenu plus respectueux, sinon quelque peu obséquieux à son égard. La raison était qu'il ne voyait pas en la France une force égale et opposable à celle d'Henry IV. Une France divisée confrontée à une Angleterre unifiée était un danger classique pour la Bretagne. Tous les clercs de la chancellerie de Nantes le savaient et ils auraient pu conseiller un simple d'esprit s'il était venu à porter la couronne ducal. Jean V devait se préparer à une invasion de la France par l'Angleterre, non pas un de ces petits raids côtiers insignifiants devenus une routine dans les ports bretons, mais une de ces invasions édwardiennes de grand style au cours de laquelle la vie même du duché aurait été menacée.

Quelle était la parade ? Idéalement, réunir les princes de France, faire flotter bien haut l'hermine à côté de la fleur-de-lis, sortir l'oriflamme et combattre l'usurpateur. De telles pensées auraient pu venir à un guerrier tel qu'Arthur de

Richemont, non à un homme tel que Jean V. Ses conseillers lui dirent que sa première tâche était de protéger la Bretagne, que, lorsque les haines étaient profondément enracinées, et que l'on s'était acculé au mur, chacun devait d'abord s'occuper de soi-même. Il ne pouvait s'offrir le luxe d'une croisade ; sa seule ligne de conduite pratique était de s'assurer que l'ennemi de la France n'était pas en même temps l'ennemi de la Bretagne. S'il ne pouvait empêcher l'invasion de la France, il pouvait, du moins, en se mettant d'accord avec l'Angleterre, empêcher l'invasion de la Bretagne.

Politique risquée, car une invasion de la France eût pu être suivie d'une invasion de la Bretagne. Certes oui, mais la France aurait-elle été capable d'annihiler l'attaque et d'engloutir ses envahisseurs, de manière que, pendant ce temps, la Bretagne eût pu se préparer ? Deuxièmement, l'expérience montrait qu'habituellement les attaques anglaises évitaient la Bretagne ; une fois en Normandie elles seraient attirées par l'Île-de-France, au cœur du royaume, et, avec un peu de chance, l'envahisseur pouvait s'y embourber. Si cela ne se produisait pas, il aurait cherché à établir une liaison avec la Gascogne. Cette tâche prendrait du temps. Et si cette opération réussissait, la Bretagne serait vraiment en danger, mais elle serait alors la quatrième au lieu d'être la première sur la liste des attaqués. En attendant, un arrangement avec l'Angleterre était la conclusion évidente.

De la trêve à la paix : tel fut le thème de la diplomatie de Jean avec l'Angleterre au cours des deux années couvertes par la trêve de juillet 1409. L'hommage de Richemont en octobre 1409, correspondit à cette politique. En 1410, il semble qu'il fut tenté de mettre sur pied des clauses envisageant la paix distincte de la trêve. Le sens de ses propositions fut élaboré en vue d'une paix finale. Les clauses avaient trait principalement à des détails commerciaux et stipulaient la peine de mort contre les infractions. C'était là une nouveauté. Depuis 1406, l'emprisonnement et la confiscation avaient paru suffisants pour assurer leur mise en vigueur ; jamais la peine de mort n'avait été prononcée. L'un des partis, on ne sait pas très bien lequel, faisait pression pour une paix durable uniquement entre la Bretagne et l'Angleterre, comme le montre clairement le projet original. L'auteur fait intervenir la France d'une façon logique, essayant de transformer l'accord biparti

en accord triparti. On eût dit que Jean V essayait de s'assurer la paix avec l'Angleterre, tandis qu'Henry IV, pour des raisons dont il avait le secret, élaborait une mise en scène, un trompe-l'œil peut-être, en insistant pour que la paix fût scellée avec la France en même temps (43). Était-ce simplement la conséquence du parti pris de la diplomatie anglaise de réclamer en toute occasion le trône de France ? Mais le terme « Francie » semble avoir été employé dans un sens géographique, indiquant les ports français comme distincts des ports anglais, ce qui laisse l'impression assez étrange (et peut-être fausse) qu'il y eut alors une tentative d'arrangement à trois. Les négociations n'aboutirent pas à un traité ni à une trêve officielle quelconque, tout au moins en 1410.

La suite des événements de 1411 est plus claire en France qu'en Angleterre, ou en Bretagne. En France, la tension croissante entre les Orléans et la Bourgogne produisit des étincelles. Charles d'Orléans, de concert avec Berry, Armagnac, Bourbon et le connétable d'Albret, défia publiquement Jean de Bourgogne, soutenu par l'université et le peuple de Paris, et que l'on accusait d'être à la solde des Anglais. Cependant, Henry IV n'avait consolidé ses victoires sur le Pays de Galles et le Nord que pour voir s'élever d'autres rebelles plus proches, tels que le prince de Galles, et (qui sait ?) la reine elle-même. En tout cas, la diplomatie de cette année avec la Bretagne présente des signes de mauvais augure ; de la confusion au sommet, résultat d'intentions mal définies ou se contrariant. En tout cas la précipitation des événements justifia l'anxiété dont Jean V avait pu faire preuve et révéla en Angleterre une source d'énergie militaire qui cherchait un débouché. Une petite armée anglaise débarqua en Normandie, fit une poussée en direction de Paris, puis se retira. Cette imprécision était une faiblesse. Pour une raison quelconque, maladie ou conflit familial, Henry IV s'abstint ou ne réussit pas à exploiter la crise française.

Jean V ne voulut pas gagner un royaume pour la Bour-

(43) B.M. : Cotton, Ms. Julius B. VI, folios 83, 86, 88, 91, 92, 94. Les documents ont été classés comme appartenant à la onzième année du règne d'Henry IV, ce qui les situe entre le 30 septembre 1409 et le 29 septembre 1410. Cet écrivain n'a pas identifié ces articles comme appartenant à une trêve ou à un traité quelconque, ni découvert une preuve certaine qui les situerait dans l'année 1410.

gogne ou pour Orléans. Il s'efforça de ne se compromettre avec aucun des partis français et s'occupa prudemment de se protéger contre le danger principal qui était l'invasion anglaise.

En mars 1411, des messes devant être célébrées en la cathédrale de Nantes, Jean V porta le nom de sa mère sur la liste des âmes à l'intention desquelles ces messes devaient être dites (44). Nous n'avons pas à essayer de donner un sens quelconque à cet acte de piété. Il est malaisé de trouver, en effet, un sens à n'importe quel acte diplomatique. La nomination de conservateurs dans la trêve de 1408 était, au mieux, un geste de bonne volonté et, au pire, un geste cynique et dépourvu de sens. La trêve de 1409 expirait en juillet 1411. Une fois de plus le résultat pratique sur la mer fut négligeable. Or les lettres de commission des conservateurs désignés en 1409 ne furent pas rédigées avant la quasi-expiration de la trêve : deux mois seulement restaient à courir (45). La négligence de la chancellerie est-elle un simple relâchement des scribes ? Est-elle due à des ordres émanés de plus haut ? Quelque officier subitement pris de remords se décida-t-il à publier les lettres de commission *in extremis* ?

Il est raisonnable de supposer que les deux chancelleries se préparaient à renouveler la trêve de deux ans de 1409 qui, en fait, fut renouvelée en des termes semblables le 6 juillet 1411 (46). Mais maintenant les événements dépassaient cette routine. En France, Charles d'Orléans, certain du soutien de son beau-père Armagnac, de Berry, de Bourbon et du connétable d'Albret, défia la Bourgogne, qui répliqua en faisant appel à l'Angleterre. Une troupe de 2.000 Anglais débarqua en Normandie, pénétra en Ile-de-France, dégagna Paris assiégé par les princes, puis se retira.

Les détails de cette opération dépassent le cadre de notre étude. Sa signification dut être comprise par tous les princes et par tous les diplomates de l'Europe. L'Angleterre n'était absolument pas prête à faire la guerre. La couronne avait été peu sûre pendant la majeure partie du règne d'Henry IV. Le parlement lui avait été ouvertement hostile et, pendant

(44) BLANCHARD, V, p. 148.

(45) P.R.O., Diplomatic Documents, Chancery, 27, 7, 28.

(46) Il est fait mention de la version anglaise dans Arch. L.-A., E 121, 15 ; de la version bretonne dans RYMER, IX, p. 82.

presque tout le règne, des combats eurent lieu à l'intérieur du royaume et la discorde au sein de la famille royale. Certains signes montrent qu'Henry IV perdait le contrôle de la situation. Ajoutez à cela des querelles religieuses et tout prouve n'importe quoi sauf une organisation militaire coordonnée. Cependant, dans cet état, l'Angleterre pouvait soudainement réunir une armée capable de débarquer, d'atteindre le cœur de la France, de forcer les portes de Paris, de piller Etampes et de rentrer à sa base. L'explication généralement admise à cette époque n'était pas que l'Angleterre était puissante, mais que la France était divisée. L'événement prouvait que la France n'avait pas une force militaire capable de contrebalancer celle de l'Angleterre : il démontrait qu'après trente ans l'Angleterre était encore capable d'intervenir d'une façon décisive dans les affaires de Paris. Les pronostics de Jean V avaient été pleinement justifiés. Les Anglais étaient de retour, ils étaient venus et repartis, mais ils étaient capables de revenir en plus grand nombre. Jean V devait veiller sur son duché.

Des trêves routinières n'étaient plus suffisantes. Elles avaient été un expédient efficace en maintenant un état de neutralité. On ne pouvait faire plus et pourtant il fallait faire plus. Personne ne ferait volontiers les premiers pas vers une solution aussi radicale qu'une alliance. Mais si les accords en cours pouvaient être renforcés de façon à produire le même résultat qu'une alliance, un tel développement pourrait être considéré par Jean V à la fois comme convenable et profitable. En septembre, un sauf-conduit fut délivré à Jean de Penhouët, amiral de Bretagne, pour se rendre de Bretagne en Angleterre afin d'y conclure un traité (47), et le jour suivant, 24 septembre, Jean Blount, chevalier, et Thomas Field, docteur en droit, furent délégués par Henry IV pour s'occuper sommairement des infractions à la trêve et en débarrasser les cours de droit coutumier (48). Les termes de leur nomination montrent que la trêve avait été violée. Toutefois, la commission était dans l'erreur quand elle déclarait qu'aucune mesure n'avait été prise pour redresser les délits : c'était dans cette intention que des conservateurs avaient été nommés en 1408. Il est vrai que cette nomination était restée lettre morte. Les

(47) RYMER, VIII, p. 702.

(48) *Ibid.*

commissaires qui venaient d'être nommés étaient l'un chevalier et l'autre docteur. Le chevalier devait être capable de mener une enquête locale malgré les mauvaises volontés, et le docteur connaître la loi. On ne sait rien des résultats de leur intervention, non plus que de leur caractère. Blount et Field purent très bien être corrompus ou intimidés ou bien remplir leur tâche sans succès. Le seul fait de leur nomination montre l'intention de faire fonctionner la trêve.

Blount et Field n'étaient pas conservateurs des trêves. Ils étaient commis, non pas comme personnages décoratifs, mais en tant qu'officiers, chargés de rétablir l'ordre d'une façon rapide et effective. Leur nomination renferme l'idée nouvelle de tribunal. Ils étaient autorisés à tenir des sessions, à y convoquer des juges, les juges de paix semble-t-il, les officiers de la couronne et les sujets du roi. Ils étaient tout spécialement invités à régler les affaires rapidement, à éviter les longueurs procéduraires normales et à employer des moyens adéquats. Leurs difficultés durent être grandes. Ils eurent à entendre les pétitions des Bretons cherchant réparation contre des Anglais, probablement soutenus par des lettres émanées du duc et par des instructions du roi ; ils avaient également à entendre les plaintes d'Anglais contre d'autres Anglais. La difficulté de découvrir rapidement la vérité, sans recours au processus normal du témoignage est évidente. Une autre question se pose : quelle loi devait s'appliquer ? La loi bretonne ou la loi anglaise ? Il est plus que probable que les juges royaux se montreraient jaloux de ce nouveau tribunal muni de pouvoirs expéditifs et qui échappait à leur hiérarchie grâce à son caractère administratif. Tout ce qu'ils pouvaient espérer était que l'appel leur apportât des causes venant de Blount ou de Field, espoir mince. La commission devait donc être froidement accueillie. Sa tâche, lourde et compliquée, devait bientôt être entravée par des conflits d'intérêt et toute sorte d'échappatoires, se heurter à des influences locales variées allant de la persuasion et de la tentative de corruption jusqu'aux menaces. Et ceux qui leur tiendraient tête seraient soutenus par les juges royaux ordinaires, en raison de leur amour-propre professionnel.

On se préparait à recevoir en Angleterre le sire Du Juch, chambellan de Bretagne, autorisé, le 27 octobre 1411, à venir

recevoir les indemnités dues pour violation de la trêve (49). Ses instructions étaient doubles. Premièrement, il avait ordre de rapporter au duc et à ses sujets tout ce qui avait été saisi dans le passé, sur terre et sur mer, par les officiers et les sujets de la couronne anglaise. Un tel ordre était manifestement impossible à exécuter. L'envoyé ne pouvait même pas avoir les renseignements nécessaires pour présenter les requêtes. Tout ce qu'il pouvait porter sur lui était un certain nombre de procurations privées, et tout ce qu'il pouvait espérer était de venger les plus influents de ses mandants. Le but réel de sa mission était par contre contenu dans la deuxième partie de ses instructions qui autorisaient Du Juch à conclure une trêve avec l'Angleterre pour les dix années à suivre. A cette fin, il avait reçu pleins pouvoirs. Le même 27 octobre 1411, le grand sceau de Bretagne fut apposé sur un document qui confirmait la trêve de deux ans du 6 juillet 1411 et établissait une trêve de dix ans débutant le 1^{er} janvier 1412. Ce document nommait conservateurs des personnages purement formels comparables à ceux qui avaient été nommés du côté anglais au cours des trêves précédentes : le maréchal, le sire de Châteaugiron ; l'amiral, le sire de Penhouët ; un chambellan, le sire Du Juch et le gouverneur du comté de Nantes, Tristan de la Lande. Du côté breton, on pouvait prétendre que chacun des conservateurs avait une certaine connaissance du pays adverse (50).

Si Du Juch échoua dans la partie administrative de sa mission, toutefois il réussit dans la tâche diplomatique qui lui avait été assignée. En effet, deux mois plus tard, le 21 décembre 1411, la contre-partie anglaise de la trêve de dix ans était scellée à Westminster. Le texte montre que les actions malfaisantes étaient toujours courantes sur mer ; le document confirme la trêve du 6 juillet 1411, ses termes sont ceux de la trêve de 1409, y compris la comédie de la nomination de conservateurs : l'archevêque de Canterbury, le chancelier, le connétable de Douvros, l'amiral et le gardien des Cinq Ports. Sa seule originalité pleine de bon sens consistait à stipuler

(49) BLANCHARD, V, 154.

(50) RYMER, *Foedera*, IX, 82, également mentionné dans le document plus récent daté du 3 janvier 1414. — BLANCHARD, V, p. 155 et seq. — MORICE, II, col. 880-881, version qui contient des omissions.

que la forme de la trêve pourrait varier selon le cours des événements (51).

Quelles étaient les implications diplomatiques de l'accord qui entra en vigueur le 1^{er} janvier 1412 ? La trêve supposait à la base un état d'hostilité mutuelle. Elle ne s'établissait qu'entre deux pays en état de guerre et désireux, en fait, d'y mettre fin. Telle était la situation entre l'Angleterre et la Bretagne. Théoriquement, la France et l'Angleterre étaient en guerre. Le duc de Bretagne devait hommage au roi de France ; qu'il s'agisse de l'hommage simple ou de l'hommage lige ne fait aucune différence.

Dans les deux cas il était censé être l'allié du roi de France et ainsi, théoriquement, il était en guerre avec le roi d'Angleterre. Cette situation ne pouvait être modifiée que par le moyen de trêves. Au cours des cinq années écoulées, le système des trêves avait été exploré à fond par les experts des deux chancelleries. Ils avaient démontré que la trêve, qui nominativement était un instrument de guerre, pouvait en fait être utilisée comme un instrument de paix. Ils avaient prouvé que les trêves n'étaient pas toutes semblables mais qu'elles différaient selon leurs intentions. Une trêve de trois jours par exemple aurait pu raisonnablement être comprise comme une pause impliquant la reprise des combats le quatrième jour, de même pour une trêve de douze mois. Mais, si les trêves étaient étirées à chaque fois, un peu pour commencer et puis de plus en plus, cela ne pouvait-il pas mener loin ? C'était à ces expériences diplomatiques passionnantes que les experts de Nantes et de Westminster étaient occupés depuis cinq ans et demi.

Jusqu'où ce procédé d'extension était-il arrivé ? La trêve de 1406 avait été prolongée pour la durée de l'année 1407, puis en 1408 et encore en 1409. Les chancelleries étaient alors devenues plus audacieuses et lui avaient donné une plus longue portée, jusqu'en 1411, totalisant une abstinence de guerre de cinq années consécutives. En 1411, elle fut encore prolongée de deux ans, étendant ainsi le procédé à sept années. Le renouvellement de la trêve était alors virtuellement devenu un

(51) On trouve le document anglais dans Arch. L.-A., E 121, 18. Une copie se trouve dans P.R.O. Exchequer (T.R.) Diplomatic Documents, E 30.379, dans le texte des articles datés du 4 janvier 1414. Le texte du document original est reproduit dans RYMER, VIII, 711 ; de la copie dans RYMER, IX, p. 86.

rite et il était effectué automatiquement par les deux chancelleries. Combien de trêves sont-elles nécessaires pour parvenir à la paix ?

Maintenant les chancelleries exploitaient les possibilités de la trêve en la prolongeant pour une durée de dix ans en sus de la première extension de deux ans, envisageant ainsi une abstinence de guerre de quinze années. La fiction légale de la trêve devait apparaître comme un peu usée, même à un esprit diplomatique du quinzième siècle habitué comme il l'était à chercher refuge derrière des barrières successives de mots, de phrases et de jargon. L'homme de loi le plus retors de la cour de Nantes aurait-il pu justifier une telle trêve dans un débat avec les experts de Paris ? Sans doute, car un bon légiste peut prouver n'importe quoi. Toute la logique d'Aristote eût été là pour l'aider, mais pas la moindre miette de bon sens. On aurait pu poser la question suivante : « Quand une trêve cesse-t-elle d'être une trêve ? » et la réponse aurait pu être : « Quand elle couvre une période de dix ans ». L'extension de la trêve altérait à présent sa nature même. Le problème était devenu une question de catégorie et non plus une question de degré. Si l'intention était de s'abstenir de tout acte d'hostilité pendant une durée de dix ans, c'était alors un désir de paix, et les phrases diplomatiques et légales ne pouvaient plus longtemps déguiser cet état de fait.

Le personnel de chaque chancellerie connaissait assez clairement l'état d'esprit de son partenaire. Mauléon savait comment réagirait Wakeryng. Ils étaient capables d'avoir une idée assez précise sur la personne qui avait rédigé, corrigé et révisé les documents qu'ils avaient devant eux. Les Anglais, comme la nonne de Chaucer, montraient que leur français n'était pas celui que l'on parlait à Paris, mais celui de Stratteford-atte-Bowe. Le document rédigé par un scribe anglais en 1412 est un modèle du genre (52). Il ébauchait la manière dont la trêve de dix ans devait être régie et fut apparemment envoyé d'Angleterre à Nantes pour servir de modèle à la chancellerie bretonne (53). On ignore s'il fut adopté tel quel.

La trêve de dix ans du 1^{er} janvier 1412 fut plus efficace que les précédentes. Le jour où cette trêve fut conclue, Jean V

(52) Arch. L.-A., E 121/19. — MORICH, *Preuves*, II, 863-4 (daté à tort du 31 décembre 1411) et BLANCHARD, V, 166-7.

(53) C'est le point de vue de René BLANCHARD, I, V, 166, notes 1, 2 et 3.

envoya son chambellan, impliqué lui-même dans une affaire de piraterie, le sire Du Juch (54), en Angleterre avec une nouvelle mission : chacun des contractants enverrait un représentant qui stationnerait pendant huit semaines, au cours desquelles il s'emploierait à récupérer les prises faites en violation de la trêve, et à infliger des amendes qui pourraient s'élever jusqu'au huitième de la valeur des prises. Henry IV députa Ralph Greenhurst, docteur en droit, le 28 décembre, pour rencontrer le sire Du Juch afin d'élaborer une entente dans ce sens. L'accord fut conclu le 21 février 1412 et John Blount, déjà commis précédemment, fut nommé représentant anglais chargé de recueillir les amendes et les prises bretonnes (55).

Les derniers arrangements furent-ils jamais mis en vigueur ? Les difficultés étaient énormes. On peut imaginer Blount arrivant à la cour de Bretagne, après une traversée périlleuse. Et ensuite ? Le duc lui attribuerait-il une équipe de juges ambulants pour parcourir le duché et des hommes d'armes pour saisir les prises ? Où les dénicherait-il ? Dans quelle « crique bretonne », pour citer les paroles du marin de Chaucer, découvrirait-il les barques volées ? Dans quelles caves, dans quels celliers retrouverait-il les butins ? Et qui risquerait sa tête pour lui donner des renseignements ? Toutefois, dès le mois suivant, les Guérandais étaient accusés par William Wellington, marchand de Hereford, de s'être emparés de 25 tonneaux de vin de Gascogne, d'une valeur totale de 800 couronnes ainsi que d'armes diverses, de marchandises, d'un ballot de laine tissée d'une valeur de 240 couronnes, ce qui faisait un total de 1.040 couronnes. Le roi d'Angleterre demandait indemnité au duc pour ces pertes, plus les dépens

(54) Voir LA NICOLLE-TELEZIO, *op. cit.*, p. 26, mentionnant, Arch. L.-A., « Le papier des requêtes de la chancellerie », 1407.

(55) Arch. L.-A., E 121/16. Catalogué à tort comme le « traité de paix conclu à Londres entre les envoyés du duc de Bretagne et du roi d'Angleterre ». Le document ne se réfère pas à un traité, mais à des infractions aux trêves pendant les cinq années précédentes. Voir également MORICE, II, col. 865, où l'on peut lire une date différente : 12 février au lieu du 21 février donné dans Arch. L.-A., E 121/16. Le document original est très encombrant, mais dans un excellent état de conservation. Il est effacé à l'endroit de la date, mais indique assez clairement « XXI » plutôt que « XII ». Le document contient non seulement des lettres d'autorité de Greenhurst, mais également le mandat délivré au sire du Juch par Jean V à Vannes le 27 octobre 1411. — Voir aussi BLANCHARD, V, p. 154-155, n° 1124.

s'élevant à 340 couronnes (56). On doit reconnaître que les dirigeants faisaient ostensiblement un effort pour régler les différends ; mais ce que l'on ignore, c'est si les requêtes étaient bien présentées à Blount et, par conséquent, si cette nouvelle organisation contribuait d'une façon efficace au fonctionnement des trêves. En l'absence de preuves, la réponse semble devoir être « non ».

Les dirigeants avaient d'autres préoccupations que ces plaintes sans fin contre d'incurables contrebandiers. Les événements de France ramenaient la piraterie dans sa proportion réelle, au niveau d'un simple ennui. Les ennemis du duc de Bourgogne renversaient la situation diplomatique et militaire. Tout comme il avait essayé de décider Henry IV à intervenir en 1411 en se servant de la Normandie comme appât, Berry, Bourbon, Orléans, Armagnac et Albret offraient maintenant au roi d'Angleterre son ancien empire d'Aquitaine. En mai 1412 (57) ils promirent de livrer les provinces qui appartenaient au roi d'Angleterre en 1369, moyennant l'intervention d'une force armée deux fois plus importante que celle qu'il avait prêtée à la Bourgogne en 1411, mais qui à présent serait utilisée contre elle.

Toutes les pensées qui avaient traversé l'esprit de Jean V au sujet de l'Angleterre, toutes les éventualités qui avaient été discutées par les cyniques de sa chancellerie au cours de six années écoulées apparaissaient dans une perspective beaucoup plus claire. Les Anglais revenaient à nouveau, deux fois plus nombreux. La seule question à laquelle Jean V se devait de répondre était si sa trêve avec l'Angleterre suffisait à protéger la Bretagne ? Jean V opta pour la négative. D'une façon ou d'une autre, même secrètement, il lui fallait donc se faire reconnaître comme l'allié de l'Angleterre. Si les princes du sang, à l'exception du duc de Bourgogne, le faisaient, Jean V pouvait se justifier aussi bien sur le plan moral que sur le plan légal.

Dans le mois où l'accord de Bourges fut conclu, Jean V envoya le sire de Châteaugiron, son maréchal, en Angleterre, pour conclure cette alliance (58). Châteaugiron n'était pas un étranger en Angleterre. Il y avait déjà été envoyé, en 1409,

(56) LA NICOLLE-TELEZIO, *op. cit.*, p. 26.

(57) PERROT, *op. cit.*, p. 231.

(58) BLANCHARD, V, 158.

pour parler de Richmond, et même pour prêcher une alliance avec l'Angleterre. Le 2 mars 1412, le jour même où les ambassadeurs de France reçurent leurs sauf-conduits pour l'Angleterre (59), Châteaugiron et Jean Lopibac avec une garde de trente chevaliers et hommes d'armes, bénéficiaient du même privilège afin d'accomplir leurs négociations (60). On peut admettre que Châteaugiron travaillait à l'alliance anglaise dès ce printemps de 1412. Il ne perdit pas de temps. En dépit de frictions personnelles telles que celle qui opposait Tanneguy du Chastel à John Cornwall, convoqués en avril pour combattre devant Henry IV (61), l'idée d'une alliance fit son chemin. Châteaugiron dut retourner en Bretagne. La trêve de dix ans prenant effet en janvier 1412 était juste proclamée quand le maréchal fut envoyé pour la troisième fois en Angleterre, le 10 mai 1412 (62).

Les lettres de commission montraient clairement la position de Jean V. Il offrait au roi d'Angleterre d'être son allié. Il essayait de se justifier lui-même en rappelant sa proche parenté avec la reine d'Angleterre, et sa position de vassal d'Henry IV en tant que seigneur de Richmond, mais l'argument principal était l'alliance traditionnelle entre les rois d'Angleterre et les ducs de Bretagne. Cela, y disait-on, excitait le désir de Jean V de conclure des alliances solides avec le roi d'Angleterre, le prince de Galles et ses autres frères (63).

Ce traité projeté (64) ne faisait que traduire en droit ce que déjà la trêve de dix ans se proposait d'établir en fait. Que

(59) RYMER, VIII, p. 726.

(60) « Super certis negotiis », RYMER, VIII, p. 727.

(61) *Ibid.*, p. 729.

(62) *Ibid.*, p. 732, 23 avril 1412.

(63) Une copie de la procuration se trouve dans BLANCHARD, V, p. 158.

(64) L'original n'a pas été retrouvé, quoique BLANCHARD, V, p. 158, mentionne « le traité d'alliance passé à Londres le 3 juillet 1412 entre Richard, sire de Grey, procureur du roi Henri IV, et le sire de Châteaugiron, procureur de Jean V » et cite des copies (Bibl. nat. ms. fr. 2714, folios 64-65, et 2715, folios 36-37, d'après Arch. de la Ch. des comptes de Nantes, cote 516).

Ces documents ne sont pas, en effet, des copies de traités, quoique chaque copie soit marquée marginalement « Alliance entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne ». Le premier (2714) est une copie notariée par Greenhurst des lettres de créance données par Henry IV le 3 juillet 1412 à son chambellan, Richard, sire de Grey ; et de celles données par Jean V le 10 mai 1412 à son maréchal, le sire de Châteaugiron afin de conclure une alliance ; et des serments faits par tous les deux d'accomplir bien leur mission diplomatique. Le document donne une

le traité fût conclu officiellement ou non, le duc de Bretagne se rangeait parmi les alliés du roi d'Angleterre (65). Quelle fut la réaction d'Henry IV devant cette offre ? Le bon sens s'imposait à lui. En juillet 1412, Châteaugiron s'en retournait vers la Bretagne, rapportant avec lui, franche de tout droit, une cargaison d'arcs, de cordes d'arcs et de flèches (66).

Jean V cherchait à conclure une alliance solide avec la famille royale anglaise. L'acte spécifiait non seulement le nom du monarque régnant mais également ceux de sa progéniture. Cela semble prouver que les yeux se tournaient vers les héritiers d'Henry IV, car le prince de Galles n'était pas le seul fils mentionné dans ce projet de pacte. Ce qui est étrange c'est que la violente Jeanne de Navarre semble s'être retirée de la scène diplomatique. Pour une quadragénaire, c'était peut-être normal. Elle avait fait usage de son influence pour la réalisation de cette alliance et si celle-ci échouait, ce ne serait pas de sa faute.

Les avances de Jean V, prises en considération par Henry IV, restèrent sans conclusion immédiate. Henry IV ne se précipitait pas pour saisir l'alliance bretonne. Peut-être avait-il trop de choix. Depuis le raid anglais de 1411 sur Paris, la plupart des princes de la confédération d'Armagnac désiraient le soutien d'Henry IV, et la diplomatie anglaise qui avait soutenu les Bourguignons en 1411 n'eut aucune difficulté à renforcer le parti opposé l'année suivante. En tout cas, l'accord entre les Anglais et les Armagnacs, à Bourges, en mai 1412, provoqua une deuxième expédition anglaise le même été sur le sol de France. Cette fois les troupes anglaises échouèrent. Berry fut dompté et les Armagnacs forcés d'accepter les conditions de la Bourgogne à Auxerre, en août 1412. Les forces anglaises se replièrent de l'Anjou sur le Poitou pour rejoindre Bordeaux. Quel désappointement pour Jean V, après avoir sollicité l'alliance

description des bords de soie — l'un blanc, l'autre violet — auxquels les sceaux des procureurs semblent avoir été pendus.

Le second document (2715) est une copie d'un récit semblable, non pas au nom de Greenhurst, qui décrit comment les procureurs mirent leurs sceaux aux instruments diplomatiques, ce qui « fut fait à Londres, à l'église de Saint-Paul », devant Thomas, archevêque de Canterbury. Le document décrit comment les procureurs commençaient à examiner les accusations de piraterie entre les sujets du roi et ceux du duc.

(65) RYMER, IX, p. 94.

(66) RYMER, VIII, p. 764, 15 juillet 1412.

anglaise, de voir les troupes anglaises reculant au cours de la même saison ! Fut-il tenté d'atténuer cette alliance ?

La trêve de dix ans ne produisit pas les résultats attendus, comme en témoigne la nomination de six jurés en juillet 1412, chargés, comme l'avaient été Blount et Field au mois de septembre précédent, de juger les infractions, et plus particulièrement celles qui avaient eu lieu sur les côtes de Devon et de Cornouaille (67). John Clynk savait très bien ce qu'il faisait en Cornouaille ainsi que John Cole dans le Dorset, mais le document est empreint, dans l'ensemble, de découragement pallié par de bonnes intentions. Cela prouvait que la couronne anglaise était aussi impuissante dans la péninsule du sud-ouest qu'en Ecosse, au Pays de Galles et sur les frontières. Un autre indice converge dans la même direction. C'est un sauf-conduit délivré le 15 mars 1413, non pas par le roi, mais par le maire, les aldermen et les échevins de la ville de Southampton, à trois marins bretons qui voulaient se plaindre au roi d'actes de piraterie dont ils avaient été victimes (68). Ce bref ne devait jamais parvenir jusqu'à Henry IV qui mourut au cours de la même semaine, le 20 mars 1413.

Que conclure de cette histoire prolongée au cours d'un règne plutôt trouble ? Au début, Henri IV s'était montré anxieux au sujet de l'alliance bretonne et son mariage avec Jeanne avait prouvé qu'il entendait continuer la politique des Plantagenets et avoir continuellement un pied en Bretagne. Le but principal était de contrebalancer l'hostilité de la France et les alliances qu'elle avait conclues avec les ennemis de l'Angleterre. La plus connue était l'alliance franco-écossaise et en considération de ce danger Henry IV ne pouvait pas rejeter l'héritage qu'il avait reçu de l'alliance bretonne. Une autre, moins connue, est l'alliance franco-galloise qui, au cours des années d'or de l'histoire galloise, fut bien près d'apporter la victoire à Glyndŵr. Les circonstances étaient favorables et en fait, Henry de Lancaster, l'usurpateur, régnait tout juste sur le bassin de la Tamise.

Si les troupes françaises avaient réussi à débarquer à Milford Haven, que serait-il advenu ? L'aide d'une puissance

(67) *REVENUE*, VIII, p. 264.

(68) P.R.O. Diplomatic Documents, Chancery, 20, 9, 11.

celtique, d'un autre bastion de culture celtique, aurait-elle pu réaliser l'espoir, depuis longtemps caressé, de l'indépendance galloise ?

Cependant, le glaive des druides sommeillait. Au lieu de faire cause commune avec Glyndŵr, Jean V se garda scrupuleusement de prendre part à son entreprise ; au lieu de cela, il entretint une alliance avec son pire ennemi, l'Anglais. Si cette alliance n'apporta rien à Henry IV en hommes ou en argent, elle signifiait, pour lui, un ennemi de moins et cela à une époque critique, non seulement pour la dynastie des Lancastre mais également pour l'héritage de Cadwalladr au Pays de Galles. La cause de l'indépendance galloise ne doit rien à la Bretagne, Henry IV, en revanche, dut sa couronne à l'appui négatif qu'il reçut de la Bretagne au moment où il en avait le plus besoin. Edouard III avait mis Jean IV sur le trône de Bretagne, maintenant Jean V était en train d'aider les Lancastre à se maintenir sur le trône d'Angleterre.

Les avantages de l'alliance anglo-bretonne n'étaient pas en sens unique. Certes, le concours du roi d'Angleterre n'avait pas été nécessaire pour maintenir Jean V sur son trône. A cette époque, la situation domestique du duché était calme. Mais la détérioration progressive de la situation en France avait obligé Jean V à juger l'alliance anglaise selon des critères autres que français. Pour Jean V, la conclusion du règne d'Henry IV était que les troupes anglaises avaient réussi à atteindre Paris. Elles étaient venues deux fois en force. Que les Anglais aient soutenu alternativement les deux camps prouvait seulement que tout prétexte leur était bon pour venir. Jean V ne se tenait pas pour le sauveur de la France, mais pour le protecteur de la Bretagne. Le rôle n'était pas héroïque, mais c'était le sien. L'alliance anglo-bretonne en découlait.

Si un tel rôle répondait à des besoins de sécurité, il n'en était pas moins égoïste, car il ne voyait pas plus loin que les frontières de la Bretagne. Une politique égoïste a une fin égoïste ; et celui qui n'aide personne doit finalement subvenir à ses propres nécessités. Mais c'était là une ultime extrémité, et seul l'immédiat préoccupait Jean V.

CHAPITRE V

L'ÉPREUVE DU FEU

1413 - 1417

Le nouveau roi inaugura son règne en déchaînant une tempête diplomatique. On sent encore dans les pages de Rymer le souffle qui agita la chancellerie. Donnait-il des ordres par caprice et pour le plaisir d'en donner ou mettait-il sur pied une attaque savamment combinée ? Les deux interprétations sont peut-être justes.

L'impression laissée par ces documents n'est pas trop plaisante ; plutôt que majestueux leur ton est redoutable, on peut même dire sinistre. Une menace de mort est sous-entendue dans ses lettres les plus amicales. Il cherchait à attirer l'attention sur lui : il exigeait les fanfares et l'admiration des foules ; il y avait en lui plus de grandiloquence que de grandeur. Il avait peu de cœur ; son orgueil allait jusqu'à l'arrogance. Il est difficile, pour un Anglais, d'imaginer un caractère moins anglais. Shakespeare, pour les besoins de son art, proclame sa popularité ; récemment, il a été comparé au type même de l'officier de carrière, dont le caractère mêlerait heureusement la bonté à la fermeté. Une telle appréciation demande une révision sévère (1).

Henry V monta sur le trône sans s'être particulièrement distingué. Son père le considérait avec bienveillance et lui avait donné l'occasion de faire ses preuves ; il l'avait lancé

dans la politique, mais le prince n'avait pas réussi dans ses missions. Sa campagne contre le Pays de Galles s'était soldée par un échec. Après dix années de combats désordonnés, les Gallois étaient toujours aussi indépendants, et Glyndŵr, abandonné par ses compatriotes, était en liberté. Après de telles performances Henry de Monmouth a été exagérément qualifié d'administrateur compétent, et d'habile général. Les événements ne mirent guère ces qualités en lumière. Les dernières années du règne d'Henry IV semblent être la preuve du contraire. A partir de 1411 et au cours des années qui suivirent, le prince fut un véritable cauchemar pour son père, il renversa le conseil et provoqua des effusions de sang anglais sur le sol de France. Était-il la réincarnation du vieil Henry de Lancaster, l'aventurier, le joueur enragé prêt à risquer sa propre vie pour un royaume, mais assez rusé pour savoir s'arrêter à temps ? Était-il d'un tempérament assez différent, instable, violent, hypocrite ? On ne peut nier l'esprit d'initiative et l'intelligence d'Henry V. Cependant, il était caractérisé par une ostentation qui devait le rendre insupportable. Le côté théâtral de l'art militaire lui plaisait énormément. Tous les documents font l'éloge du héros : « Le Roi avec son armée devant Rouen », « Avant le siège ». Nombre de ces périodes visaient certainement à servir la publicité du « Roi héros ».

Ces qualités théâtrales, habilement exploitées par Shakespeare, ont attiré la galerie et le peuple ; les érudits eux-mêmes se représentent encore Henry V sous les traits du héros shakespearien. Les jugements contemporains sont moins flatteurs.

La reine-mère qui pour des raisons de convenance s'était retirée de la scène politique, devait nourrir des sentiments mêlés à l'égard de son impétueux beau-fils. Dans son propre intérêt, elle se devait de le charmer plus que jamais ; et lui, connaissant sa trempe et ses capacités, ne s'en ferait pas une ennemie sans un intérêt majeur. En apparence, ils demeurèrent en bons termes. Cet enfant gâté qui avait rivalisé avec Jeanne pour avoir la faveur d'Henry IV, était maintenant seul maître ; il avait toujours été un obstacle pour elle. Elle eut un moment l'idée de le marier à l'une de ses filles afin de perpétuer l'alliance anglo-bretonne (2). Ce ne fut certainement pas la faute de Jeanne et de ses filles si ce projet ne mûrit pas, mais

(1) E.F. JACOB, *Henry V and the Invasion of France*, Londres, 1947, p. 85. Le même auteur approche d'une révision, en 1961, dans *The Oxford History of England : the Fifteenth Century*, p. 121.

(2) LOMINEAU, *Histoire de Bretagne*, 1707, t. II, col. 791-793.

bien plutôt celle d'Henry qui, en tant que Monmouth, se considérait comme supérieur à des princesses bretonnes. Il chassait plus gros gibier. Jeanne savait ce que c'était que d'intriguer pour un trône. Elle savait qu'Henry se considérait à la fois comme roi d'Angleterre et comme roi de France, elle devait s'en révolter intérieurement. Que le fils d'Henry de Lancastre qui avait usurpé le trône d'Angleterre, eût des prétentions au trône de France, était pour elle une sorte de profanation. Elle avait poussé Henry IV dans cette voie, mais elle, princesse capétienne, fût alors devenue reine de France et (qui sait ?) son fils Jean V, un éventuel successeur à la couronne de France. Qu'Henry V prit sa place, qu'il gagnât la double couronne, et que son fils à elle restât simple duc, c'était une pensée par trop mortifiante. Et encore, cela même était peut-être trop optimiste. Est-ce que ce parvenu impitoyable n'essayerait pas de s'emparer de la Bretagne, en bon Plantagenet ?

Lorsque Henry V fut couronné, les relations entre l'Angleterre et la Bretagne changèrent radicalement. Dès le début, on se heurta à une difficulté diplomatique. La trêve de dix ans prenant effet le 1^{er} janvier 1412 et celle de deux ans qu'elle englobait avaient été conclues entre Henry IV et Jean V (3). Les documents spécifiaient les noms des deux souverains, mais leurs héritiers et leurs successeurs n'étaient pas mentionnés. Ainsi donc, si l'on s'en tenait à la lettre des accords, on pouvait affirmer qu'après la mort d'Henry IV il n'y avait plus aucune trêve. Bien sûr, dans les affaires humaines, les réalités ne se trouvent pas dans les écrits, mais plutôt dans les personnes qui sont derrière. C'est précisément alors que le choc du caractère d'Henry V commença à être senti. Désormais, une tension est très sensible dans les relations entre l'Angleterre et la Bretagne.

Sans qu'il y eût manifeste appréhension dans les actes de Jean V, ce duc prenait des précautions. Les désordres habituels se perpétuaient et les mêmes mesures étaient prises pour les contrecarrer. Des sauf-conduits étaient délivrés, comme celui qui fut remis à William Grandebois de Bretagne, en mai 1413 (4), par Henry V, mais, en fait, ils ne valaient même pas le parchemin sur lequel ils étaient écrits. Dépassant les

(3) Arch. L.-A., E 121, 18. C'est la demande de paix formulée en 1412 par Jean V qui mentionnait les héritiers d'Henry IV. Cf. dessus, p. 74.
(4) *REVEN*, IX, p. 9.

routines, Jean V essayait de deviner ce qui se passait de l'autre côté de la Manche. Avec ostentation Henry V faisait des propositions de paix dans toutes les directions : à l'Ecosse et à la Castille (5), à la France (6). Ses paroles voulaient être aimables et sa logique était bonne, le ton général restait rude. Jean V, qui n'agissait jamais à moins qu'il n'y fût forcé, fut sensible au changement d'atmosphère. Après avoir considéré la situation pendant quelques mois, il se décida à agir en août 1413.

Il lui fallait manœuvrer subtilement pour atteindre droit au cœur du problème. La technique qui avait si bien réussi avec Henry IV n'était plus de mise. Une requête pour Richmond n'augurerait rien de bon, et Châteaugiron qui avait été chargé de la requête de Richmond n'était plus la personne qui convenait. L'approche devait d'être plus caressante et la mission accomplie avec brio.

L'attention de Jean V se tourna donc vers le sire Du Juch qui, deux années auparavant, avait assumé avec succès la plus importante mission diplomatique jamais accomplie depuis l'avènement de Jean V : la trêve de dix ans de 1411. Il repartirait avec les mêmes prétextes. A coup sûr, il y aurait des centaines de méfaits sur mer qu'il pouvait classer comme des violations de la trêve, et il n'y avait que lui qui fût capable de venir à bout des difficultés techniques soulevées par les clauses des trêves qu'il avait lui-même élaborées. Dès le 10 août 1413, il fut nommé avec Pierre de l'Hôpital pour entreprendre la première tâche de sa mission qui était de récupérer les vaisseaux et les prisonniers (7). Un document séparé lui mandait d'accomplir une seconde tâche qui consistait à ratifier les trêves conclues avec Henry IV (8). On peut deviner quelle était la troisième partie de ses instructions : tenter de découvrir ce qui se passait et s'assurer que Jean V n'allait pas être abandonné à lui-même.

Au beau milieu de l'hiver, et par mauvais temps, on pouvait s'attendre à ce que la mission prit plusieurs mois. Pour découvrir ce qui se passait, Du Juch devait agir sans hâte, parler, écouter, observer, s'écarter de son chemin si

(5) *REVEN*, IX, p. 79-80.

(6) P.B.O., *Diplomatic Documents*, T.R.F., I, 38-399.

(7) *Ibid.*, I, 38-379.

(8) *REVEN*, IX, p. 80-81.

l'occasion l'exigeait, amasser des renseignements épars, suivre de fausses pistes, se procurer de menus bavardages par d'obscurs agents tels que Languefort et Le Meignen dont la profession était d'apprendre ce qui se passait derrière les murs de Westminster, et de savoir ce que les coups de marteau provenant du quai de la Tour signifiaient. Environ dix jours avant Noël et après quatre mois de reconnaissance studieuse, les envoyés bretons conversèrent avec deux sous-ordres, John Dabrichcourt et John Honyngham, chargés de réclamer les butins saisis par les Bretons (9), qui ne connaissaient que peu de chose sur la Bretagne et sur qui l'on pouvait compter pour ne pas divulguer de secrets.

Du Juch savait que les ambassadeurs de France étaient arrivés en Angleterre avant lui et qu'ils avaient conclu leurs trêves avec Henry V en septembre 1413. Il n'y avait là aucun secret ; les trêves avaient été proclamées le 26 septembre (10) et confirmées dans le mois qui suivit. Des négociations semblables étaient en cours avec l'Écosse (11). Cependant, Du Juch n'était pas trompé par cet élégant étalage d'intentions pacifiques. Ainsi donc, la tâche urgente était de parvenir à un accord écrit, et grâce au délai ainsi gagné, de mettre à jour les intentions d'Henry V.

Dabrichcourt et Honyngham reçurent leurs lettres de créance le 14 décembre (12). Un brouillon était préparé, sur lequel ils se mirent rapidement d'accord avec les Bretons, car au bout de trois semaines, le travail était terminé. Le 3 janvier 1414, la trêve de dix ans entre l'Angleterre et la Bretagne fut confirmée à Westminster (13). Le lendemain, un accord fut signé pour réprimer les attentats contre les trêves scellées le 21 décembre 1411 et le 1^{er} janvier 1412 (14).

Ces documents étaient pour le moins naïfs. Le but essentiel de la mission, pour citer les paroles de Jean V, était de corriger l'impression que les trêves originales étaient valables

(9) P.R.O., Diplomatic Documents, T.R.E., E 30.379. Il y avait en l'an 1413, un connétable de la Tour de Londres du nom de John Dabrichcourt. CARRETT-JAMES, « *H.M. Tower of London* », Londres, 1930, p. 130.

(10) RYMER, IX, p. 60.

(11) *Ibid.*, p. 68.

(12) P.R.O., Diplomatic Documents, E. 30.379. — RYMER, IX, 78, 79.

(13) P.R.O., Diplomatic Documents, E 30.380.

(14) *Ibid.*, E 30.379. — RYMER, IX, 85.

entre des personnes et non entre des pays (15) et qu'à la mort de l'un des contractants elles devenaient caduques. Les nouvelles trêves devaient donc mentionner non seulement le nom des dirigeants actuels mais celui de leurs héritiers pour une période de temps déterminée. Ainsi donc, les instructions de Jean V faisaient-elles ressortir la grave erreur qui avait été commise auparavant (16). Dabrichcourt et Honyngham reçurent des instructions analogues (17). Cependant, la trêve fut conclue, à cet égard, dans les termes accoutumés (18).

La nouvelle trêve différait, par ailleurs, de celles qui avaient été conclues jusque là sous le règne de Jean V. Elle se rapprochait plutôt de celle qui avait été conclue entre Richard II et Jean IV en 1378 et quoiqu'elle s'appelât une trêve, elle avait un sens complètement différent de celui des simples déclarations de 1406 et même des versions allongées de 1411 et de ses prorogations. Tandis qu'elle formulait par le détail l'interdiction des actes de piraterie, elle cessait d'être en premier lieu un traité commercial. Elle dépeignait les actes de guerre sous des couleurs si voyantes que la promesse solennelle de s'en abstenir devenait une clause militaire. Quand le duc abandonnait les ennemis de l'Angleterre et promettait de ne pas les accueillir (19), une alliance défensive était en train de se conclure. Nous ne savons pas si ces conditions étaient réciproques. Si elles ne l'étaient pas c'est que Jean V était forcé d'accepter des conditions imposées par Henry V. N'y avait-il pas dans tout cela quelque chose d'autre que ce qui saute aux yeux, dissimulé derrière les accords apparents ? En tout cas, la Bretagne passait dans l'orbite politique de l'Angleterre et il était vraisemblable qu'elle y demeurerait quelque temps.

Le document qui fut achevé le jour suivant, le 4 janvier 1414, donne une haute idée de l'habileté de ceux qui l'ont rédigé (20). D'abord, il contenait les lettres de créance de

(15) RYMER, IX, p. 81 « Henry Roi d'Angleterre, entre lequel, pour lui et ses pais et subgiz et Nous et les nos estoient fermées... trêves... ».

(16) *Ibid.*, p. 81 « Faire et appointer... pour nous et nos pais et subgiz... avec treshault... le roy d'Angleterre qui a present est, pour lui, ses pais et subgiz... ».

(17) *Ibid.*, p. 78-79.

(18) *Ibid.*, p. 83.

(19) *Ibid.*, p. 84.

(20) Le document original muni des sceaux se trouve dans Exchequer (T.R.), Diplomatic Documents E 30.378. Il est très bien écrit, toujours en excellent état, et nous rappelle que le xv^e siècle pouvait produire des travaux comparables aux meilleurs.

Dabrieucourt et d'Honyngham accordées par Henry V le 14 décembre 1413 ; celles de Du Juch et L'Hôpital, délivrées par Jean V le 20 août 1413. Le document se référait aux trêves du 21 décembre 1411 et du 3 janvier 1414 (la veille). Il définissait alors avec abondance de détails la manière dont les trêves seraient appliquées. Dans un bref délai, les procureurs anglais devaient entendre les plaintes bretonnes et réciproquement. Des enquêtes seraient ouvertes le 1^{er} mai 1414 dans les endroits les plus favorables ; les coupables devaient être arrêtés et les marchandises en litige saisies par les conservateurs ou les officiers du district. Ainsi justice devait être faite.

On décida que la commission siégerait dans l'île de Jersey, comme un comité d'enquête commun, une fois les témoins et le matériel en question rassemblés. Sur ces entrefaites, on convint que des ordonnances seraient prises contre ceux qui n'oseraient pas se présenter devant les procureurs.

C'était un document magnifique, débordant de bonnes intentions et si complet, du point de vue administratif, qu'il prévoyait même une date et un lieu de rendez-vous. Choisir Jersey avait quelque chose d'académique ; cela faisait penser à un *no man's land*. C'était beaucoup plus près de la Bretagne que de l'Angleterre, mais c'était un tel repaire de pirates, que vouloir en faire un rendez-vous du droit était des plus audacieux (21).

Quel fut le résultat de la mission de Du Juch ? Diplomatiquement, il était parvenu à son but. On le déduit des documents diplomatiques qui furent rédigés à Londres au cours du même mois par les représentants des rois de France et d'Angleterre. Comme alliés, le roi de France énumérait les rois des Romains, de Castille et de Léon, de Bohême, d'Ecosse, de Navarre et d'Aragon, les comtes du Pays de Galles et d'Ecosse, le comte de Hainaut, Hollande et Zélande ainsi que les ducs de Brabant et de Gueldre. De son côté, le roi d'Angleterre nommait quelques-uns de ceux déjà cités : le roi des Romains, celui de Castille et de Léon, les princes de Hollande avec les rois de Suède et de Norvège et du Portugal, le duc de Bavière, Donald, le seigneur des Iles, John Stanley pour la seigneurie de l'île de Man, et le duc de Bretagne. C'est ainsi

(21) D. TRENOR WILLIAMS, *The importance of the Channel Isles in relation to England and the Continent during the XIII and XIV centuries*. Extrait du Bulletin de la Société Jerseyaise, 1928, p. 81.

que les événements apparaissaient dans les brouillons du 24 janvier 1414 (22). Du Juch avait-il trop accordé ? Il est probable que la perte de l'alliance bretonne rendit les envoyés français furieux. Ils prétendirent ignorer et, sans consulter Jean V, ils nommèrent le sire de Rieux, maréchal de France, et monseigneur Etienne Goyon, conservateurs de la trêve en Bretagne (23). En outre, la défection des Bretons fut à dessein omise de la version latine du traité français, mais ils furent comptés en bonne place parmi les alliés de l'Angleterre dans le document qui fut conclu quatorze jours plus tard (24). Là, le 28 janvier 1414, le roi d'Angleterre rendait publique l'alliance avec le duc de Bretagne, qu'il plaçait immédiatement après les rois et le comte du palatinat rhénan, il lui donnait la préséance sur les ducs de Bavière et les princes de Hollande.

Le roi d'Angleterre proclamait son alliance avec le duc de Bretagne. Il est douteux que Jean V ait voulu cela. Il est probable qu'il avait désiré une entente avec Henry V, et vraisemblablement sans trop de publicité. Il considérait la trêve de dix ans comme une solution médiane. Techniquement parlant, le terme de « trêve » le laissait en guerre avec l'Angleterre, quelque part à l'arrière-plan. Mais la durée de dix ans lui donnait un avantage presque égal à la paix. Il gardait sa liberté d'option. Il souhaitait que ses habiletés restassent secrètes. Pourtant, qu'avait fait Henry V ? S'il possédait réellement un traité secret, il l'avait dévoilé, s'il n'en avait pas, il avait détruit les subtilités diplomatiques de la trêve de dix ans, il en avait déformé le sens et d'un trait de plume il avait enregistré le duc de Bretagne non seulement parmi les alliés de l'Angleterre, mais en même temps comme ennemi de la France. Henry V était vraiment impitoyable et dénué de tout scrupule. Le sire Du Juch ne pouvait que rapporter ces renseignements à Jean V. Il ne devait pas se réjouir de l'entrevue qu'il allait avoir avec Jean V. Revenir pris au piège — sous les yeux de l'Europe entière — dans une alliance avec l'Angleterre, à portée de la vengeance de la France ; on ne pouvait pas appeler cela avoir réussi dans la mission délicate pour laquelle Du Juch avait été choisi. Jean V pouvait se demander si

(22) RYMER, IX, p. 83-84.

(23) *Ibid.*, p. 100.

(24) *Ibid.*, p. 101.

devant le résultat de cette mission il n'avait pas plus perdu que gagné.

Faut-il appeler cela être réaliste ? Certes, plus Henry V devenait dangereux, plus il fallait compter avec lui. Et si cela avait un prix, ne fallait-il pas le payer ? Mais à quel prix ? Était-il nécessaire d'irriter la cour de France en se rangeant dans le camp anglais, ou réciproquement ? Pouvait-il éviter d'irriter les deux en se plaçant dans les deux camps à la fois ? Il pouvait essayer, mais, s'il venait à échouer, il préférerait, en somme, être pris à partie par ceux qui gravitaient autour de Charles VI plutôt que d'avoir à essuyer la colère d'Henry V. Après tout, Du Juch avait peut-être arrangé au mieux une mauvaise affaire.

Si l'on examine le problème de plus près, on s'aperçoit que ce n'était pas tellement au désavantage de la Bretagne. De mémoire d'homme, c'était la première fois que l'on tentait de faire quelque chose pour arrêter la terreur sur mer. C'était parce qu'Henry V était aussi impitoyable que n'importe quel mercenaire, et parce que son orgueil ne pouvait pas plus supporter l'inefficacité que la désobéissance. Les commissaires nommés pour le compte des Anglais s'efforçaient, en effet, d'obtenir des résultats. Le 4 février 1414, c'est-à-dire un mois plus tard, des ordres furent donnés pour que la trêve fût proclamée dans tout le royaume, depuis le comté palatin de Lancaster et Newcastle-upon-Tyne, jusqu'au Kent et à Southampton, et depuis le Suffolk jusqu'à la Cornouaille (25). Dans les huit jours qui suivirent, le 12 février 1414, une commission fut établie pour rechercher les faits concernant les actes de piraterie contre les trêves. John Burton, John Chamberlain et Robert Spellowe reçurent l'ordre de vérifier les faits. Tous ceux qui seraient inculpés seraient mis en prison et les marchandises causes du délit saisies (26). L'idée maintenant était de forcer la main aux conservateurs et de les obliger à assumer leurs responsabilités. Ces mesures furent prises administrativement, avant même qu'Henry V ne vît, le 18 avril 1414, les lettres patentes consignant ses accords avec Jean V (27), ou avant même qu'il les confirmât, le même jour (28). La

(25) RYMER, IX, p. 120.

(26) *Ibid.*, p. 116.

(27) *Ibid.*, p. 122.

(28) *Ibid.*, p. 123.

raison semble avoir été qu'un administrateur suivait l'expédition des documents diplomatiques et s'assurait qu'une négligence semblable à celle qui fut découverte en 1411, ne se produisit pas (29). Dans cet ordre d'idées, le chevalier John Colville et Richard Hals, licencié en droit, reçurent l'ordre, le 26 juin 1414, de rendre visite au duc de Bretagne, afin de demander que la trêve du 3 janvier, confirmée seulement deux mois auparavant, fût mise en vigueur (30). Ils étaient autorisés à recevoir les personnes, les marchandises et les vaisseaux, conformément à cet accord (31). A la session de quelle cour siègeraient-ils ? Celle de l'amirauté probablement ; mais nous n'avons aucune preuve. Il semble que le roi avait tout simplement donné l'ordre à ses agents de se mettre à la tâche, les investissant de son autorité (32).

Cette manière de voir est confirmée par les instructions plus détaillées qui furent données à Colville et Hals. Ils avaient à obtenir le soutien du duc ou de son conseil pour que réparation fût faite, et Henry était prêt à agir de même si cela s'avérait nécessaire. Dès lors, ils furent autorisés à s'occuper des attentats aux trêves commis sous le règne d'Henry IV, à tenir des sessions, à rendre la justice dans les cas de réclamations de dommages et intérêts, à punir les rebelles — ceux qui entravaient leur autorité — en un mot à faire ce que la raison et la justice exigeaient. Henry promit de ratifier tout ce qu'ils feraient de raisonnable et il donna l'ordre aux officiers de la couronne de leur apporter leur soutien. Les ordres portaient le grand sceau du royaume (33). Le même jour, Robert Spellowe, homme de confiance du roi, reçut l'ordre de réquisitionner des bateaux et des marins dans les ports de Southampton, de Weymouth et de Poole, pour qu'ils fussent prêts à effectuer la traversée ; d'où l'on déduit que la profession de diplomate devait être très impopulaire dans les ports (34).

En temps normal, ces lettres patentes auraient été publiées et un courrier aurait probablement été envoyé en Bretagne.

(29) Voir Ch. IV, note 47.

(30) RYMER, IX, p. 123.

(31) *Ibid.*, p. 143 « tenir siège et juridiction ».

(32) *Ibid.*, p. 144.

(33) *Ibid.*, p. 144.

(34) *Ibid.*, p. 144.

Pendant son voyage, le problème aurait été mis de côté et à son retour, la crise aurait été oubliée. Il ne se passa rien de tel. Colville et Hals s'embarquèrent pour la Bretagne, d'où ils devaient rapporter, offerte par le duc, une coupe d'or, laissée en succession par le premier Gilles de Bretagne (35). Dans l'automne, ils avaient rencontré Henry du Parc, chevalier, et Jean de Bruc, conseillers de Jean V, et ils étaient parvenus à un accord détaillé. C'était un marchandage à sens unique constitué par un inventaire, qui fut rédigé le 17 octobre 1414, qui nommait les prisonniers anglais qui devaient être délivrés, avec des précisions sur leurs bateaux et leurs cargaisons (36). Depuis le 3 janvier 1414, cinq marchands anglais avaient été capturés. C'étaient Thomas Molyngton de Londres, John William de Fowey, John Smith et William Laurens, tous deux de Calais, et William Russel de Bristol. Un certain nombre de bateaux avaient également été saisis. Ils appartenaient à Richard Gardiner, Philip Vaugier et William Coque et s'appelaient l'*Isabelle* de Bridgewater, la *Marquerte* de Combe, la *Marie d'Exeter*, la *Grande Barque* de John Brakele, la *Trinité* de Ash et une autre *Trinité* de Bristol; la *Katherine* de Lowestoft appartenant à John Rotoumalle et finalement la *Mary* de Tower; en tout sept bateaux. Leurs cargaisons avaient été pillées par trois Bretons, Jean de Lanyon, Hervé du Chastel et Jean Kerguillan.

Kerguillan aurait avoué s'être emparé sur l'*Isabelle* de Bridgewater de 23 douzaines de pièces d'étoffe évaluées chacune à 90 sous tournois, totalisant 99 livres tournois; de pipes de cidre évaluées à 3 francs, de 18 grandes miches de pain valant une demi-couronne chacune, de 4 huches de marin, de 6 mesures de beurre aromatisé et de 3 barils de farine évalués à 5 couronnes. Il n'est pas nécessaire de reproduire la liste complète des marchandises et des prix. Cependant, elle cite les ballots de drap fin anglais, les muids de sel, les tonneaux de vin de Gascogne pour lesquels le prix fixe semblait être de dix couronnes le tonneau et une quantité de « poisson pour vitaille », vraisemblablement du poisson salé.

(35) BLANCHARD, V, p. 183, cit. « un compte de Mantéon, garde des Joyaux ».

(36) Arch. L.-A., E 121, 17. — LA NICOLLIÈRE-TELLIERO, *op. cit.*, p. 27, — BYRNE, IX, p. 163 et 364.

Pour l'histoire économique ce document est intéressant pour les prix qu'il donne et la diversité des monnaies et des mesures : 42 mesures de sel à la mesure de Morlaix, valant 36 sous chacune, avaient une valeur totale de 73 francs dix sous, 25 mesures de sel à la mesure de Lannion étaient estimées à 52 1/2 francs. Le document ne présente pas moins d'intérêt pour l'histoire commerciale, particulièrement touchant les transports bretons. Il semble qu'il y eut un cas où une cargaison anglaise, 30 mesures de sel, fut transportée par un marchand et un équipage bretons, à bord d'un bateau breton, la *Marie* de Guérande. Jean de Lanyon ne l'en déponilla pas moins, mais il laissa la moitié de la cargaison à l'équipage de façon qu'ils eussent quand même un bénéfice. De tels raffinements indiquent peut-être que ce que nous appelons piraterie, respectait dans la pratique certains usages, cela indique surtout, dans le cas qui nous occupe, que bien qu'il fût normal (avec ou sans trêve) de saisir des marchandises anglaises, il était aussi normal de dédommager un équipage breton dont le métier était de transporter du fret.

L'acte montre surtout que par l'intermédiaire de Colville et de Hals, Henry V forçait la main de Jean V et, pour cette raison, que cela lui plut ou non, Jean V était obligé de contraindre ses sujets à obéir. Henry V demandait le retour d'une demi-douzaine de marchands, de bateaux et de marchandises saisies, totalisant une valeur de 2.114 couronnes, 17 sous et 9 deniers. Le plus remarquable est que Jean V traqua les responsables et les força à avouer. Il n'est jamais mentionné que des marchands bretons, des navires bretons ou des marchandises bretonnes seraient restitués par les Anglais. Doit-on sérieusement croire que les Bretons étaient les seuls à violer les trêves ? Une telle supposition n'est pas raisonnable. Enchantés de leurs succès, Colville et Hals s'en retournèrent en laissant à Jean V le soin d'emprisonner ceux qui avaient confessé leurs fautes, de saisir les marchandises volées, et aussi de s'assurer que les sommes réclamées seraient acquittées à qui serait envoyé par Henry V. Deux mois plus tard, le 31 décembre, John Chamberlain, l'un des clercs royaux, reçut l'ordre de partir pour la Bretagne, afin de se faire payer les sommes dues et d'en délivrer des reçus, en d'autres termes, pour mettre en application les accords conclus par Colville et

Hals avec Du Pare et de Bruc (37). On ne sait pas jusqu'à quel point il réussit.

Donc, au cours de l'année 1414, Jean V fit tout ce qu'il put pour montrer qu'il était du côté d'Henry V. Pourquoi ? Nous savons qu'au début de l'année Du Juch avait rapporté une description assez claire, quoique non plaisante, d'Henry V. Dans l'ensemble, Jean V agit selon ce rapport. Nous savons aussi que, dans le passé, Jeanne avait joué un rôle très actif dans l'intérêt de Jean V et il est très tentant de s'imaginer que la même chose se produisit en 1414. On pourrait imaginer cette alerte douairière procurant des renseignements à son fils et il serait naturel d'attribuer la facilité du duc à se procurer des renseignements, au fait que c'était sa mère qui les lui fournissait. Mais les relations humaines sont si trompeuses que c'est précisément le contraire qui arriva. Jeanne et Jean se querellèrent. Pourquoi ?

La réponse est donnée par certaines minutes rédigées à Nantes mais qui ne furent jamais expédiées (38). A titre de douaire, Jean IV avait donné à sa femme certaines seigneuries et des droits dans les ville et comté de Nantes, ainsi que dans d'autres villes, châteaux et seigneuries (Pirmil entre autres). Jeanne s'était cramponnée à son douaire lorsqu'elle quitta le duché pour assumer la couronne d'Angleterre, et pendant quelque temps elle administra ses possessions de Bretagne par le gouverneur du comté de Nantes qui était un intermédiaire assez honnête entre les deux cours. Mais douze ans, cela fait bien longtemps, et rien n'affaiblit plus le contrôle humain qu'une absence prolongée. Ainsi en advint-il des seigneuries de Jeanne, elles étaient graduellement revenues à Jean V. Il lui était facile d'invoquer cette objection si le douaire d'un premier mariage devait suivre sa mère dans une nouvelle union ; si son père aurait souhaité voir le sol de Nantes lié à la couronne anglaise, et même si les terres du duché pouvaient ainsi être aliénées. A cette question, il aurait très bien pu répondre en la comparant à ses propres prétentions sur Richmond, sur lesquelles il avait prudemment gardé le silence ces derniers temps ; il put fort bien lui venir à l'esprit qu'une

(37) RYMER, IX, p. 194-195.

(38) BLANCHARD, V, 183 et seq. cit. Arch. du Nord, B. 1421. Le document est publié dans le *Bulletin du Comité historique des monuments écrits de l'histoire de France*, 1853, t. IV, p. 85-87.

justice mutuelle lui apportait une sorte de compensation. Si Richmond devait traîner en longueur il en serait de même pour Nantes. Le dicton le veut qui dit que ce qui est bon pour l'un est également bon pour l'autre.

Jeanne ne partagea pas ce point de vue. Elle avait perdu deux maris et, ce qui était peut-être pire, elle avait perdu un duché, puis un royaume. Maintenant, son fils aîné la dépouillait du douaire que lui avait apporté son premier mariage et attendait d'elle qu'elle menât une vie effacée, confinée dans ses voiles de veuve, c'était plus que cette femme au caractère vif ne pouvait supporter. Elle interpella Gontier Col, secrétaire du roi de France, tandis qu'il était en ambassade auprès d'Henry V au début de 1414, et lui confia un message à ce sujet. Le message dut être remis à Vannes, après le retour de Gontier à la cour de France, en présence de quelques conseillers soigneusement sélectionnés. Col déclara que Jeanne avait menacé Jean V de prendre un troisième mari qui pourrait avoir tout intérêt à déclarer la guerre à la Bretagne si elle n'obtenait pas satisfaction (39). Demandant une réponse et n'en ayant pas obtenu, Gontier échaucha ce qu'il jugea une réponse convenable (40). Ses termes étaient si généreux et offraient de si larges compensations que Jean V ne put se résigner à l'agréer ; Gontier rédigea donc un nouveau document beaucoup plus modéré cette fois. La seconde minute déclarait simplement que Jean respecterait les droits de sa mère mais il n'offrait aucune compensation d'aucune sorte. Jean était passé maître dans l'art d'atormoyer. A des pressions insistantes il répondit qu'il satisferait sa mère lorsqu'il serait à Paris ou en France. Si Gontier mettait autant de zèle à remplir sa mission, c'est qu'il essayait de créer des différends entre l'Angleterre et la Bretagne. Il poursuivit sa mission et rencontra Jean à Montargis, où le duc fit des démonstrations d'affection et de bonnes intentions envers sa mère ; mais il se réserva absolument la nomination des capitaines des places revendiquées par sa mère et déclara sèchement qu'il ne céderait jamais sur ce point tant que sa mère demeurerait en Angleterre. Il insinua que si Jeanne tenait à exercer ses droits de douairière en Bretagne, rien ne l'empêchait de

(39) BLANCHARD, V, 184, note 1.

(40) *Ibid.*, 183, minute 1, cit. Arch. du Nord, B. 1421.

revenir y vivre. Pourquoi pas ? En raison du caractère de la reine, la Bretagne n'était pas l'endroit idéal pour elle ; du moins, c'est ce qu'elle avait décidé douze ans auparavant. Comme la menace à l'égard de Jean l'avait révélé, elle avait la possibilité de se remarier en Angleterre. En tout cas, avec ou sans douaire, elle demeura en Angleterre, mais certainement pas à titre d'espion de Jean V. Mais elle avait fait son temps, Jean V ne versa pas de larmes hypocrites sur le destin de sa mère. C'est un véridique témoignage de la nature humaine que de voir Jean V, à l'âge de vingt-sept ans, se débarrasser de sa mère comme d'un habit démodé.

La devise de Jean V aurait pu être « dans le doute abstiens-toi ». Il était couvert pour les dix années à suivre et il avait été ouvertement proclamé allié d'Henry V. Jean sentait le besoin néanmoins de s'en rendre doublement certain et non sans urgence. Tous les indices, toutes les informations et rumeurs qui lui avaient donné à réfléchir depuis huit ans avaient été justifiées par les événements. Ainsi donc, au début de l'année 1415, il envoya d'autres émissaires en Angleterre afin de renouveler les liens d'amitié, les traités et les alliances personnels avec Henry V. Le 28 juillet 1415, la réponse arriva de Southampton où le roi avait rejoint sa flotte. Elle n'était pas rédigée dans un langage typiquement diplomatique, mais elle avait plutôt une allure un peu théâtrale (41). C'est la première fois que l'un des deux partis proclamait l'alliance anglo-bretonne pour l'exaltation de la sainte Eglise catholique ; quoique, en fait, l'Angleterre et la Bretagne se fussent opposées dans le schisme.

Cependant, de tels détails étaient noyés dans l'enthousiasme, sincère ou hypocrite, d'Henry V. Tant qu'il invoquait une cause divine pour attaquer la France, l'alliance bretonne entraînait dans ce prétendu plan divin. Ce n'est pas qu'Henry V eût confiance en Jean V mais Jean V pouvait se montrer gênant. Henry V, sortant alors de ses habitudes, flatta Jean V en des termes extravagants. On s'adressait soudainement à ce pauvre demi-frère en un style royal qui n'aurait pas été indigne du Saint Empereur Romain (42). Il n'était plus question d'une trêve de dix ans, elle se devait d'être perpétuelle.

(41) RYMER, IX, p. 297.

(42) « Magnifico et prepotente principe, fratre nostro carissimo... », *Ibid.*, p. 297.

Pour cette mission, Honyngham et Flete, qui avaient entravé les démarches de Du Juch en décembre 1413, reçurent leurs pouvoirs le 28 juillet 1415 (43).

Le 11 août, Henry V appareilla pour Honfleur. Quatre jours plus tard, la ville était entourée. Le 19, Honyngham quitta Londres avec sept cavaliers, pour la cour de Bretagne (44). C'était une tâche à laquelle des clercs comme Honyngham et des hommes d'armes appauvris comme Flete pouvaient penser toute leur vie sans jamais en être chargés, une occasion qui amenait les hommes ambitieux, capables et courageux, dans les carrières parallèles de la diplomatie et de la guerre. Habituellement un évêque, au moins, et protégé par des chevaliers, l'accomplissait. Mais elle exigeait une discrétion absolue et une loyauté qu'Henry V était prêt à payer. L'absence du commissaire dura longtemps, 107 jours, comme le firent aigrement remarquer les barons de l'Echiquier lors de son retour en décembre. Cependant, Honyngham fut payé au tarif somptueux d'une livre par jour, dix fois le traitement d'un chevalier, et il empocha 106 livres (45). La traversée de chaque homme et de chaque cheval fut estimée à 6/8d et le cheval d'Honyngham à 3/4d, ce qui faisait un total pour six hommes et huit chevaux de 46/8d. On paya de plus 6d par cheval pour le transport jusqu'au bateau (46) et un autre denier par cheval pour expédier le harnais (47). Un demi-penny de supplément fut attribué à chaque homme et à chaque harnais (48), ce qui fit un total de 5 shillings.

Au total, l'expédition coûta £ 197/9/4d. La part du lion revint à Honyngham, qui reçut £ 118/14/8d pour son salaire et ses frais de déplacement, et le reste, £ 78/14/8d, fut partagé entre ceux qui l'accompagnaient. Ils n'avaient pas à se plaindre. Leur paie calculée à 2/6d par jour et par homme était en gros celle d'un chevalier au service du roi. Ajoutez à cela la façon dont ils durent être reçus à la cour de Bretagne et les multiples occasions qu'ils eurent de réaliser de menus gains à l'étranger et l'on peut croire que c'étaient des hommes fort

(43) RYMER, *Ibid.*, p. 297.

(44) P.R.O., Exchequer K.R. Accounts Various, E 101, Bundle 321, n° 31.

(45) *Ibid.*, n° 31 (4).

(46) *Ibid.*, « in batellagio ».

(47) *Ibid.*, « in portagio harnessorum ».

(48) *Ibid.*, « in wyndagio ».

contents d'eux-mêmes qui s'en revinrent en Angleterre en décembre 1415.

Pourquoi ces obscurs aventuriers étaient-ils traités comme des seigneurs et pourquoi leurs montures étaient-elles soignées comme des bêtes de l'écurie royale ? Honyngham avait été chargé par Henry V de s'assurer que Jean V ne le trahissait pas. On imagine la présence assidue mais discrète d'Honyngham parmi les familiers du duc. On peut être certain que tandis que le bruit des succès anglais en Normandie se répandait, l'impopularité des Anglais allait croissant en Bretagne. On commence à percevoir pourquoi Henry V y avait envoyé un obscur docteur plutôt qu'un évêque. Une personne plus éminente aurait procuré une trop belle cible à l'opinion bretonne. Le rôle des chevaliers n'est pas plus difficile à discerner. Flete pouvait maudire le destin qui l'avait écarté du combat, où tout combattant savait que c'était là qu'il était le plus en sécurité, et jeté au beau milieu d'un pays hostile où chaque coucher de soleil pouvait annoncer sa mort. Au mieux, les six compagnons ne pouvaient dormir qu'une nuit sur deux ; le reste du temps, ils assuraient deux heures de garde, puis se reposaient pendant quatre. Si les choses tournaient mal, il était du devoir de Flete de rejoindre Henry V afin de lui rapporter ce qu'il devait attendre de Jean V. Et cela, si le roi était dans l'une de ses colères, pouvait lui coûter la tête.

Jean V connaissait fort bien le but d'Honyngham. Son entourage fit preuve d'un courage qu'il était loin d'attendre. Des flots de volontaires s'en allèrent grossir les rangs de l'armée française et Richemont, son propre frère, fut à leur tête. Le roi de France convoqua le duc à Post. Les seigneurs, barons et chevaliers bretons (49) accompagnés d'une armée estimée à environ 10.000 hommes le voulaient comme chef pour marcher contre l'Anglais. Cependant, Honyngham lui rappelait ses obligations envers Henry V et ce à quoi il s'exposait s'il soutenait le perdant.

D'un côté, l'alliance écrite avec l'Angleterre et une garantie de sécurité de la part des envahisseurs ; de l'autre côté, une inféodation verbale à la France et Dieu sait ce que lui réserverait l'avenir. Telle était l'alternative offerte au choix de

(49) MORICE, t. II, col. 924-925.

Jean V. Poussé par l'opinion de ses sujets, il prit la tête de son armée et suivit les traces de Richemont. La pensée qui l'emportait en lui était de ne se lier à aucune grande puissance et de rechercher uniquement sa propre sécurité et le bien-être de son peuple.

Jean V a généralement été accusé de lâcheté à propos d'Azincourt. Thomas Basin, qui passe pour avoir été l'un de ses amis, écrit : « Il préféra attendre l'issue des événements plutôt que de s'approcher davantage du péril. Après la défaite, il rentra dans son pays sans même avoir vu les ennemis (50). » Plus récemment, la pointe a été enfoncée plus profondément par l'abbé Bourdeaut, qui décrit Jean V comme troquant son soutien contre St-Malo, et refusant ensuite de participer à la bataille (51) ; et par l'historien Wylie, qui écrit : « Etant resté trois jours à Amiens, la queue entre les jambes, il ne se décida à faire mouvement que le jour où la bataille eut lieu, somme toute trop tard pour pouvoir être utile à qui que ce soit, bien qu'il eût reçu 100.000 francs pour payer ses troupes (52). »

Le fait est que, tandis qu'Henry V marchait vers le nord en octobre après la chute de Honfleur, s'efforçant d'échapper simultanément à l'assaut de l'hiver et à celui de l'armée Armagnac, Jean V demeura à Falaise (53) troquant son soutien aux Français contre St-Malo (54). A ce prix il vint à Rouen (55), siégea aux conseils de guerre des 20 et 21 octobre (56) au cours desquels Charles VI lui assigna une place dans l'ordre de bataille (57).

Jean suivit les Anglais pendant un peu plus de cent kilomètres, puis il s'arrêta sur leurs traces au passage de la Somme. Il fit halte à Amiens le 25 octobre (58), et ne prit aucune part à l'action dans laquelle l'armée française fut

(50) QUICHERAT, *Histoire de Thomas Basin*, t. I, p. 24.

(51) BOURDEAUT, *Etude sur le caractère moral de Jean V*, 1914, p. 192-193.

(52) WYLIE, *The Reign of Henry V*, vol. II, p. 123.

(53) MORICE, *Preuves*, II, 1162.

(54) P. DE CAUVY, p. 181.

(55) MONTBELLET, p. 371.

(56) MORICE, *Preuves*, II, p. 928.

(57) P. DE CAUVY, p. 191.

(58) JUVÉNAL DES URSSIS, *Histoire de Charles VI*, éd. Michoud et Poujoulat, t. IV, p. 129.

détruite, et Richemont si cruellement blessé que seul son emblème, un sanglier, permit de le reconnaître (59).

Les faits ne contredisent pas l'interprétation selon laquelle Jean V agit avec une lenteur calculée et exploite la situation à son propre avantage en reculant devant la bataille. Rien ne permet de justifier sa conduite ; il aurait pu couvrir les quelque cinquante kilomètres qui séparent Amiens d'Azincourt. D'autres le firent, tandis que Jean V n'essaya même pas. Ce que l'on ignore, c'est la nature de la tâche qui lui avait été assignée. Sans ce renseignement, l'historien est radicalement empêché de juger la conduite de Jean V. S'il était certain, par exemple, qu'on lui avait demandé et qu'il avait accepté, de monter à l'attaque en même temps que les forces d'Armagnac, la censure de sa conduite serait irréfutable.

Une autre hypothèse est possible. Le conseil de guerre de Charles VI n'était nullement unanime. Le vieux duc de Berry s'opposait au plan d'attaque, et prônait l'ajournement (60). Les principes stratégiques exigeaient qu'une force fût gardée en réserve pour couvrir la ligne principale de retraite, ainsi que les ponts sur la Somme et la route de Paris.

Si ce rôle avait été assigné à Jean V et assumé par lui, sa contribution à la bataille n'était pas nulle, et l'accusation de lâcheté devient mal fondée. Un tel rôle lui aurait plu sans aucun doute. Il était dans son caractère d'éviter en ajournant. Ses troupes, en protégeant la Somme, couvraient non seulement la route de Paris, mais aussi celle de la Bretagne. Enfin, il était allié avec Henry V et surveillé par Honyngham, son agent.

Jean V découvrait un moyen de sortir d'une situation ambiguë. Il lui fallait se garantir par l'alliance avec le roi d'Angleterre et, en même temps, être prêt à répondre à un appel aux armes du roi de France. Il devait faire face à trois données : la Bretagne, la France et l'Angleterre ; si la solution qu'il envisageait comportait des éléments de fidélité aux trois, elle était pour lui une solution correcte. Savoir si une telle solution était légitime ou si elle était morale ne devait pas faire soulever ses scrupules.

(59) *Histoire d'Arthur III, duc de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France*, par Guillaume GUYOT, éd. Michaud et Poujoulat, t. 2, p. 186-188. — COSSÉAT, *op. cit.*, p. 42.
(60) PERRON, *op. cit.*, p. 239.

Il eut une année pour respirer, tandis qu'Henry V regroupait ses forces. Jean V jouait un rôle embarrassant, et qui lui créait des difficultés avec ses propres sujets. En juin 1416, par exemple, le conseil ducal régla une cause très compliquée, au détriment de l'un des sujets les plus puissants du duc, le vicomte de Rohan. Le vicomte, ayant souffert de graves préjudices causés par les Anglais, comptait s'en indemniser en exerçant des représailles grâce à des lettres de marque. Ses hommes s'étaient emparés d'un bateau, la *Sainte Katherine*, dont le capitaine était un Portugais du nom de Pierre Alphonse. La cargaison était du sel, des vins et des soieries qui appartenaient à Ludolf Strenhorst, marchand allemand, qui vivait à Bruges, et dont le mandataire était Jean Venterherden. On pourrait difficilement imaginer une équipe moins anglaise que celle-là, mais les Bretons ne lâchaient pas facilement leur proie. Selon eux Venterherden prétendait habiter à Bruges, mais en réalité il était Anglais et habitait Londres (comme l'affirmait un témoignage exprès) avec sa femme et ses enfants. Venterherden, assez embarrassé, assura avec insistance qu'il ne vivait pas à Londres, où il n'avait ni femme, ni enfants, et qu'il n'était même pas marié. Il était Allemand, à ce qu'il prétendait, et sa cargaison avait été chargée à Bruges. Un courrier, Jean de la Saux, arriva de cette cité, porteur de lettres revêtues du sceau de la ville, certifiant que la marchandise appartenait à Strenhorst et que celui-ci et Venterherden étaient des marchands allemands qui avaient chargé leurs marchandises à bord d'un navire portugais à Bruges. Jean V fut impressionné sinon convaincu. Il décida que puisqu'il n'y avait pas de guerre entre la Bretagne et le Portugal, le vaisseau serait restitué à Pierre Alphonse, que la cargaison de Venterherden serait rechargée sur le bateau mais que ce dernier demeurerait en liberté surveillée jusqu'à ce que l'on eût vérifié s'il était Anglais ou non. Des lettres en ce sens furent envoyées au capitaine d'Hennebont et à Olivier Frete, homme d'armes du duc, afin qu'ils s'assurassent que le bateau et la cargaison fussent restitués par le vicomte de Rohan (61).

Un autre compte rendu (62) est encore plus intéressant du point de vue diplomatique. Il prouve que Venterherden était

(61) BLANCHARD, V, p. 203, cit. Bibl. de Nantes, fonds Bireul, anc. arch. de Rohan.

(62) *Ibid.*, p. 204.

bien anglais, comme le déclara l'équipage de la *Sainte-Katherine* et l'on assure que le bateau portait les armes, les emblèmes et les bannières d'Angleterre. Il n'était porteur d'aucun mandement ducal et les marchands avaient le droit de s'approprier le tiers de tout ce qu'ils capturaient. Les hommes de Rohan voyaient là une preuve suffisante que c'était un bateau pirate, justifiant leur prise. D'une manière remarquable, Rohan se rangeait au parti des Français. Le fait que le roi de France en voulait à mort au roi d'Angleterre n'était un secret pour personne. Rohan était vassal du roi de France en raison des terres qu'il tenait du roi hors de Bretagne. En conséquence, il s'estimait dans son droit en capturant Venterherden. Si l'on en croit cette version, Venterherden était né à Lubeck et, même s'il était Anglais, ce qu'il niait farouchement, il n'en protestait pas moins énergiquement contre son incarcération par les Bretons, car, selon lui, ces derniers n'avaient pas le droit d'agir ainsi puisqu'ils n'étaient pas en guerre avec l'Angleterre. Le duc abonda *in petto* dans ce sens. La seule issue était de reconnaître que le marchand n'était pas Anglais. Rohan ne devait pas entraîner le duc à partager les malheurs du roi de France. Rien ne l'empêchait de transporter son prisonnier en territoire français. En tout cas, le duc préféra choquer ce puissant allié de la France et affirmer sa propre indépendance tout en sauvegardant ses relations diplomatiques avec l'Angleterre.

Si l'importance de la campagne militaire de 1415 fut exagérée, par contre ses répercussions diplomatiques ont été sous-estimées. La grande agitation diplomatique de 1413 se reproduisit mais avec une différence comparable à celle qui sépare un cyclone d'un anti-cyclone.

En 1413, Henry V avait envoyé ses courriers porteurs de protestations écrites ; en 1416 et 1417, les démarches se produisaient en sens contraire, vers Westminster. Le roi d'Aragon (63), la république de Florence (64), le roi de Navarre (65), l'archevêque de Cologne, le roi de Danemark et le roi des Romains (66) envoyèrent des représentants. Les vassaux de la France étaient captifs. Les négociations furent prises en

(63) RYMER, IX, p. 292.

(64) *Ibid.*, p. 312.

(65) *Ibid.*, p. 468.

(66) *Ibid.*, p. 362, 377, 403.

main, non par les diplomates professionnels, mais par les chefs d'Etat eux-mêmes. Que pouvait faire Jean V quand le duc de Bourgogne (67), escorté de 800 hommes d'armes (68) et l'empereur Sigismund en personne, se décidaient à visiter l'Angleterre ?

Il y a peu de preuves d'une activité diplomatique entre l'Angleterre et la Bretagne à cette époque, à part les lettres patentes remises le 4 janvier 1417 à John Catin, valet d'Arthur, comte de Richemont, afin qu'il vint parler à son maître. Quand, par surcroît, le nom du duc de Bretagne est mentionné comme étant le prisonnier dans le texte unique qui puisse servir de preuve (69), on est enclin à croire que la chancellerie d'Angleterre ne savait pas, et du reste se souciait fort peu de savoir, qui était duc de Bretagne.

La question essentielle reste celle-ci : pourquoi Jean V est-il resté à l'écart du tumulte de ces douze derniers mois ? Faut-il croire qu'il n'avait nul besoin de parvenir à une entente plus étroite avec Henry V ? Cette interprétation est certainement près de la vérité. Il avait fait tout ce qu'il avait pu en matière de trêves et d'alliances et ne désirait pas faire quoi que ce soit d'autre, si toutefois il pouvait l'éviter. La limite entre l'habileté et l'incapacité est fort étroite parfois. L'incapable ne se rend pas compte de la situation et, pour cette raison, ne fait rien. L'habile, lui, s'en rend bien compte et aussi, très souvent, ne fait rien. Mais, lorsque la situation l'exige, et non avant, l'habile agit calmement et rapidement, tandis que l'incapable continue à sommeiller.

Jean V ne possédait pas les qualités théâtrales d'Henry V. Il aimait son duché et il ne demandait rien de plus que d'y demeurer. Il n'aspirait ni aux prouesses physiques ni aux risques. Le bon canonnier reste derrière le canon et y demeure tant qu'il le peut, Jean V demeurait loin de la gueule des canons tant qu'il le pouvait ; mais quand il estimait que la situation l'exigeait, il agissait avec habileté et, pour une fois, avec le courage du soldat.

Le péril était qu'il ne pouvait se fier à Henry V que ses succès grisèrent, et qui, encensé par les principales puissances de l'Europe, était capable de n'importe quelle perfidie. Quand

(67) RYMER, IX, p. 264.

(68) *Ibid.*, p. 296.

(69) *Ibid.*, p. 422.

toutes les oies d'Angleterre prévoyaient des événements extraordinaires (70), Jean V n'était certes pas demeuré aveugle. La seule chose à faire était de flatter la vanité d'Henry V en lui faisant visite en Angleterre comme l'avaient fait le duc de Bourgogne et Sigismund. Une telle idée était loin de l'enchanter : elle présageait de la fatigue, le mal de mer, l'inconfort et le danger ; l'attrait de revoir sa mère et son frère ne pesait pas lourd dans la balance ; mais ce voyage était nécessaire. Le 13 avril 1417, Jean V reçut un sauf-conduit pour lui et sa famille ainsi que pour 140 serviteurs : évêques, comtes, barons, chevaliers et hommes d'armes, leurs serviteurs, leurs chevaux, leur argent, harnais et autres biens (71). Il reste à savoir si le voyage eut vraiment lieu. Les rôles mentionnent l'entrée en comptabilité des sommes versées aux pilotes pour le transport du duc de St-Malo à Southampton *ad praesentiam Regis* (72). L'itinéraire de Jean V, rédigé avec exactitude par les éditeurs de ses lettres (73), ne mentionne pas la présence du duc de Bretagne entre le 20 février 1417 et le 20 mai de la même année. Il est donc possible que Jean V se soit rendu en Angleterre pour la première fois au cours des mois d'avril et mai 1417.

Si cette visite eut vraiment lieu, elle dut être tout à fait différente de la dernière visite faite par un duc de Bretagne, près de vingt ans plus tôt. A cette époque-là, Richmond venait juste de revenir au duc et peu de temps après, une couronne changeait de tête. A présent Jean V voulait simplement recueillir un bon présage pour son duché. Il ne rapporta rien d'autre. On n'entend plus parler de Richmond. On ne sait plus si la querelle avec Jeanne était terminée ou empirée. Si Jean V demanda la libération de son frère, cela lui fut refusé, c'est tout ce que l'on sait. Arthur de Bretagne, de même que le comte d'Eu, le maréchal Boucicaut, Perron de Lupe et Ouchant de Sesse, était le prisonnier de Robert Waterton. Celui-ci était rétribué pour leur entretien : 23/4d pour le comte d'Eu, le comte de Richemont et le maréchal, et 16/- par

(70) Henry V avait ordonné, en février 1417, qu'une plume fût arrachée à chaque oie du royaume pour permettre l'envoi des flèches anglaises. E. P. JACON, *Henry V and the Invasion of France*, p. 126.

(71) BYSSON, IX, p. 446-447.

(72) ISSUE ROLLS 6, Henry V, Pasch., 27 septembre 1418. WYLLIE and WATSON, *The reign of Henry V*, vol. III, p. 88.

(73) BLANCHARD, Introduction, p. CXXII-CXXIII.

semaine pour les deux autres. Les prisonniers furent confiés à Waterton à plusieurs reprises, à partir du 9 mars 1416. Il semble qu'ils y demeurèrent jusqu'à la fin du règne d'Henry V. On sait cela en raison des difficultés inimaginables que rencontra Waterton pour se faire rembourser (74) par les barons de l'Échiquier. Il semble que Waterton reçut une somme de £ 66/13/6 provenant de Kingston-upon-Hull, £ 50 provenant des terres et propriétés de John, récemment seigneur de Wells et £ 53/6/8 provenant du manoir de Sowerby. Aucune de ces sommes ne fut versée comptant. Waterton dut attendre interminablement et lancer réclamation sur réclamation avant d'obtenir l'argent qui lui avait été assigné.

C'étaient là des questions domestiques qui n'avaient que peu de conséquences sur la diplomatie générale de l'Angleterre et de la Bretagne. La visite de politesse de mai 1417 au cours de laquelle Jean offrit un blason d'or à Jean le Péril (75) venu représenter le roi et la reine d'Angleterre, indique un désir évident de se tenir aux côtés d'Henry V et peut-être même de régler la vieille querelle avec la reine Jeanne.

Au fond, le but était tout autre qu'une simple visite de courtoisie. Henry V avait déjà envahi le royaume de France avec l'aide du duc de Bretagne proclamé son allié. Mais une fois les Anglais débarqués, Jean V avait tourné casaque, et Honyngham n'avait pas réussi à le faire aller à Azincourt. Pour les Anglais, son alliance équivalait tout juste à une neutralité des plus suspectes. Evidemment, après qu'ils furent partis de France, il avait monté une minutieuse mise en scène et il était en même temps allé, tout au moins probablement, jusqu'à rendre visite au roi d'Angleterre. Henry V n'aimait pas être joué. Les jolies phrases et les belles promesses n'avaient aucune valeur à ses yeux. Quand il s'agissait de chimères, il pouvait assurément se défendre ; mais quand on en venait aux armes, celui qui n'était pas son ami était automatiquement son ennemi ; or, au beau milieu de l'été 1417, il renouvela l'épreuve du feu.

(74) P.R.O., Exchequer R.B., Accounts Various : E 101, liasse 48, n° 11. Voir également liasse 48, n° 11 qui donne la version de Thomas Barton dont Richemont fut le prisonnier pendant quelque temps. — BYSSON, IX, p. 317. Waterton entretenait aussi Richard, le jeune duc d'York, pour qui les frais payables étaient £ 100 par an.

(75) BLANCHARD, V, 213. — LORRAIN, II, 923. — MORICE, *Preuves*, II, 1163.

CHAPITRE VI

L'ALLIANCE FORCÉE

1417 - 1422

Il est raisonnable de penser que Jean V avait prévu la deuxième expédition d'Henry V (en août 1417), qui ne s'avéra pas comme un simple raid semblable à ceux de 1412, 1413 et 1415, mais comme une tentative déterminée et bien conçue pour réduire systématiquement la Normandie. On peut se demander dans quelle mesure Jean V s'était engagé à assister Henry V. Une alliance amorcée le liait à la cause anglaise ; mais les impondérables qui déterminent les actions humaines coïncident rarement avec les termes diplomatiques. On ne sait pas s'il se rendit en Angleterre avant l'attaque ; on est seulement sûr qu'il en fit la demande. Il ne pouvait avoir qu'un seul but, sauvegarder la Bretagne et lui-même par la même occasion ; et pour cela, Henry V n'avait qu'un seul prix. La Bourgogne l'avait déjà payé, et nous ne pensons pas nous tromper en affirmant que la Bretagne avait agi de même (1), mais que Jean V en avait différé le paiement : concours des armes et hommage (2).

Les affaires humaines ont leur rythme, comme celles de la terre ont leurs saisons. Si leurs relations n'aboutissent pas en temps utile, elles dépérissent, s'atrophient et tournent à rien. Ainsi échoua, dans l'automne 1417, l'alliance entre Jean V et Henry V. Après onze ans d'adroites feintes et d'ajournements, Jean était enfin obligé d'agir. Tout habile qu'il était dans l'art

(1) PERRON, *op. cit.*, p. 268.

(2) JEBLIN, *op. cit.*, p. 434-432.

d'exploiter le temps comme un commandant en campagne tire parti du terrain, il devait maintenant avancer ou se tenir coi. Il préféra attendre. Quand il avait le choix entre commettre une erreur en s'abstenant, ou en commettre une en agissant, Jean V choisissait invariablement la première branche de l'alternative. Mais l'envoi d'une coupe d'or à Henry V et d'un gobelet de cristal au duc de Clarence (3) fut un geste inutile. Henry V n'était pas comme la plupart des hommes qui, pour emprunter les mots de Napoléon, se laissent séduire par des hochets, et d'ailleurs Jean V le savait. Il devait rétablir lui-même la situation. Le 16 octobre, à Alençon, Henry V expédia (4) un sauf-conduit laconique, très différent du style emphatique qui avait introduit l'alliance perpétuelle de 1415 (5). Le duc de Bretagne désirait rencontrer le roi d'Angleterre, il ferait l'aller et retour avec 400 hommes de troupe, les uns à cheval, d'autres à pied, à condition qu'ils ne provoquent pas d'incidents. Il s'engageait à ne causer de dommages ni aux Anglais, ni à leurs alliés, même s'il était dit qu'ils avaient rompu la trêve. A compter de la date de la délivrance du sauf-conduit, Jean V n'avait que onze jours pour se rendre à Alençon, le sauf-conduit expirant le 16 novembre, date à laquelle Jean V devait avoir réintégré son territoire.

Ce n'était point langage d'amis, encore moins d'alliés perpétuels. On tolérait que le duc vînt, mais il n'était pas question d'engager des pourparlers. Jean V devait se hâter, dire ce qu'il avait à dire et partir. Ce n'était pas là une alliance, mais plutôt une suspension très près d'aboutir à une bataille. Néanmoins, Jean V se précipita sur l'occasion et lui, si lent à atteindre Azincourt, arriva certainement dans les délais impartis. Le 16 novembre 1417, jour fixé par Henry V, ils signèrent une trêve au château d'Alençon, où résidait l'avant-garde anglaise (6). Elle devait durer jusqu'au 29 septembre 1418.

Les termes de la trêve nous ramènent à dix bonnes années en arrière. Ils ressemblent à ceux de 1406, quand la responsabilité totale des négociations appartenait au duc de Bretagne (7), ou bien à ceux de 1407 quand l'initiative émana de

(3) BLANCHARD, V, 230.

(4) RYMER, IX, p. 503.

(5) *Ibid.*, p. 297.

(6) *Ibid.*, p. 511.

(7) ASPH. L.-A., E 121, 20.

la reine mère (8). Mais, plus que les mots, on retrouvait l'esprit d'il y avait dix ans. Qu'était-il advenu de l'alliance perpétuelle de 1415 ? Pourquoi une trêve était-elle nécessaire ? Mystère. On ne proclame jamais une trêve entre amis (encore moins entre alliés) mais entre ennemis. Que s'était-il passé pour qu'une trêve devint nécessaire ? Le climat général était donc très près de la guerre malgré les nombreuses protestations qui tentaient de prouver le contraire. La vérité est que malgré les souples formules et les phrases raffinées de Jean V, l'hostilité des Bretons envers l'Angleterre ne pouvait se dissimuler. En 1417, comme en 1415, de nombreux volontaires bretons s'étaient rués sus à l'Anglais. C'était bien beau de la part de Jean V de reconnaître à ces gentilshommes et à leurs valets le droit de chercher à faire fortune comme mercenaires, convention reconnue par toute la chrétienté, mais Henry V ne montrait aucun respect pour les conventions qui ne lui convenaient point. Jean V se vit octroyer un délai de trois semaines pour rappeler tous les volontaires en Bretagne, et il fallait que la nouvelle trêve fût décidée sur terre aussi bien que sur mer (9) au cours de la quinzaine qui suivit, c'est-à-dire avant le 20 décembre. Le duc de Bretagne interdit publiquement de porter des armes contre le roi d'Angleterre ou contre ses vassaux, d'aider ses ennemis ou de leur donner refuge et de former des compagnies de plus de cent hommes d'armes.

Les navires hostiles ne pourraient pas se rallier ; mais les sujets des deux contractants ne pouvaient se causer des dommages et désormais se ravitailleraient dans leurs ports respectifs. Les châteaux forts de Jean V seraient respectés et, point intéressant, le roi d'Angleterre laisserait en paix les fiefs du duc de Bretagne qui se trouvaient en dehors du duché, à condition qu'ils ne lui fissent pas la guerre et n'offrissent pas refuge à ses ennemis. Cette trêve était difficile à appliquer, mais ces détails mêmes lui donnaient un but : empêcher les hostilités entre l'Angleterre et la Bretagne.

A force de persuasion, Jean V avait sauvé la situation pour une saison. C'était tout ce qu'il demandait et tout ce dont il avait besoin. Le soldat qui se bat ne se demande pas s'il terminera la guerre en vie, il est satisfait s'il réussit à gagner

(8) P.B.O. Eschequer, *Diplomatic Documents*, E 30.366.

(9) *Ibid.*, IX, p. 511.

un jour. Comment Jean V avait-il réussi à dissiper la méfiance d'Henry V, échapper à son attaque ? Le roi d'Angleterre avait en Normandie beaucoup d'hommes, qu'il fallait nourrir. Jean put faire remarquer à Henry V les services que pouvait lui rendre la Bretagne pour l'approvisionnement, si surtout elle restait étrangère à la guerre. De toute façon, Henry V obtint une grande partie de ses ravitaillements des marchands bretons. Entre le 6 août et la signature de la trêve le 16 novembre, plus d'un armateur breton reçut un sauf-conduit pour fournir l'armée anglaise de pain, vivres et chevaux.

Au mois d'août 1417, Henry V accorda des sauf-conduits à trois marchands bretons : Gelan, Cornysshé et Garlyak, pour commercer librement, apporter des provisions à Harfleur ou dans toute autre ville où il se trouverait (10). Les termes des sauf-conduits étaient stricts et ils étaient valables seulement jusqu'à la Toussaint ; un seul bateau dont la taille était spécifiée devait être utilisé. Celui de Gelan devait être de 60 tonneaux et non plus. Le sauf-conduit était astreint au paiement de tous les droits exigés par la fiscalité anglaise ainsi qu'à l'acquittement des dettes contractées par l'équipage. Le sauf-conduit cessait d'être valable si les porteurs causaient un préjudice aux intérêts d'Henry V ou de ses sujets.

Malgré la rigueur de ces termes, d'autres Bretons sollicitèrent de gagner les mêmes privilèges. Au cours du mois suivant, septembre 1417, dix sauf-conduits semblables furent délivrés, autorisant 14 bateaux à apporter des provisions en Normandie, duché du roi d'Angleterre (11), tandis qu'en octobre, les capitaines de deux navires, la *Notre-Dame* et le *Saint-Noël*, tous deux de Nantes, furent autorisés à trafiquer dans les possessions « cismarines » du roi d'Angleterre (12). La reine Jeanne exploita la situation à son profit par l'intermédiaire de son secrétaire (13).

Il y avait là autre chose que du commerce. Par ce moyen Henry V obtenait non seulement des provisions mais également des renforts et de la cavalerie. C'était Olivier du Chastel, amiral de Bretagne, qui s'en occupait. Le 14 novembre 1417, il reçut des lettres de protection pour acheminer deux cargai-

(10) HARDY, *Roll of Normannia*, 149.

(11) *Ibid.*, 158.

(12) *Ibid.*, 186-187.

(13) *Ibid.*, 190.

sons de cent tonnes chacune, portant 100 *homines generosi*. Guido de Kerguiris fut autorisé le même jour à amener des chevaux dans un bateau de 240 tonneaux (14), tandis que Jean le Galleduc de Vannes (15), et deux jours plus tard, le 16 novembre 1417, Boisgerin et ses agents reçurent également des sauf-conduits pour transporter des chevaux en Normandie pour l'armée du roi d'Angleterre (16).

Le commerce entre les Bretons et les Anglais de Normandie était florissant. Au cours des deux années qui suivirent, un nombre croissant de Bretons reçurent des lettres de protection. Il fut délivré au moins une centaine de ces sauf-conduits (17). Les agents royaux, les conseillers du duc et ceux qui possédaient des biens n'étaient pas seuls à s'enrichir. Une part du profit revenait à ceux qui construisaient et réparaient les navires, aux équipages, aux mercenaires qui y montaient et à tous ceux qui fournissaient la marchandise, ainsi qu'aux cultivateurs qui produisaient les récoltes et élevaient les chevaux : aux pêcheurs dont les poissons, une fois salés, formaient la nourriture des soldats ; aux artisans et armuriers qui fabriquaient les armes et aux intermédiaires qui répartissaient les marchandises. On ne doit pas omettre les banquiers qui finançaient les entreprises et les officiers du duc, sénéchaux, collecteurs d'impôts et autres personnes de ce genre qui, invariablement, prenaient leur part dans ces opérations. Même la sainte Eglise de Bretagne, au contraire de celle du domaine de France, florissait en amassant les dons et legs, témoignages de piété. Ainsi donc, en ces jours de péril provenant des Anglais, le duché s'enrichissait et le duc devenait populaire.

Il y avait un autre commerce qui, malgré tout, restait florissant, la piraterie. Les besoins de l'armée anglaise en provoquant un accroissement du trafic maritime offrirent une trop belle proie pour que les hommes de Fowey la manquant. Leurs pillages personnels avaient beaucoup plus d'importance à leurs yeux que la conquête de la Normandie par le roi d'Angleterre. Occasion unique pour les pirates : non seulement il y avait plus de bateaux à dépouiller, mais l'énergie

(14) HARDY, *Rotuli Normannie*, 200.

(15) *Ibid.*, 201.

(16) *Ibid.*, 203.

(17) NEWHALL, notes au bas des pages 249-250.

du roi se portant à l'étranger diminuait les risques qu'il intervenait contre eux. Jean V se plaignit à Henry en décembre 1417, de la capture par les Anglais de la *Ka'herine* de Lantreguier (18) et du *Christophe* de Lannion (19).

Au cours du même mois de décembre, Jean V se plaignit que les hommes de Plymouth eussent saisi la *Notre-Dame* de Lantreguier et qu'ils tinssent en rançon tous les passagers du bateau, des pèlerins (comprenant des femmes et des prêtres) qui revenaient de St-Jacques-de-Gallice (20). Jean V adressa d'autres plaintes en 1418 (21) et bien qu'elles fussent transmises au régent par Henry V, en lui donnant l'ordre de s'assurer que « à l'avenir personne n'ait à se plaindre pour de telles raisons » (22) et bien qu'Henry ait envoyé Sir John Tiptoft et Sir John Ashton, le 17 avril 1418, à la cour de Bretagne pour raffermir les trêves (23) aucune mesure efficace n'était applicable, ce qu'Henry V savait bien.

Il est inutile de rappeler l'histoire des événements de Normandie ; le siège de Rouen, son déroulement héroïque jusqu'à sa fin tragique en janvier 1419. Il suffit de remarquer qu'au début du siège, dès le 4 août 1418, Jean V prit la précaution de renforcer son alliance avec Henry V (24) en prolongeant la trêve du 16 novembre 1417 (25) depuis la Saint-Michel jusqu'à la Toussaint ; puis elle durerait jusqu'à la révo-

(18) B.M. Cotton, ms. Julius B. VI, fol. 100. Ce document est l'original reproduit, d'après Bréquigny, dans BLANCHARD, V, p. 225. Les textes sont identiques à l'exception d'un seul mot : dans l'original on lit « desdommaigier » au lieu de « dedommaigier ». Une autre personne a ajouté à ce document, comme à celui de la note 19, l'année 1416, mentionnée dans Bréquigny. Blanchard en déduit cependant que puisque Jean V, selon son itinéraire, n'était pas à Nantes en décembre 1416 mais en décembre 1417, le document doit être attribué à l'année 1417. L'itinéraire mentionne le passage de Jean V à Nantes en décembre 1410, mais 1417 est beaucoup plus vraisemblable.

(19) *Ibid.*, folio 98 ; BLANCHARD, V, p. 226. Les textes sont identiques si ce n'est que l'original mentionne « tonneaux » en entier et « Jusit pais » au lieu de « pais ».

(20) B.M. Cotton, ms. Vespasianus, F. III, f. 26, recto, et non verso comme dit dans BLANCHARD, V, p. 226.

(21) Voir B.M. Cotton, ms. Julius B. VI, fol. 86. L'original est connu de BLANCHARD, V, p. 246, d'après les copies BN, Monks n° 793 ; Bédouin, vol. 79, folios 279-280. Dans l'original, on lit « valeur » pour « value », « veuillez » pour « vuilliez » et « c'ra » pour « accra ».

(22) B.M. Cotton, ms. Julius B. VI, f. 97.

(23) NEWHALL, p. 92, d'après Rôles de Bréquigny, 1381.

(24) RYMER, IX, p. 613.

(25) *Ibid.*, p. 511.

cation par l'une des deux parties, des clauses particulières prévoyant que cette trêve durerait 40 jours après la révocation (26). Trois jours plus tard, le 7 août 1418, un traité basé sur la refonte des trêves entre l'Angleterre et la Bretagne fut mis sur pied (27).

Jean V ne se souciait que de tenir les Anglais à l'écart de la Bretagne et nullement des Rouennais affamés ; quoiqu'il ne pût rester indifférent à la réconciliation entre la Bourgogne et ce qui restait du groupe des Armagnacs, pas plus qu'il ne pouvait ignorer le traité de Saint-Maur, en septembre 1418, entre la Bourgogne et les partisans du dauphin, Jean V n'en demeurait pas moins fidèle à ses accords avec le roi d'Angleterre. Le 12 janvier 1419, il prolongea la trêve déjà existante en reproduisant le document du 4 août 1418 (28). A la même époque, il commença à poser des jalons pour une nouvelle entrevue avec Henry V. Gérard Ufflete fut désigné pour lui servir de guide (29) et les capitaines anglais reçurent l'ordre de respecter le sauf-conduit (30). Un sauf-conduit identique fut délivré à Jean V le 12 février 1419 (31). Puis le 19 mars 1419, de « notre cité de Rouen », Henry V accorda une nouvelle trêve à Jean V, allant jusqu'à Noël, et pouvant être prorogée annuellement par la suite (32). Le 11 avril 1419, Jean V reçut encore un sauf-conduit (33). La trêve du 4 août 1418, renouvelée en janvier 1419 puis en mars de la même année, conclue après une démarche personnelle en février et mars 1419, fut soutenue par une suite de 500 soldats. Cette escorte coûtait plus de 3.000 livres (34), sans compter les dépenses (30 livres) des hérauts du roi d'Angleterre, Rouge-Croix et Bon-Espoir, qui avaient rendu visite au duc de Bre-

(26) RYMER, IX, p. 614.

(27) *Ibid.*, p. 614.

(28) *Ibid.*, p. 663.

(29) *Ibid.*, p. 663.

(30) *Ibid.*, p. 664.

(31) *Ibid.*, p. 688-689.

(32) Arch. L.-A., E 121/14. Le document original est pâle ; il a même des trous à certains endroits. Cependant le passage important est clair : « a die dicto presentis decima nona instantis mensis martii usque ad festum natalis domini prox. futur. Et deinde usque ad altum festum nativitatia p.x. post illud... in comitatu nostro Rothomagensi decima nona die martii, regni nostri sexto ».

(33) RYMER, IX, p. 729.

(34) « 3.229 10 », BLANCHARD, V, 259, chant Lobineau, *Preuves*, II, 929-931 de préférence à Morice, II, col. 980-983.

tagne à Dinan, vraisemblablement afin de l'inviter à se rendre à Rouen. Quelle est la signification réelle de toutes ces allées et venues entre Jean V et Henry V, et de ces très courtes trêves ?

Jean V tenait-il les Anglais en échec, tandis qu'il ralliait les princes de France pour chasser l'intrus ? Il est certain qu'il jouait double jeu. A l'époque même où il se préparait à rendre visite au roi d'Angleterre, il acceptait une somme importante, 10.000 francs, de la couronne de France bien appauvrie, « pour s'être employé avec ses gendarmes (*sic*) contre les Anglais en Normandie (35) ». Il est probable que Jean V agissait en tant que représentant de la couronne de France et des princes français dans sa mission de 1419, comme il avait été le protagoniste de Yolande de Savoie lors du traité de novembre 1417 (36).

Il n'en résulte pas que Jean V agit par altruisme, tout ce qu'il faisait tendait à servir ses propres intérêts et rien d'autre. Ce n'est pas là critiquer Jean V. Sa tâche principale était de diriger et de protéger la Bretagne. L'opinion que l'on se faisait de lui était celle d'un homme doux et arrangeant, ce qui pouvait lui éviter des ennuis, lui être personnellement profitable tout en faisant prospérer son duché. C'est sans doute ce que son surnom « le Sage » signifiait. La sagesse que l'on reconnaissait à Jean V ressemblait plutôt à l'art de Machiavel : au lieu de faire preuve de jugement, de décision et de courage, il montrait des qualités naturelles de souplesse, de nonchalance ainsi que le désir de flatter tout le monde. S'il a fait preuve de lâcheté en cas de crise, son gouvernement fut bénéfique pour la Bretagne. Si sa politique fut couronnée de succès, elle peut être admirée sinon respectée ; ainsi, tout bien considéré, son titre de « Sage » était mérité.

Ce résumé reflète-t-il l'exacte vérité sur la situation de 1419 ? Avec les Anglais en Normandie et la France divisée, que pouvait-il faire ? Pouvait-il résider en sécurité à Reunes, tandis que les Anglais et les Français vidaient leurs différends au-delà de ses frontières ? Une telle politique, imprudente au point de vue militaire, était indéniablement une ligne d'action, mais, d'une façon tout aussi indéniable, Jean V ne la suivit

(35) NEWBALL, 113, citant compte de Pierre Gorremon, L. 201, verso. — POCQUET DE HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur*, 1959, p. 111, etc.

(36) RYMER, IX, p. 513.

pas. Une attitude de complète passivité n'est donc pas exacte. La thèse inverse, qu'il faisait croisade en faveur de la France, doit également être rejetée car elle ne concorde pas avec les faits.

Que faisait alors Jean V ? La vérité se trouve quelque part entre les extrêmes. Visant ses propres intérêts et ceux de la Bretagne par tous les moyens, il prenait l'initiative en poussant ses antennes dans tous les camps : Angleterre, France et Bourgogne. Savoir s'il était sage d'agir ainsi est une autre question. Il savait les risques qu'il prenait, qu'il n'était pas en train d'échanger de suaves paroles avec d'aimables voisins. Il concevait pleinement qu'Henry V, le dauphin et le duc de Bourgogne étaient des hommes acharnés dont l'enjeu commun était de s'emparer de la plus riche couronne d'Europe. Il savait également que le moindre faux pas pouvait lui coûter la vie. Il aurait pu éviter d'agir. Au lieu de cela, en 1419, il s'était engagé irrémédiablement à jouer un rôle dans la situation européenne ; et, de plus, il dirigeait les événements. Ainsi donc, on doit dire que les raisons et la façon d'agir de Jean V étaient au moins dignes de respect sinon d'admiration, une conclusion qui n'apparaît pas clairement si l'on en croit l'opinion généralement acceptée.

De peur que ces considérations ne soient jugées exagérées, rappelons que la vie des protagonistes était dans la balance. Si obscure que soit la trame des événements de 1419, il semble que Henry V, Jean sans Peur et Jean V frôlèrent tous la mort de près. En Angleterre, Jeanne de Bretagne, elle-même, fut accusée par son confesseur, John Randolph, religieux franciscain, de comploter la mort du roi « de la façon la plus horrible qu'il soit possible d'imaginer (37) ». Elle fut accusée de sorcellerie (38) et bien que son accusateur ait été exécuté (39) Jeanne se vit supprimer tous ses revenus, et fut confinée sous la garde de Sir John Pelham, au château de Pevensey (40).

Il est impossible de déterminer si Jean V prit part à cette obscure intrigue. Les différends qui l'avaient opposé à sa mère deux ans plus tôt (41) s'étaient apaisés. Tous deux étaient très capables de chercher à faire le mal à cette époque, et Jean V

(37) *Rot. Parl.*, IV, 118.

(38) *Chron. Lond.*, p. 197. WALSINGHAM, II, 331.

(39) *HOLMSHED*, III, p. 106.

(40) *DEVON. ISSUES OF THE EXCHEQUER*, p. 362. — WALSINGHAM, II, 331.

(41) *BLANCHARD*, V, 212.

aurait pu ne laisser aucune preuve personnelle, et rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre. Dira-t-on que, dans un tel cas, Jeanne l'aurait accusé ? Au contraire, admettre la culpabilité de son fils eût été reconnaître sa propre complicité, mais elle sortit blanchie de toute cette affaire.

On ne peut savoir si Henry V, personnage soupçonneux, nourrissait de tels doutes, mais il y eut un changement de plan dans l'été 1419, qui indique un changement d'opinion au sujet de la Bretagne. Le 30 avril 1419, un instrument fut rédigé libérant Arthur de Richemont afin qu'il pût se rendre en France pour y chercher sa rançon. Arthur fit un serment solennel dans la chapelle collégiale du roi à Windsor « sur parole de chevalier, sous peine de déshonneur éternel (42) » ; il promit que s'il était capturé pendant son voyage, il demeurerait le prisonnier loyal d'Henry, qu'il se procurerait sa rançon et qu'il ne chercherait pas d'excuses pour se dédire de ne pas prendre les armes contre le roi, de ne lui porter atteinte en aucune sorte et, finalement, lorsqu'il reviendrait, de considérer l'instrument comme non valable. Arthur apposa sa griffe sur cet acte en la présence de Ralph, comte de Westmorland et de trois chevaliers de Norwich, tandis que Richard Braunspath, notaire, était chargé de le publier (43). Avant que quatre mois se fussent écoulés, le 27 août, Henry donna ordre à Thomas Burton, chevalier et gardien du château de Fotheringhay, à la lisière des marais d'Ely, de mener Arthur de Richemont en captivité (44). En l'absence de preuves, il est peu probable que Richemont soit allé en Bretagne et qu'il soit revenu en Angleterre dans ce court intervalle. Loin d'être mis en liberté provisoire, Arthur fut donc emprisonné plus rigoureusement. Arthur payait-il les soupçons d'Henry V au sujet de Jeanne et de Jean V ?

En tout cas, Jean V continua, naïvement peut-être, mais non moins nécessairement à labourer le champ de la diplomatie anglaise. Le 29 octobre 1419, des lettres patentes furent délivrées, accordant un sauf-conduit au sire Du Juch, ce vétéran de la diplomatie (45), ainsi qu'à une escorte de 20 hommes ; le 31 décembre 1419, Henry V délivra de Rouen un

(42) P.R.O., Diplomatic Documents, Exchequer, T.B.E., E 30.468.

(43) *BYMER*, IX, p. 743.

(44) *Ibid.*, p. 794.

(45) *Ibid.*, p. 809.

sauf-conduit pour une autre compagnie de 30 hommes que Jean V désirait aussi lui envoyer (46). Il est tentant mais déconcertant de voir en Jean V un apôtre de la paix. Il l'était pour son propre duché, mais non pas pour les autres. On dit qu'il servit de médiateur entre Henry V et Charles VI, et qu'en fait il prépara l'entrevue de 1419 (47). Cependant, l'idée qu'il était en train de regrouper les vassaux de France en vue de contrarier puis d'expulser les Anglais, ne peut être soutenue par des faits, si attrayante que soit cette théorie.

La tragédie du xv^e siècle, c'était que ceux qui pensaient les pires choses et se préparaient au pire, finalement avaient raison. Pour comprendre de tels esprits, l'historien doit épouser leur caractère.

La réconciliation du dauphin et du duc de Bourgogne (48) était en elle-même la plus belle espérance que la France vit depuis la réapparition des Anglais. Pouvait-on considérer cela comme un mauvais présage pour la Bretagne ? Non, la Bretagne souhaitait l'expulsion des Anglais comme tous les vassaux de France. Toutefois, si l'on considère le problème plus profondément, il est possible d'en douter. Les Anglais étaient voisins de la Bretagne depuis maintenant six ans ; même s'ils n'étaient pas les bienvenus, la Bretagne au cours de cette période n'avait que peu souffert, et elle avait même prospéré. Le duc de Bretagne avait bénéficié d'un vaste champ diplomatique qui avait servi à consolider son indépendance. Pouvait-il alors voir la réconciliation entre le dauphin et le duc de Bourgogne sans quelque appréhension ?

Il n'y a aucune preuve de ces soupçons, mais rien ne prouve non plus que Jean V ait mené croisade contre les Anglais. On sait seulement qu'il avait contacté Henry V, qui ne devait pas être très heureux de la réconciliation entre le dauphin et le duc de Bourgogne. L'unique question est de savoir si, d'un côté, les relations entre Jean V et Henry V étaient de la pure duplicité, ce qui était fort possible comme Jean V le proclamera plus tard quand cela lui conviendra (49),

(46) Hynes, IX, p. 822.

(47) Juvénal des Ursins, p. 362.

(48) Waver, *op. cit.*, p. 261.

(49) Blanchard, VI, p. 191 : « monsignor de Bretagne... toujours déloyal et dissimulé au plus qu'il a pu avecques les Anglois » (cit. orig. papier, Arch. Côte-d'Or, B. 11921 ; anc. Ch. de Comptes de Dijon).

ou bien s'il y avait encore quelque vestige de vérité dans ces accords avec Henry V, quelque élément d'intérêt personnel qui lui prêtât de la valeur. Même si l'on désire être honnête envers Jean V, on peut difficilement conclure que ses relations avec Henry V n'avaient aucune signification ou aucun but positif en faveur de la Bretagne. Jean V pouvait alors considérer la réconciliation entre le dauphin et le duc de Bourgogne avec crainte et le meurtre de Jean sans Peur comme un véritable soulagement. Les raisons les plus profondes qui se cachent derrière cet épisode macabre n'ont pas encore été sûrement déterminées, elles ne le seront peut-être jamais. Selon les récits contemporains, personne ne se trouvait plus éloigné que Jean V du théâtre du drame, et pourtant le coup fatal fut porté par une main bretonne, celle du redoutable Tanneguy du Chastel (50). Le blâme retombe entièrement sur le dauphin qui fit de son mieux, mais en vain, pour le faire partager à d'autres (51). Le dauphin était la cible évidente et, le 26 décembre 1419, une alliance vengeresse fut conclue contre lui entre Henry V et Philippe de Bourgogne (52). Un fait étrange est que la haine du dauphin était alors tout particulièrement dirigée contre Jean V de Bretagne. Pourquoi ?

Le dauphin avait-il découvert le jeu de Jean V qui consistait à ménager la chèvre et le chou ? Était-il décidé à le supprimer pour le remplacer sur le trône de Bretagne par quelqu'un sur qui il pût compter ? Il se tourna vers Marguerite de Clisson, la mère des Penthièvre qui avait toujours espoir de voir ses fils accéder au trône de Bretagne. Avec la confiance qui lui était née de vingt ans d'expérience, Jean V ne vit pas le danger. Il aurait dû deviner que les Penthièvre, ayant atteint l'âge d'homme, pouvaient devenir un danger pour lui. Au lieu de prendre des mesures préventives à leur égard, il fit le contraire. Il nomma Olivier de Blois son premier chambellan et, quand ce dernier finit à se rendre en la forteresse de Châteauneuf, sous prétexte de lui prêter le serment de fidélité, le duc accepta l'offre comme une hospitalité amicale. L'histoire est connue. En chemin, la destruction d'un pont

(50) Waver, *op. cit.*, p. 274.

(51) *Ibid.*, p. 276-277.

(52) Voir le 45th Report of the Deputy Keeper, P.R.O., Diplomatic Documents, 1448, où une curieuse lettre mentionne l'alliance conclue « Charles, Dauphin de Viennois et autres meurtres de Jean, le feu duc de Bretagne ».

l'isola de sa suite, et le duc de Bretagne fut emmené captif à Châteauneux. Ainsi donc, après cinquante ans de règne, la fortune de la dynastie des Montfort (Jean V, ses deux fils et ses deux frères) était à nouveau jetée dans la balance.

Quel rapport y avait-il entre ces événements et l'Angleterre ? Les faits parlent d'eux-mêmes. Si le dauphin et Marguerite de Clisson avaient espéré faire reculer le temps, ils s'étaient bien trompés. Il y avait des atouts en faveur des Penthièvre ; le souvenir encore vif des guerres civiles, et de la haine ravivée contre les Anglais. D'autre part, puisque Jean V et Arthur de Richemont étaient emprisonnés, le pouvoir revenait à la duchesse. Même cette carte maîtresse était entre les mains des Penthièvre car, princesse de la maison royale de France, était-il possible que Jeanne de France, fille aînée de Charles VI, acceptât d'avoir un contact quelconque avec les Anglais ?

Toutes les raisons qui s'étaient présentées à l'esprit calculateur du dauphin et tous les espoirs qui avaient nourri l'ambition de Marguerite de Clisson furent anéantis par le cours des événements. Les Bretons se rallièrent à la cause du duc, et la duchesse demanda aide à Henry V (53). Le 26 mars, Henry V lui renvoya de Rouen le sire Du Juch, chargé de lui dire que c'était avec beaucoup de mécontentement qu'il avait appris la capture du duc de Bretagne. Il la pria de se consoler en sachant qu'il allait faire tout ce qu'il pourrait pour obtenir sa libération (54). Jeanne le prit au mot, et, le 5 avril, elle lui envoya l'évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, le seigneur de Montauban, Raoul le Sage et le sire Du Juch afin de lui demander de libérer le comte de Richemont qui pourrait ensuite faciliter la libération de Jean V (55). Moins d'une semaine après la pétition de la duchesse, Arthur de Richemont demandait sa mise en liberté afin d'aider à délivrer son frère, d'abord le 12 avril, puis le lendemain. Il s'inquiétait d'une

(53) L'histoire domestique apparaît dans la sentence prononcée contre les Penthièvre et reproduite dans BLANCHARD, VI, p. 46-49, cit. Arch. L.-A., E 169 ; Anc. Tr. des Ch. H.E. I. cf. Pierre Le BAUD, p. 455. — MONTEZ, II, col. 998, 1038, 1079.

(54) B.M. Cotton, ms. Julius B. VI, fol. 76. RYMER, IX, p. 876. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, tome 55, 1913, p. 331-418. *Jean V et Marguerite de Clisson. La ruine de Châteauneux*, par l'abbé Bourdeant.

(55) B.M. Cotton, ms. Julius B. VI, fol. 76. Le document est moisi. Le titre de la duchesse « Vostre seur, la duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort et de Richemont » a été conservé et ajouté séparément.

façon touchante de la santé d'Henry, et rappelait d'une façon non moins émouvante que les enfants de la duchesse étaient les neveux du roi, vraisemblablement par le mariage d'Henry avec la sœur de la duchesse (56). Si Henry V avait un tant soit peu le sens de l'humour, il dut être tenté de sourire. Il aurait difficilement pu faire autre chose car il était déjà fort engagé dans les négociations pour le traité de Troyes. La première phase du traité s'était terminée par un accord, le 9 avril, mais la Bretagne n'y était pas mentionnée. Pour le moment, il pouvait considérer la Bretagne comme un théâtre de second ordre d'où Jean V, comme un pantin tombé à la renverse, avait disparu.

Deux faits sont dignes d'intérêt : d'abord, Henry V n'était pas seulement roi d'Angleterre ; il se promettait de gagner la couronne de France ; ensuite, l'héritier possible du duché était entre ses mains. Ces deux raisons ne pouvaient manquer d'amener les Bretons à tenter de se rapprocher de lui pour lui demander secours. L'attraction vers l'Angleterre est digne de remarque. L'appel personnel fait par la duchesse, le 20 mai (57), suivi de la lettre de Le Brun, secrétaire de Jean V, datée du 29 juin (58), informant Henry V qu'il était allé à Argentan afin d'obtenir de Salisbury des sauf-conduits pour les représentants du duché, en faveur de la libération de Richemont, signifiait la même chose ; de nombreuses personnes se tournaient instinctivement vers l'Angleterre pour y trouver soutien lorsque le duché était en danger. On ne s'étonnera plus de la déclaration élogieuse de la duchesse à l'adresse d'Henry V « ... car en vérité, j'ay en vous ma parfaite fiance (59) » ni de son écho dans le message de Le Brun « ... car en vous mesdiz seigneurs les barons ont leur parfaite seurté et fiance (60) ». Il ne semble pas qu'Henry V en fut trop impressionné. Le lendemain du touchant appel fait par la duchesse de Bretagne il conclut la deuxième phase du traité de Troyes ; un autre mois s'écoula, au cours duquel les trêves furent rompues dans les deux camps (61). Un nouvel appel

(56) RYMER, IX, p. 884.

(57) B.M. Cotton ms. Julius B. VI, fol. 101, apparemment une copie contemporaine qui comprend trois fragments. RYMER, IX, p. 894-895. P. 894-895.

(58) B.M. Cotton ms. Julius B. VI, fol. 104.

(59) *Ibid.*, fol. 101.

(60) *Ibid.*, fol. 104.

(61) RYMER, X, p. 1.

de l'évêque de Nantes, du seigneur de Montauban et de Raoul le Sage fut expédié de Corbeil, le 9 juillet 1420, au roi d'Angleterre « Hoir et régent du royaume de France (62) ». Il déclarait que Le Brun n'était pas encore rentré de mission : onze jours s'étaient écoulés depuis qu'il avait pris la mer ; et Châteauceaux était toujours assiégé par les Bretons. Le dauphin avait envoyé une ambassade à la duchesse comprenant l'évêque de Clermont et Tanneguy du Chastel, chargés de l'informer qu'elle avait seulement à en formuler la demande pour que le duc fût relâché. En fait, elle lui avait elle-même envoyé une ambassade où figuraient Du Pare et de l'Hôpital. Cependant, le duc était toujours séquestré dans le Poitou. L'affaire méritait toute urgence. La sincérité de ces appels importait peu à Henry V. Cependant, le fait que la duchesse perdait confiance en lui n'était pas sans signification. Voir Jean V restauré par le dauphin ne promettait rien de bon à Henry V. Le 22 juillet 1420, l'instrument pour la libération de Richemont fut remis à Jean, évêque de Nantes, au seigneur de Montauban et à Raoul le Sage qui s'étaient rendus à Corbeil à cet effet. Cet instrument fut authentifié par un notaire du nom de Jacques Isemorbe.

Ce document était digne d'intérêt du fait qu'il mentionnait, d'une part, les représentants d'Henry V et, d'autre part, les procureurs d'un groupe de treize Bretons de la haute noblesse qui s'intéressaient à la libération de Richemont. A cette fin, la duchesse de Bretagne s'était elle-même offerte comme prisonnière. Des garants s'engagèrent à ce qu'Arthur s'en retournât à Londres au mois de septembre 1422, le jour de la Saint Michel, et qu'il se constituât prisonnier envers le roi et ses hoirs, le régent, le chancelier, et le maire de Londres. De plus, il était stipulé que Richemont ne s'allierait jamais avec le dauphin Charles, qu'il ne se battrait jamais ni contre le roi d'Angleterre, ni contre Philippe, duc de Bourgogne, et qu'il n'agirait pas contre le traité de paix conclu récemment entre les rois de France et d'Angleterre. Comme garantie, le comté de Montfort était remis au roi d'Angleterre pour la durée de la mise en liberté provisoire. Le comté serait éventuellement

(62) *Evans*, X, p. 2.

restitué par le roi, à condition que toutes les clauses de libération aient été respectées (63).

Quels sont les faits qui émergent de ce labyrinthe de mots et d'événements ? Jean V fut prisonnier depuis le mois de février jusqu'au mois de juillet 1420 (64). Au cours de cette période, Henry V avait atteint son objectif diplomatique le plus important, le traité de Troyes qui lui promettait la couronne de France. A tous les appels de la Bretagne, Henry V répondait par des politesses et des ajournements. La libération de Richemont fut retardée. La lettre de Le Brun, de juin 1420, indique que les sauf-conduits de la mission bretonne n'avaient pas encore été délivrés. Finalement, lorsque l'instrument diplomatique pour la libération de Richemont fut rédigé, Jean V était déjà libre et tout à fait capable de veiller sur lui-même.

L'incarcération de Jean V s'était donc avérée comme fructueuse pour Henry V. Est-il possible qu'il y ait pris part ? Cette conjecture ne manque pas d'attrait. Ce roi était capable de faire n'importe quoi, lorsque ses intérêts personnels étaient en jeu. S'il est impossible de prouver sa participation au coup de force des Penthievre, il est non moins impossible de l'en disculper catégoriquement. Qu'Henry V avait-il à y gagner ? Rien ? Rien de tangible, peut-être. Mais, de là à en déduire que, pour cette raison, Henry V n'avait pas pris part au complot, cela serait naïf. Malgré l'apparente clarté de ses desseins et la franchise de ses méthodes, Henry V ne devait pas moins peser de nombreux impondérables. Rien n'est plus faux que l'image shakespearienne que l'on s'est faite de lui. Les airs qu'il se donnait lui plaisaient, ainsi qu'à son entourage, et, de plus, ils lui rapportaient. Mais sous ce maintien royal et ce ton impérieux, se cachait sa véritable nature, une nature obscure, celle d'un homme qui cherchait sa voie par instinct plutôt que par raison. Tout comme l'anguille quitte l'eau claire pour l'eau trouble, de même Henry V cherchait à tirer profit de circonstances compliquées. Voir Jean V en difficulté était pour lui un avantage relatif. Son penchant

(63) Le document ratifié, dans lequel la calligraphie de l'évêque de Nantes surpasse celle des copieurs professionnels, peut être consulté dans B.M. Cotton, ms. Julius B. VI, folio 105. *Evans*, X, p. 4-5.

(64) Il y a une analyse critique des sources contemporaines à ce sujet ainsi qu'un itinéraire du duc au cours de sa captivité, par M. René Blanchard, dans *Blanchard*, IV, CXXV à CXXVI. — *BOURNATY, Jean V et Marguerite de Clisson*.

naturel n'était assurément pas pour l'ordre ; sinon, il n'aurait jamais fermé les yeux devant le désordre qui régnait dans son propre royaume : quelqu'un de la trempe angevine eût été nécessaire pour en venir à bout. L'instinct d'Henry V le rapprochait du tumulte, comme en témoigne son intérêt pour la France qui, divisée donc riche d'obscurités, l'attirait fatalement. Que peut-on aimer ou admirer dans un tel caractère ? Il est difficile d'y trouver des qualités aimables ou admirables et, malgré tous les défauts du caractère anglais, on n'en trouve aucun chez lui qui le soit typiquement.

Quel est le rapport entre ces considérations et l'année 1420 ? Uniquement que le traité de Troyes sort de tout cela. Une opinion récente, trop généreuse peut-être, émet l'idée d'en atténuer le sens, si l'on tient compte des circonstances ambiantes (65). Cependant, questions techniques et légales mises à part, le traité insultait à la France et tout autant à la Bretagne. Il était abominable, de la part du duc de Bourgogne, d'exploiter la folie de Charles VI et le manque de jugement d'Isabeau de Bavière pour déclarer le roi d'Angleterre héritier du trône de France. C'était insultant pour les Bretons de voir le duc de Bourgogne s'engager pour eux à ce qu'ils rendent hommage à Henry V. Là dessus toute tentative d'atténuation est inutile. Vassal du roi de France, le duc de Bourgogne avait des obligations et s'il choisissait d'agir en traître, c'était son affaire. La Bretagne n'était pas aussi étroitement liée à la couronne de France que la Bourgogne. L'hommage de la Bretagne ne concernait en rien le duc de Bourgogne, et que ce dernier vint imposer à Jean V à qui il devait rendre hommage n'était rien d'autre qu'une insulte.

Les signes indiquant que Jean V nourrissait un tel état d'esprit ne manquent pas. Il pouvait difficilement se permettre de le dire. L'éventualité et peut-être même la promesse de l'hommage de la Bretagne au roi anglais n'était pas une nouveauté pour Jean V. Mais, que cet hommage fût changé par un vassal de la couronne de France était insultant à l'extrême. Il est vrai que Jean V ne fit jamais preuve de beaucoup d'indignation. Il préférait temporiser, laisser une situation s'éterniser afin qu'elle se réglât d'elle-même et intervenir le moins possible directement. Il était heureux d'être sorti vivant de l'attentat des Penthièvre, il ne tenait pas à provoquer une crise

(65) Pennov, *op. cit.*, p. 247.

avec l'Angleterre et la Bourgogne au sujet d'un traité conclu sans lui. Il accepterait donc la situation telle qu'elle était et s'efforcera discrètement de compenser son échec dès que l'occasion se présenterait.

Jean V s'était montré maître de son duché et, pour cette raison, devait être respecté. De plus, si Henry V s'était compromis dans le complot des Penthièvre il avait tout intérêt à essayer de se racheter. Il s'efforça de raviver les liens d'amitié qui le liaient autrefois à Jean V. Nous voilà de retour aux vieilles méthodes qui précédèrent l'invasion de la Normandie, c'est-à-dire flatter la Bretagne. Tel serait le jeu d'Henry V jusqu'à ce qu'il soit parvenu à ses fins, et tant pis pour Jean V s'il se laissait duper.

La partie pouvait se jouer à deux, car Jean V était expert à de tels jeux. La seule façon de s'en tirer était de battre Henry à son propre jeu ; en l'occurrence, tirer profit de sa vanité qui était son point le plus faible, cela le briserait moralement et fausserait son jugement en le portant à croire que Jean V s'était définitivement rangé à ses côtés. Ainsi donc, il n'y eut aucun changement manifeste dans l'attitude de Jean V envers Henry V après sa libération, mais par contre le changement d'attitude d'Henry V fut très clair. Depuis 1417, il avait agi avec raideur. Il se conduisit désormais d'une façon beaucoup plus conciliante.

À Melun, le 1^{er} août 1420, Henry V autorisa John Stafford, Thomas Chauciers et John Pirient à négocier avec le duc de Bretagne, ses prélats, ses barons et leurs députés au sujet de la « paix définitive » conclue récemment entre les rois de France et d'Angleterre (66). Le 29 novembre, Henry V envoya une note péremptoire au régent en Angleterre lui ordonnant de faire appliquer les trêves avec la Bretagne et de s'assurer que le chancelier prit les mesures adéquates « de façon que personne n'ait de raisons de se plaindre (67) ». En janvier 1421, c'est-à-dire neuf mois après sa demande et exactement six mois après la libération de Jean V, Richemont fut enfin autorisé à retourner en Bretagne sous certaines conditions. Une d'elles fut ajoutée, à sa demande : si Henry V et Jean V faisaient la guerre à quiconque, lui Richemont serait dispensé d'y prendre part. Henry, de son côté, stipula qu'en aucun cas

(66) RYMER, X, p. 15-16.

(67) B.M. Cotton, ms. Julius, B. VI, f. 97.

il ne devrait agir contre l'Angleterre (68). Le 10 février 1421, Henry V, à Rouen, nomma William, comte de Suffolk, William Allynghon, trésorier de Normandie, et John Ashton, bailli de Cotentin (69), conservateurs de la trêve. Ils reçurent l'ordre de régler les infractions d'une façon intelligente et rapide. Deux jours plus tard, le 12 février 1421, fut mandé à John Stolke et à Walter Charlton, vraisemblablement par le régent qui résidait à Westminster, de se rendre auprès de Jean V pour l'inviter à respecter les trêves. L'accent conciliateur ne provenait pas de Bedford mais d'Henry V à n'en pas douter.

Si le roi d'Angleterre voulait faire preuve de bonne volonté, les Bretons le laisseraient certainement faire. Au cours de l'année qui suivit, l'attitude de Jean V envers l'Angleterre fut correcte ; si correcte que l'on peut se demander si toute l'activité diplomatique ne fut pas menée par les administrateurs professionnels, sans que le duc ait été consulté. Le 25 mars 1421, Jehan Morin, trésorier, receveur général du comté de Nantes, reçut l'ordre d'agir loyalement envers la reine mère, dont le représentant, Alain de Kermellec, avait été dépossédé de certains revenus qui lui étaient acquis à vie ; les rentes de la ferme des sceaux, par exemple, ainsi que d'autres revenus provenant du clergé de la sénéchaussée de Guérande. Lorsqu'on s'aperçut que Kermellec avait été lésé, des ordres furent donnés pour que ses revenus lui fussent restitués (70).

Pendant ce temps, dans le camp anglais, des tentatives étaient faites pour pacifier la frontière bretonne. Les Bretons et les Anglais ignoraient les trêves en Normandie. On tenta de les rétablir tant bien que mal, le 26 mars, quand une commission, identique à celle du 10 février, fut nommée pour rencontrer les envoyés du duc dans la ville frontière de Pontorson. Ses instructions étaient très simples : traiter avec les envoyés bretons la libération réciproque des prisonniers, réparer les infractions aux trêves et enfin, s'atteler à la tâche *sine strepitu et figura judicii* (71). En même temps les baillis de nombreuses villes occupées par les Anglais (72)

(68) RYMER, X, p. 46-47.

(69) RYMER, X, 61, mentionne « Constantine ».

(70) BLANCHARD, VI, 67.

(71) RYMER, X, p. 91.

(72) Coutances, Caen, Rouen, Caux, Alençon, Gisors, Chaumont, Mantès et Dieppe.

reçurent l'ordre de proclamer l'accord de façon que les parties en litige pussent se rendre à Pontorson où leurs doléances seraient entendues (73). Que la guerre allât bien ou mal pour Henry V et que la défaite de Clarence à Baugé fut un signe de mauvais augure, il n'y avait cependant aucune relâche dans sa diplomatie envers la Bretagne. En mai 1421, l'insurmontable Mauléon qui avait déjà servi le duc pendant plus de vingt ans, devenant le spécialiste des questions anglaises (74), offrit deux bassins dorés à Jean Chaussier, ambassadeur du roi d'Angleterre (75). Les experts des deux camps entraient en action en mai 1421 : du côté breton, Du Juch (76) qui s'était mesuré à ce jeu avec les délégués anglais depuis 1411, et, du côté anglais, Colville (77), qui était venu en Bretagne à la suite des visites de Du Juch en Angleterre en 1411 et 1413 afin de demander l'application des trêves. Il y eut de nombreux autres documents publiés, tels ceux de Westminster, le 27 mai 1421, remis à Jean, évêque de Nantes, pour lui et une escorte de trente hommes lui accordant le libre accès et un sauf-conduit pour l'Angleterre (78). Toutefois, Colville et Du Juch présentaient le plus d'intérêt : chaque camp avait choisi le meilleur homme dont il disposait pour contrer l'autre. Qui mènerait le jeu ?

Il est difficile de répondre et de déterminer les résultats de l'entrevue entre Du Juch et Colville. Leurs accords administratifs furent satisfaisants. Ils fixèrent une date à laquelle une commission composée de membres des deux camps devait se réunir à Pontorson.

Néanmoins on n'est même pas sûr de l'endroit où devait avoir lieu l'entrevue entre Du Juch et Colville. Les sauf-conduits indiquent l'Angleterre. Ils furent expédiés de Westminster aux gardiens des ports de Londres, Douvres, Orwell, Sandwich ainsi qu'à d'autres ports avoisinants (79). A la même époque des accords furent conclus à Rouen pour que la com-

(73) RYMER, X, p. 91, 17 mars 1421.

(74) René Blanchard indique 1404 comme le commencement de sa carrière : IV, CX. Mais Mauléon était à Windsor avec Jean IV dès avril 1398. P.R.O., Diplomatic Documents, Exchequer, E 39.332.

(75) BLANCHARD, VI, 68.

(76) RYMER, X, 117.

(77) *Ibid.*, 115.

(78) *Ibid.*, 116.

(79) *Ibid.*, 116-117.

mission bipartite se réunit à Pontorson le 11 novembre (80) et pour que les Anglais lésés vissent une semaine plus tôt exposer leur cas à la commission d'Avranches (81). Cela ne veut pas dire que Du Juch ou Colville approchèrent de Pontorson. Pourquoi les avait-on choisis ?

Il est peu probable que Du Juch poursuivit la trêve de dix ans qu'il avait conclue en 1411. Cette trêve, renouvelée successivement en 1412, 1413 et 1414, avait été proclamée alliance perpétuelle en 1415. Elle fut remaniée en 1417 et renforcée par une sorte de traité en 1418, puis à nouveau proclamée comme trêve en 1419. Il se peut que la trêve eût besoin d'améliorations en 1421. Du Juch n'était pas homme à travailler par routine. Jean V se servait de lui pour obtenir des renseignements. Il était le cerveau du service d'espionnage breton, et reconnu comme tel en Angleterre. Lorsque son nom apparaissait, il était temps pour son adversaire de se mettre en garde. Comme la mission de Du Juch en 1413 avait été suivie de la contre-mission de Colville en 1414, cette fois-ci, en 1421, la visite de Du Juch en Angleterre fut suivie de la nomination de Colville.

Les deux camps avaient à dissimuler. Le 17 juillet, le roi d'Angleterre était mêlé à des négociations louches avec le marquis de Bade au sujet de la rançon d'Olivier de Blois, son prisonnier (82). Cette manœuvre justifie les doutes que l'on peut nourrir sur la pureté des intentions d'Henry V envers Jean à l'époque de Châteauceaux. Il est difficile de savoir si Du Juch rapporta ce renseignement. La méfiance était assez ancrée dans l'esprit de Jean V pour que le rapport de Du Juch ne pût que la confirmer. Que pouvait faire Jean V ? Garder un pied dans chaque camp. Au cours de ce mois où Du Juch était en pourparlers avec Colville, Jean V conclut le traité de Sablé avec le dauphin, le 8 mai 1421 (83), et tandis qu'en octobre 1421 il permettait à l'un de ses frères, Richemont, de prendre la tête d'une troupe pour prêter main forte à Henry V lors de sa marche sur Meaux (84), son frère le plus jeune, Richard de Bretagne, prenait au service du dauphin la tête

(80) HYMER, X, 152.

(81) *Ibid.*, 153.

(82) *Ibid.*, 145.

(83) MORICE, II, col. 1091. — BLANCHARD, VI, p. 69.

(84) NEWHALL, 286-287.

d'un contingent breton estimé au nombre important de 4.000 hommes d'armes et 1.500 archers.

Jeu dangereux, car il signifiait que Jean V fût à la fois dans le camp des gagnants et dans celui des perdants. Henry V n'avait aucune pitié pour les perdants. En avril 1422, il abandonna son masque débonnaire et força Jean V à lui prêter serment d'adhérer au traité de Troyes à la fois en son nom et au nom des trois états du duché. Jean V feignit de se plier à l'inévitable et donna l'impression qu'il allait venir. De Rouen, le 24 avril 1422 (85), Henry V expédia des lettres de sauf-conduit pour le duc et une suite de 1.000 personnes, spécifiant que ce dernier devait avertir à l'avance les capitaines anglais de sa venue. L'oiseau qui a connu le piège sent la glu sous l'appât. Jean sans Peur avait été assassiné sur le pont de Monttereau, mais Jean V avait survécu à celui du Loroux. Il avait la ferme intention de continuer à vivre. Il déclara alors qu'il lui était impossible de venir. Le jour où le sauf-conduit fut émis, un substitut fut établi pour ses représentants (86). Quatre évêques et six barons allaient se porter garants d'un serment fait par Jean V pour lui et les trois états par quoi il souscrivait au traité entre les rois de France et d'Angleterre. Il prêterait serment en personne. Il enverrait ses lettres revêtues du grand sceau et souscrites par les prélats et les barons. Ces façons étaient typiques des deux hommes : Henry V menaçant, emporté, battant le tambour ; et Jean V apeuré, évasif, mais qui ne cède en rien.

Le jeu tirait à sa fin. Une semaine plus tard, le 2 mai 1422, Meaux tomba aux mains des Anglais. Le 9 juin 1422, Henry V expédia de nouveaux sauf-conduits à l'ambassade bretonne. Cette fois-ci, c'était pour deux prélats, deux barons, et deux chevaliers ainsi que pour une compagnie de 300 hommes. Ils étaient valables jusqu'au 22 juillet (87). Pendant ce temps, le 26 juin, Jean V autorisa une ambassade par lettre munie du grand sceau à ratifier par serment son adhésion au traité de Troyes (88). L'ambassade n'avait toujours pas atteint Henry V le 17 juillet, lorsque les termes du sauf-conduit furent pro-

(85) HYMER, X, p. 206.

(86) *Ibid.*, p. 207.

(87) *Ibid.*, 220.

(88) BLANCHARD, VI, 88.

longés jusqu'au 27 août (89). Temporiser plus longtemps semblait inutile.

La crainte saisissait Jean V comme elle avait pesé sur son père vingt-cinq ans plus tôt. Toutefois, la situation était différente. En 1396, la position de Richard II n'était pas celle d'Henry V, régent de France. La différence de conduite entre le père et le fils donne une idée de la différence des caractères. Menacé par un danger classique en Bretagne, Jean IV avait attaqué, obtenant les résultats attendus. Confronté à un danger analogue, Jean V se retranchait. Il envoyait une ambassade. Cependant, en politique, le caractère ne suffit pas. Il faut également avoir beaucoup de chance. Cette même chance qui, au dernier moment, avait fait défaut à Jean IV, à présent souriait à son fils. La force du caractère avait permis au père de gagner son duché et lui avait fourni de bons atouts pour Richmond. La mort à l'heure de la victoire l'avait battu de vitesse. A présent, à l'heure de la défaite, la chance penchait pour Jean V. Etre pris en flagrant délit d'intelligence avec l'ennemi pouvait mériter un châtiement aux yeux d'Henry V. Ceût été la fin de Jean V s'il était tombé entre ses griffes. On ne sait pas si l'ambassade bretonne atteignit Henry V avant le 27 août. Il mourut le 31 août (90). Cette nouvelle parvint à Jean V comme une manne céleste.

Il y a deux façons d'interpréter le règne d'Henry V. La première, grandiose et glorieuse, celle que Shakespeare a immortalisée, jouit toujours d'une grande popularité (91). L'autre, fort différente, nous est fournie par les textes. Henry V était plus un acteur qu'un héros. Ce dont l'Angleterre avait besoin, tous les écrivains du XV^e siècle, de Fortescue aux Pastons, en témoignent, c'était un souverain large d'esprit et de cœur. Maint problème était urgent : la structure économique et sociale du pays, l'administration de la justice, les relations entre le roi et le parlement, l'organisation des ressources financières de la couronne, la conduite de la machine gouvernementale ; la crainte résultant de l'indépendance des

(89) RYMER, X, 228-229.

(90) WATSON, *op. cit.*, p. 389.

(91) Voir p. 78, note 1. DOUGLAS, *Introduction to PERROY, op. cit.*, p. XVIII-XX, où toutefois certaines restrictions sont exprimées. D'autres réserves sont formulées par PERROY, *op. cit.*, p. 233.

palatinats, la turbulence des pays de l'ouest, des Marches et du nord, pour ne pas mentionner les régions pratiquement étrangères, telles que le Pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande. Voilà quelques-uns des problèmes majeurs auxquels Henry V devait faire face. Il choisit de les ignorer afin de poursuivre un mirage. Dans ses visions où, pour mieux dire, ses hallucinations, il ne visait pas à la plus grande gloire de Dieu, ni de saint George, mais uniquement à celle d'Henry de Lancaster. Le prix en était la peur. Où qu'il fut, il se croyait entouré d'ennemis et d'ombres infernales. « Tu mens, vil démon », murmura-t-il à la fin « ... mon espoir est en Dieu ».

Le bilan de son règne fut désastreux pour l'Angleterre. Pendant un siècle, les vies et les finances anglaises continuèrent à se gaspiller en France. A côté de ceux qui comme Clarence étaient nés dans la pourpre, les chefs naturels des campagnes anglaises, tels que les Talbot, Knowles, Blackburn et Gough, descendants de la « gens bacheleraie » d'où sortaient les shériffs et les juges de paix, tombaient dans d'obscures rencontres. Certains, comme Talbot de Whitchurch (92), demandèrent à être enterrés dans l'église de leur village. Mais c'était de leur vie et non de leurs os que l'Angleterre avait besoin.

Ces calculs dépassent l'horizon de Jean V. Tout ce qu'il voyait c'était qu'à la mort d'Henry V il était sain et sauf, et la Bretagne toujours autonome. C'était en soi une réalité considérable. Les premiers pas avaient été dangereux. Etre à portée de l'invasion, comme en 1415, se voir forcé d'être l'allié de l'Angleterre avait troublé Jean V. Marcher avec les Français, tout en évitant de se battre contre les Anglais, s'était avéré comme étant très périlleux. Henry V savait qu'il avait été trahi, et comptait bien prendre sa revanche tôt ou tard. Jean V savait ce qu'il devait attendre. Vendu sans espoir dans le traité de Troyes et coincé entre les griffes de l'Angleterre et de la France, capituler semblait inévitable. La mort d'Henry V accorda un sursis à Jean V et à la Bretagne.

(92) L'auteur doit cette référence à W.H. Owen, secrétaire-adjoint du conseil de la paroisse de Whitchurch.

CHAPITRE VII

CAGE OUVERTE ET REFERMÉE 1422 - 1429

Au cours de l'automne 1422, la mort d'Henry V, suivie de celle de Charles VI, produisit un étonnant changement au tableau tout à l'avantage de Jean V. Pendant l'été, on l'avait mis au pied du mur ; avec l'automne, cette menace s'évanouit. A présent les ducs de Bedford et de Bourgogne recherchaient son alliance ; et le dauphin, qui se donnait le titre de Charles VII, agissait de même. A tout prix, il fallait que Jean V s'arrangeât pour se liquer avec les deux partis.

Ce jeu avait failli amener Jean V à la catastrophe en 1422. Avoir un pied dans chaque camp pouvait amener dans le camp du gagnant. Si cela menait dans le camp du perdant, Jean V pouvait considérer que le risque devenait considérablement moindre. S'il devait trahir les Anglais, l'hostilité de Bedford était un risque moindre comparé à ce que Henry V aurait pu lui coûter.

Jean agit donc en toute confiance. Les Bretons scellèrent leur adhésion au traité de Troyes le 8 octobre 1422 (1), Loin de s'en retourner en Angleterre en septembre (2), Richemont rompit son serment de chevalier, et se rangea aux côtés de Charles VII. Le 3 janvier 1423, Jean V récompensa ses sujets pour leur hostilité contre les Anglais en exonérant du fouage les habitants de Bothoa pour leur résistance à la garnison de Brest (3). En même temps, Jean V demandait un sauf-conduit pour aller faire visite au duc de Bedford ; il lui fut délivré le

(1) Arch. L.-A., E 121, 13 ; le vidimus est daté du 12 octobre 1422.
(2) B.M. Cotton, ms. Julius, B. VI, 105.
(3) BLANCHARD, VI, 100.

mois suivant, le 12 février (4). Deux mois plus tard, le duc de Bedford et Jean V se prêtaient mutuellement serment de fidélité (5) ; leur alliance fut rendue officielle le 17 avril (6) et le même jour, des alliances et des mariages furent également conclus entre le duc Jean, le duc de Bedford et Anne de Bourgogne, et entre Arthur, duc de Touraine et comte de Montfort, plus connu sous le nom de Richemont, et Marguerite de Bourgogne (7). L'accord fut fait dès le 8 avril, lorsqu'un « vidimus » fut envoyé en Angleterre (8). Le 20 avril, Jean V reçut de Bedford une somme de 5.300 livres tournois pour le dédommager des frais de cette négociation (9).

Les instruments du 17 avril étaient impressionnants. Le traité d'alliance entre Bedford et la Bretagne était aussi pompeux que ceux conclus entre les ducs et les rois précédents, dont le nouveau document invoquait l'alliance traditionnelle. Les deux dirigeants insistaient d'abord sur leurs étroites relations personnelles et se promettaient de se révéler tout ce qu'ils sauraient. Si l'un d'entre eux se trouvait obligé de mener une guerre défensive, l'autre lui promettait un renfort de cinq cents hommes d'armes, qui seraient à la charge de l'envoyeur pendant le premier mois. Pour un nombre plus important ou pour plus longtemps, le bénéficiaire s'engageait à supporter les frais. L'acte se terminait sur la pieuse floriture que l'alliance était destinée à soulager les pauvres gens du royaume, à mettre fin à la guerre et à restaurer la paix et la tranquillité (10). L'alliance-mariage était ornée d'affirmations semblables (11).

Que cachaient ces belles paroles ? Que cachait cet accord triangulaire ? Les figures géométriques s'appliquent mal à la nature. Chacun des ducs de Bedford, de Bretagne et de Bourgogne nourrissait en réalité le même dessein : essayer d'enserrer les deux autres dans un double harnais, pour ensuite saisir les rênes. En janvier, la trêve de dix ans du 3 jan-

(4) Arch. L.-A., E 121, 12.

(5) 12 avril 1423, Arch. L.-A., E 121, 11.

(6) BLANCHARD, VI, p. 105. — POCQUET DU HAUT-JESSÉ, *Le Connétable de Richemont, seigneur bourguignon*, dans les *Annales de Bourgogne*, t. VII, 1935, et VIII, 1936.

(7) BLANCHARD, VI, p. 105.

(8) P.R.O., Diplomatic Documents, E 30 380 A.

(9) BLANCHARD, VI, p. 108.

(10) *Ibid.*, del. VI, 105.

(11) *Ibid.*, p. 106.

vier 1414 devait être renouvelée (12) ; or aucun renouvellement n'apparaît à cette date. On peut prétendre que vu la haute valeur du traité du 17 avril 1423, un tel renouvellement n'était pas nécessaire. En mars 1423, Mauléon reçut l'ordre de reprendre des carmelites de Nantes le gobelet d'or qui avait été offert par Henry V, simple geste qui avait pour but de plaire au comte de Douglas (13) qui ne comptait point parmi les amis du duc de Bedford.

En mai 1424, la Bourgogne rompit les relations avec le duc de Bedford et parvint à un accord avec Charles VII. Malgré les serments solennels échangés par Jean V et Bedford à peine un an plus tôt, des négociations entre la Bourgogne et Charles VII eurent lieu à Nantes, en présence de Jean V. Plusieurs traits trahissent l'influence de Jean V dans le « traité de Nantes », par exemple le fait que l'on excepta de l'amnistie générale « les enfants de Bloys que l'on solloit nommer de Penthièvre, et leur mère », et la nomination de Jean V lui-même comme l'un des conservateurs de ce pacte (14).

Le 13 novembre fut accordé le mariage entre Isabelle de Bretagne et Louis, duc d'Anjou (15). La dot fut encore un souci pour le duc de Bretagne. Il ne pouvait disposer immédiatement d'une somme de 100.000 francs, ce qui était pourtant une somme raisonnable à mettre entre les mains d'Isabelle. C'est alors que Charles VII se conduisit en ami ; il avança l'argent et prit en gage le duché de Touraine. Du fait que Châtillon et Langais étaient occupés par les Ecossais, Jean V accepta que Chinon servît de garantie si ces deux autres places n'étaient pas évacuées avant la Saint Martin. L'abandon de l'alliance anglaise en 1424 était éclatant. La victoire des Anglais à Verneuil n'arrêta pas cette désertion. Le connétable Buchan fut tué au cours de cette bataille et c'est Richemont qui lui succéda.

Le trafic des rançons n'en continuait pas moins. Le 6 février 1425, un sauf-conduit fut délivré à Arnauld de Saintamour, seigneur de Zouzac, prisonnier de John Popham, chevalier, afin qu'il pût se rendre en France pour chercher sa

(12) P.R.O., Diplomatic Documents, E 30, 380 A.

(13) BLANCHARD, VI, p. 125.

(14) *Ibid.*, p. 127.

(15) *Ibid.*, p. 135.

rançon (16). Le 23 avril, un sauf-conduit semblable fut délivré à John Dunhed, prisonnier lui aussi de John Popham (17) et le 10 mai, un autre fut délivré à Thomas Ryngold de Boston (18).

Jean V se serait rapproché encore plus de Charles VII. Un document, daté du 7 octobre (19), stipule que Charles VII considérait Jean V « comme son plus proche », que, le duc étant venu lui rendre visite afin de lui suggérer de faire « offre raisonnable aux Anglois », Charles VII avait insisté sur l'expulsion de ses ennemis et la récupération de sa seigneurie. Sur quoi Jean V demanda le contrôle des finances de Languedoc afin de faire la guerre aux Anglais, tout en laissant assez d'argent au roi de France pour ses dépenses personnelles. Ce récit est loin d'être à l'abri de toute suspicion. Jean V cherchait continuellement à rejeter la responsabilité d'une initiative sur quelqu'un d'autre. Il est également remarquable que toute action diplomatique entamée par Jean V se terminait invariablement par une demande d'argent ou bien de prolongation de crédit. Toutefois, le summum de l'ironie était cet air sévère que Jean V simulait envers les Anglais ; attitude qu'il était prêt à abandonner quand Charles VII ne serait plus d'accord avec lui, et si promptement qu'on pouvait se demander si cette attitude n'était pas une simple pose. Jean V promit de soutenir Charles VII de tout son pouvoir contre les Anglais, afin de l'aider à recouvrer sa seigneurie et, fait qu'il est superflu de mentionner, il promit également de se battre contre Olivier et Jean de Blois (20). Jean V choisit ce moment pour rendre hommage à Charles VII (21).

Les sentiments de Jean V s'expriment dans les instructions données au héraut qu'il envoya au duc de Bourgogne le jour de Noël 1425. Ayant juré fidélité au duc de Bedford en avril 1423 et après avoir intrigué contre lui au cours des deux années qui suivirent, Jean se plaignait à présent à Philippe

(16) P.R.O., 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 2 and 3 Henry VI, membrane 3.

(17) *Ibid.*, membrane 5.

(18) *Ibid.*, membrane 5.

(19) BLANCHARD, VI, p. 160.

(20) *Ibid.*, p. 160.

(21) L'abbé BOUQUAY, *Gilles de Bretagne, Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 4, 1930, p. 55. — DOUGET et HAVY-JESSÉ, *Deux féodaux*, p. 76.

de Bourgogne de ce que Bedford essayait d'entraîner les Penthièvre à entrer dans une alliance contre Jean, violant ainsi cette autre alliance que Jean V se vantait d'avoir respectée (22). On peut voir là ou une preuve d'hypocrisie, ou un procédé usuel en diplomatie. Remarquons que Jean V essayait toujours de se justifier, ce qui signifiait qu'il avait des principes et pensait qu'il ne devait pas s'en écarter, même si cela lui arrivait plus souvent qu'à son tour. Il souhaitait informer Philippe qu'il avait rendu visite à Charles VII à Saumur, mais dans l'unique but de réconcilier le roi de France avec le duc de Bourgogne. Le résultat de cette visite était que les responsables du meurtre de Jean sans Peur, selon la propre déclaration de Jean, avaient été bannis, et que le roi acceptait l'arbitrage de la Bretagne et de la Savoie. Il n'y avait donc aucune raison valable pour que l'alliance franco-bourguignonne fût encore repoussée. Des termes de la paix entre l'Angleterre et la France, Jean donnait une interprétation tout à fait différente de celle de l'année précédente. Il avait alors décrit Charles VII comme trop exigeant, insistant sur l'expulsion des Anglais et sur la récupération de son royaume. Charles VII passait, à présent, pour un ami, et c'était Bedford qui était trop ambitieux parce qu'il persistait à soutenir la prétention des Lancastre au trône de France. De plus, Jean V agissait subtilement en se faisant l'interprète des vœux de la Bourgogne, lorsqu'il dévoilait les intentions de Bedford.

Jean V pressait la Bourgogne d'ouvrir immédiatement des négociations avec Charles VII et, si le besoin s'en faisait sentir, il offrait ses bons offices. On avançait que les trois ducs de Bourgogne, de Savoie et de Bretagne auraient plus de chances d'obtenir une paix générale et feraient plus facilement entendre raison aux Anglais. Le dernier message de Jean adressé au duc de Bourgogne était semblable à celui qu'il avait envoyé à Charles VII un an plus tôt. Le duc de Bourgogne devrait s'interposer entre Bedford et les Penthièvre et se déclarer catégoriquement, « hautement » prêt à soutenir la Bretagne contre Bedford, Penthièvre et quiconque essaierait de porter atteinte à Jean V (23).

Quelle image de Jean V nous suggère la diplomatie de ces années ? Agé de moins de quarante ans, il avait l'expérience

(22) BLANCHARD, VI, p. 164.

(23) *Ibid.*, p. 164.

des coups durs. Il avait perdu l'optimisme de la jeunesse et tout lui paraissait sombre. Il n'avait confiance en personne. Son instinct le poussait à tout peser et à réfléchir jusqu'à ce qu'il eût découvert la vérité, souvent désagréable, qui se dissimulait derrière les visages et les mots. Son esprit fonctionnait obliquement et s'exprimait par des moyens détournés. C'était devenu chez lui une habitude que de pacliser avec tous. En prévoyant le pire de tout le monde, il était sûr de n'être trompé par personne. En s'alliant avec les deux camps il était certain de figurer parmi les vainqueurs.

Pour quelqu'un qui s'était mesuré avec Henry V, ces défauts étaient peut-être inévitables ; mais ils entachaient néanmoins son caractère. Celui qui par principe doute de tout le monde, finit tôt ou tard par se méprendre sur quelqu'un ; il perd ses facultés de discernement, ainsi que le sens des proportions. D'autres faiblesses peuvent assaillir et miner sa raison. Les craintes qui avaient obsédé Henry tourmentaient également Jean V. Son orgueil ou la confiance en son étoile faisaient contrepoids. Les preuves que Jean se considérait comme chanceux ou adroit et peut-être les deux, depuis qu'il avait survécu à la crise de 1422, ne manquent pas. Depuis lors, puisqu'il avait pu faire face à Henry V, ce serait pour lui un jeu d'enfant que de se mesurer avec Bedford. Il ne s'est jamais dit que la conservation de sa couronne et de sa vie était uniquement due à la grâce de Dieu, et qu'il lui serait fatal de sous-estimer ses adversaires, Bourgogne, Bedford ou Penthièvre. Il est impossible d'accepter l'idée que de telles considérations ne lui furent pas suggérées par les officiers en qui il avait entièrement confiance ; même s'il se faisait fort de dédaigner de telles suggestions. Pour son entourage, c'était peut-être une tragédie que de voir les promesses de la jeunesse se faner dans la maturité, ou bien ils ressentaient la même désillusion qu'exprimait le poète Blondel (24).

C'était précisément une telle faute de jugement que Jean V allait commettre. Le caractère de Bedford était très différent de celui d'Henry V : il était beaucoup moins théâtral ; il agissait de façon plus directe. Il avait conclu un accord

(24) *Bibliothèque de l'École des chartes*, LIV, 1892, — J. LEBOUR, *De reductione Normanniarum*, II, 1, ch. V, éd. Stephenson, p. 17.

solennel avec Jean V en avril 1423, et ce dernier l'avait continuellement trahi depuis cette date. Jean V ne s'était pas seulement tourné vers Charles VII ; en plus il faisait tout ce qu'il pouvait pour rallier la Bourgogne à sa cause. On ne sait pas exactement à quel moment Bedford en eut la certitude. Il ne dévoila pas ses pensées et, à cet égard, se montra meilleur dirigeant que Jean V. L'administration anglaise elle-même, de l'autre côté de la Manche, ne laissa rien filtrer des intentions de Bedford. Au cours de l'été 1425, des lettres de protection furent délivrées comme de coutume à des marchands bretons tel que Jacques Carmelec, de St-Pol-de-Léon (25).

Depuis vingt ans, depuis le 11 juillet 1406, l'Angleterre et la Bretagne étaient officiellement en paix. Des actes de piraterie avaient été commis dans les deux camps, mais entre les deux dirigeants, il y avait eu des trêves et des alliances qui avaient même survécu à la guerre, en Normandie. Si Jean V l'avait désiré, il aurait pu entretenir les mêmes relations avec Bedford. Mais maintenant, faute d'apprécier le tempérament de son rival et d'avoir fait évoluer sa tactique en conséquence, Jean V voyait s'effriter entre ses mains le résultat de vingt ans d'efforts. La déclaration de guerre était la rupture non pas d'une trêve mais d'un traité, celui du 17 avril 1423, qui lui avait été imposé après son adhésion au traité de Troyes du 8 octobre 1422.

Le 15 janvier 1426, le sceau privé mit la machine de guerre en route quand le conseil décida que le garde de ce sceau mandaterait le lord chancelier. Celui-ci devrait à son tour expédier un bref sous le grand sceau du roi destiné à l'amiral, et à tous les shériffs leur ordonnant de faire proclamer dans les endroits habituels qu'il y avait « *guerram apertam* » entre le roi, son royaume, ses seigneurs et ses sujets et, d'autre part, le duc de Bretagne, ses seigneurs et ses sujets (26). Au cours des mois qui suivirent, des commissions de guerre furent délivrées. Le 6 février, John Newnham, John Lawrence, John Haynon et Louis Mervys se virent confier la tâche de mettre sur pied de guerre tous les hommes valides habitant l'île de Wight, et de défendre la côte contre les sujets du duc de Bretagne, qui avait une forte flotte courant les mers, et à qui

(25) P.R.O. 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 2 et 3, Henry VI, membrane 1, note au bas de la page.

(26) B.M. Cotton, ms. Cléopatra, f. 4. — RYMER, X, p. 349. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 245.

l'on prêtait l'intention de vouloir envahir diverses parties du royaume anglais (27). Les shériffs, les baillis et divers officiers reçurent l'ordre de les aider dans cette tâche (28). Des lettres rédigées dans le même sens furent adressées au prieur de Plympton (29) et, le 19 mai, aux chevaliers du comté de Devon (30).

Le 9 mars, le même conseil réuni à Leicester agissait pour que les Penthievre fussent en sécurité en Angleterre. On décida que l'on donnerait au chancelier des instructions afin qu'il envoyât au sénéchal d'Aquitaine des lettres de sauf-conduit destinées à Jean et à Olivier de Blois (31). Une semaine plus tard, des lettres patentes furent délivrées, leur permettant de se rendre avec une garde de 60 hommes d'armes, soit vers Bedford en France, soit vers le conseil en Angleterre, en France ou en Aquitaine (32). Afin d'éviter la confiscation de leurs terres en dehors de la Bretagne, le conseil prit la précaution supplémentaire de demander au conseil de Bordeaux, aux barons, chevaliers et écuyers du duché de Guyenne de garder leurs terres (33).

Les choses se présentaient assez mal pour Jean V. Il reçut quelque soutien moral du poète Robert Blondel. Son œuvre écrite en latin fut traduite en français et offerte au duc de Bretagne par Robert Regnault. En reconnaissance, ils furent tous deux exemptés des droits qu'ils auraient dû payer sur 60 pipes de vin qu'ils faisaient entrer en Bretagne (34). Hors cela, il ne fut aidé par personne, pas plus par Charles VII que par la Bourgogne. Les critiques de Lemoine qui voyait dans la faiblesse du caractère de Jean V la cause initiale des difficultés qu'il éprouva à faire une guerre ouverte à l'Angleterre, si vraies qu'elles soient en théorie, semblent particulièrement mal venues en 1426 (35), alors que Jean V affronta seul les Anglais. L'échec que Richemont subit au siège de Saint-

(27) CHAMPOLLION-FIGAC, p. 406.

(28) *Ibid.*, p. 407.

(29) *Ibid.*, p. 407.

(30) *Ibid.*, p. 403.

(31) RYMER, X, p. 355.

(32) P.R.O. 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 1425-6, Membrane 8. — RYMER, X, p. 354.

(33) *Ibid.*, p. 355.

(34) Bibliothèque de l'École des chartes, LIV, 1893, p. 123. — J. LEMOINE, *Un mandement de Jean V, duc de Bretagne, en faveur de Robert Blondel et Robert Regnault*.

(35) J. LEMOINE, *op. cit.*, p. 124.

James-de-Beuvron, le 6 mars 1426, rappela Jean V à la réalité et l'amena à conclure une trêve de trois mois (36). En août, Jean V avait renoué les relations diplomatiques informant le chancelier anglais que son propre chancelier, envoyé à Chartres avec une partie de la suite de son neveu Alençon, avait reçu l'ordre de se rendre à Paris. Alençon était prisonnier des Anglais depuis la bataille de Verneuil et devait payer une rançon de deux cent mille couronnes d'or. Alençon était appauvri. Le roi était également en fort piteux état, ainsi que tous ses amis et parents. Ainsi donc, comme Charles d'Orléans, il avait de fortes chances de rester indéfiniment prisonnier. Alençon avait alors décidé de vendre son héritage, la baronnie et seigneurie de Fougères et il l'offrit à Jean V. Jean, en guerre avec l'Angleterre, était incapable de payer. Alençon lui demanda la permission de vendre sa seigneurie en petits lots, à l'exception de la ville et du château de Fougères (37).

En septembre 1426, Jean V était toujours en guerre ouverte contre les Anglais. Au cours de ce mois, il envoya son chancelier, Jean de Malestroît, chez le duc de Bourgogne, en vue d'empêcher un rapprochement entre l'Angleterre et la Bourgogne. On lui conseilla de rappeler au duc de Bourgogne la perfidie traditionnelle des Anglais et de citer des lettres toutes récentes qui le prouvaient. Ces lettres avaient été soi-disant signées par le comte de Suffolk et ce sont ces preuves que Guillaume Benoît apportait en Bourgogne (38). Le chancelier devait également rappeler à Philippe que les Anglais s'étaient rendus responsables de la mort de son père (39), version qui ne concordait pas avec celle qui avait été avancée le jour de Noël 1425 (40). Il devait également faire remarquer que le duc de Bretagne n'avait jamais désiré voir le royaume tomber en des mains étrangères et qu'il avait toujours dissimulé tout ce qu'il pouvait aux Anglais. Le chancelier devait alors révéler que les Anglais essayaient de persuader à Jean V d'entrer dans un complot contre la Bourgogne, sollicitation à laquelle il avait résisté. L'ambassadeur devait également rappeler au duc de Bourgogne que plus les Anglais devenaient puissants

(36) MORICE, *Histoire*, I, 498. — DOUËT D'ARCO, *Chroniques de Monstrelet*, IV, 284.

(37) BLANCHARD, VI, 189.

(38) *Ibid.*, 190.

(39) *Ibid.*, 191.

(40) *Ibid.*, 164.

dans le royaume, plus le danger était grand pour la Bourgogne et la Bretagne et qu'alors il était plus important que jamais qu'ils fissent alliance. Il devait ajouter qu'à cette fin le roi de France était prêt à recevoir des offres de la Bourgogne. Finalement le chancelier devait faire remarquer que la Bourgogne était loin d'avoir les faveurs du roi d'Angleterre et même des ducs de Bedford et de Gloucester. A cette époque, il y avait de nombreuses divergences chez les Anglais. Suffolk et Salisbury se montraient hostiles à Bedford ; mais il suffisait que tous se missent d'accord pour que le sort de la Bourgogne fût réglé, et rapidement. C'était donc dans son propre intérêt que la Bourgogne se devait de conclure une alliance qui serait bénie par le Pape (41).

Ni la finesse de Jean V, ni la force de persuasion de son chancelier ne donnèrent les résultats espérés. Jean V renouvela sa tentative trois mois plus tard, le 20 décembre 1426. Il rechercha le soutien de la Bourgogne en envoyant Simon de Lhoie sur les traces de son chancelier. L'histoire que Lhoie devait raconter était à peine moins naïve que le dossier qui avait été confié à Malestroît. En voici l'analyse : le comte de Warwick avait fait des offres à Jean V, il avait proposé une paix définitive par l'intermédiaire de son ambassadeur. Jean V avait rejeté cette offre parce qu'il ne connaissait pas les intentions de la Bourgogne. Il avait cependant accepté de conclure une trêve, mais les Anglais avaient alors hésité, désirant d'abord avoir des entretiens plus poussés. Jean V avait donné l'ordre à ses ambassadeurs en Angleterre de se rendre à un endroit désigné après Noël afin de traiter en vue d'une trêve et d'une paix finale, mais sans avoir mandat de conclure la paix finale avant que le duc de Bretagne connût les véritables intentions du duc de Bourgogne. De Lhoie reçut alors l'ordre de demander à la Bourgogne d'envoyer ses ambassadeurs pour renforcer la mission bretonne. Quant à une contribution en vue d'une paix finale, Jean V déclara qu'il était prêt à livrer la forteresse de Pontorson à la Bourgogne à condition que les Anglais démolissent celle de Saint-James-de-Beuvron, qui, selon Jean V, faisait partie de son héritage ducal (42).

(41) BLANCHARD, VI, 191. — DESPLANCHÈRE, *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais*, 1867, p. 47.

(42) BLANCHARD, VI, p. 196-197, cit. Arch. Côte-d'Or, B. 11897.

Les tentatives que fit Jean V pour élaborer une alliance définitive contre l'Angleterre évoluèrent au cours de l'année 1426. Toujours sans aucune aide de la France ni de la Bourgogne, et se trouvant une fois de plus seul entre l'Angleterre et la France, Jean V devait encore décider dans quel sens il devait s'orienter. Ses sujets l'aiderent à mettre fin à ses doutes. Le 4 janvier 1427, Jean V exempta de la garde du château de St-Aubin-du-Cormier, ses sujets vivant entre Vittré et le Maine et entre Châtillon, le Maine et Fougères, parce que la région était dépeuplée. Seuls y demeuraient ceux qui ne pouvaient être d'aucun service, les femmes et les enfants. Jean reconnaissait que tous ceux qui étaient susceptibles de servir à la garde des châteaux étaient ou morts ou fugitifs ou prisonniers des Anglais (43). Au cours du même mois, Jean reçut une requête de l'aumônier de l'hôpital St-Nicolas de Vittré, l'informant qu'en conséquence de la guerre entretenue par les Anglais dans le voisinage, l'hôpital avait été envahi par les réfugiés, les mendiants et les invalides et qu'il ne pouvait plus les nourrir tous ; d'autant plus que la situation était devenue impossible depuis que les Anglais avaient incendié les propriétés environnantes. Et ce n'étaient pas seulement les sujets de Jean V qui souffraient ; lui-même commençait à s'en ressentir. Les exemptions de fouage qu'il fallait accorder dans nombre de cas diminuaient ses revenus : c'était là le commencement de la fin (44).

Si tel était le travail de pillards fourrageant en avant-garde, que se passerait-il lorsque le gros de l'armée arriverait ? Bedford retourna en France en mars 1427. En approchant dans le Maine la guerre le rendit plus méchant. Le 28 avril, Bedford donna au comte de Salisbury tous les fiefs appartenant au duc de Bretagne qui se trouvaient à l'extérieur de son duché. Le mois de mai 1427 vit la chute de Pontorson. Un secours de la France ou de la Bourgogne restait impensable. Les mauvais jours arrivaient. Jean V qui depuis toujours s'attendait à ce que l'attaque des Anglais se portât contre l'Île-de-France au cœur du royaume, s'apercevait à présent qu'il y avait de grands risques que ce fût lui qui fit les frais de l'attaque.

(43) BLANCHARD, VI, p. 78.

(44) *Ibid.*, p. 199.

Il agit alors de la seule façon intelligente et demanda à Bedford à quelles conditions il arrêterait les hostilités. Bedford acceptait de sauvegarder les privilèges accordés à la Bretagne à condition que Jean V lui jurât fidélité. Le 3 juillet 1427, des lettres de procuration au nom d'Henry VI furent délivrées de Paris, mandant à l'abbé de Fécamp, à Talbot et à deux autres personnes de conclure un traité de paix et une alliance avec Jean V, en réponse aux offres qu'il avait faites au duc de Bedford (45). Le traité fut scellé le même jour pour le compte du duc de Bedford (46).

La guerre coûtait cher à Jean V. En août 1427, il versa 200 livres pour la défense de Brest (47). Il maintenait l'exonération des taxes de façon que ses sujets pussent s'acquitter de leurs rançons envers les Anglais (48). Le 8 septembre, Jean V accepta les conséquences du traité de juillet et afin de se ménager les faveurs de Bedford, il souscrivit au traité de Troyes (49). Cette fois-ci, Bedford avait la volonté d'obtenir un engagement aussi catégorique qu'un parchemin le permettait. Jean V, ses fils François et Pierre, se virent demander de ratifier le traité après avoir prêté serment ; l'assemblée des états de Bretagne dut agir de même ; le compte rendu des serments fut rédigé par savants notaires et envoyé en Angleterre (50). Les débats de conscience individuels de ce dramatique épisode se situent en dehors du cadre de cette étude. Malgré tant d'adversité, il y en eut qui refusèrent. Le vieux vicomte de Rohan protesta contre le consentement accordé par son fils le 3 septembre (51), disant que, convoqué avec les

(45) Arch. L.-A., E 121, 9.

(46) *Ibid.*, E 121, 10.

(47) BLANCHARD, VI, p. 208.

(48) *Ibid.*, p. 209.

(49) Archives nationales, J 244a, n° 98.

(50) P.R.O., 45th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 15, 434. Ce qui reste est en mauvais état, lire 7 septembre pour l'adhésion de Jean V. — BLANCHARD, VI, p. 210. Le zig-zag suggère que l'on peut encore voir un double dans Arch. L.-A. À proprement parler, ce document ne peut être retenu comme une preuve irréfutable d'un serment, pas plus qu'on n'y décelé la moindre référence au traité de Troyes. Le préambule mentionne que le procureur général a montré publiquement certaines lettres patentes de Jean V, duc de Bretagne, et de ses fils, la suite ayant été détruite par pourriture. Il en était ainsi au xv^e siècle. RYMER, X, 378. Cependant, le sens et la date coïncident si étroitement avec le reste de l'histoire que le fragment peut être considéré comme une preuve positive en sa faveur. MORICE, Preuves, II, col. 1198.

(51) MORICE, Preuves, II, col. 1202.

autres, il avait été contraint de souscrire au traité par la force, par la terreur et les menaces (52). Sa protestation personnelle évoquait la destruction du duché qui ne manquerait pas de suivre l'arrivée des Anglais (53). Il semble bien que dans la famille ducale même l'opinion était partagée. Jean V ratifia le traité le 8 septembre 1427. Les états en firent autant le lendemain et François, fils aîné du duc, signa seulement une semaine plus tard. L'épisode révèle le caractère de Jean V qui n'apparaît pas sous le bénin langage de la diplomatie et qui contraste avec la débonnaireté qu'on lui prête généralement (54).

Jean V luttait et cherchait de l'aide contre Bedford. Le 24 octobre il envoya Jean Stewart, connétable d'Ecosse, en mission dans ce pays. Il investit 500 livres dans ce voyage (55). Si le but était de recruter des Ecossais pour la garde du duc, c'était cher, le quart de ce qu'il fallait investir pour faire venir une reine. Si c'était dans un but diplomatique, il s'agissait de rallier les Ecossais contre les Anglais. C'était une solution désespérée. L'alliance traditionnelle c'était l'Ecosse et la France contre la Bretagne et l'Angleterre. Le duc de Bretagne forcé par le régent d'Angleterre à se tourner vers l'Ecosse pour implorer son assistance, c'était le geste d'un homme qui se noye, se raccrochant à un fétu de paille. Rien ne prouve que sa démarche réussit.

Les querelles habituelles au sujet du paiement du domaine de Jeanne continuèrent, ainsi que le trafic des rançons. Le 13 décembre, des sauf-conduits furent délivrés à des serviteurs du comte d'Eu qui portaient rendre visite à leur maître prisonnier en Angleterre (56). Trois jours plus tard, un sauf-conduit fut délivré à John Joee de Bretagne, prisonnier de William de Forde, de Winchelsea, pour

(52) MORICE, II, col. 1202 « et inter caeteros fuisse ad haec vocatus, coactus et compulsus per eundem dominum ducem per vim, alique terrores, minus ipsius Ducis hujusmodi pacem cum dictis Anglicis ».

(53) *Ibid.*, 1203 « destructionem ducatus Britanniae propter terribiles incursus Anglorum ».

(54) *Ibid.*, 1200-1201. « Mollesse », c'est le mot de Lemoine. Notes 34 et 35 ci-dessus.

(55) BLANCHARD, VI, p. 213. — Ce n'est qu'en 1441 que le fils aîné de Jean V, François, veuf de Yolande d'Anjou, épousa Isabelle, fille du roi d'Ecosse, Jacques I^{er}.

(56) P.R.O., 38th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 6 Henry VI, membrane 5.

qu'il se rende en Bretagne chercher sa rançon (57). Cette histoire lassante s'éternise. C'est un va-et-vient continué d'année en année. En mai et en décembre 1428 (58) et aussi en octobre 1429 (59), des sauf-conduits furent délivrés au serviteur du comte d'Eu qui était prisonnier en Angleterre ; en octobre 1429 (60), à ceux aussi qui traitaient avec le comte de Warwick pour la rançon de John Ragnell qui était son prisonnier (61). Jean V continua de discuter le paiement du domaine de Jeanne. Les ennuis ne provenaient pas tant du fait que le duché était hostile à l'Angleterre (62) que du fait qu'il ne fallait pas tenter l'impossible, car le comte de Nantes devait non seulement fournir le douaire de Jeanne mais également une rente de 500 livres par an à la belle-sœur de Jean V, la comtesse d'Etampes, et le receveur ne pouvait pas trouver de l'argent pour les deux (63). En décembre 1429, les paiements dus à Jeanne sur le revenu du comté furent honorés (64) et ils continuèrent d'être faits au cours des mois qui suivirent (65). Les mêmes histoires de pillages continuèrent le long des frontières. En mars 1428 une mission fut envoyée à Seales, pour que cessent ces pillages sur les domaines de Laval et de Vitry (66).

La situation est assez bien exposée par les dossiers adressés aux sheriffs en 1428 (67). Ils y étaient informés que le duc de Bretagne avait renoncé en vertu de lettres patentes à tout ce qu'il avait entrepris contre la couronne anglaise ; qu'il avait juré d'observer le traité de paix finale entre l'Angleterre et la France ; d'obéir aux rois d'Angleterre et de France ainsi qu'au régent pour les affaires qui concernaient le gouvernement de la France ; d'être et de demeurer « *in perpetuum homo noster* » vis-à-vis du roi et de ses héritiers en qualité de rois de France ; il avait promis de rendre hommage pour le duché de Bretagne dans les trois mois qui s'écouleraient après la

(57) *Ibid.*, Henry VI, membrane 17.

(58) *Ibid.*, Henry VI, membrane 6.

(59) *Ibid.*, membrane 1.

(60) *Ibid.*, membrane 27.

(61) *Ibid.*, 8 Henry VI, membrane 27.

(62) LOBINEAU, I, 575, 581.

(63) BLANCHARD, VI, p. 236.

(64) *Ibid.*, p. 236.

(65) *Ibid.*, p. 237.

(66) *Ibid.*, p. 223.

(67) RYMER, X, 385.

formulation de la demande au roi d'Angleterre et à ses héritiers, en qualité de roi de France, de la même façon que ses prédécesseurs avaient accoutumé de le faire. Juridiquement, cette formule ne permet pas de soutenir que Jean V eût entrepris de rendre hommage à qui que ce soit autre que le roi de France (68). Un an plus tard, le 12 janvier 1429, les capitaines et habitants de la Guerche prêtèrent serment d'observer le traité de paix conclu entre le duc de Bretagne et les Anglais. Ils prêtèrent serment entre les mains de Robert d'Épinay, chambellan du duc (69). Une nouvelle ambassade fut envoyée par Jean V au duc de Bedford qui résidait en France (70), après avoir consulté Jean, duc d'Alençon. Cependant, il n'y a rien pour ruiner l'impression que Jean V avait été arrêté dans son élan par le duc de Bedford.

Dans les sept années qui suivirent la mort d'Henry V, Bedford s'était montré l'homme fort, maître de la situation en France. Il n'avait pas désiré la guerre. Mais il avait tiré d'un mauvais pas le royaume d'Angleterre aventuré par son aîné. Jean V, lui, faisait triste figure. Après la mort d'Henry V il s'était montré trop réjoui et surtout trop enflant en lui-même. Il avait sous-estimé Bedford en le trahissant. Quand Bedford découvrit la tricherie de Jean, avec son esprit militaire, il déclara la guerre à la Bretagne. C'est à ce moment que Jean V mesura son manque de jugement. Il avait eu le tort d'attendre une aide de la Bourgogne et de Charles VII. Il avait commis une erreur semblable en sous-estimant l'ambition et la détermination des Penthièvre. Il s'en était tiré, par chance, la vie sauve. Grisé par la mort d'Henry V, il avait pris l'initiative et traité Bedford et la Bourgogne en égaux. Il croyait qu'il pouvait inspirer confiance à Bedford tout en le trompant avec tout le naturel du monde. Henry V aurait essayé de prendre Jean V à son propre jeu. La méthode de Bedford était de s'assurer d'abord du succès, puis d'attaquer. Une fois Jean V en guerre contre l'Angleterre le dauphin et la Bourgogne le laissèrent complètement seul. Ce rôle dépassait l'envergure

(68) Telle était nettement la déclaration de Jean V le 8 septembre 1427 : « Promettons estre, serons et demourrons perpetuellement *hommes* de mondit seigneur le roy et de ses hoirs roys de France ». Arch. nat. J 244 n. n. 98.

(69) Arch. L.-A., E 121, 8.

(70) BLANCHARD, VI, p. 239.

de Jean V comme il l'apprit lorsqu'il reçut la réponse de Bedford.

Ce n'étaient pas là erreurs d'un jeune inexpérimenté, mais celles d'un homme qui aurait bientôt quarante ans et qui avait pratiqué l'art de gouverner avec l'absence de scrupules de toute l'Europe depuis un quart de siècle. Ce n'étaient pas des fautes sentimentales. C'était un manque complet de bon sens. Quelle était la cause de telles erreurs ? Blondel suggère qu'il s'était épuisé, gâchant ses forces en menant une vie désordonnée, prenant le jour pour la nuit et la nuit pour le jour. Mais un homme peut mener une vie désordonnée et cependant garder intacts ses facultés politiques et son sens des affaires. D'ailleurs, Jean V avait quelques uns des meilleurs conseillers d'Europe. Sa confiance en lui-même l'avait-elle conduit à les ignorer ?

Il n'y a peut-être pas de réponse à ces questions en dehors du caractère de Jean V lui-même. Finalement, il fut dominé par les événements. En 1427, Bedford l'obligea à se soumettre, d'une façon beaucoup plus complète que n'avait jamais fait Henry V. Il fut forcé de souscrire au traité de Troyes et d'intimider sa propre famille ainsi que la noblesse bretonne afin qu'elles agissent de même. Pour le moment il ne semblait pas y avoir d'autre issue : Bedford le tenait en cage.

CHAPITRE VIII

DE L'ALLIANCE A LA TRÊVE

1429 - 1435

A quarante-deux ans, alors qu'il aurait dû être en pleine force, les nerfs de Jean V étaient en piteux état. Il n'avait jamais cherché l'aventure comme l'avait fait son père ou son frère le connétable de Richemont. Quand il était incertain, son inclination était de ne pas agir. A présent, son instinct répondait à sa politique.

En 1429 se produisirent l'avance de Bedford vers le sud de la Loire, le siège d'Orléans, porte de l'Île-de-France, la délivrance de la ville dix jours après l'arrivée de Jeanne d'Arc, l'échec des Anglais à Patay et le couronnement de Charles VII à Reims. En face de ces événements qui prirent plus tard un relief si extraordinaire, Jean V montra une inertie totale. Il semble ne pas avoir influé sur les événements. Les affaires courantes étaient expédiées par la chancellerie et la trésorerie, mais il n'y a aucun signe de décisions à l'échelle supérieure. L'opinion contemporaine croyait qu'il était tombé dans l'indolence due à son âge, mais également dans les excès que l'on attribue habituellement à la jeunesse (1).

Les missions en Bretagne piétinaient notoirement. Au-delà d'Ancenis ou de Fougères, le cheval le plus vif ralentissait son allure. Bernard de Montferrand quitta Rouen pour la Bretagne le 9 novembre 1429, chargé d'affaires vitales selon la cour d'Angleterre. Il s'en retourna seulement le 8 mars 1430 et, le 28 du même mois, il obtenait le remboursement de ses

dépenses, à raison de huit livres par jour, par le receveur-général de Normandie. Il reçut au total £ 960. La mission dura 120 jours, 15 jours de plus que celle d'Honyngham pour Henry V en 1415. Le coût de la mission faisait supposer quelque chose de plus qu'une simple routine. Elle se distinguait par la présence d'un héraut royal intitulé « Richemond » ; Montferrand était autorisé à renvoyer en Angleterre un diplomate de moindre envergure, Eliot de Carveile, afin de parvenir à un accord avec Jeanne au sujet du comté de Nantes (2). Montferrand fut retardé à Dol pendant longtemps, sur quoi Jean V prétendit que c'était « par faute de conduite » ; mais il se trouvait être coupable lui-même pour avoir payé cinquante livres à Montferrand. Ces cinquante livres furent considérées comme dépenses dans les rapports, mais il s'agissait d'un pot-de-vin destiné à obtenir de Montferrand qu'il fermât les yeux et « qu'il n'en fist nul mauvais rapports (3) ».

Jean V avait prouvé sa capacité d'attendre la onzième heure et il avait même montré, rarement il est vrai, qu'il était prêt à agir lorsque la douzième heure sonnait (4). Son moral avait été si ébranlé qu'il n'osait plus rien entreprendre. Blondel le condamne pour sa fainéantise. Ces attaques étaient à la mode et non réservées à Jean V. Alain Chartier dans le *Quadriloge invecitif* (5) formula des critiques semblables et, plus tard, Jean Jouvenel des Ursins agit de même dans ses *Epistres au Roi*. L'un citait prophétiquement les exemples de Ninive et de Rome ; l'autre faisait remarquer le sort lamentable des paysans, et reprenait en écho le cri « *Quare obdormis, Domine ?* ». Se représenter Jean V purement et simplement comme indolent serait faux. Plutôt il avait connu le prix de la défaite par de rudes expériences, et il avait besoin d'être convaincu avant de s'engager à nouveau dans une action. Il s'entoura donc de cercles de défense ; il devint de plus en plus difficile de l'aborder. Il était facile de conclure qu'il avait abdiqué. Rien n'aurait été moins vrai. Jean V ne voulait rien faire qui risquât d'envenimer ses relations avec

(2) BLANCHARD, VII, p. 266-267.

(3) *Ibid.*, p. 267.

(4) LYONNET, IX, p. 422.

(5) L'auteur doit cette référence à W.P. Ellis, qui l'a autorisé à lire sa thèse, « *Alain Chartier and the political condition of France in 1422* », Tate Library, University of Liverpool, 1934, non publiée.(1) J. LEMOINE, *op. cit.*, p. 123-127.

Bedford. Il pensait qu'il valait mieux perdre du temps que de risquer des entreprises aux conséquences imprévisibles. C'était difficile à mettre en pratique. Officiellement, il évitait les situations où il aurait eu à dire « non », en évitant ceux qu'on envoyait le voir. On faisait attendre interminablement les messagers dans l'espoir que, fatigués peut-être, ils s'en iraient. Georges Riguemen, lieutenant du Maine, par exemple, dut attendre quinze jours à Rennes avant d'obtenir une réponse (6). Ils pouvaient être reçus par un conseiller du duc ou, en dernier ressort, par un officier supérieur tel que Mauléon ou bien par le chambellan Châteaugiron, mais non par le duc.

Ce Jean V évasif devenait complètement étranger à tout ce qui était extérieur à la coquille où il s'était retiré. Les marchands pouvaient aller et venir. Pierre Chouen reçut un sauf-conduit le 11 janvier 1430 pour se rendre en Angleterre (7) avec trois bateaux, et aussi Jean Conan, le 28 mai 1430, afin de s'en retourner de Weymouth en Bretagne (8). La nouvelle de la capture de Jeanne d'Arc par les Anglais ne signifia rien pour Jean V ; il était plus profitable de permettre aux marchands de passer par la Bretagne. Le 18 juillet 1430, certains furent autorisés à traverser la Bretagne pour aller en Angleterre afin de rendre visite au duc d'Orléans qui y était prisonnier (9). Le même jour, Jean ordonna qu'une somme fût payée au vicomte de la Bellière, seigneur de Malestroit, prisonnier aux mains des Anglais, afin de l'aider à payer sa rançon (10). L'année qui suivit, l'attitude de Jean V fut toujours aussi détachée. Un bateau breton reçut protection le 3 mars 1431, pour voyager à des fins commerciales entre la Bretagne et l'Angleterre (11). Le procès de Jeanne d'Arc en février et mars suivi par son immolation le 30 mai 1431 ne secoua pas Jean V. Il ne s'émut que quand il vint à gagner ou perdre quelque transaction. Il donna 15.000 couronnes, le 31 juillet 1431, à Pierre de Rieux, maréchal de France, captif en

(6) BLANCHARD, VII, p. 12.

(7) P.B.O., 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 8. Henry VI, 1429-1430, membrane 25.

(8) *Ibid.*, membrane 11.

(9) *Ibid.*, membrane 7.

(10) BLANCHARD, VI, p. 281.

(11) P.B.O., 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 8. Henry VI, 1429-1430, membrane 12.

Angleterre. Rieux avait été obligé de vendre son château de Guenroët en vue de réunir les 25.000 couronnes qu'il devait verser pour sortir des prisons anglaises. Dans l'espoir de garder la seigneurie, son fils avait fait des offres de mariage à une nièce de Jean V, une fille du comte d'Etampes à qui Jean V avait promis 25.000 couronnes, à condition que cette somme fût dépensée à acheter le château de Guenroët, et à condition que le comte d'Etampes gardât au nom de sa fille une partie des terres, proportionnelle à la somme d'argent avancée, en garantie jusqu'à ce que le mariage fût consommé. 15.000 couronnes ayant été versées, les 3/5 des terres avec leurs revenus furent administrés conformément à l'accord. Le duc restait devoir 10.000 couronnes au maréchal de Rieux lorsqu'il serait relâché. De ces 10.000 couronnes le duc promit 8.000 que son Conseil réduisit à 5.000, puis à 2.000 couronnes. Le maréchal aborda le duc, lui fit remarquer la pénurie dans laquelle il était jeté, son seul héritage, la châtellenie de Guenrouët, étant aliéné, sur quoi le duc lui accorda, en plus des 2.000 couronnes, 15.000 autres de plus, qui comprenaient les 6.000, reliquat des 8.000 promises auparavant, 6.000 sur le premier fouage et, les 9.000 qui restaient, dans un délai de sept ans (12). On admitra que c'est une façon d'agir impeccable selon n'importe quel code, que d'assister un maréchal de France dans le paiement de sa rançon aux Anglais. Cependant les circonstances n'étaient pas sans apporter des avantages à Jean V. Un maréchal de France était un beau parti pour la nièce et un autre château dans la famille ; tout cela achevé avec les taxes payées par chaque foyer breton. Pourquoi, dira-t-on, s'attarder à tels détails pendant que le siège d'Orléans était levé, Talbot pris à Patay, Charles VII couronné à Reims, et Jeanne d'Arc brûlée à Rouen ? La vérité est que les détails intéressaient Jean V. Pour Jean V, Jeanne d'Arc aurait pu ne pas exister. Il est vrai que Richemont s'était battu à ses côtés. Mais Jean V avait assez à faire avec ses propres soucis. Les Anglais menaçaient sa frontière nord. Depuis Avranches, ils avaient menacé St-Malo et les environs du Poulet. L'affaire méritait attention, et il fallait redresser la situation avant qu'elle empirât. Le 16 août 1431, le Vneil, poursuivant de Pierre de Bretagne, fut expédié à

(12) BLANCHARD, VII, p. 1, n. 1057. Le château y est appelé Ranrouët.

Rouen (13) afin de rencontrer Bedford à ce sujet. Le 8 octobre 1431, James Godart fut envoyé à Rouen pour y accomplir une mission semblable avec le héraut *A ma vie* (14). Le 9 décembre 1431, Jean V ordonna le paiement de 600 livres à Georges Riguemen, écuyer anglais, lieutenant du Maine, qui était venu voir le duc à Rennes avec une compagnie de 240 cavaliers et y était resté 15 jours avant d'obtenir de réponse (15).

Jean V se souciait peu des difficultés de Charles VII. Il était engagé dans une lutte personnelle contre son propre neveu, le duc d'Alençon. Alençon, prisonnier des Anglais depuis la bataille de Verneuil, avait été obligé de vendre son héritage y compris la baronnie de Fougères afin de payer sa rançon qui s'élevait à 200.000 couronnes (16). Alençon avait offert la priorité à Jean V avant de demander la permission de vendre le reste en petits lots. La première réaction de Jean V fut qu'il ne pouvait acheter ce domaine, si important qu'il fut pour la frontière.

Alençon, une fois sa liberté recouvrée, fut si mécontent qu'il déclara la guerre à Jean V. Il est possible que Jean V ait tiré parti des déboires du duc d'Alençon. La ressemblance des moyens employés pour la libération du maréchal de Rieux et pour celle d'Alençon, avec en perspective les bénéfices gagnés par Jean V, montre deux choses. Premièrement, le commerce des rançons, indépendamment des actes de guerre, faisait baisser considérablement la valeur des domaines; c'est un lieu commun des agents immobiliers que tout bien n'a de valeur que ce qu'il apporte sur le marché; et, au cours de l'année 1430, le marché était en faveur de l'acheteur. Deuxièmement, le duc de Bretagne avait le pouvoir d'imposer ses achats à ses sujets; il semble qu'il n'hésita pas à se servir de ce droit.

La guerre qui s'ensuivit entre Jean V et Alençon révèle la façon dont Jean V exerçait son autorité. Alençon estimait que Fougères lui avait été arraché injustement. De son côté, Jean V n'eut aucune vergogne à demander secours aux Anglais contre Alençon. Les négociations entreprises entre août et

(13) BLANCHARD, VII, p. 5, note 1.

(14) *Ibid.*, p. 8.

(15) *Ibid.*, p. 12.

(16) *Ibid.*, VI, p. 189.

décembre de l'année 1431 visaient en partie ce but (17). Le 7 janvier 1432, quand les Anglais furent devant « les places de Montauban et la tour d'Esmond », Jean V paya Pierre Lepore pour convaincre les Anglais qui étaient engagés là à venir lui porter assistance à Pouancé, où Alençon était assiégé (18).

Le conflit avec Alençon, si important qu'il fût pour Jean V, qui y avait engagé toutes ses réserves (19), n'était qu'une activité secondaire de la grande mêlée dans laquelle s'affrontaient la Bretagne et l'Angleterre. Depuis que Jean V avait reçu une sévère leçon de Bedford, en 1426, son désir avait été de rester en bons termes avec l'Angleterre. Mais n'y a-t-il pas une réminiscence de la tragédie grecque, dans le fait que Jean V réaffirma l'alliance anglaise en 1432, c'est-à-dire moins d'un an après le martyre de Jeanne d'Arc ?

C'était rationnel. On ne peut pas blâmer Jean V de ne pas avoir eu le don de prophétie. Ce qu'il constatait c'était que les Anglais étaient installés sur le sol de la Normandie depuis quinze ans, et qu'ils y seraient pour au moins autant d'années. Il était normal de prévoir qu'ils consolideraient leur principauté de Guyenne. C'était faire preuve de réalisme et non de romantisme que de conclure qu'ils pourraient aussi tenter de l'agrandir. Il serait alors digne d'un chef d'Etat de s'unir solidement au dominion anglais et d'en accepter les bénéfices.

Si les Anglais pensaient qu'un nouveau bail du consortium breton pouvait être acheté utilement, il se peut très bien que les dirigeants des deux pays aient agi vers un but commun. Le 7 janvier 1432, Henry VI, soi-disant roi de France et d'Angleterre, agissant d'après les conseils de ceux de son sang ainsi que de son grand conseil, français et anglais, donna à son oncle, le duc de Bretagne, et à ses héritiers mâles en ligne directe, à perpétuité, le comté du Poitou avec toutes ses dépendances, à l'exception du comté de Saintonge et de la ville de La Rochelle (20). Le 24 février, Jean V envoya Yvon de Rosserf en ambassade à Paris auprès de Bedford (21). Dans la quinzaine qui suivit, lord Scyles, accompagné de Raoul

(17) BLANCHARD, VII, p. 8, 12.

(18) *Ibid.*, p. 15, 17.

(19) *Ibid.*, p. 15, 1901.

(20) Arch. L.-A., E 121, 17.

(21) BLANCHARD, VII, p. 17.

Roussel, trésorier de l'église de Rouen, confirma l'accord en y ajoutant une clause provisionnelle, à savoir que le roi d'Angleterre se réservait le droit de racheter le comté pour la somme de 200.000 francs au cours des vingt années à suivre (22).

Le Poitou, comme la Bretagne et la Normandie, avait longtemps retenu l'attention des Anglais. L'enjeu dépassait la valeur du sel des marais poitevins, si important qu'il fut aux yeux des pêcheurs anglais. Des invasions sous le comte de Derby en 1345 et sous le Prince Noir en 1355, montrent les ambitions des Anglais. Leur victoire de 1356 à Poitiers justifia leur revendication du Poitou ainsi que de la Guyenne et de la Saintonge en toute souveraineté. Jean le Bon l'accorda en 1358 par le premier traité de Londres. Au printemps de 1362, le transfert du Poitou à la couronne anglaise était un fait accompli, à l'exception de certains districts tels celui de Belleville qui était contesté. Pendant dix ans, le Poitou demeura, totalement ou en partie, un fief de la principauté d'Aquitaine.

C'est en 1370 que les Anglais commencèrent à être délogés. Jean, le plus jeune frère de Charles V, se fit confier la tâche de récupérer son propre comté du Poitou, ce qui se fit en 1372. Les espoirs de souveraineté des Anglais se trouvèrent enterrés pour quarante ans, jusqu'en 1412. A cette date, à la prière du duc de Berry, Clarence atteignit le Poitou, puis, abandonné par ses alliés, jeta la violence de l'attaque anglaise sur le Poitou. Pour Henry V, l'objectif fut la Normandie et non plus l'Aquitaine. Au traité de St-Maur, les Bourguignons, comme les Armagnacs, reconnurent que le Poitou appartenait au dauphin.

On peut opter entre deux opinions sur la donation du Poitou. Ou les Anglais liquidèrent les parties les plus faibles de leur empire avant de désertir le reste, ou, inversement, ils cédaient à une requête de portée minimale afin de consolider leur prétention au royaume de France. Le premier argument sous-entend que Jean V était aveugle et borné, puisqu'il se laissait confier le butin pendant que les voleurs assuraient leur fuite. Une telle opinion n'est pas historique car elle ignore les faits : l'étreinte anglaise sur la Normandie et le couronnement d'Henry VI à Paris en décembre 1431. Le second argument sous-entend que Jean V était prêt à exploiter les difficultés

(22) BLANCHARD, VII, p. 21.

des Lancastre afin d'agrandir son propre domaine même s'il devait conquérir le nouveau fief par lui-même. Cela suppose qu'il n'y eut pas plus de victoire pour les Français que de défaite pour les Anglais, mais seulement une nouvelle acquisition pour Jean lui-même aux dépens des deux autres.

Après trois années d'inertie relative, Jean V était suffisamment guéri pour donner à sa diplomatie une direction positive. Il importe peu que ce soit dû aux revers anglais, ou à sa crainte personnelle de Bedford, ou au fait que depuis le couronnement d'Henry VI Bedford n'était plus régent. Ce qui importe c'est qu'à partir de janvier 1432 Jean V se sentait à nouveau capable de s'essayer à l'art qu'il pratiquait si bien et qui consistait à tirer parti des deux camps. En janvier, il accepta le Poitou que lui offrait Henry VI. En mars, il parvint à un accord avec Charles VII au traité de Rennes (23). Le même mois, Jean V annonça la fermeture du bureau du chambellan ainsi que la suspension des procès pour une durée d'un an. Le chambellan Raoul, sire de Coasquen ainsi que Michel Bregenart, son écuyer, et Gilles, le fils du duc, allèrent rendre visite au roi d'Angleterre (24). Le chancelier de Bretagne, évêque de Nantes, avec Bertrand de Tréal et Guillaume de la Croix, secrétaire du duc, allèrent également en Angleterre à peu près en même temps ; il est probable qu'ils renforcèrent l'ambassade de Gilles (25).

Jean V s'efforça de ne pas offenser le roi d'Angleterre au cours des six premiers mois de l'année 1432. Une semaine après l'annonce de la mission de Gilles en Angleterre, Jean V ordonna que l'on payât une certaine somme d'argent au vicomte de la Bellière qui l'avait servi à Pouancé, afin que ce dernier put verser à son tour le reste de sa rançon aux Anglais (26). Le 7 avril, il ordonna également que l'on réglât les mercenaires de Georges Rignemen qui l'avaient servi lors de ce siège. Le 22 avril, il fit payer les deux écuyers anglais et les 24 archers également anglais qui composaient sa garde du corps personnelle (27). Le 27 avril, il autorisa un nouveau paiement pour aider Jean « le bâtard de Malestroit » à payer

(23) BLANCHARD, VII, p. 25.

(24) *Ibid.*, p. 25.

(25) RYMER, X, 516. — BLANCHARD, VII, p. 30.

(26) BLANCHARD, VI, 281 ; VII, 23.

(27) *Ibid.*, VII, p. 26.

sa rançon aux Anglais (28). Deux jours plus tard, Sans-Faillir, le poursuivant de Gilles dut être payé pour accompagner son maître. Nombre de personnes se déplaçaient ainsi entre les cours de Nantes et de Westminster. Quand, le 21 juin, le trésorier fut déchargé des sommes qu'il avait payées à Gilles, il fut en même temps libéré des sommes payées à ses gens et officiers qui vont en ambassade en Angleterre vers le roi (29). Un jour plus tard, le duc fit verser une somme d'argent au sire de Martigné afin de le dédommager des sévices qu'il avait subis entre les mains des Anglais. Le duc s'en tenait pour responsable parce qu'il avait demandé aux Anglais de tenir garnison en cet endroit (30). Le 31 juillet, le roi d'Angleterre accorda des sauf-conduits aux serviteurs du duc de Bourbon qui allaient rendre visite à leur maître prisonnier en Angleterre. Il délivra également des licences à Walter Hungerford, chevalier, et à John Judde, marchand, pour qu'il puisse exporter du grain en Bretagne (31). Le 18 juillet, les lords du conseil voulurent que l'évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, Bertrand de Tréal et Thomas de Keruysac, chevaliers, reçussent des lettres munies du grand sceau les autorisant à quitter l'Angleterre en toute sécurité (32). Cinq ou six semaines plus tard, en rentrant en Bretagne, les membres de cette ambassade reçurent leur paiement : Bertrand de Tréal se vit attribuer la somme de deux cents livres, le 31 août (33). Guillaume de la Croez, secrétaire du duc, reçut une somme non spécifiée.

Gilles ne revint pas avec le chancelier. Comme son grand-père et sa grand-mère l'avaient fait avant lui, il resta, gratifié d'une pension, à la cour d'Angleterre. Les motifs qui poussèrent Jean V à l'envoyer et les Anglais à l'entretenir, sont beaucoup moins clairs que les preuves qu'il y resta. Le 18 août 1432, un ordre muni du sceau privé du roi d'Angleterre fut remis au trésorier afin qu'il payât à Gilles une somme de vingt livres, en présent du roi d'Angleterre et comme preuve de son affection (34). Il est pourtant certain que la

(28) BLANCHARD, VII, p. 28.

(29) *Ibid.*, p. 30.

(30) *Ibid.*, p. 31.

(31) P.R.O., 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, n° 10 Henry VI, 1431-1432, membrane n° 2.

(32) RYMER, X, p. 516.

(33) BLANCHARD, VII, 30.

(34) DEVON, *op. cit.*, p. 419.

visite prolongée de Gilles n'était pas conforme à l'opinion populaire ni en Bretagne, ni en Angleterre. Elle perpétuait la tradition de la maison ducale bretonne et particulièrement celle des Montfort, d'avoir toujours un membre de la famille résidant à la cour d'Angleterre. Les buts diplomatiques ou le bon effet immédiat n'apparaissent pas (35).

Elle ne produisit aucune amélioration apparente dans les relations entre les sujets du roi et ceux du duc. Au contraire, les actes de piraterie en mer avaient pris de telles proportions que, le 2 décembre 1432, le conseil du roi prit la décision inhabituelle d'envoyer le grand chancelier de l'ordre de la Jarretière en Bretagne. Ses lettres de créance furent délivrées le 2 décembre (36). Le même jour, au nom de ce même conseil, un document fut envoyé au duc (37). Si la façon de procéder était nouvelle, les termes de l'accusation envoyée au duc l'étaient tout autant. Le langage de la diplomatie déplorait généralement la perte de sang humain, évoquait la bénédiction du Christ et posait des jalons pour le retour des prisonniers. Le document dont nous parlons, accusait les Bretons de torturer en public leurs prisonniers anglais, de les martyriser et, suprême injure, de leur refuser les derniers sacrements. Le duc était blâmé ouvertement pour avoir laissé de telles atrocités se produire. On lui demandait de prendre des sanctions énergiques pour qu'elles cessassent.

On ignore si le chancelier de la Jarretière entreprit immédiatement sa mission, ni s'il passa les fêtes de Noël chez lui ou à l'étranger. On sait toutefois que, le 18 février 1433, Thomas Wrothesley, grand chancelier de la Jarretière, reçut des instructions détaillées afin de mener à bien une mission diplomatique auprès du duc de Bretagne (38). Il devait rappeler à Jean V que son chancelier, l'évêque de Nantes, avait proposé, vraisemblablement au cours de sa visite de l'été 1432, la formation d'une commission bipartite représentant le roi et le duc, ayant pouvoir d'entendre et de juger les plaintes portées contre des actes de piraterie. Cette commission siégerait dans la cité d'Exeter. Ils s'étaient mis d'accord sur une date puis,

(35) Pour une étude de l'influence de ce séjour sur le caractère de Gilles, voir BOURDEAU, *Gilles de Bretagne*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. I, 1920, p. 54, 57.

(36) B.M. Cotton, ms. Julius, B. VI, fol. 117.

(37) *Ibid.*, fol. 119.

(38) B.M., Add. ms. 25.247, Cotton, ms. Julius B. VI, fol. 39-40.

à la demande du duc, celle-ci avait été ajournée jusqu'à la fête de la Purification. Cette date, le 2 février, était maintenant passée sans qu'il y eut aucun signe de vie de la commission anglo-bretonne. Les plaintes contre les Bretons se faisaient de plus en plus nombreuses, et Wrothesley affirmait que s'il n'y avait eu les ordres les plus stricts du roi au parlement et au pays, les Anglais n'auraient pas souffert pendant si longtemps entre les mains des Bretons. On demandait donc au duc d'envoyer, sans délai, une commission à Exeter.

Wrothesley avait d'autres sujets pressants à communiquer au duc. Le roi, d'accord avec les autres souverains, envoyait des ambassadeurs de ses deux royaumes au concile général de Bâle. Wrothesley était chargé de demander au duc d'envoyer des ambassadeurs personnels au concile et d'aligner leur politique avec celle de l'Angleterre dans les affaires concernant le roi et les deux royaumes. En outre, Wrothesley devait agir en plénipotentiaire pour le compte de lord Hungerford, membre du conseil du roi, au sujet de la rançon de son fils, Sir Walter Hungerford, qui avait reçu une licence d'exportation de grains en juillet 1432. Il était prisonnier du seigneur de Beaumanoir. Lord Hungerford avait déjà payé un quart de la rançon directement à Beaumanoir. Les Lords Cromwell et Tiptoft avaient remis leurs signets pour garantir les trois quarts de la rançon qui restaient à payer. Fait inconnu de Lord Hungerford, Georges Riguemen, le capitaine anglais qui se battait au service du duc, avait agi en faveur de Sir Walter et il avait obtenu le paiement de la moitié de la rançon, un sixième en réalité, sur le trésor du duc. Pour le quart qui restait, la reine Jeanne avait donné ordre à son receveur en Bretagne d'en effectuer le paiement, si bien que Beaumanoir fut entièrement payé, un quart par Hungerford lui-même, un quart par la reine mère, et l'autre moitié par l'intermédiaire de Riguemen. Cependant, Beaumanoir refusait de restituer les scellés de Cromwell et de Tiptoft. C'est pourquoi Wrothesley requérait le duc de « semoncer et soumettre ledit Beaumanoir ». Il est certain que des paroles aussi dures en appelaient d'autres plus suaves pour les introduire. Gloucester, Canterbury, York, Lincoln, Suffolk, Cromwell et Hungerford s'unirent pour adresser un message personnel à Jean V, le même jour, dans lequel ils lui souhaitaient bonne santé, vantaient le

charme personnel de son fils Gilles et recommandaient le grand chancelier de l'ordre de la Jarrettière (39).

Wrothesley réussit dans l'une, au moins, de ses entreprises. Le 24 mars 1433, une commission fut nommée au nom du roi pour rencontrer celle qui avait été envoyée par le duc de Bretagne. Cette commission anglaise avait un caractère fort pratique. Elle comprenait William Lynewode, le gardien du sceau privé, Reginald Kentwode, doyen de St-Paul, William Estfeld, John Wells, Thomas Beckington, Walter Pole, chevalier, et John Stokes. Les accords stipulaient que Lynewode, ou n'importe quel autre, pût effectuer les travaux de la commission (40).

Il semble qu'un mécanisme de conciliation ait fonctionné : Prigent, conseiller de Jean V, se rendit en Angleterre en juillet (41), et, au cours de ce mois, Jean V paya lui-même huit cents livres d'indemnité à un groupe de marchands d'York. Leur vaisseau avait fait naufrage sur la côte de Léon où il avait été dépouillé par un des fils du duc, François, comte de Montfort. La diplomatie avait réussi dans un cas où la commission aurait pu échouer contre un tel personnage. Il est néanmoins remarquable que ce soit la menace d'un procès visant le droit de naufrage qui amena le succès en cette affaire.

On peut en déduire que l'arrière-plan diplomatique était amical. Cette opinion est confirmée par le fait que le paiement d'une indemnité de 500 marks à la reine Jeanne continuait (42) et aussi par l'ordre émis le 16 novembre 1433 (43) pour que la moitié de sa pension annuelle fût versée à Gilles. Avec sa mère et son fils, pensionnaires à la cour d'Angleterre, Jean V pouvait croire que l'alliance anglo-bretonne était fortement étayée.

Il a été suggéré que la pression exercée par la France sur Jean V fut affaiblie par la mort de sa femme, Jeanne de

(39) B.M. Cotton, ms. Julius, B. VI, fol. 116-116.

(40) P.R.O., 18th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 11 Henry VI, membranes 7, 8. — RYMER, X, p. 546. Ce John Stokes peut être le John Stolke envoyé à Jean V en 1421. Voir ci-dessus, p. 120.

(41) BLANCHARD, IV, p. XCI.

(42) Rot. Parl. IV, p. 435.

(43) RYMER, X, p. 563.

France, qui survint à ce moment (44). Il est permis de douter que Jean V en fût profondément affecté ni par conséquent la scène diplomatique. Jeanne avait accompli son devoir dynastique en donnant le jour à un grand nombre d'enfants, trois fils et quatre filles. Savoir dans quelle mesure elle resserra l'union de son mari avec la France est discutable. Quand, au cours de la captivité de Jean V, elle prit la direction des affaires, elle s'était d'abord tournée vers Henry V pour trouver de l'aide (45), et il n'y a aucune raison de croire qu'elle ait sérieusement envisagé d'éloigner Jean V de l'alliance anglaise.

La mort de la femme de Bedford, Anne de Bourgogne, par contre, avait eu un résultat plus spectaculaire. Pour une personne d'un caractère positif, comme Bedford, tout ce qui arrivait ne pouvait être que positif. La mort d'Anne préjudiciait à des frictions avec son frère Philippe de Bourgogne. Pour un homme au caractère négatif, comme Jean V, tout ce qui arrive ne peut être que négatif. La mort de Jeanne ne changeait rien.

En Angleterre, les Beaufort désiraient la paix, tandis que les Gloucester voulaient la guerre. Afin de se rendre compte de ce qui se préparait, Jean V envoya son chancelier, Jean de Malesroit, en Angleterre. On ne sait pas exactement quand il s'y rendit, mais la réponse destinée à Jean V est datée de juin 1434, et fut signée à Gravesend par l'archevêque d'York, par Stafford, par Suffolk, Cromwell et Hungerford (46).

Le roi d'Angleterre comprit que le duc désirait faire la paix avec le dauphin ; le roi lui aussi désirait la paix. Le duc connaissait ses efforts. Dieu et les hommes, proclamait le roi, témoigneraient que la souffrance des chrétiens ne pouvait lui incomber. Il citait les efforts faits par le duc et Bedford et par le cardinal de Sainte-Croix ainsi que les entrevues avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne à Auxerre et à Corbeil ; il évoquait ses propres actes lorsqu'il avait accordé la liberté sur parole pendant six semaines à des seigneurs prisonniers en Angleterre afin qu'ils pussent parvenir à un accord sur

(44) « C'était là un malheur doublement déplorable, car cette princesse, sœur de Charles VII, servait en Bretagne les intérêts de la France ». CORNOLIS, *op. cit.*, p. 205. Selon ANSELME, I, 455, la date est le 20 novembre 1433. — GRUEL, p. 199, donne 1434.

(45) B.M. Cotton, ms. Julius, B VI, fol. 76.

(46) *Ibid.*, fol. 120-121.

leur rançon. Il mentionnait une conférence proposée par lui à Calais mais qui finalement n'avait pas eu lieu, parce que l'adversaire n'avait pas voulu y assister. C'était à cause de ces étranges manières et à cause du péril perpétuel qui existait en temps de guerre, que le roi ne voulait pas laisser le duc d'Orléans partir de Calais.

A l'époque où ces efforts vers la paix s'accomplissaient, le concile de Bâle avait envoyé des ambassadeurs de haut rang à la fois au roi et à l'empereur, leur demandant de lui envoyer des ambassadeurs. Aux yeux du roi et du concile, c'était un acte malhonnête que d'interrompre les négociations poursuivies pour la cause de la paix par le cardinal de Sainte-Croix. Le roi et l'empereur répondirent en formulant l'espoir que le cardinal réussit. Néanmoins, le roi envoya au concile des ambassadeurs avec ses instructions sur la paix. Le retard n'incombait ni à lui, ni au cardinal, ni au duc de Bourgogne, ni au duc de Bretagne. Finalement, il avait prié le duc de Bretagne, comme l'empereur, d'envoyer ses ambassadeurs au concile, et il lui avait spécialement recommandé de faire concorder sa mission avec celle de l'Angleterre et du duc de Bourgogne, non seulement sur la paix, mais également sur toutes les autres affaires intéressant l'Eglise, le roi, et les deux royaumes d'Angleterre et de France.

Que signifiait cette brillante mise en scène ? Premièrement, que Jean V avait conseillé à Henry VI de parvenir à un accord avec le dauphin ; deuxièmement que ceux qui avaient l'influence au sein du conseil du roi (Bedford ne figurait pas parmi eux) étaient opiniâtres ; troisièmement, que Jean V était alors en face d'une question simple : les Anglais étaient-ils encore assez puissants pour soutenir leur attitude intransigeante ? Toute la diplomatie de Jean V dépendait de la réponse à cette question.

Jean V pensait que les Anglais étaient toujours assez forts pour justifier leurs prétentions. Le résultat de la visite du chancelier fut la signature d'une trêve de deux ans, qui prit effet le 6 juillet 1434. Elle fut suivie d'une trêve de dix ans qui débuta le 1^{er} janvier 1435 (47). Une trêve de deux ans suivie d'une autre de dix ans, c'était la réplique exacte, jus-

(47) MORICE, I, II, col. 1288 « donné à nostre palays de Westminster le 21 décembre, l'an de nostre règne 13 par le Roi, scellé du grand sceau d'Angleterre sur double-queue ».

qu'aux dates, de celle qui avait été employée en 1411. A cette époque, l'intention avait été de restaurer la paix entre deux pays techniquement en guerre. Pourquoi cette formule était-elle encore employée vingt-trois ans plus tard ? Cela nous donne matière à réflexion ; mais pourquoi avait-on encore besoin de trêves ?

Depuis quinze ans, depuis le 15 mars 1410 (48), la trêve, en tant qu'instrument diplomatique entre la Bretagne et l'Angleterre, était démodée. Pourquoi la ressortait-on à présent du trésor des chartes ? ou, pour être plus exact, pourquoi était-elle restée si longtemps dans l'ombre ? En 1419, nous étions en présence d'un état de guerre auquel la trêve avait imposé des limites. En 1434, est-il possible de soupçonner un état de guerre semblable ? Qu'était-il arrivé entre temps ? Aucune trêve ne vit le jour au cours de cette période intermédiaire. Il y en avait eu de nombreuses entre les années 1406 et 1419. L'absence de trêve à partir de 1419 suggère deux hypothèses : soit la guerre ouverte, soit la paix. En janvier 1426, le conseil du roi avait déclaré « *guerram apertam* » entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne (49). Sauf pendant cette courte initiative, l'Angleterre et la Bretagne avaient été, entre 1419 et 1434, constamment en paix.

Si inique que le traité de Troyes ait été aux yeux de Jean V, ce document ne reçut pas moins de lui le plus haut respect diplomatique. Que la Bourgogne imposât l'hommage de la Bretagne avait été une insulte inoubliable. Si Jean V l'avait désiré, il aurait pu avancer de sérieuses raisons pour être relevé de son serment (50). Tout en détestant ce traité, Jean V en respecta les formes.

La fidélité est facile quand elle cadre avec l'intérêt. On peut soutenir que Jean V, lorsqu'il observait les clauses du traité de Troyes pendant quinze ans, faisait preuve de grandeur en respectant son serment de prince chrétien (51). Des trêves ne furent pas conclues avec l'Angleterre parce que le traité de Troyes les rendait inutiles.

Ce qui est digne de remarque est l'évasion du duc échappant, par les trêves de juillet 1434, sobrement réaffirmées en

(48) RYMER, X, p. 663.

(49) B.M. Cotton, ms. Cléopatra, f. 4. — RYMER, X, p. 349-350.

(50) P.R.O., Diplomatic Documents, E 30.434.

(51) Ce thème général a été traité par Dickinson dans *The Congress of Arras, 1435*, Oxford, 1955, p. 206-208.

janvier 1435, à la situation établie depuis quinze ans. Qu'était-il advenu pour renverser ainsi l'équilibre diplomatique qui avait fait suite au traité de Troyes ?

Derrière la routine des sauf-conduits délivrés les 12 et 15 juillet 1434 de Westminster à William le Boturgouin et à Benoît de Vaux afin qu'ils se rendissent en France pour traiter avec Tanneguy du Châtel en vue de la libération de son prisonnier Thomas Rempton (52), le conseil d'Angleterre et Jean V, de son côté, tâtaient le terrain.

Les actes ne confirment guère l'identité de vue souhaitée publiquement par le conseil du roi dans son memorandum de juin 1434. Le 16 octobre, Jean V fit appel au concile de Bâle contre la décision du pape de transférer l'évêque de Tréguier au siège de St-Malo. Il demanda que l'abbé de Beaulieu fût nommé à sa place, invoquant l'importance d'y avoir un homme de son choix « *... cum dicta civitas Macloviensis sit portus, protectio et pene pugil totius ducatus mei... quae est in maris angulo versus Angliae et Normanniae partes circumscripta* (53) ». Jean V prétendait que l'Angleterre et la Normandie présentaient un danger pour son duché. Et pourtant, puisque les deux camps étaient habitués aux raids le long de leurs frontières, cela n'était pas suffisant pour déclarer que les relations entre les deux pays étaient nécessairement peu cordiales.

Il est dangereux de tirer des conclusions de documents rares, ou contradictoires. L'année 1435 offre un tel exemple. Le 4 mars, des lettres de protection furent délivrées de Westminster à un navire qui faisait du commerce entre l'Angleterre et la Bretagne (54). C'était, peut-être, le bateau de Richard Barquiez qui avait fait naufrage au cours d'une tempête dans la rade de l'Abervrach. L'épave fut saisie par les agents du duc, Henri et Guion, sur quoi Barquiez attendit sa revanche. Lors, peu de temps après, Macé Michel et trois autres marchands bretons rapportèrent des marchandises évaluées 850 couronnes d'or, Barquiez et un nombre important d'hommes d'armes les attaquèrent près de Vannes, et les dépouillèrent. Entre temps, Barquiez avait

(52) P.R.O., 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 12 Henry VI, membranes 1, 6.

(53) P.R.O., 45th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 15, 471.

BLANCHARD, VII, p. 97.

(54) P.R.O., 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 13, Henry VI, membrane 6.

porté plainte auprès du duc. Il réclamait une somme de 1.800 livres en compensation de ses pertes. Macé Michel fit opposition. Le conseil du duc soutint la protestation de Macé Michel, mais le duc passa outre et ordonna que Barquiez reçût compensation (55). Faisant cela, Jean V affectait de rester en bons termes avec le roi d'Angleterre, à n'importe quel prix, même s'il devait y perdre de l'argent ou, ce qui est pire, la popularité dont il jouissait auprès de ses sujets.

Toutefois, le 27 mai, son attitude envers Tanguy « nostre bastard » capitaine de Dol, fut en sens contraire. Il rappela que la guerre n'avait cessé de sévir dans ces parages pendant quatorze ou quinze ans et que les Anglais tenaient toujours garnison dans les forteresses d'Avranches et de Tombelaine. Il fit remarquer que les Anglais avaient occupé en Normandie les forteresses voisines, Pontorson et St-James-de-Beuvron. Ses sujets de la frontière en avaient durement souffert. Ils avaient été faits prisonniers et leurs biens avaient été saisis. A vrai dire, ils avaient eu non moins à souffrir des Bretons et des Français qui avaient assiégré Avranches, Pontorson et Saint-James-de-Beuvron quatre ou cinq fois depuis l'arrivée des Anglais. Le commerce avait été ruiné. Les marchands et les pèlerins ne venaient plus de St-Malo. Les sujets du duc qui habitaient Dol avaient vraiment tout perdu. La place avait un urgent besoin d'être réparée et protégée. Le capitaine qui commandait la garnison anglaise favorisait les Normands, si bien que toutes les charges retombaient plus rigoureusement sur les hommes de Dol (56). Quelles que fussent les démarches administratives, le sentiment était unanime au sujet des Anglais : ils étaient l'ennemi.

En présence de preuves opposées, d'ammistie et d'hostilité, il faut conclure qu'il y eut alors de l'incertitude dans les relations entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne. Cette incertitude se trahit dans les instructions envoyées au nom du roi d'Angleterre à ses ambassadeurs à Arras. Là étaient venus le cardinal Albergati, représentant le pape Eugène IV, et le cardinal de Chypre, représentant le concile de Bâle, qui tentèrent de ramener la paix entre l'Angleterre et la France (57). Les détails de cette conférence nous dépassent. Toutefois, l'on

(55) BLANCHARD, VII, p. 247.

(56) *Ibid.*, p. 114-115.

(57) DICKINSON, *op. cit.*, VIII.

peut observer que, malgré les vœux qu'ils avaient exprimés par Wrothesley en 1433, le roi d'Angleterre qui avait délivré les lettres de procuration le 20 juin 1435 (58), ne savait pas si le duc de Bretagne serait représenté à Arras (59) et, dans le cas où il le serait, si ses ambassadeurs coopéreraient avec les Anglais (60). Une aide des Bretons serait évidemment la bienvenue (61). S'ils s'en écartaient (62), les ambassadeurs anglais auraient à montrer leur désapprobation au sujet de l'adhésion bretonne à la paix générale. Des négociations particulières pourraient alors s'ensuivre (63) selon les conseils du chancelier de France ou bien de n'importe quel membre du conseil du roi.

La référence à l'adhésion de Jean V à la paix générale est très intéressante. C'est vraisemblablement du traité de Troyes qu'il est question. De toutes les contradictions de 1434, la seule chose qui reste claire c'est que le traité de Troyes se désagrégait. La trêve de deux ans du 6 juillet 1434, suivie de celle de dix ans de janvier 1435, était un effort en vue de maintenir la paix. Le roi d'Angleterre était anxieux de conserver l'alliance bretonne, mais le duc à présent se montrait réticent. L'inquiétude des Anglais était facile à voir. Ils ne furent pas réconfortés par le démenti du pape, le 10 juillet 1435, qu'aucun prince de France n'avait été libéré de son serment envers Henry V (64).

Le 14 septembre mourait Bedford. Plus qu'homme de sa génération Bedford mérite le nom impopulaire d'Anglais. Surpassé par le brillant Henry V, mis à l'écart du conseil et de la cour d'Angleterre, battu sur son lit de mort par la Bourgogne, il n'en était pas moins toujours demeuré derrière les canons au cours d'une guerre dont il n'était pourtant pas responsable. Peut-être, pour emprunter une phrase à Napoléon, était-il vaincu mais trop stupide pour s'en apercevoir. De pair avec son obstination allaient ses qualités de simplicité et de franchise qui, malgré l'accusation de « perfide Albion »,

(58) DICKINSON, *op. cit.*, p. 29 et note p. 4.

(59) *Ibid.*, p. 217, cit. B.M. Latin 1448 f. 74 r - 74 v « Rem. si ambasciatores ducis Britanniae accedant ».

(60) « Et se offerent cooperari ».

(61) « gvalanter ».

(62) « se elongaverunt ».

(63) « Requestas et summaciones ».

(64) P.R.O., Diplomatic Documents. Papal Bulls 15 (40) : *Redditi nobis*. Florence, 17 kal. aug. 5. Eug. IV, S.C. 7/13/40.

font encore partie de l'idéal anglais. Jean V avait certainement des raisons de se rappeler que les méthodes de Bedford étaient à la fois directes et correctes. Bedford avait fait confiance à Jean V qui l'avait trahi. En conséquence, Bedford l'avait houspillé. Jean V, malgré son esprit compliqué, comprenait et appréciait la droiture de Bedford. Il s'était plu à s'entourer d'une garde composée uniquement d'Anglais, à se battre aux côtés d'hommes d'armes anglais contre Alençon et à accepter des Anglais la donation du Poitou. Pendant trois ans, entre 1429 et 1432, il s'était recroquevillé dans sa coquille, anxieux uniquement de ne rien faire qui pût offenser Bedford. Pendant deux autres années, il avait assidûment cultivé l'alliance anglaise, en envoyant non seulement des ambassades, ce qui n'aurait pu être une simple question de routine, mais également son propre fils afin qu'il résidât à la cour d'Angleterre. Donc, pendant cinq ans, de 1429 à 1434, la Bretagne s'était resoudée au fief angevin, ou, à vrai dire, à la couronne éduardienne. Cependant, les événements étaient déroutants. Au cours de l'été 1434, la scène diplomatique changea. L'attitude de Jean V, bâtisseur de paix, fit douter de sa fidélité à la couronne anglaise. Un an plus tard, on le suspecta de chercher une échappatoire. Pour le moment, la mort de Bedford au cours de l'automne 1435 ouvrait devant Jean V la porte de sa cage.

CHAPITRE IX

L'ÉVAS'ON
1435 - 1442

Il faut reléguer aux impondérables de l'histoire le degré d'influence que l'individu subit ou bien exerce. Il ne sera jamais possible de déterminer jusqu'à quel point Bedford dominait Jean V, ni quelle fut la nature précise des réactions de Jean V à la mort de Bedford. On peut imaginer que son premier sentiment fut celui d'une émancipation, peut-être même un certain plaisir rappelant la façon dont il avait accueilli la mort d'Henry V. Mais Bedford avait été un autre homme qu'Henry V. Bedford était apparu comme un allié aux yeux de Jean V ; peut-être même comme un protecteur contre la Bourgogne dont il ne savait que penser, contre Alençon le rebelle et contre les décisions imprévisibles du conseil du roi en Angleterre. Il est vrai qu'une alliance avec un homme fort est dangereuse ; celui qui découvre un allié plus fort que lui, découvre en même temps son maître. Telles avaient été les relations entre Jean V et Bedford. Maintenant que cette alliance n'existait plus, Jean V avait à faire face à une nouvelle situation mais, désormais, seul.

Depuis la rupture de l'alliance anglaise par la Bourgogne à Arras, le danger que représentait l'Angleterre pour la Bretagne était considérablement moindre. D'autres menaces surgissaient. La nouvelle alliance entre la Bourgogne et la France allait-elle présenter autant de dangers pour la Bretagne que l'ancienne alliance anglo-bourguignonne ? Provisoirement, la situation se simplifiait : l'Angleterre était dépossédée de son alliance bourguignonne, et l'amitié franco-bourguignonne n'avait pas encore fait ses preuves. Pour la pro-

mière fois depuis le début de son règne, Jean V pouvait se considérer comme un homme libre. Il pouvait même se considérer comme l'architecte de la situation dans laquelle en ce moment il se trouvait. Dix années plus tôt, il avait poussé la Bourgogne à désertier le camp anglais pour s'unir à la France (1). Y avait-il à présent quoi que ce soit pour l'empêcher d'agir ouvertement et de montrer son jeu ?

Trois possibilités se présentaient. Premièrement, le caractère négatif de Jean V qui avait un constant désir d'ajourner plutôt que d'agir. Deuxièmement, les conséquences de la domination que Bedford avait exercée sur lui : quand un homme a vécu sous l'emprise d'un autre, il n'est pas toujours capable de s'émanciper. Troisièmement, Jean V était un diplomate expert, et l'expert n'est jamais impressionné par les faits superficiels d'une situation, mais plutôt par ce qu'ils signifient. La situation apparemment inoffensive de l'année 1435, particulièrement l'alliance entre la Bourgogne et la France, était lourde de conséquences. Jusque là, pendant le règne de Jean V, le danger était venu de la couronne anglaise. Le duc avait paré à ce danger en demeurant par tous les moyens dans le camp anglais. Les revirements de la diplomatie bretonne avaient généralement atteint leur but et le résultat fut l'alliance sinieuse conclue avec l'Angleterre. Maintenant que l'acuité du danger s'était dissipée, pourquoi Jean V n'essayait-il pas de rompre immédiatement avec l'Angleterre ?

Jean V s'était engagé à respecter la trêve de dix ans depuis le 1^{er} janvier 1435. Ce pacte avait été conclu seulement quelques semaines avant que la Bourgogne rompît le sien avec l'Angleterre. Jean V avait jugé bon de tenir ; Philippe le Bon, au contraire, avait préféré tout rompre. Lequel de ces deux jugements s'avérerait le meilleur ? Les événements semblent prouver d'une façon écrasante que les Bourguignons avaient raison. A peine un an plus tard, le 13 avril 1436, Paris était repris aux Anglais, et cela grâce à Richemont (2).

La situation, cependant, n'était pas entièrement claire.

(1) BLANCHARD, VI, p. 164-165.

(2) La date donnée par MORICE : II, col. 1288, c'est-à-dire 1435 est apparemment fautive. Don Morice cite comme autorité DE TILLET, *Extraits des registres du Parlement*. Bibliothèque du roi, ms. 8427. Dans le *Recueil des Rois de France*, Paris, 1580, Du Tillet mentionne le 13 avril 1436 comme la date de la reprise de la ville de Paris. L'auteur doit cette référence au Professeur E. Robertson, de la Bibliothèque John Rylands, à Manchester. — COHENBAUM, *op. cit.*, p. 235-253.

Quel que fût l'effet moral de la défaite des Anglais à Paris, les résultats militaires ne se firent pas immédiatement sentir. Malgré la rivalité entre Beaufort et Gloucester, Talbot qui guerroyait avec Richard, duc d'York, faisait plus que tenir la Normandie, et ils ne manquèrent pas de repousser l'attaque qui se développa contre eux au cours de l'année qui suivit. Malgré la chute de Montreuil, dernier avant-poste anglais en amont de la Seine, en octobre 1437, malgré l'entrée triomphale de Charles VII à Paris, ce dernier se retira en Touraine.

Enfin les partisans de Charles VII étaient loin d'être d'accord. Des ressentiments contre les favoris Richemont et Charles d'Anjou, comte du Maine, provoquèrent la formation d'une bande de mécontents menée par Charles I^{er} de Bourbon, qui ne furent pas longs à chercher de l'aide contre Charles VII. Certains en trouvèrent à l'intérieur du royaume, le duc d'Alençon, par exemple ; d'autres à l'étranger. Cette réaction contre la couronne de France qui était nettement perceptible moins d'un an après la reconquête de Paris, allait permettre à Jean V de poser les nouvelles bases de sa diplomatie.

Une opposition organisée contre la couronne n'était pas un fait nouveau dans l'histoire de la monarchie française. C'était la règle plutôt que l'exception. Qu'y avait-il alors de remarquable dans la situation de 1437 ? A cette date, un nouveau facteur apparaît dans la diplomatie de Jean V. Jusqu'ici, il s'était mis d'accord avec les souverains anglais à cause de la menace que représentait cette couronne. A présent, il préservait cette entente, mais pour une raison diamétralement opposée, à cause du danger qui provenait de la couronne de France.

Le 9 mai 1437, Jean V prend la décision inhabituelle de convoquer une conférence en Bretagne (3). Le but avoué était de promouvoir la paix générale. C'était peut-être une riposte à celle qui avait eu lieu à Arras sous le patronage de Philippe le Bon ; ou c'était un alibi masquant, peut-être, quelque intention plus profonde. Anjou, le favori, Bourbon, le mécontent, et Orléans, l'exilé, figuraient parmi les puissances invitées. Il n'est pas fait mention de Charles VII ni de Philippe le Bon.

(3) BLANCHARD, VII, p. 157, citant *Proceedings and Ordinances of the Privy Council of England*, t. V (1835), p. 52-54.

Une conférence en Bretagne était un événement si rare en lui-même qu'il ne manqua pas de faire naître des soupçons. Les ambassades et les envoyés particuliers étaient une question de routine. Une conférence à l'intérieur des frontières de la Bretagne, convoquée et organisée par Jean V, était quelque chose de nouveau dans sa pratique diplomatique. Il n'en faisait nul secret. Il s'en servit de prétexte pour percevoir un impôt sur ses sujets en juillet de la même année (4). Ce fut un geste qui ne manqua pas de produire son effet quand Henry VI donna congé au duc d'Orléans afin qu'il se rendit en Bretagne pour coopérer à la paix (5).

Il est peut-être cynique d'observer que la mort de Jeanne, mère de Jean V, reine d'Angleterre et duchesse de Bretagne, ne semble pas avoir gêné en quoi que ce soit le déroulement des opérations. Jeanne avait fait plus que laisser au temps le soin d'effacer le discrédit que lui avait apporté son accusateur en 1419. Elle avait réussi à se faire libérer en 1422, et son domaine lui avait été officiellement restitué en 1423 ; cependant, les paiements ne s'effectuaient pas sans difficulté. Elle était confortablement installée à Havering-Bower où elle mourut en juillet 1437 (6). Son corps fut inhumé en août non pas dans la tombe de Jean IV à Nantes, mais dans la crypte d'Henry IV à Canterbury. Là, son effigie montre une petite femme dominant le triste Henry IV jusque dans la mort. La mort de sa mère ne fit sans doute pas pleurer Jean V. Il est possible qu'il ne l'ait pas vue depuis trente-cinq ans, et la mort de Jeanne mettait fin à un certain nombre de difficultés, entre autres le paiement de son douaire, et l'administration de ses domaines y compris le comté de Nantes.

Derrière ces événements, Jean V travaillait avec sa discrétion caractéristique. Des négociations eurent lieu avec les Anglais dans l'hiver 1437-1438, et apparemment, c'est l'Angleterre qui en prit l'initiative. More reçut l'ordre de préparer son départ pour la Bretagne, dès le mois d'avril 1437, par un mandement revêtu du sceau privé du roi. Il fut favorisé du fait que les barons du trésor lui avancèrent la somme de vingt-sept livres le 13 décembre 1437. Il fut hautement rétribué au taux de dix shillings par jour, cinq fois plus que ce que

(4) BLANCHARD, VIII, p. 162.

(5) P.R.O., 481b Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 15 Henry VI, membrane 2.

(6) *Chronicle of London*, éd. Nicholas, 1827, p. 125.

recevait un chevalier. Il partit le 20 décembre 1437 et s'en revint le 29 mars 1438. A son retour il réclama cent jours de paye, la somme rondelette de cinquante livres que les officiers du trésor d'abord étaient prêts à lui verser. Cependant, quel-qu'un de plus important intervint, et ramena son absence à quatre-vingt-dix-neuf jours, refusa de lui verser une indemnité pour le jour du départ et celui du retour (7), réduisit le paiement à £ 49.10.0. et déduisit les vingt-sept livres qui lui avaient été avancées. More toucha donc finalement vingt-deux livres et dix shillings (8). More n'était pas encore de retour quand d'autres affaires concernant la Bretagne appelèrent sir John Popham, trésorier de la maison du roi, à quitter Londres, le 19 mars 1438 (9).

Popham reçut pour instruction de se rendre en Normandie puis auprès du duc de Bretagne « pour conclure un certain traité ». Bien que les détails de ce traité ne soient pas connus, il ressort de ces textes que Popham était chargé de négocier avec « les ambassadeurs français » et cependant de conclure un marché séparé avec Jean V. Donc des négociations directes eurent lieu, en 1438, entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne par l'intermédiaire de More puis de Popham, derrière l'alibi qu'était une paix générale.

Au lieu de s'en retourner, comme il devait, en juin 1438, Popham reçut l'ordre de demeurer où il était jusqu'à ce que certains membres du conseil du roi le rejoignent. Il fut rejoint, le 28 août, par John Keynill qui l'informa que, finalement, les membres du conseil ne viendraient pas, et que lui, Popham, devait engager des négociations en vue d'un nouveau traité avec le « soi-disant » dauphin. Le comte de Warwick et le chancelier de France essayèrent d'établir des contacts avec le bâtard d'Orléans « et autres du conseil du dauphin » afin de découvrir quelles étaient les intentions du prince. Le 30 septembre, des lettres datées du 20 arrivèrent de Blois. Ces lettres montraient clairement que Charles VII, après avoir consulté son conseil, refusait d'agir avant d'avoir envoyé ses ambassadeurs au duc d'Orléans en Angleterre, et surtout, avant d'avoir reçu sa réponse. Le comte de Warwick et le chancelier de France, témoins de démarches aussi lentes,

(7) « Neutro die computato ».

(8) P.R.O., Exchequer (K.B.) Accounts Various (E 161), Bundle 323, n° 4.

(9) *Ibid.*, bundle 323, n° 6.

décidèrent que la présence de Popham n'était plus nécessaire, et le renvoyèrent en Angleterre. Ils agirent d'après les ordres du conseil du roi d'Angleterre à Rouen. Popham s'en retourna à Londres le 20 octobre. Il réclama son dû pour 217 jours d'absence. Quelles étaient les conséquences de la mission de Popham à l'égard de la Bretagne ? Est-ce que les diplomates anglais négociaient directement avec les hommes de Charles VII, négligeant les bons offices de Jean V ? Est-ce que la conférence mise sur pied par Jean V en 1437 avait échoué ? En conséquence, est-ce que la Bretagne avait une importance quelconque dans les plans anglais ? Il n'est pas facile de répondre, mais l'examen minutieux des dépenses de Popham (10) par les barons de l'échiquier nous apporte quelque lumière à ce sujet.

Le préambule de l'examen des comptes de Popham ne parle pas de la Bretagne. Sa mission est tenue pour une ambassade auprès de Warwick en Normandie (11). Le préambule mentionne vaguement les obligations de Popham en d'autres lieux (12), mais suggère qu'ils étaient d'une importance diplomatique moindre (13). Cette image est très différente de celle qui ressort de l'étude détaillée de la requête qu'il fit pour obtenir le paiement de son salaire ainsi que le remboursement de ses dépenses. Il est très clair que de Normandie, Popham s'était alors rendu en Bretagne (14) pour rencontrer le duc, afin de négocier un traité de paix. Apparemment, les représentants du duc d'Orléans étaient en Bretagne pour le compte du roi d'Angleterre (15) et ils se rencontrèrent avec les ambassadeurs du roi de France.

Si la conférence de Jean V n'eut pas lieu en 1437, une conférence semblable eut lieu en Bretagne entre le 19 mars et le 23 juin 1438. Rien ne laisse supposer que la conférence ait été couronnée de succès, car Popham se retira en la ville de Cherbourg (16) où il reçut de nouveaux ordres revêtus du sceau privé du roi. On lui demandait d'attendre certains

(10) Exchequer (K.R.), *Accounts Various* (E 101), bundle 323, n° 5.

(11) « In ambasciata ad ... comitem Warwick ».

(12) « Ad alia loca ».

(13) « In nunciis ».

(14) « Equitando in Britanniam ».

(15) « Ex parte Regis Angl. ».

(16) « Apud Chedbergh ».

membres du conseil du roi qui venaient pour discuter de divers problèmes avec le conseil de l'« adversaire de France ». On ignore jusqu'à quel point Jean V était responsable de la mission de Popham. Il semble que ce dernier attendit en vain à Cherbourg la mission de paix qui avait été annoncée. Keynyll arriva à la place de cette commission. Il apportait des ordres revêtus du sceau privé du roi, destinés à Popham ainsi qu'à l'abbé de Fécamp, leur prescrivant de négocier une nouvelle paix avec le conseil du soi-disant dauphin. Popham alla consulter le comte de Warwick et le chancelier de France à Rouen, d'où il repartit pour Londres le 20 octobre 1438.

On avait peu de raisons d'espérer que la conférence de Bretagne aurait plus de succès que d'autres qui avaient eu le même but : l'obtention d'une paix durable. Il y a pourtant deux aspects de cette conférence qui font naître un intérêt particulier. Premièrement, la Bretagne prenait de l'importance à cause de la venue des ambassadeurs d'Henry VI et de Charles VII. Deuxièmement, Jean qui avait à présent plus de cinquante ans, se décidait enfin à faire preuve d'initiative et à montrer qu'il était capable de diriger ses affaires. Il ne faut pas dire pour cela que Jean V était devenu un précurseur de la paix. Plutôt il affectait cette attitude. Mais la question qui n'a toujours pas reçu de réponse est de savoir jusqu'à quel point il poursuivait une diplomatie particulière et personnelle pour la Bretagne sous le couvert des négociations en vue d'une paix générale. Cette situation pouvait faire éclore chez Jean V une qualité positive qui jusque là se trouvait dans son caractère à l'état latent. Pour quelqu'un qui avait connu la servitude, d'abord sous Henry V, puis sous Bedford, les divergences dans les camps anglais et français étaient susceptibles de lui fournir l'occasion de faire une entrée en scène des plus réussies.

Quels que soient les avantages que Jean V put retirer de ses relations avec l'Angleterre en 1438, il se donna beaucoup de peine pour les consolider. Le 12 mars 1439, des sauf-conduits furent délivrés de Westminster à l'évêque de Saint-Brieuc ainsi qu'à Guillaume Grandboys et à d'autres ambassadeurs du duc de Bretagne afin qu'ils pussent se rendre en Angleterre (17). Le but de cette visite était de traiter avec

(17) P.R.O., 48th Report of the Deputy Keeper : *Calendar of French Rolls*, 17, Henry VI, membrane 15.

des représentants du roi au sujet d'attentats commis contre la trêve de 1432, mais ce seul et unique but n'aurait guère justifié le déplacement d'un évêque, ainsi que de cinq autres envoyés dont le nom était mentionné (18) et d'une suite de soixante hommes répartis entre deux bateaux (19).

En juillet de la même année, un membre au moins de cette mission était en Bretagne. En ce temps Jean le Muet fut exécuté ostensiblement parce qu'il avait participé à un complot visant à livrer St-Malo aux Anglais. Ce malheureux Normand confessa, sans doute par l'effet de la torture, qu'il avait participé à un complot pour livrer cette ville. En l'absence de l'évêque, un seul membre du clergé, Bertrand Milon, sénéchal et membre de la mission de mars 1439, semble avoir été considéré comme une autorité suffisante pour condamner Le Muet. On ne sait pas si ce clerc pouvait agir autrement « en la présence de nombreux seigneurs et d'un grand nombre de personnes ». L'exécution, aux portes de la Blaterie, fut un témoignage macabre de la haine nourrie par les Bretons contre les Anglais (20).

On ne sait pas exactement quelle fut la mission accomplie par Grandbois en 1439, mais les négociations qui se développèrent l'année suivante nous en donnent une idée. Charles VII était embarrassé de tous les côtés : premièrement parce que ses armées ne réussirent pas à prendre Avranches, non plus qu'à garder Honfleur ; deuxièmement, à cause des critiques que déclenchaient de pareils échecs ; troisièmement, à cause de l'impatience de gouverner dont faisait preuve son fils Louis qui avait alors seize ans. En janvier 1440, Louis avait déjà commencé à négocier directement avec Jean V (21). A cette époque, le plus grand danger immédiat pour la couronne de France ne provenait pas des Anglais, mais des mécontents tels qu'Armagnac, Alençon, Bourbon, Dunois, et le duc de Bourgogne, qui s'étaient liés dans la Praguerie. Alençon se tourna vers l'Angleterre pour obtenir une aide militaire, et, en avril 1440, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon conclu-

(18) John Doguet, John Loisel, Bertrand Milon, Reginald Godelyn et Radulph Neven.

(19) RYMER, X, p. 719-720.

(20) MORICE, II, col. 1324, citant « les registres de l'église de Saint-Malo ».

(21) VASSEN et CHARAVAY, *Lettres de Louis XI*, tome II, page 182.

rent une alliance avec le duc d'Orléans et Jean V (22). La question qui vient immédiatement à l'esprit est de savoir si Jean V agissait en tant qu'intermédiaire entre les mécontents et le roi d'Angleterre, ou s'il utilisait ce rôle de médiateur comme une couverture pour masquer ses intentions personnelles.

En 1440, Jean V prenait la tête avec confiance. Après quarante ans de frustration, d'obscurité ; après avoir été bien souvent près du désastre, Jean V voyait enfin les événements tourner en sa faveur. Charles VII, assailli par les Anglais et malmené par les Français, n'était pas plus capable qu'Henry VI de prendre des mesures rigoureuses contre lui. La Bourgogne qui, cinq ans plus tôt, avait dévoilé son jeu, quoique trop tôt, en rejetant l'alliance anglaise, boudait à présent. Toutes les circonstances poussaient Jean V à assumer un rôle d'arbitre. Le 16 mars 1440, il eut un geste princier, nettement en contraste avec l'avarice dont on l'accusait (23) : avancer 22.000 nouvelles couronnes soit l'équivalent de 275.000 livres, pour la rançon de Charles, duc d'Orléans (24). Lorsque le prêt parvint en Angleterre, il avait été ramené à 20.000 couronnes (25), soit un sixième du total de la rançon. Seule la somme prélevée par Alençon égalait celle-là (26) et elles n'avaient été dépassées que par l'avance de Charles VII qui s'élevait à 30.000 couronnes (27). Par contre, les autres garants : Bernard d'Armagnac (28), Louis, comte de Vendôme (29), l'archevêque de Rouen (30) (qui donnèrent chacun 10.000 couronnes), l'archevêque de Narbonne (31), qui donna 6.000 couronnes, Hardouin de Maillé (32) et André de

(22) MORICE, *Preuves*, II, 1327-1328. Pour le rôle de Bourbon, voir *Les Ducs de Bourbon pendant la crise monarchique du XV^e siècle*, par André LEGUI (publications de l'Université de Dijon, XXVI), Paris, 1962. L'auteur doit cette référence à M. Pocquet du Haut-Jussé.

(23) BOURDEAUX, *Etude sur le caractère moral de Jean V*, *op. cit.*, passim.

(24) MORICE, *Preuves*, II, 1271.

(25) P.R.O., 35th Report of the Deputy Keeper, Appendix 1, 16, 468.

(26) *Ibid.*, 521.

(27) *Ibid.*, 454.

(28) *Ibid.*, 511.

(29) *Ibid.*, 455.

(30) RYMER, X, 796.

(31) P.R.O., T.R.E., Diplomatic Documents, E 30461.

(32) *Ibid.*, 472.

Laval (33), qui donnèrent chacun 4.000 couronnes, faisaient figure de parents pauvres. De la Bourgogne nulle mention.

En jouant ce rôle de première importance, Jean V assurait sa propre sécurité. Le 25 juillet 1440, le roi d'Angleterre lui promit qu'il serait inclus dans le traité de paix final avec « l'adversaire de France » (34). Le 7 juillet, les ambassadeurs du duc, non plus Grandbois mais Jean Loaisel qui était allé en Angleterre avec Grandbois en mars 1429, et Guillaume de la Croez, secrétaire du duc, qui l'avait rejoint en décembre 1439 (35), reçurent les sauf-conduits pour retourner en Bretagne (36), leur tâche étant terminée.

L'acte délivré par le roi d'Angleterre à Westminster, le 11 juillet 1440 (37), faisait allusion aux négociations qui avaient eu lieu entre le duc de Bretagne et le comte de Somerset, lieutenant général du roi de France, ainsi qu'à des lettres patentes envoyées par le duc, promettant que ni troupes, ni bateaux de guerre ne seraient stationnés à St-Malo, ni dans n'importe quel autre port breton. Gilles de Bretagne devait être nommé gouverneur de St-Malo ; il était également spécifié dans ces lettres patentes qu'aucun approvisionnement ne serait envoyé dans les endroits qui étaient aux mains de l'adversaire [Charles VII]. Finalement, on stipulait que le traité de paix devait être appliqué aux marchands qui pourraient se livrer à leur commerce sans qu'ils aient à subir aucun sévère. Le roi d'Angleterre faisait des promesses équivalentes et traçait les grandes lignes d'un système de garantie.

On admettait que le mécanisme des trêves existantes ne fonctionnait pas bien, et qu'il fallait faire plus si l'on voulait venir à bout des délinquants qui agissaient sur mer. En conséquence, les habitants de tous les ports reçurent l'ordre « de nommer, choisir et être » des notables à qui les capitaines de bateaux confieraient un cautionnement avant de quitter le port. S'ils venaient à rompre les trêves, ce dépôt ne leur serait pas restitué. Si cela s'avérait insuffisant, celui qui aurait reçu les garanties aurait à rembourser les pertes avec ceux qui l'avaient élu. Le roi entreprit de nommer des gens

(33) *Ibid.*, 467.

(34) 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls 18, Henry VI, membrane 19.

(35) *Ibid.*, membrane 26.

(36) *Ibid.*, membrane 5.

(37) *Visita*, X, p. 788.

éminents pour faire appliquer cette ordonnance dans les régions proches du littoral des deux royaumes. Afin d'éviter les fraudes, il était ordonné que toute marchandise saisie ne pourrait être vendue pendant une période de deux mois en attendant que les plaintes éventuelles pussent être formulées. Le roi promit enfin que si des sujets du duc étaient faits prisonniers sous prétexte que c'étaient des personnes importantes, ou bien à titre de représailles, ils resteraient à l'intérieur de la seigneurie du roi, et ne seraient pas livrés aux ennemis du duc. Les shériffs d'Angleterre reçurent l'ordre de proclamer ces articles le jour même. Ils furent à nouveau publiés le 13 octobre 1440 (38). Jean V prit des mesures analogues (39) mais la date est sujette à conjecture (40).

Comme déclaration d'intention, un tel plan était formidable. A d'autres époques, d'autres plans avaient été mis sur pied mais ils visaient uniquement à obtenir le remboursement des dommages subis. C'est dans ce but que des conservateurs (41), des commissions (42) et des enquêteurs (43) avaient été nommés. L'idée des accords de 1440 était d'empêcher plutôt que de réparer les violations de la trêve. A cette fin les patrons de bateaux devaient verser des gages avant d'appareiller. De tous les privilèges auxquels un magnat local pouvait aspirer au xv^e siècle, il ne pouvait rien y avoir de moins enviable que cette nouvelle création. C'était pire que d'être membre du parlement. On ne sait pas si les shériffs exécutèrent ces ordres et proclamèrent ces articles. S'ils le firent, ils durent recevoir un accueil très réservé. L'idée d'un commandant de navire s'engageant à ne pas se battre en sachant que quelqu'un servait de bon émissaire à sa place, était, quoi qu'en ait dit Voltaire, tout à fait contraire à la nature anglaise. Il est fort vraisemblable que, malgré toutes

(38) Arch. L.-A., E 121, 6. Ce document est cité entièrement par La Nicollène-Trazzino, *op. cit.*, p. 37, qui déclare « les conventions signées par Jean V doivent se trouver dans les archives du royaume de Grande-Bretagne ». Un duplicata existe dans le P.R.O. Calendar of French Rolls, 19, Henry VI, membrane 35. La copie dans *dom. Monica*, t. II, col. 1342-1343 est faussement datée du 18 octobre 1440.

(39) P.R.O., T.R.E., E 30, 16, n° 467. A peu près la moitié du document a été détruite. La partie restante concorde avec le document anglais se trouvant en Bretagne. Arch. L.-A., E 121, 6.

(40) Cette partie du document est en lambeaux.

(41) Exemple de 1408. *Visita*, VIII, page 593.

(42) Exemple de 1411. *Visita*, VIII, page 702.

(43) Exemple de 1412. *Visita*, VIII, page 764.

les bonnes intentions, ces articles ne furent jamais appliqués. Les actes de violence sur mer n'étaient pas nouveaux, pas plus que l'impossibilité de les réprimer.

Pour cette raison, on aurait tort de définir les relations entre les chancelleries de Bretagne et d'Angleterre en s'appuyant sur ce qui se passait entre les côtes : depuis 1435 Jean V s'était efforcé de raffermir les liens qui l'unissaient à l'Angleterre, ce qui faisait un contraste frappant avec l'attitude de la Bourgogne. Nous savons qu'il avait essayé, avec succès ou non, de faire de la Bretagne le lieu de rendez-vous de la diplomatie anglaise ; la proposition pour une conférence en Bretagne en 1437, puis la mission de More et de Popham en 1438, suivies de la visite de Grandboys en 1439, et des accords de 1440, sont les preuves sûres d'un intérêt soutenu entre les chancelleries de Westminster et Nantes.

Jean V prenait de l'importance d'une façon qui ne manquait pas d'impressionner les Anglais et d'inquiéter la France. C'est une des ironies de l'histoire de voir que les vassaux de la couronne de France, malgré les possibilités qu'ils avaient de suivre l'exemple de la Bourgogne et de rompre leur alliance avec l'Angleterre, préféraient suivre l'exemple de la Bretagne et rester dans l'alliance anglaise. En 1441, Alençon, moins de dix ans après qu'il s'était battu contre Jean V, se trouvait établi avec Orléans en terre bretonne. Le duc de Bourbon était leur allié. La Bourgogne elle-même était timidement revenue à cette alliance d'abord abandonnée à son détriment.

Le 6 mars 1441, à Nantes, Jean, duc d'Alençon, s'engagea par lettres patentes (44) à épouser la cause du duc de Bretagne, du duc d'Orléans, du duc de Bourgogne, qui avaient été nommés « médiateurs » de la couronne d'Angleterre pour la cause de la paix générale. Le jour suivant, Charles, duc d'Orléans, fit une déclaration pareille (45). Charles, duc de Bourbon, le 4 avril, apposa son sceau secret sur une missive semblable, en l'absence du grand sceau (46), promettant d'aider les ducs de Bretagne, de Bourgogne et d'Orléans et de ne pas s'allier avec d'autres personnes sans leur consentement.

Jean V n'estimait pas nécessaire, peut-être même mala-

(44) Arch. L.-A., E 121, 3.

(45) *Ibid.*, E 121, 2.

(46) « En l'absence du grant » ; la missive fut vraisemblablement envoyée personnellement à Jean V. Aujourd'hui, l'original se trouve dans Arch. L.-A., E 121, 1.

droit, de faire une déclaration semblable (47). Son esprit prenait de l'initiative. Le 12 avril, il chargea un chevalier, Jehan Hungart, et trois docteurs de l'Université, Jacques de Pencoëdic, docteur en droit, François Dortonne et Robert Ferré, docteurs en médecine, de rédiger un traité avec James II, roi d'Ecosse, afin d'arranger le mariage de sa sœur Elisabeth avec François, fils aîné de Jean V (48). Les relations entre la Bretagne et l'Ecosse n'étaient pas nouvelles. Un autre voyage avait été fait par Jean Stewart, connétable des Ecosseis, en Bretagne, en octobre 1427. La mission de Hungart aboutit à un traité dont les termes furent acceptés par James II, le 11 juillet (49), et par Jean V, le 29 septembre 1441. On envisageait, quoique non sans réticence (50), l'hypothèse où François deviendrait l'héritier non seulement du trône de Bretagne mais également du royaume d'Ecosse. Cette possibilité est une imagination raisonnable de Jean V, tout comme la dot qu'il proposait pour Elisabeth était une assez bonne affaire. Cependant, les implications du traité pouvaient être lourdes de conséquences. Si Jean V s'alliait ouvertement avec l'ennemi traditionnel de l'Angleterre, que deviendraient ses relations avec ce pays ? Aurait-il rompu avec l'Angleterre ? Tout au contraire, agissait-il comme agent d'Henry VI ? Jean V pensait à présent que, aussi souhaitable que pût être le concours de l'Angleterre, il n'avait plus à l'acheter, comme au temps de Bedford, à n'importe quel prix. En d'autres termes, l'Angleterre avait moins d'importance aux yeux de Jean V, et Henry VI se voyait dire clairement qu'il n'était plus indispensable au duc de Bretagne, lequel pouvait à présent, si cela devenait nécessaire, lui brandir le couteau écossais sous la gorge. Qu'était-il advenu néanmoins de l'alliance écossaise avec la France ? L'alliance entre l'Ecosse et la Bretagne pouvait être aussi dangereuse pour la France qu'elle l'était pour l'Angleterre. La grandeur de Jean V n'était pas une affectation : il était enfin devenu une puissance que les rois de France et d'Angleterre ne pouvaient plus se permettre de négliger.

En 1441, Charles VII réveillé marcha d'abord contre le

(47) Il ne semble pas y avoir de traces de semblable déclaration de Jean V.

(48) BLANCHARD, VIII, p. 11.

(49) *Ibid.*, 29, n. 1. Cf. Arch. L.-A., E 12.

(50) « Quod absit ».

duc de Bourgogne en Champagne, puis contre les Anglais en Guyenne. Lorsque, le 14 mai, le roi d'Angleterre fit des préparatifs en vue d'une conférence dans les marches de Calais (51), Jean V envoya son chambellan, Bertrand du Bois, auprès du duc d'York afin de faire valoir près de ce dernier les inconvénients d'un tel arrangement. Il fit remarquer que si le duc devait quitter son duché, la Bretagne risquait d'être attaquée par ses ennemis. Il lui laissa entendre que puisque Orléans, Alençon, Vendôme et le bâtard d'Orléans se trouvaient en terre bretonne, la conférence pourrait très bien avoir lieu en Bretagne. Dans sa réponse, datée du 5 septembre 1441, le duc d'York reconnut le nombre considérable de bannières plantées sur le sol breton ; mais, ayant toujours espoir de voir le duc accepter de se déplacer, il envoya, dix jours plus tard, un sauf-conduit à Jean V pour lui-même et pour une garde de six cents hommes d'armes (52). Gratuitement il offrait de protéger la Bretagne pendant l'absence de Jean V si cela s'avérait nécessaire.

Cette offre fut ignorée, tout comme la requête présentée par Charles VII le 19 janvier 1442 (53). S'abstenant de répondre à ces deux appels, Jean V se consacra, pour citer les paroles de Jean de St-Paul (54), à des tâches plus proches, à l'intérieur de son duché ; tandis que chaque semaine qui s'écoulait voyait l'arrivée de nouvelles visites (55). Ainsi, les jours où le roi de France et celui d'Angleterre convoquaient le duc de Bretagne à venir se présenter à leur cour ou dans leur camp, étaient irrévocablement finis. A présent, les rois recherchaient son alliance, et l'élite de la féodalité française désirait l'avoir comme chef. Son étoile était à son zénith lorsque à l'aube du 29 août 1442 (56), à la Touche-lès-Nantes, il mourut.

(51) P.R.O., 48th Report of the Deputy Keeper. Calendar of French Rolls, 19 Henry VI, m. 11.

(52) Arch. L.-A., E 121, 5.

(53) Mathieu d'Escouchy, éd. DE FRESNE DE BEAUCOURT (suite), t. III, p. 38-40.

(54) Chronique de Jean de St-Paul, p. 58 « Se tint en son pays ».

(55) Voir l'itinéraire de Jean V complet presque semaine par semaine pour l'année 1442, rédigé par René Blanchard. Introduction aux *Lettres et mandements de Jean V*, IV, p. CXXXIV.

(56) *Ibid.*, note 2.

CONCLUSION

Dans la première moitié du xv^e siècle, Jean V vit la guerre s'aggraver entre l'Angleterre et la France. Pendant la plus grande partie de cette période, les dirigeants d'Angleterre et de Bretagne furent officiellement d'accord.

Leurs sujets, au contraire, manifestaient une hostilité réciproque. Jean V ne semble s'être laissé emporter par ces sentiments qu'une seule fois, lorsque, bien qu'allié avec Henry V, il dut marcher vers Azincourt. Même en cette occasion les événements suivirent sa volonté plus que celle de ses sujets. D'ailleurs ses ordres étaient décisifs, comme par exemple lorsqu'il obligea son entourage à ratifier le traité de Troyes. Le simple fait de mettre en évidence l'hostilité envers les Anglais, pourtant, n'explique pas complètement l'attitude bretonne ; en particulier l'appel adressé à Henry V pendant la captivité de Jean V.

Il est possible que Jean V, qui était né et avait été élevé en Bretagne, partageât avec son peuple quelque obscure instinct lui dictant que la menace d'extinction du duché ne provenait finalement pas de l'Angleterre mais de la France. Malgré les nombreux revirements de sa diplomatie et les sentiments de ses sujets, Jean V s'assura d'une entente avec les dirigeants anglais, et c'est cette politique qui prévalut.

De plus, vu les changements rapides des conjonctures, une telle tâche ne pouvait être accomplie selon des principes fixes. Des officiers supérieurs du duc étaient envoyés en Angleterre, ses secrétaires servaient parfois de façade ; mais toute la diplomatie anglo-bretonne n'en reste pas moins marquée par l'unique personnalité de Jean V (1).

(1) Jules DE LA MANTISSIÈRE exprime une opinion inverse dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 1, 1926. Sa thèse est que Jean de Malestroit, évêque de St-Brieuc (1405-1419) et de Nantes (1419-1443), « ... dirigea en fait plus que le duc lui-même la politique bretonne » (p. 10).

Quel fut le résultat de telles relations entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne ? Ce fut certainement de faciliter, et peut-être même de rendre possible le succès des Anglais en Normandie. Stratégiquement, la Bretagne offrait une base de départ solide pour une attaque contre l'Angleterre. En ce sens, celle-ci ne tenait pas pour essentiel le concours des forces militaires bretonnes. Une trêve et la neutralité lui suffisaient. L'état de neutralité valait autant que celui d'allié pour le but visé. D'un autre côté, une contre-attaque bretonne bien menée aurait pu ruiner l'invasion anglaise et, par cela même, la campagne dont dépendait le sort de la Normandie et de toute la vallée de la Seine.

Que faut-il penser du caractère de Jean V ? Vu le rôle qui lui incombait, il ne serait peut-être pas raisonnable de s'attendre à trouver la moindre trace d'entente générale. Selon la plupart de ses contemporains, Français aussi bien que Bretons, Gruel (2), Bouchart (3), Jean de St-Paul (4), Le Baud (5), Jean Meschinot (6), et le Religieux de St-Denis (7), Jean V était digne d'éloge. Il fut condamné par Blondel, le Normand (8), parce qu'il ne sauva pas la Normandie. Pendant cinq cents ans, la coutume établie par d'Argentré (9) et continuée par Dom Lobineau (10), Dom Morice (11), et A. de la Borderie (12) se fit l'écho de ces jugements élogieux. Généralement l'histoire a donné à Jean V le titre de « Sage ».

En octobre 1913, une réaction contre ces jugements élogieux se manifesta quand l'abbé Bourdeaut, dans son ouvrage *Jean V et Marguerite de Clisson, la ruine de Châteauneux*, condamna Jean V « comme un homme craintif et de caractère pusillanime (13) ». Le mois suivant, le chanoine Durville

(2) GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur, comte de Richemont*, éd. Michoud et Poujoulat.

(3) ALAIN BOUCHARTE, fol. 192 v.

(4) *Chronique*, page 63.

(5) *Chroniques*, éd. d'HOZIER, p. 488.

(6) JEAN MESCHINOT, *Bibl. de l'École des chartes*, 1895, p. 278.

(7) *Chronique du Religieux de St-Denis*, t. 6, p. 405.

(8) HÉROS, *Œuvres de Robert Blondel*, t. II, p. 21-22. *De Reductio Normannie*, éd. Stevenson.

(9) D'ARSENTE, *Histoire de Bretagne*, éd. 1618, p. 798.

(10) LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 620.

(11) MORICE, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 541-542.

(12) LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 153, 151, 223 et seq.

(13) *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. 55, 1913, p. 331-430.

rétablit la balance en célébrant « le courage et l'intelligence de Jean V (14) ».

Un an plus tard, l'abbé Bourdeaut lança une contre-attaque sur la moralité personnelle de Jean V. Il dressa une liste de toutes ses mauvaises actions et essaya de le dépouiller de tout le crédit que l'histoire lui avait attribué (15), en tant qu'homme ou en tant que dirigeant. Il stigmatisa l'indulgence de tous les écrivains qui avaient fait l'éloge de Jean V. L'appréciation des Bénédictins, par exemple, fut rejetée par l'abbé Bourdeaut comme « une oraison funèbre dictée par leur loyalisme breton (16) », tandis que la formule lapidaire de La Borderie : « Il aime la Bretagne, la paix, la justice et son peuple » n'était pas pour lui un jugement historique, mais une « absolution » (17).

En 1920, J. de La Martinière basa son étude de Jean de Malestroit sur l'opinion de l'abbé Bourdeaut. Partant de cette idée, il établit sa thèse selon laquelle le chancelier était l'homme fort du régime, masqué par le trône (18). C'est ainsi que fut créée la soi-disant « anomalie du règne de Jean V (19) », qui persista jusqu'en 1935, où ses qualités de dirigeant furent réaffirmées. Au cours de cette année, le Professeur Pocquet du Haut-Jussé, bien qu'il reconnût le cynisme de la politique de Jean V, s'attacha à mettre en évidence l'aspect positif au même titre que l'aspect négatif de son règne : « Il serait d'ailleurs injuste de cacher que cet homme, dont la politique extérieure manqua non seulement de souffle et de générosité, mais encore d'ambition, fut un excellent prince vis-à-vis de ses sujets (20). » Ce point de vue ne fut pas essentiellement modifié par M. Durtelle de Saint-Sauveur, en 1946, qui se contenta de réviser, sans néanmoins les rejeter, les critiques de l'abbé Bourdeaut, et de J. de la Martinière (21).

(14) LA BORDERIE, *ibid.*, p. 451-467.

(15) ABBÉ BOURDEAUT, *Étude sur le caractère moral de Jean V, duc de Bretagne*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1914, p. 175-249.

(16) BOURDEAUT, *op. cit.*, p. 176.

(17) *ibid.*, p. 176.

(18) J. DE LA MARTINIÈRE, *op. cit.*

(19) *ibid.*, p. 10.

(20) B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Deux Pléiades : Bourgogne et Bretagne*, 1935, p. 69, d'abord publié dans la *Revue des Cours et Conférences*.

(21) DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne*, 1946, p. 286. *Id.* dans la première édition, ed. 1935, t. I, p. 295.

Les thèses ou de l'abbé Bourdeaut, ou de La Martinière, sont impossibles à soutenir. Le critère appliqué à Jean V par l'abbé Bourdeaut est celui d'une obéissance absolue aux préceptes du décalogue. Toute transgression dont on ait des preuves se voit révélée et condamnée : Jean V avait un fils illégitime, « Tanguy, notre bâtard » qu'il reconnaissait ouvertement ; on assure que Jean V frappa sa femme dans un moment de colère ; on sait qu'il craignait les batailles, le meurtre et la mort soudaine. Les Bénédictins auraient pu répliquer que leur « oraison funèbre » convenait exactement au genre d'homme pour qui la litanie était chantée. La Borderie aurait pu répliquer que son « absolution » convenait parfaitement à un tel homme, tandis que la canonisation était réservée aux saints. Rien de moins que la sainteté chez Jean V n'était exigé par l'abbé Bourdeaut. Jean V, comme beaucoup d'autres, était loin d'être parfait. Cependant, était-il vraiment pire que ses contemporains ? Il est au moins permis de discuter pour définir si au contraire il n'était pas meilleur qu'eux.

On peut faire la même objection sur la façon dont l'abbé Bourdeaut condamna la moralité politique de Jean V, tout autant que sa moralité personnelle. L'art diplomatique, comme il a été défini par Machiavel, aurait très bien pu être modelé sur la pratique de Jean V. On n'a aucune raison de supposer qu'il le fut ; mais cela amène à penser que le code diplomatique de Jean V était celui de ses contemporains, et assurément celui de ses successeurs. Sa politique ne contenait pas un vice ou une vilénie particuliers au xv^e siècle. Toutes ces manœuvres avaient été pratiquées auparavant et ont été perfectionnées depuis. Il est peut-être moral de condamner Jean V pour avoir adopté ce code, mais en même temps ce n'est pas raisonnable, car il s'agit de deux mondes trop différents. On rencontre même là, pourtant, une contradiction dans l'argument de l'abbé Bourdeaut, parce que la duplicité qu'il condamne chez Jean V, il en fait l'éloge chez Louis XI. Jean est sa bête noire ; Louis XI, son héros (22).

(22) BOURDEAUT, *Étude...* citée, p. 212 : « Mais le vengeur de la France, Louis XI est né ». Lorsque l'abbé Bourdeaut résume son opinion sur Jean V, il révèle son admiration pour Louis XI, p. 248 : « Homme médiocre, conscience sans élévation, il (c'est-à-dire Jean V) fut un politique sans vigueur et sans portée. Nul n'aura la pensée de le mettre en parallèle avec les grands hommes de l'histoire de France... Ce n'est ni à Charles V... mais à un Louis XI, auquel manquait la vigueur, l'intelligence alerte, la constance dans la volonté, en un mot, le génie ».

Il est permis d'attacher encore moins d'importance à la thèse de La Martinière qu'à celle de l'abbé Bourdeaut quoique le point de vue développé soit le même (23). En un mot, La Martinière affirme que l'évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, doit être considéré comme responsable de la politique du duché, ainsi que de l'alliance avec l'Angleterre (24). Dans cette thèse, il n'y a, à vrai dire, rien de plus qu'une interprétation des personnalités propre à La Martinière, qui, aussi attachante qu'elle soit, n'est cependant pas confirmée par les faits. La Martinière introduit Jean de Malestroît dans le champ de la diplomatie anglo-bretonne seulement en 1419 (25), ignorant la première partie du règne de Jean V ; cette première partie, au cours de laquelle les fondations, les trêves avaient été posées et sur lesquelles devaient s'appuyer plus tard la superstructure, le traité. L'étude se termine, de plus, en l'an 1432, c'est-à-dire dix ans avant la mort de Jean V. Le principal défaut de cette thèse, toutefois, est une question de qualité plutôt que de quantité, car le seul fait d'avancer une telle opinion indique qu'il ne comprenait pas le caractère singulier de Jean V.

Il est compréhensible que le duc de Bretagne qui, à l'époque d'Azincourt, resta en accord avec le roi d'Angleterre, ne puisse gagner l'admiration des historiens français. Seul, un ardent adorateur de héros pourrait trouver attachantes et dignes d'admiration les qualités personnelles de Jean V. Il s'occupait uniquement des affaires qui le concernaient directement. Pour lui, Owain Glyndŵr et même Jeanne d'Arc auraient bien pu ne pas exister. Il n'y avait rien de positif chez lui. Il n'avait rien du guerrier comme Richemont, pas plus que du poète, comme Charles d'Orléans. Son caractère était entièrement négatif, et on pourrait ainsi faire son portrait : superficiel, indolent, rusé et fourbe, facilement effrayé, anxieux de plaire, et surtout maître en l'art de ne rien faire. Il était assez subtil pour prévoir comment Henry V allait agir, mais assez stupide pour croire qu'il pourrait tromper Bedford deux

(23) J. DE LA MARTINIÈRE, *op. cit.*, p. 17.

(24) *Ibid.* « Nous pouvons conclure que le chancelier intervint, sans cesse, personnellement, pour régler les bonnes relations de la Bretagne avec l'Angleterre ; d'ailleurs, les contemporains le considéraient comme le responsable de la politique anglaise de Jean V, dont l'action personnelle, à côté de la sienne, paraît sans importance ».

(25) *Op. cit.*, p. 14.

fois. Il était lâche, lorsqu'il était en butte à la violence comme à Châteaueaux, mais cependant assez cruel pour jouer les tyrans au sein de sa famille, quand il était poussé à bout comme en 1422. Son attitude était indolente, et sa diplomatie à double face : c'était une girouette qui ne prenait pas parti et jouait à la fois sur les deux tableaux.

Cependant, l'historien doit garder une saine vision de son étude. Il est rarement opportun et jamais bénéfique de discuter la moralité d'autrui. En agissant ainsi à propos de Jean V, on risque non seulement d'être hypocrite ou quelque peu pharisien, mais surtout de commettre une erreur historique. Si le critère à considérer pour juger les réalisations de Jean V n'est pas sa personnalité, ni le sort de l'Angleterre, ni celui de la France, mais tout simplement celui de la Bretagne, il devient alors difficile d'éviter de conclure que Jean V servit convenablement son duché. L'alliance des Montfort avec l'Angleterre, qui avait contribué à préserver l'indépendance de la Bretagne pendant les attaques édwardiennes, avait été intelligemment et adroitement préservée en face du danger que représentaient les Lancastre. De plus, Jean V percevait pleinement d'où le danger allait venir pour la Bretagne. Il ne fait aucun doute qu'il prévit, au cours des dernières années de son règne, que le danger venant de la couronne anglaise diminuait. D'un autre côté, il est non moins certain que sa servilité envers la couronne de France avait virtuellement disparu. A la fin de son règne, l'entente entre la Bretagne et l'Angleterre était devenue la garantie contre toute attaque provenant non seulement de l'Angleterre mais aussi de la couronne de France.

INDEX ALPHABETIQUE

- A
- Abbeysch, 157.
 Aberystwyth, 55, 61.
 Abraham (Michael), 43.
 Accleón, 53.
 ALAIN RUFUS, 13.
 ALBRET (Connétable d'), 63, 66, 73.
 ALBERGATI (cardinal), 158.
 Alençon, 103, 129 note.
 ALENÇON (Duc d'), 59, 134, 140, 146, 160, 162, 168, 169, 172, 174.
 ALLINGTON (William), 120.
 ALPHONSE (Piette), 97.
 Amiens, 95, 96.
 A-MAYE, héraut, 146.
 Ancenis, 142.
 Anglesey (Ile d'), 55.
 Anjou, 7, 17, 75.
 ANJOU (duc d'), 128, 163.
 APPELLANTS, 32.
 Aquitaine, 58, 73, 133, 148.
 Aragon, 10, 36, 84, 88.
 AUC (Jeanne d'), 143, 144, 145, 147, 179.
 ABELE (Olivier), 42.
 Argentan, 115.
 ARISTOTE, 1, 71.
 ARMAGNAC (Comte d'), 30, 34, 65, 66, 73, 75, 95, 96, 108, 160 ; Maison d' —, 148, 168.
 Arms, 158, 159, 161, 163.
 ARUNDEL, 39.
 Ash, 88.
 ASHTON (Sir John), 107, 120, écuyer, 39.
 AUGUSTIN, 1.
 Auxerre, 75, 154.
 Avranches, 122, 145, 158, 168.
 Azincourt, 95, 96, 101, 103, 175, 179.
- B
- BADU (Marquis de), 122.
 BAILEY, 39.
 Bâle (Conelle de), 4 note, 152, 155, 157.
 BALLIOL, 14.
 BARDOLF, 48, 55, 58, 61.
 BARQUEZ (Richard), 157, 158.
 BASH, 1.
 BAYALEN (Jeanne de), 26, 36 note.
 Bavière, 84, 85.
 Bauge, 121.
 BAVIÈRE (Isabeau de), 43, 49, 118.
 BAXTER, 39.
 Bayonne, 47, 57.
 BEAUFORT (Maison de), 134, 163.
 BEAULIEU (l'abbé de), 157.
 BEAUMANOIR (Seigneur de), 152.
 BECKINGTON (Thomas), 151.
 BEDFORD (Duc de), 120, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 142, 144, 146, 147, 154, 155, 159, 160, 161, 167, 173, 179.
 Bellefleur, 148.
 BENOIT, 1.
 BENOIT XII, 36.
 BENOIT (Guillaume), 134.
 BERKELEY, 39.
 BERRY (duc de), 32, 39, 65, 66, 73, 75, 96, 148.
 BISTIC (Guillo), 51.
 BLACKBURN, 125.
 Blois, 165.
 Blois (Maison de), 128 ; Charles de —, 18, 21 ; Guy de —, 18, 20 ; Jean de —, 19, 20, 129, 133 ; Olivier de —, 113, 122, 129, 133.
 BLONDEZ (Robert), 121, 123, 141, 143.
 BLOUNT (Jean), 47, 68, 72, 73, 76.
 Bohème (Lai), 84.
 BOMUS (Marie de), 25.
 BOSGAIN, 106.
 Bos-Espoir, héraut, 168.
 Bordeaux, 25, 47, 75, 133.
 Boston, 129.
 Bothou, 126.
 BOUCAUT, maréchal, 160.
 BOUGHAET, 51.

- BOURBON, 32, 65, 66, 73, 150, 168 ; Charles I^{er} de —, 163, 172.
Bourges, 73, 75.
Bourgogne, 7 note, 32, 33, 35, 38, 40, 42, 45, 50, 54, 59, 65, 66, 73, 75, 99, 100, 102, 108, 112, 118, 126, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 136, 137, 140, 141, 148, 149, 154, 155, 156, 159, 161, 162, 168, 169, 172, 173 ; Anne de —, 127, 134 ; Marguerite de —, 127 ; Philippe « Le Bon », duc de —, 113, 116, 130, 134, 162, 163.
 BOUZEC, 51.
 BRADLEY, 39.
 BRACKLE (John), 88.
Bramham Moor, 58, 61.
 BRAUNSPATH (Richard), notaire, 111.
 BREGENHART (Michel), 149.
Bréhol (Ile de), 60.
Brest, 24, 27, 28, 53, 126, 137.
 BRETAGNE (Blanche de), 40, 43, 49, 50, 53, 54 ; FRANÇOIS de —, 137, 138 ; GILES de —, 40, 88, 149, 150, 151, 153, 170 ; ISABELLE de —, 128 ; MARGUERITE de —, 40, 43, 53 ; MARIE de —, 33 ; PIERRE de —, 137, 145 ; RICHARD de —, 122.
Bridgewater, 88.
Bristol, 42, 54, 57, 88.
 BRUC (Jean de), 88, 90.
Bruges, 97.
 RUGHAN, comte, 128.
 BURTON, 29 ; John —, 86 ; Thomas —, 111.
Brynglas, 38.
 BUTLER, 39.
- C
- CADWALLADR, 77.
Caen, 120 note.
Calais, 12, 45, 58, 88, 155, 174.
Camaret, 40.
Cambridge, 12.
Canterbury, 164 ; Archevêque de —, 60, 69, 75 note, 152.
 CARMELIC (Jacques), 132.
 CARVELL (Éliot de), 143.
Castille, 26, 81, 84.
 CATES (Jerd), 99.
Caux, 5, 120 note.
Cesson (La tour de), 53.
 CUMBERLAND (John), 86, 89.
Champagne, 173.
 CHARLES II de Navarre, 23, 25, 34.
 CHARLES V, 23, 148.
- CHARLES VI, 24, 22, 33, 35, 85, 112, 114, 118, 126.
 CHARLES VII, 126, 128, 129, 130, 132, 133, 140, 142, 145, 149, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 173, 174.
 CHARLTON (Walter), 120.
 CHARTIER (Alain), 143.
Chartres, 134.
Châteaufort, 113, 114, 115, 122, 180.
 CHATEAUGIRON (Armel de), 62, 69, 73, 74 et note, 75, 81, 144.
Châtillon, 128, 136.
 CHAUCER, 1, 71, 72.
 CHAUCIERS (Thomas), 119.
Chanmont, 120 note.
 CHAUSSIER (Jean), 121.
Cherbourg, 166, 167.
Chester, 3, 14.
Chinson, 128.
 CHOUEN (Pierre), 144.
 CHRISTOPHE de Lannion (Le), 107.
 CRYPER (Cardinal de), 158.
Cnap-Portis, 89, 89.
 CLEBENCE (Duc de), 121, 125, 148.
 CLEMENT (Évêque de), 113.
 CLIFFORD, 14.
 CLISSON (Marguerite de), 23, 113, 114.
 CLYNE (John), 76.
 COAESMERS (Raoul, sire de), 149.
 COÛTIVY (Alain de), 45.
 COÛTIVY (Philippe de), 7 note.
 COLE (John), 76.
Cologne, 1, 28.
 COLVILLE (John), 57, 83, 89, 121, 122.
Combe, 88.
 CONAN, 14.
 CONAN (Jean), 144.
 COQUE (William), 88.
Corbeil, 116, 154.
Cornwall, 6, 7, 12, 40, 42, 57, 76, 86.
 CORNWALL (John), 74.
 CORNUSSE, 105.
 COUTREUX (Philippe de), 36, 38.
Coufances, 120 note.
 CROCE (Guillaume de La), 149, 150, 170.
 CROSWELL, 152, 154.
 CROSSLAND, 39.
Cumberland, 6, 14.
- D
- DARRICOURT (John), 82, 83, 84.
Danemark (Roi de), 98.

- Deatmouth*, 42, 43.
 DENBY (Comte de), 148.
 DES UNINS (Jean-Jouvenel), 143.
Devin, 6, 7, 12, 42, 43, 57, 76, 132.
Dieppe, 120 note.
Dinan, 109.
Dinard, 33.
 DODDERT (John), 168 note.
Dol, 143, 158.
 DOSTONNE (François), 173.
 DONALD, seigneur des Iles, 84.
Dorsel, 42, 57.
 DOUGLAS (Comte de), 128.
Doures, 60, 69, 121.
 DRAX (John), 42.
 DU BOIS, 43, 46 ; Bertrand —, 174.
 DU CHATEL (Henri), 42 ; Hervé —, 88 ; Olivier —, amiral de Bretagne, 105 ; Tanneguy —, 42, 57, 74, 113, 116, 157.
 DU GUESLIN, 21.
 DU JUCH, 68, 69, 72, 81, 84, 85, 86, 90, 111, 114, 121, 122.
 DUNHED (John), 129.
 DUNOIS, 168.
 DU PANG, 88, 90, 116.
Durham, 6, 14.
 DU ROCHER (Hamelin), 43.
- E
- Ecosse*, 5, 10, 36, 55, 58, 81, 84, 125.
 EDOUARD I, 18.
 EDOUARD, prince d'Aquitaine, 21.
 EDOUARD III, 14, 19, 23, 39, 77.
 ELIZABETH, sœur de James II, roi d'Ecosse, 173.
Eltham, 36.
Ely, 111.
 EPINAY (Robert d'), 140.
 ERPINGHAM (Thomas), 60.
Emond (La tour d'), 147.
 ENNEX (Comte d'), 38, 40.
 ESTFELD (William), 153.
Etampes, 67.
 ETAMPES (Comte d'), 143.
 ETAMPES (Comtesse d'), 139.
 EY (Comte d'), 100, 139.
 EUGÈNE IV, 153.
Exeter, 12, 88, 151, 152.
- F
- Falaire*, 93.
Fécomp, 167.
 FÉCAULT (abbé de), 137.
 FERRÉ (Robert), 173.
 FIELD (Thomas), 67, 68, 76.
- FITZLAN, 14.
 FITZMUR, 14.
 FITZMUR, 25.
Flete, 93, 94.
Florence (République de), 88.
 FORDE (William de), 138.
 FORTESCUE, 124.
Fotheringhay, 111.
Fougères, 134, 136, 142, 146.
Fouy, 11, 83, 108.
 FRANCE (Jeanne de), femme de Jean V, 114, 153, 154.
- G
- Galles* (Le pays de), 5, 45, 48, 77, 84, 125.
 GAND (Comte de), 22.
 GARDINER (Richard), 88.
 GARNIER, 105.
Gascogne, 12, 56, 72, 88.
 GAUDIN (Péan), 23.
 GAUDIN (John), 43.
 GELAN, 105.
Gilling, West, East, 13.
 GIBEL (Olivier), d'Audray, 52.
Gisors, 120 note.
 GLOUCESTER (Duc de), 32, 125, 152 ; Maison de —, 154, 163.
 GLYNWYR (Oswald), 37, 38, 41, 43, 48, 49, 55, 58, 61, 76, 77, 79, 179.
 GODART (James), 147.
 GOMELT (Reginald), 168.
 GOSLER (Col), 91.
 GORHEMONT (Pierre), 109 note.
 GOWER (Famille de), 125.
Gower, 55.
 GOYON (Étienne), 27, 65.
 GRANDBOIS (Guillaume), 167, 168, 170, 172.
 GRANDBOIS (William), 80.
Gravesend, 154.
 GREENHURST (Ralph), 72, 74 note, 75 note.
 GREY (Richard, sire de), 39, 74 note.
Guchère, 84.
Gueuroit (Château de), 145.
Guerande (Traité de), 21, 43, 51, 53, 89, 129.
Guerche (La), 110.
Gaillac, 54.
 GUYAUME le COMPTANT, 13.
 GUYON, agent de Jean V, 157.
 GUYON (Bertrand de), 57.
 GUYON (Bertrand de), 42.

- H**
- Hainaut*, 84.
HALLIKELD, 13.
HALS (Richard), 87, 88, 89, 90.
HAMELIN DU ROCHIER, 43.
Hampshire, 13.
Hang West, East, 13.
Harflour, 105.
Harlech, 55, 61.
HARPER, 39.
Havering-Bower, 144.
HAYMAN (John), 132.
Hennebont, 46.
HENRI, agent de Jean V, 157.
HENRI II, 18.
HENRI III, 15.
HENRI DE LANCATER, *devient*
HENRI IV, 30, 31, 35, 38, 41, 42,
 44, 45, 46, 48, 50, 52, 58, 60, 61,
 62, 63, 67, 73, 74, 75, 76, 77, 79,
 80, 81, 164.
HENRI DE MONMOUTH, *devient*
HENRI V, 35, 78, 79, 80, 81, 82,
 83, 84, 86, 89, 92, 99, 100, 101,
 102, 103, 104, 105, 107, 108, 110,
 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118,
 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126,
 128, 129, 131, 140, 143, 154, 161,
 167, 179.
HENRI VI, 137, 147, 148, 149, 155,
 164, 167, 173.
Hersford, 72.
Hollande, 84, 85.
Honflour, 93, 95, 168.
HONYNGHAM (John), 82, 83, 84, 93,
 94, 101, 143.
Horssea, 45.
HUGUES CAPET, 36.
HUNGART (Jehan), 173.
HUNGERFORD (Walter), 150, 152.
HUNGERFORD (Lord), 152, 154.
Hull, 45.
Hes, 1.
- I**
- Île-de-France* (L'), 136, 142.
Islande, 6, 35, 125.
Isabelle (L'), 88.
ISBERGHE (Jacques), notaire, 116.
Italie, 36.
- J**
- JAMES II*, roi d'Écosse, 173.
JEAN I, 15.
JEAN III, Le Bon, 15, 18, 148.
- JEAN IV*, 9, 15, 19, 21, 26, 28, 29,
 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 47, 48,
 53, 59, 77, 83, 124, 164.
JEAN V, 26, 27, 33, 34, 40, 41, 46,
 47, 49, 50, 52, 53, 54, 60, 61, 62,
 63, 71, 74, 75, 77, 80, 82, 86, 89,
 91, 92, 95, 99, 100, 101, 102, 103,
 104, 105, 107, 108, 109, 110, 112,
 113, 114, 115, 116, 118, 120, 123,
 124, 126, 127, 128, 129, 131, 132,
 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139,
 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146,
 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157,
 159, 160, 161, 162, 164, 167, 168,
 169, 170, 172, 173, 174, 175, 176,
 177, 178, 179, 180.
JEAN DE BRETAGNE, 5.
JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne,
 49, 110, 112, 123, 130.
JEANNE DE FRANCE, épouse de
 Charles II de Navarre, 23.
JEANNE DE FRANCE, épouse de
 Jean V, duchesse de Bretagne,
 24, 28, 114, 153, 154.
JEANNE DE NAVARRE, duchesse de
 Bretagne, reine d'Angleterre, 23,
 25, 30, 34, 37, 38, 39, 41, 44, 46,
 48, 49, 53, 62, 75, 76, 79, 90, 91,
 105, 110, 129, 143, 152, 153, 164.
JEANNE DE PENTHÈVRE, 18.
Jersey (Île de), 51, 84.
JÉROME, 1.
JOCK (John), de Bretagne, 138.
JOHNSON, 39.
JORDS (John), marchand, 156.
JUSTINES, 1.
- K**
- Katherine de Lantreguier* (La), 107.
Katherine de Lowestoft (La), 88.
Kent, 86.
KENT (Edmund, comte de), 60.
KENTWOOD (Reginald), 153.
KEOGULLIAN (Jean), 88.
KEOGUTHIS (Guido de), 105.
KERMELLEC (Alain de), 120.
KEROZÉNE (Eon de), 56.
KERYKAC (Thomas de), 150.
KRYNYLL (John), 165, 167.
Kington-upon-Hull, 101.
KNOWLES, 39 ; famille de —, 125.
- L**
- LA BARRE* (Guillaume de), 46.
LA BELLIÈRE (Vicomte de), 144.
LA BLATNER, 168.

- LA LANDR* (Tristan de), 53, 54, 60.
LA MARR (Famille de), 14.
Lancaster, comté palatin, 6, 14,
 32, 88.
Lanquid, 128.
Lanquidail, 129.
LANGEFFORT, 46, 82.
Lanlon, 89.
LAWSON (Jean de), 88.
LBYON (Mesme de), 89.
La Rochelle, 147.
LASCÈLLES (Famille de), 14.
LE SAUX (Jean de), 97.
LAURENS (William), 88.
Leval, 139.
LAVAL (André de), 160.
LAWRENCE (John), 132.
LE BOURGOIN (William), 157.
LE BRYS, 115, 116, 117.
LEON (Royaume de Castille et de),
 84.
LEON (Comté de), 153.
LEON (Evêque de —), ? note, 27.
LE GALLEDUC (Jean), 106.
Leicester, 132.
LE MEDNEN, 46, 82.
LE MUIET (Jean), 168.
LE PÉRIENT (Jean), 161.
LE PONS (Pierre), 147.
LE POULET, 145.
LE SAGE (Raoul), 114, 116.
Leulinghen (Trêve de), 22, 42, 45.
LE VEUL, poursuivant, 145.
LHOIE (Simon de), 135.
L'HOPITAL (Pierre de), 81, 84, 116.
LINCOLN (Evêque de), 39, 40, 152.
Lincolnshire, 13.
LOISEL (John), 168 note, 170.
Loire (La), 2, 12, 142.
LOMAGNE (Vicomte de), 54.
Londres, 13, 42, 46, 84, 88, 93, 97,
 116, 121, 165, 166 ; traité de —,
 148.
LOSHAC (Jean), 74.
LORDES, 123.
LOUIS D'ORLÈANS, 49.
LOUIS D'UPPINS, devient Louis XI,
 168, 178 et note.
Lowestoft, 88.
Lubrec, 98.
LUET (Famille de), 14.
LUPE (Perron de), 100.
Lymc, 42.
LYSBOURG (William), 153.
- M**
- MACHIVEL*, 109, 178.
MALLÉ (Hardouin de), 169.
Maine, 7, 17, 136, 144, 146, 163.
MALESTROIT (Jean de), 134, 135,
 154. Voir *côte de Nantes*.
MALESTROIT (Vicomte de), 144.
MALESTROIT (Bâtard de), 149.
MALLETINS, 22.
MALLETRIEU (Henri), 51.
MALORY, 39.
Mau (Île de), 84.
Montes, 120 note.
Marguerite (La), 88.
Marie, d'Exeter (La), 89.
Marie, de Grande (La), 89.
MARY, de Tower (La), 88.
MARMON, 15.
MARMONDES, 32.
MARTONÉ (Sire de), 150.
MATELOS, 33, 61, 62, 71, 88 note,
 121, 128, 144.
Messe, 122, 123.
MELTON (John), 41 note.
Melton, 119.
MERVES (Louis), 132.
MICHEL (Macé), 157, 158.
Milford Haven, 76.
MILSON (Bertrand), 168 et note.
MILNER, 39.
MOLYNGTON (Thomas), 83.
Montargis, 91.
MONTAUBAN (Seigneur de), 27, 114,
 116.
Montauban, 147.
Montecran, 123, 163.
MONTERRAND (Bernard de), 142,
 143.
MONTFORT (Jean de), 13 ; Maison
 de —, 114, 150, 180 ; le Comté
 de —, 116 ; Comte de —, 127 ;
 voir Arthur de Richemont ;
 François, comte de —, 153.
MORE, 164, 165, 172.
MORIS (Jehan), 120.
Morlaix (Mesme de), 69.
- N**
- Nantes*, 14, 38, 40, 46, 50, 53, 54,
 65, 70, 71, 90, 91, 105, 120, 126,
 150, 164, 172 ; Comté de —, 130,
 143 ; évêque de —, 114, 118, 121,
 140, 150, 151, 179 ; traité de —,
 128.
NAPOLÉON, 102, 120.
NARBONNE (Archevêque de), 169.
NARS (Hervé), 53.

- Navarre*, 26, 35, 39, 44, 84, 98.
Neven (Radulph), 168 note.
Neville's Cross, 14.
NEVILLE, 14, 39.
Newcastle-upon-Tyne, 86.
NEWHAM (John), 132.
Ninive, 143.
NOBLE, 39.
Norfolk, 13.
Normandie, 7, 17, 65, 66, 94, 102, 105, 106, 132, 143, 147, 148, 158, 163, 165, 166, 167.
Northumberland, 6, 14 ; comté de, 48, 55, 58, 61.
Norvège, 84.
Norwich, 111.
Notre-Dame, de Lantreguier (La), 107.
Notre-Dame, de Nantes (La), 105.
- O
- Orléans*, 5, 45, 50, 52, 54, 59, 65, 66, 73, 142, 145.
ORLÉANS (Bâtard d'), 174.
ORLÉANS (Charles d'), 65, 66, 134, 144, 155, 163, 165, 166, 169, 172, 174, 179.
ORLÉANS (Louis d'), 58.
OVIDE, 1.
ORWELL, 121.
Oxford, 12.
- P
- Paimpol*, 60 note.
Palatinat rhénan (Comté du), 85.
Paris, 1, 40, 49, 65, 66, 67, 71, 75, 91, 96, 134, 137, 148, 162 et note, 163 ; Université de —, 65.
PARENT-NEVILLE, 39.
PASCAL, 52.
Palap, 142, 145.
PAYEN (Eon), 52.
Pays-Bas, 17.
PELHAM (Sir John), 110.
PENANDREU (Bernard de), 53.
PENGOEDRE (Jacques de), 173.
PENHOÛET (Jean de), amiral de Bretagne, 45, 67, 69.
Penmarch, 42, 51.
Penntex, 7.
PEVNIÈVRE (Maison de), 113, 114, 117, 118, 119, 128, 130, 133.
PEVNIÈVRE (Guy de), 19.
PEVNIÈVRE (Jean de), 33.
PEVNIÈVRE (Jeanne de), 19.
PERCY, 38.
- PERCY* (Thomas de), 41 note.
Pevensey, 110.
PHILIPPE VI, 19, 39.
PHILIPPE LE HARDI, 31, 38, 50.
PICKERING, 39.
PICRENT (John), 119.
Piercil, 90.
PLANTAGENETS, 1, 17, 80.
Plymouth, 42, 107.
Plympton, 132.
Poitiers, 148.
Poitou, 5, 17, 75, 116 ; Comté du, 147, 148.
POLE (Walter), 153.
PONTBRIANT (Hector de), 51.
Pontorson, 120, 121, 122, 135, 136, 158.
Pool, 87.
POPHAM (Sir John), 128, 129, 165, 166, 167, 172.
PORTER, 39.
Portugal, 84.
Pouancé, 147, 149.
Prague (La), 168.
PRÉSENT, 153.
PRINCE NOIR (Le), 148.
Pyénées, 26.
RACKELL (John), 139.
RANDOLPH (John), 110.
REGNAULT (Robert), 133.
Reims, 142, 145.
REMPTON (Thomas), 157.
Rennes, 46, 109, 144, 146, 149.
Rhin, 2.
RICHARD II, 9, 15, 23, 24, 27, 29, 32, 37, 61, 83, 124.
RICHELIEU, 6.
RICHEMONT, héraut anglais, 143.
RICHEMONT (Arthur de), 40, 43, 44, 63, 64, 94, 95, 96, 99, 100, 111, 114, 115, 116, 117, 122, 126, 128, 133, 142, 145, 162, 163, 179.
Richmond (L'honneur de), 13, 14, 18, 24, 27, 29, 30, 31, 39, 44, 50, 61, 62, 63, 74, 81, 90, 91, 100, 124.
RHEUX (Pierre de), maréchal de France, 85, 144, 145, 146.
RICHUMEN (Georges), 144, 146, 149, 152.
Rising, Norfolk, 24.
Rochelle (La), 25.
ROMAN (Viconte de), 21, 97, 98, 137 ; Alain de —, 54.
Rome, 37, 142.
ROMAINS (Roi des), 81, 98.
ROSSIER (Yvon de), 147.
ROUANT (Pierre), 46.

- Rouen*, 5, 79, 95, 108, 109, 114, 120, 120 note, 121, 123, 142, 145, 147, 148, 165, 167 ; (archevêque de —), 169.
ROUGE-CROIX, héraut anglais, 108.
ROUSSEL (Raoul), 147, 148.
ROUJOMALLE (John), 88.
RUSSEL (William), 88.
RYS (Antoine de), 36.
RYNGOLD (Thomas), de Boston, 129.

S

- Sablé* (Traité de), 122.
SAINTAMOUR (Arnauld de), 128.
Saint-Aubin-du-Cormier, 136.
Saint-BRIEUC (évêque de), 167.
SAINTE-CROIX (Cardinal de), 154, 155.
Saint-Jacques de Galice, 107.
Saint-James de Beuron, 133, 134, 135, 158.
Saint-Julien, de Nantes, 43.
Sainte-Katherine (La), 97, 98.
Saint-Malo, 11, 95, 100 ; abbé de —, 145 ; siège de —, 157 ; évêque de —, 27, 158, 168, 170.
Saint-Mathieu, 42.
Saint-Maur (Traité de), 108, 148.
Saint-Nicholas, de Vitré, 136.
Saint-Noël, de Nantes (La), 105.
Saint-Paul, église de Londres, 75 note.
Saint-Pol-de-Léon, 132.
Saintonge (Comté de), 147, 148.
SALISBURY (Comte de), 116, 135, 136.
Sandwich, 121.
SANS-FARLAR, poursuivant, 150.
Saumur, 130.
Savoie, 130.
SAVOIE (Yolande de), 109.
SÉALES (Lord), 139, 147.
Seine, 5, 163, 176.
SESSÉ (Guchant de), 100.
Senerr, 6, 7.
SHAKESPEARE, 78, 79, 124.
SHREKUND, empereur, 99, 100.
SMITH (John), 88.
Somerzet (Comté de), 40, 57, 170.
Somme, 98, 96.
SORIN, trésorier général, 7, 43.
Southampton, 36, 42, 37, 75, 86, 87, 92, 100.
Souerby (Manoir de), 101.
SPRELOWE (Robert), 85, 87.
STAFFORD (John), 119.
- STAFFORD* (de), 154.
STANLEY (John), 84.
STEVENS (John), 42.
STEWART (Jean), connétable d'Écosse, 138, 173.
STOKE (John), 153.
STOLKE (John), 120.
Stratford-atte-Bowe, 71.
STREHMONT (Ludolf), 97.
Suède, 84.
Suffolk, 86.
SUFFOLK (William, comte de), 130, 134, 152, 154.
- T
- TALROT*, 39 ; famille de —, 125, 137, 143, 163.
Tamise, 76.
TANGUY, bâtard de Jean V, 158, 178.
TIPTOT (Sir John), 107, 152.
TOCQUEVILLE, 4.
Touche-les-Nantes (La), 174.
Touraine, 17, 128, 163.
TOURAINÉ (Duc de), 127. Voir Arthur de Richemont.
Tours, 5.
TRÉAL (Bertrand de), 149, 150.
Tréguier (évêque de), 157.
Trinité (La), de Ash, 88.
Trinité (La), de Bristol, 88.
Troies (Traité de), 115, 117, 148, 153, 158, 132, 137, 141, 156, 157, 159, 175.
Tweed, 4.
Tynedale, 14.
- U
- UFFLETT* (Gérard), 108.
- V
- VALOIS*, 17.
VAUBAN, 91, 108, 157.
VAUGHN (Philip), 88.
VAUX (Benoît de), 127.
VERMOREL (Louis, comte de), 169, 174.
VENTERMEDES (Jean), 97, 98.
VERRILL, 128, 134, 146.
VELON, 1.
Vitré, 136, 139.
VORSTANK, 17.
- W
- WARRING*, 47, 71.
WARWICK (Comte de), 125, 165, 166 et note.

- Wash*, 6.
 WATERTON (Robert), 100, 101.
 WELLINGTON (William), 72.
 WELLS (John), 153.
 WELLS (Seigneur de), 101.
Westminster, 40, 69, 70, 82, 98, 120, 121, 150, 157, 167, 170, 172.
Westmorland, 14.
 WESTMORLAND (Comte de), 30, 44, 111.
Weymouth, 87, 144.
 WICLIF, 1.
Wight (Île de), 132.
 WIGMORE, 39.
 WILBURHAM (Robert James de Great), 41 note.
 WILLIAM (John), 88.
Winchelsea, 138.
Winchester, 40.
Windsor, 111.
 WORCESTER (Comte de), 40.
 WROTHESLEY (Thomas), 151, 152, 153, 159.
- Y
- YOLANDE DE SAVOIE, 109.
York, 32, 39, 153.
 YORK (Archevêque de), 152, 154.
 YORK (Richard, duc d'), 101 note, 163, 174.
Yorkshire, 13, 30.
- Z
- Zélande*, 84.
 ZOUCHE (William, Lord), 41 note.
 ZOUZAC (Seigneur de), 128.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AVANT-PROPOS	VII
ABBREVIATIONS	VIII
SOURCES	IX
CHAPITRE PREMIER. — L'Europe au commencement du XV^e siècle	1
Les bases de l'autorité : les royaumes de France et d'Angleterre, p. 1. — Le duché quasi-indépendant de Bre- tagne ; le mécanisme du gouvernement ; le caractère de l'hommage, p. 7. — L'hostilité entre les Bretons et les Anglais ; la piraterie et les relations commerciales, p. 11. — Le beau comté de Richmond, lien féodal entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne, p. 13.	
CHAPITRE II. — La première phase de la guerre de Cent Ans, 1341-1399	16
Les forces centrifuges dans la France médiévale, p. 16. — La guerre de Succession de Bretagne. Edouard III sou- tient les Montfort : leur victoire, p. 18. — Jean IV et Richard II : causes de dissension, p. 24. — Visite de Jean IV en Angleterre : il obtient restitution du comté de Richmond, 1398, p. 29. — Chute de Richard II. Avène- ment du Lancastre Henri IV. Mort de Jean IV, p. 39.	
CHAPITRE III. — Mariage sans alliance, 1399-1408	32
Avènement et minorité de Jean V, p. 32. — Ambition de la duchesse douairière de Bretagne Jeanne de Navarre : malgré une certaine opposition des Bretons elle épouse Henri IV d'Angleterre, 1403, p. 35. — Hostilités entre Bretons et Anglais sur terre et sur mer, p. 40. — Henri IV restitué à Jean V la dot de sa mère. La cour anglaise, qui soutenait que la trêve de Leulinghen était toujours en vigueur, accorde au duc Jean V une nouvelle trêve d'un an, 11 juillet 1406, p. 46.	

CHAPITRE IV. — De la trêve à l'alliance, 1406-1413 49

Piraterie malgré la trêve qui n'est publiée en Angleterre que le 30 mai 1407, p. 49. — La trêve est renouvelée pour un an le 11 juillet 1407 et publiée en Angleterre le 30 septembre suivant, p. 56. — Elle est prorogée pour un an en 1408 avec nomination de conservateurs ; prorogée pour deux ans en 1409, p. 59. — Mission d'Arnoul de Châteaugiron pour le recouvrement du comté de Richmond, octobre 1409, p. 62. — La trêve est renouvelée pour deux ans, 6 juillet 1411, p. 66. — Missions de l'amiral de Penhouët en Angleterre, de Blount et Field pour réprimer les infractions, p. 67. — Mission du sire du Juch, chambellan de Jean V : conclusion d'une trêve de dix ans pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1412, p. 69. — Commissions de Greenhurst pour régler avec Du Juch les violations de la trêve. Mission de Blount, p. 72. — Venue à Londres du sire de Châteaugiron en vue de conclure une alliance entre Jean V et l'Angleterre, mars-juillet 1412, p. 73. — Missions de Clynk et de Cole contre les pirates, p. 76.

CHAPITRE V. — L'épreuve du feu, 1413-1417 78

Avènement de Henry V, mars 1413, p. 78. — Omission de la trêve anglo-bretonne, Jean V envoie les sires du Juch et de l'Hôpital négocier la réparation des attentats et la conclusion d'une nouvelle trêve, août 1413, p. 80. — Leurs conférences avec Honyngham et Dabrichcourt, en décembre, aboutissent à une nouvelle trêve de dix ans, esquissant une future alliance, 3 janvier 1414, p. 82. — Dès le 4 janvier une commission est créée à Jersey pour réparer les attentats, p. 84. — Efficacité de la mission de Colville et Hals ; rencontre avec les sires du Pare et de Bruc. Réparations pécuniaires ; envoi de Chamberlain pour les encaisser, juin, octobre, décembre 1414, p. 86. — Désaccord entre Jean V et la reine d'Angleterre, sa mère, au sujet de son douaire, p. 90. — Henry V s'embarquant pour Honfleur accepte l'alliance avec la Bretagne, 28 juillet 1415, et envoie Honyngham et Flete à Jean V, 19 août 1415, p. 92. — Attitude du Duc pendant la campagne d'Azincourt, p. 95. — Piraterie : doléances du vicomte de Rohan et de Strehorst, 1416, p. 97. — Probabilité d'une entrevue entre Jean V et Henry V, avril-mai 1417, p. 100.

CHAPITRE VI. — L'alliance forcée, 1417-1422 102

Sauf-conduit impératif adressé par Henry V à Jean V, octobre 1417. Selon la trêve du 16 novembre Jean V doit interdire à ses sujets de combattre les Anglais, p. 102. — Les Bretons ravitaillent les Anglais avec profit, p. 105. — Plaintes de Jean V contre les pirates. La trêve anglo-

bretonne est prorogée pour de très courtes durées, 4 août 1418, 12 janvier et 19 mars 1419, p. 107. — Sauf-conduits donnés à Jean V en février et avril 1419, à Du Juch en octobre 1419, p. 108. — Le Duc ayant été enlevé par les Penthievre, la Duchesse implore de Henry V la libération d'Arthur de Richemont, février-juin 1420, p. 113. — Richemont est libéré en janvier 1421, mais Henry V réclame l'adhésion de Jean V au traité de Troyes dès août 1421, p. 118. — Missions et conférences de Colville et Du Juch au sujet des trêves, mai, octobre 1421, p. 121. — Jean V ayant traité avec le Dauphin à Sablé, Henry V réclame de lui la ratification du traité de Troyes, avril 1422. Le Duc aternioie et Henry V meurt, p. 122.

CHAPITRE VII. — Cage ouverte et refermée, 1422-1429 ... 126

Jean V adhère au traité de Troyes, 8 octobre 1422, et fait alliance avec Bedford, régent d'Angleterre, 17 avril 1423, p. 126. — Jean V cherche secours contre l'Angleterre auprès du duc de Bourgogne et du roi Charles VII, 1424, 1425, p. 128. — Le roi Henry VI déclare la guerre au duc de Bretagne, 15 janvier 1426, p. 131. — Jean V est abandonné par la Bourgogne et par le roi Charles, p. 134. — Il sollicite de Bedford des conditions de paix, juillet 1427, p. 136. — Malgré une démarche du côté de l'Ecosse il se soumet pleinement à Bedford, ratifie et fait ratifier par ses sujets le traité de Troyes, septembre 1427, janvier 1429, p. 137.

CHAPITRE VIII. — De l'alliance à la trêve, 1429-1435 142

Soucis intérieurs du Duc, p. 142. — Il reçoit du gouvernement anglais le Poitou, 7 janvier 1432, p. 147. — Il envoie son fils Gilles séjourner en Angleterre, mars 1432, p. 149. — Mission de Wrothesley en Bretagne, février 1433, pour organiser la commission d'Exeter contre la piraterie, aligner la politique bretonne sur celle de l'Angleterre au concile de Bâle et pacifier Hungerford avec Beaumanoir, p. 151. — Commission de Lynewode, mars 1433, de Prégent, juillet 1433, p. 153 ; de Jean de Malestroît, juin 1434, p. 154. — Conclusion d'une trêve de deux ans, 6 juillet 1434, de dix ans, 1^{er} janvier 1435, p. 155. — Mort de Bedford, septembre 1435, p. 159.

CHAPITRE IX. — L'évasion, 1435-1442 161

Défaites des Anglais, 1436, p. 161. — Jean V devient le centre des mécontents français. Il convoque une conférence en Bretagne, 9 mai 1437. Ses relations avec l'Angleterre passent au second plan, p. 163. — Missions de More,

décembre 1437, p. 164, de Popham, mars 1438, p. 165, de Grandbois, mars 1439, p. 167, de la Croëz, décembre 1439, p. 170. — Jean V offre une somme considérable pour la rançon de Charles d'Orléans, mars 1440, p. 169. — Henry VI donne des instructions pour la répression des attentats contre la trêve, 11 juillet 1440, il promet à Jean V qu'il sera compris au traité de paix final, 23 juillet 1440, p. 170. — Jean V envoie Hungart vers le roi d'Écosse, avril 1441, p. 173. — Il repousse une proposition de conférence à Calais, mai 1441, et suggère qu'elle se tienne en Bretagne. La réponse du duc d'York n'est pas favorable, 5 septembre 1441. Mort de Jean V, 29 août 1442, p. 174.

CONCLUSION	175
INDEX ALPHABÉTIQUE	181

ARCHIVES HISTORIQUES DE BRETAGNE

Collection publiée par la
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE

N° 1. — *Mémoires du chanoine Jean MOREAU sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, publiés par Henri WASQUET, correspondant de l'Institut. Nouvelle édition enrichie d'une annotation et d'un index alphabétique. — En vente à Quimper, Archives départementales, 4, rue du Palais.

